



Université du Québec  
à Rimouski

**L'acceptabilité sociale d'une initiative locale de développement :  
l'appropriation communautaire du projet de Paysage humanisé  
de l'Estran (Gaspésie)**

Mémoire présenté

dans le cadre du programme de maîtrise en Développement régional

en vue de l'obtention du grade de maître ès arts

PAR

© ÉLISE PELLETIER

[février 2017]



**Composition du jury :**

**Mario Handfield, président du jury, Université du Québec à Rimouski**

**Marie-José Fortin, directrice de recherche, Université du Québec à Rimouski**

**Gérald Domon, examinateur externe, Université de Montréal**

Dépôt initial le 30 septembre 2016

Dépôt final le 14 février 2017



UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI  
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.



« Il faut du temps pour créer un paysage humanisé. Plusieurs années. Car tous les ingrédients doivent être réunis pour faire fonctionner l'alchimie. Tous les acteurs doivent se mettre d'accord sur l'avenir de leur territoire. Et ça fait du monde à rassembler » (Estran-Agenda 21).





## AVANT-PROPOS

Mes voyages et mes quelques implications en coopération internationale m'ont permis - outre de vivre des expériences incroyables - de me questionner sur les projets de développement international portés par des organismes étrangers et leur appropriation par les communautés locales. Ces voyages, notamment en Amérique du Sud, m'ont également permis de prendre contact avec des communautés rurales qui m'ont grandement fascinée par leur intégration au sein de territoires protégés où les activités humaines me semblèrent être en parfaite concordance avec la protection de l'environnement et de l'incroyable biodiversité qui s'y trouve. De retour au pays, cette double problématique, dans le cadre québécois, m'a donc particulièrement interpellée et a orienté mes recherches afin de mettre le doigt sur le sujet qui guiderait mon mémoire de maîtrise. À ce moment, la collectivité habitant l'Île Verte tentait, tant bien que mal, de mettre la main sur le nouveau statut d'aire protégée introduit en 2002 dans la loi sur la conservation du patrimoine naturel du Québec. Après avoir pris contact avec l'un des acteurs locaux au cœur de cette démarche, j'apprends que les nombreux obstacles administratifs et les complications bureaucratiques ont eu raison des efforts de la petite communauté, qui finit par abandonner le projet de protection. Le leader local me met toutefois la puce à l'oreille que certaines communautés gaspésiennes s'acharneraient toujours afin d'obtenir le premier statut au Québec. Quelques recherches sur internet m'ont donc menée à prendre contact avec Jean-Claude Côté, président, à ce moment, d'Estran Paysage Humanisé, organisme mandaté maître d'œuvre de la démarche de reconnaissance de la région pour obtenir le premier statut de paysage humanisé projeté. Après m'avoir confirmé l'intérêt de l'organisme pour mon étude en Estran, M. Côté me met immédiatement en contact avec la professeure et chercheuse Marie-José Fortin, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial à l'Université du Québec à Rimouski. C'est alors qu'a commencé cette longue

mais si passionnante épopée menant aujourd'hui au dépôt de ce mémoire de maîtrise, le résultat de plus d'un an de casse-têtes, de questionnements et d'efforts.

Bien qu'il ait été pour moi un objet constant de travail et de tracas, ce mémoire est également le produit d'une implication et d'appuis innombrables de la part de nombreuses personnes que je souhaite remercier et auxquelles je dédie ce travail.

Je remercie d'abord ma directrice de recherche, Marie-José Fortin, pour ses encouragements et ses éclaircissements lorsque tout me semblait quelque peu flou et sans sens. Merci Marie-José pour cette liberté que tu m'as accordée dans la rédaction de ce mémoire tout comme dans les lignes, parfois originales, orientant ce dernier. Tes idées et commentaires m'ont été d'une grande aide afin de construire le raisonnement d'un mémoire sortant légèrement des sentiers battus par les concepts et notions qu'il agglomère. Je te remercie également de ton ouverture et de ta compréhension, m'ayant permis de réaliser la majeure partie de la rédaction depuis l'autre hémisphère du continent.

De même, je remercie La Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial pour l'appui financier qui fut indispensable à la rédaction de ce mémoire de maîtrise, m'ayant ainsi permis de concentrer l'ensemble de mes efforts à ce long et intéressant projet académique.

Pour leur accueil chaleureux en Estran et pour leur temps – que je sais précieux – qu'ils m'ont accordé, je remercie grandement Jean-Claude Côté et Thierry Ratté. Ce fut un énorme plaisir de parcourir le magnifique territoire de l'Estran en votre compagnie et d'en connaître davantage sur ce beau projet qu'est le paysage humanisé, auquel vous concédez passion et conviction depuis plusieurs années. Merci pour la confiance que vous m'avez accordée, me donnant accès à d'innombrables documents et informations. Ce mémoire n'aurait pas pu être possible sans votre précieuse aide. Également, je remercie et salue amicalement les citoyens de l'Estran – et particulièrement mes répondants -, dont plusieurs m'ont accueillie chez eux les bras ouverts. Votre accueil et votre générosité m'ont

beaucoup touchée. Je garde un très bon souvenir de mon passage dans votre merveilleux coin de pays.

Mes plus grands remerciements vont à ma mère et mon père, qui m'ont toujours soutenue dans mes projets, parfois sans queue ni tête, autant académiques que de vie. Outre votre soutien moral, affectif et matériel si précieux, vous avez surtout été pour moi des modèles de persévérance et d'acharnement ayant notamment orienté mes choix de vie actuels. Vous m'avez toujours encouragée à pousser mes limites. Ce travail est le vôtre ! Vous êtes fantastiques !

Un grand merci également à mes précieux ami(e)s qui, pour la plupart, même à des milliers de kilomètres de distance, ont continué à m'encourager et à me soutenir dans ce projet marquant la fin de mon parcours académique. Finalement, je remercie mon compagnon de vie, Jhasmany, qui a su m'appuyer quotidiennement dans ce long cheminement intellectuel et me pousser à poursuivre mes efforts lorsque la paresse « tropicale » me prenait.



## RÉSUMÉ

Tournant la page d'une traditionnelle mise sous réserve caractérisée par une exclusion des populations locales, une tendance mondiale se démarque depuis quelques décennies, tentant d'harmoniser les impératifs de protection de l'environnement et celle de développement local des collectivités. Dans cette vague, le Québec se dota, en 2002, de la loi sur la conservation du patrimoine naturel, proposant un nouveau statut d'aire protégée auquel il n'existe encore à ce jour aucun équivalent en territoire québécois : le paysage humanisé.

L'Estran fut l'une des premières régions québécoises à se lancer dans le processus d'obtention de ce nouveau statut. La région obtint d'ailleurs, en 2005, le premier statut de projet pilote au Québec. Se voulant un projet de société par et pour les communautés locales, le paysage humanisé, dont la gestion sera confiée aux autorités municipales, requiert, pour son obtention, une acceptabilité sociale de la part de la population. La présente étude cherche donc à déterminer si le projet de l'Estran présente bel et bien cette acceptabilité sociale.

Dans le cadre de ce mémoire, le concept d'acceptabilité sociale, ne faisant que rarement consensus, est analysé sous le couvert de l'appropriation, dont nous dissociions deux formes distinctes : l'appropriation opérationnelle et l'appropriation perceptuelle. À ce concept d'appropriation sont liées deux notions au cœur de ce mémoire, soit la participation et le rapport au lieu. Ainsi, nous nous questionnons à savoir si ces deux éléments peuvent influencer, positivement comme négativement, l'appropriation de l'initiative par les communautés locales.

Pour répondre à ces questionnements, une étude de cas a été réalisée en Estran, permettant de rencontrer divers acteurs du territoire ayant été impliqués au sein du processus de mise en place du projet. L'une des principales conclusions de cette recherche confirme toute la difficulté d'assurer l'appropriation d'un projet devant être administré localement mais dont les orientations sont établies par un acteur externe au territoire. Le processus de mise en place ayant débuté il y a plus de 10 ans, la lourdeur et la lenteur de la démarche, notamment attribuables aux exigences du ministère, jouent d'ailleurs fortement sur l'appropriation du projet par les acteurs locaux.

*Mots clés* : paysage humanisé, appropriation, acceptabilité sociale, aire protégée, participation, rapport au lieu, développement local



## **ABSTRACT**

Over the last decades, a global trend has been on the rise, which seeks to harmonize environmental protection requirements and local community development. It has turned the page on traditional land banking, which typically excludes local populations. In 2002, Quebec implemented the Natural Heritage Conservation Act, providing a new protected zone status which is the only one of its kind in the Quebec territory: a humanized landscape.

The Estran was one of the first regions in Quebec to dive into the process of obtaining this new status. In fact, in 2005, the region obtained the first pilot project status in Quebec. Intended as a social project created by and for local communities, the humanized landscape, which is managed by municipal authorities, relies on social acceptability by the population when implemented. This project therefore seeks to determine whether the Estran project truly does involve this social acceptability.

As part of this memoir, the concept of social acceptability, which is often not a consensus, is analyzed under the guise of appropriation. Two distinct kinds of appropriation exist: operational appropriation and perceptual appropriation. Two notions are linked to this concept, which are the focus of this memoir; namely, participation and sense of place. As a consequence, we question whether or not these two elements can influence, either positively or negatively, the appropriation of this initiative in local communities.

To find the answers, a case study was carried out in Estran, to bring together different local players involved in the process of implementing the project. One of the main conclusions of this study is the difficulty of ensuring appropriation in what should be a locally-administered project, but whose guidelines are established by a local external player. Certain factors have a major impact on the appropriation of the project by local players, such as the fact that the project began 10 years ago, and that it is both complicated and lengthy (primarily due the ministry's requirements).

*Keywords:* humanized landscape, appropriation, social acceptability, protected zone, participation, sense of place, local development





## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS .....	ix
RÉSUMÉ .....	xiii
ABSTRACT.....	xv
TABLE DES MATIÈRES .....	xvii
LISTE DES TABLEAUX .....	xxii
LISTE DES FIGURES .....	xxvi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES .....	xxix
INTRODUCTION GÉNÉRALE .....	1
CHAPITRE 1 Problématique et état de la recherche.....	6
1.1 PROBLEMATIQUE .....	7
1.1.1 La protection de la nature : évolution des approches en matière d’aires protégées .....	7
1.1.2 Le statut de paysage humanisé.....	10
1.1.3 La situation au Québec en 2015.....	14
1.1.4 Objet, pertinence et but de la recherche.....	16
1.2 ÉTAT DE LA RECHERCHE .....	19
1.2.1 L’acceptabilité sociale .....	20
1.2.2 L’appropriation des politiques de développement.....	22

1.2.3	Appropriation et participation .....	25
1.2.4	Appropriation et rapport au lieu .....	27
1.3	CONCLUSION PARTIELLE .....	29
CHAPITRE 2 Cadre théorique et conceptuel .....		32
2.1	APPROCHE THEORIQUE .....	32
2.1.1	La théorie du lieu.....	32
2.2	CADRE CONCEPTUEL .....	37
2.2.1	Concept d'appropriation.....	37
2.2.2	Concept de participation.....	45
2.2.3	Concept de rapport au lieu.....	54
2.3	QUESTIONS SPECIFIQUES DE RECHERCHE.....	57
CHAPITRE 3 Méthodologie .....		60
3.1	PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE RECHERCHE : L'ETUDE DE CAS.....	60
3.2	POPULATION ETUDIEE ET ECHANTILLONNAGE .....	61
3.3	COLLECTE DES DONNEES .....	65
3.3.1	Recension et analyse documentaire.....	65
3.3.2	Entretiens semi-dirigés .....	66
3.4	METHODE D'ANALYSE.....	72
3.5	LIMITES DE L'ETUDE.....	74
CHAPITRE 4 Cas d'étude : Estran Paysage Humanisé, projet pilote .....		76
4.1	CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET SOCIOECONOMIQUE .....	76
4.2	LE PROJET DE PAYSAGE HUMANISE DE L'ESTRAN.....	81
4.2.1	Les défis de la mise en place .....	86
4.2.2	L'organisme Estran Paysage Humanisé : son fonctionnement interne .....	87
CHAPITRE 5 La participation au sein du projet de l'Estran .....		90
5.1	CHRONOLOGIE PARTICIPATIVE DE LA DEMARCHE.....	91

5.1.1	La phase d'émergence (2000-2003) : l'Agenda 21 comme premier modèle de développement.....	91
5.1.2	La phase de refonte du cadre organisationnel (2003-2006) : le paysage humanisé .....	96
5.1.3	La phase de latence (2006-2009) : une désappropriation du projet par les élus .....	101
5.1.4	La phase de mutation des processus participatifs (2009 - ) : une participation plus ciblée .....	101
5.2	ANALYSE DES TEMPORALITES DE LA PARTICIPATION .....	106
5.2.1	La phase d'émergence (2000-2003) : l'Agenda 21 comme premier modèle de développement.....	106
5.2.2	La phase de refonte du cadre organisationnel (2003-2006) : le paysage humanisé .....	109
5.2.3	La phase de latence (2006-2009) : une désappropriation du projet par les élus .....	111
5.2.4	La phase de mutation des processus participatifs (2009 - ) : une participation plus ciblée .....	111
5.3	ANALYSE DES FORMES ACTIVES ET PASSIVES DE LA PARTICIPATION AU SEIN DES TROIS PHASES .....	115
5.4	CONCLUSION PARTIELLE .....	124
CHAPITRE 6 Rapport au territoire .....		127
6.1	RAPPORT SYMBOLIQUE/IDENTITAIRE .....	128
6.2	RAPPORT POLITIQUE/RELATIONNEL .....	132
6.3	RAPPORT D'USAGES .....	133
6.4	LA VISION DU TERRITOIRE ET SA CONCORDANCE AVEC LE PLAN DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR .....	139
6.5	CONCLUSION PARTIELLE .....	142
CHAPITRE 7 Vision de l'avenir et du développement.....		144

7.1	VISION DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE.....	145
7.2	LES PRINCIPAUX DEFIS ET ENJEUX POUR L'AVENIR.....	148
7.2.1	Synthèse des principaux défis et enjeux pour l'avenir.....	156
7.3	DES VISIONS DISTINCTES DU DEVELOPPEMENT.....	157
7.4	LES SECTEURS D'ACTIVITES ET LES PROJETS SUR LESQUELS MISER LOCALEMENT ...	159
7.5	LA CONCORDANCE ENTRE LES VISIONS ET LE PROJET DE PAYSAGE HUMANISE .....	165
7.5.1	Vision du développement dévoilée dans la demande de reconnaissance.....	165
7.5.2	Enjeux et défis présentés dans la demande de reconnaissance .....	166
7.5.3	Secteurs d'activités exposés dans la demande de reconnaissance .....	171
7.6	CONCLUSION PARTIELLE .....	172
CHAPITRE 8 L'appropriation perceptuelle du projet de paysage humanisé .....		174
8.1	OPINIONS FACE AU PROJET DE PAYSAGE HUMANISE .....	174
8.2	LA PERCEPTION DU PROJET DE PAYSAGE HUMANISE.....	191
8.2.1	Caractéristiques du paysage humanisé.....	192
8.3	L'ANTICIPATION DES CHANGEMENTS ET CONTRAINTES APPORTES PAR LE PROJET... 195	
8.4	LE SENTIMENT DE CONTROLE ET LA PERCEPTION DE L'IMPLICATION AU SEIN DU PAYSAGE HUMANISE.....	198
8.4.1	Le sentiment de contrôle et la perception de l'implication au sein de la phase d'émergence (2000-2003) .....	200
8.4.2	Le sentiment de contrôle et la perception de l'implication au sein de la phase de refonte du cadre organisationnel (2003-2006) .....	200
8.4.3	Le sentiment de contrôle et la perception de l'implication au sein de la phase de mutation des processus participatifs (2009 - ).....	201
8.5	LES DEFIS PASSES, PRESENTS ET FUTURS .....	202
CHAPITRE 9 L'appropriation opérationnelle du projet de paysage humanisé.....		208
9.1	ANALYSE DE L'APPROPRIATION CONCEPTUELLE .....	208
9.2	ANALYSE DE L'APPROPRIATION ORGANISATIONNELLE ET TECHNIQUE .....	211
9.2.1	L'appropriation organisationnelle .....	211

9.2.2 L'appropriation technique.....	215
CHAPITRE 10 Analyse et discussion .....	217
10.1 APPROPRIATION OPERATIONNELLE DU PROJET .....	219
10.2 APPROPRIATION PERCEPTUELLE DU PROJET .....	228
10.2.1 Perception individuelle des impacts potentiels : vécu personnel et celui anticipé par la communauté .....	230
10.2.2 Perception collective des impacts potentiels.....	234
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	238
Annexe I Certificat d'éthique .....	251
Annexe II Formulaire de consentement.....	252
Annexe III Canevas d'entretien individuel.....	255
Annexe IV Photographies utilisées pour les entretiens .....	261
Annexe V Grille de participation.....	264
Annexe VI Grille d'analyse .....	269
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	295

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Catégorisation des aires protégées de l'UICN .....	9
Tableau 2 : Concept d'appropriation locale, ses dimensions et variables .....	45
Tableau 3: Les différentes modalités organisationnelles de l'espace participatif, selon Bherer, 2011 .....	47
Tableau 4 : Concept de participation, ses dimensions et variables .....	53
Tableau 5 : Concept de rapport au lieu, ses dimensions et variables .....	56
Tableau 6 : Groupes d'acteurs et leur répartition au sein de la population estranaise cible .....	63
Tableau 7 : Ventilation des profils des répondants selon l'appartenance aux groupes d'acteurs et le type de participation .....	68
Tableau 8 : Ventilation des profils des répondants selon l'implication aux différentes phases du projet, l'appartenance aux groupes d'acteurs et le type de participation .....	69
Tableau 9 : Ventilation de l'ensemble de la population d'étude selon l'implication aux différentes phases du projet, l'appartenance aux groupes d'acteurs et le type de participation.....	70
Tableau 10 : Référents selon l'échelle de répondants.....	73
Tableau 11 : Étapes de la mise en place d'un paysage humanisé.....	85
Tableau 12 : Synthèse du sondage postal d'Estran-Agenda 21 (février 2003).....	94
Tableau 13 : Synthèse des résultats obtenus par Audet (2006) concernant l'acceptabilité sociale du projet de Paysage humanisé de l'Estran .....	95

Tableau 14 : Choix des lieux représentatifs par les répondants.....	138
Tableau 15: Importance des enjeux et défis pour l'avenir .....	156
Tableau 16 : Résultats de l'affirmation no 1, selon les groupes d'acteurs et les types de participation .....	175
Tableau 17 : Résultats de l'affirmation no 2, selon les groupes d'acteurs et les types de participation .....	176
Tableau 18 : Résultats de l'affirmation no 3, selon les groupes d'acteurs et les types de participation .....	178
Tableau 19 : Résultats de l'affirmation no 4, selon les groupes d'acteurs et les types de participation .....	179
Tableau 20 : Résultats de l'affirmation no 5, selon les groupes d'acteurs et les types de participation .....	180
Tableau 21 : Résultats de l'affirmation no 6, selon les groupes d'acteurs et les types de participation .....	181
Tableau 22 : Résultats de l'affirmation no 7, selon les groupes d'acteurs et les types de participation .....	182
Tableau 23 : Résultats de l'affirmation no 8, selon les groupes d'acteurs et les types de participation .....	183
Tableau 24 : Résultats de l'affirmation no 9, selon les groupes d'acteurs et les types de participation .....	184
Tableau 25 : Résultats de l'affirmation no 10, selon les groupes d'acteurs et les types de participation .....	185
Tableau 26 : Résultats de l'affirmation no 11, selon les groupes d'acteurs et les types de participation .....	186
Tableau 27 : Résultats de l'affirmation no 12, selon les groupes d'acteurs et les types de participation .....	187

Tableau 28 : Résultats de l'affirmation no 13, selon les groupes d'acteurs et les types de participation ..... 190

Tableau 29 : Résultats de l'affirmation no 14, selon les groupes d'acteurs et les types de participation ..... 191





## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Stades de la réponse publique à un projet, selon Devine-Wright (2010) .....	34
Figure 2 : Les dimensions de processus et de bénéfices dans l'interprétation d'un projet.....	35
Figure 3 : Les dimensions et variables de l'appropriation selon Simard, 2000.....	40
Figure 4 : Stades de l'appropriation et ses trois composantes, selon Boutilier et Thomson (2011).....	43
Figure 5 : Les formes de la participation proposées par Beuret, Dufourmantelle et Beltrando, 2006 .....	50
Figure 6 : Localisation du territoire de l'Estran.....	77
Figure 7 : Orientations du Paysage humanisé de l'Estran et les activités compatibles .....	84
Figure 8 : Processus de mise en place du projet et types de participation aux différents moments .....	114
Figure 9 : Individus ayant participé à l'une des activités du paysage humanisé, par année.....	117
Figure 10 : Évolution de la participation active et passive lors des phases du projet .....	118
Figure 11 : Évolution de la participation des individus issus d'entités politico-administratives .....	120
Figure 12 : Évolution de la participation des représentants d'entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources .....	121
Figure 13 : Évolution de la participation d'individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire.....	122

Figure 14 : Évolution de la participation des citoyens.....	123
Figure 15 : Évolution de la participation des individus agissant en tant que citoyens (en excluant les trois sondages) .....	124
Figure 16 : Localisation des sites d'intérêt au sein du Paysage humanisé de l'Estran .....	136



## LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

<b>BAPE</b>	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
<b>CRISES</b>	Centre de recherche sur les innovations sociales
<b>EA 21</b>	Estran-Agenda 21
<b>EPH</b>	Estran Paysage Humanisé
<b>LCPN</b>	Loi sur la conservation du patrimoine naturel
<b>MDDELCC</b>	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques
<b>MDDEP</b>	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
<b>MRN</b>	Ministère des ressources naturelles
<b>NIMBY</b>	Not in my back yard
<b>PH</b>	Paysage humanisé
<b>UICN</b>	Union internationale pour la conservation de la nature



## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Plusieurs approches en matière de protection de l'environnement cohabitent de par le monde, démontrant des caractéristiques et stratégies parfois pleinement distinctives. La reconnaissance par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) de six catégories différentes d'aires protégées (UINC, 2008 : 5) confirme d'ailleurs ce fait. Fidèle à une tendance mondiale de mise en réserve conciliant à la fois la protection de l'environnement et le développement local des collectivités – et rompant ainsi définitivement avec le traditionnel discours protectionniste –, le Québec se dota, en 2002, de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, intégrant par le fait même un nouveau statut d'aire protégée dont il n'existe pas encore à ce jour un référent : le paysage humanisé. En intégrant ce nouveau statut se voulant une véritable zone d'excellence en matière de développement durable, le Québec concède alors que le maintien des interactions traditionnelles des communautés locales avec leur milieu est parfois un élément nécessaire afin de garantir la conservation et la mise en valeur des particularités d'un territoire, tant naturelles qu'anthropiques.

Tournant également la page d'une traditionnelle gestion centralisée, le paysage humanisé constitue une prémisses en territoire québécois par la conciliation entre conservation de l'environnement et développement local mais, également par l'administration qu'il sous-entend, cette dernière étant confiée aux autorités locales dans une vision de gestion concertée du territoire (Audet, Bélanger et Doucet, 2004). Dans cette perspective, la mise en place d'une telle aire – se voulant un projet de société pour et par les communautés – dépend directement de la volonté des populations locales, l'acceptabilité sociale de ces dernières étant d'ailleurs l'un des critères d'obtention du statut par le gouvernement (Gaudreault, 2010 : 23). Ce dernier élément - celui d'acceptabilité sociale –

constitue l'un des plus grands défis pour la mise en place d'une telle aire, dépeint notamment par Bisailon (2008).

L'Estran, patronyme réunissant quatre municipalités gaspésiennes - Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme - , fut l'une des premières régions québécoises à se lancer dans le fastidieux processus d'obtention de ce nouveau statut d'aire protégée. Dans cette lignée, la région obtint, en 2005, le premier statut de projet pilote de paysage humanisé au Québec (EA 21, 2006c : 15), dont l'organisme Estran Paysage Humanisé (anciennement Estran-Agenda 21) est mandaté maître d'œuvre de la démarche par les pouvoirs municipaux locaux. Une consultation publique composant la prochaine étape du processus, une nécessité de s'assurer antérieurement de l'acceptabilité sociale de la part des collectivités estranaises – constituant d'ailleurs tout un défi pour l'organisme porteur du projet - s'est donc fait sentir, besoin auquel tente de répondre la présente étude.

L'acceptabilité sociale aux projets de développement prenant forme au Québec a en effet pris une importance majeure pour les décideurs publics et privés depuis les dernières années, devenant un véritable critère pour l'établissement et le bon fonctionnement de ces initiatives. En effet, l'acceptabilité sociale est désormais considérée et ce, dans tous domaines d'expertise confondus, comme l'un des facteurs de succès lors de la mise en place d'une initiative de développement (Lehmann, Colomb et Motulsky, 2013). Plusieurs projets ayant présenté une faible adhésion des collectivités concernées, voire une contestation populaire, auraient d'ailleurs permis de questionner la place que doivent occuper les populations locales dans le processus de mise en place de telles initiatives, forçant ainsi la prise en compte des dynamiques sociales dans les mécanismes d'implantation de projets (Raufflet, 2014). L'acceptabilité sociale sous-tendrait en effet la réelle co-construction d'un projet à travers un processus participatif incluant les divers groupes d'acteurs du territoire. Ce concept, pourtant largement utilisé dans les discours, présente toutefois diverses définitions ne faisant que rarement consensus tant au sein du



domaine scientifique que du domaine public. La présente étude, et les réflexions qu'elle amène, se veut une contribution à ce débat.

Dans le cadre du présent mémoire de recherche, ce complexe concept d'acceptabilité sociale sera analysé sous le couvert de l'appropriation, notion d'abord intégrée au discours des grandes agences d'aide et de coopération internationale, puis plus largement répandu au domaine du développement local. Permettant une opérationnalisation plus aisée que sa notion « jumelle » d'acceptabilité sociale, l'appropriation supposerait une réelle maîtrise par les communautés concernées du processus de changement au sein de leur territoire, plaçant les collectivités locales dans un rôle à la fois d'auteurs et d'acteurs. Dans cet optique, les orientations d'un projet devraient nécessairement correspondre aux besoins et objectifs ressentis et exprimés par les communautés locales concernées (Ouédraogo, 1992). Ainsi, la participation des divers acteurs du territoire constituerait inévitablement un élément essentiel à l'atteinte d'une réelle appropriation d'un projet par les communautés locales et, par le fait même, à la bonne conduite de l'initiative. De même, selon la littérature, les rapports vécus et expérimentés avec le territoire, ainsi que la perception du projet et de ses impacts sur ces mêmes rapports affecteraient grandement, positivement comme négativement, l'appropriation d'un projet par les communautés concernées. Ces deux concepts – participation et rapport au lieu – appuieront ainsi l'analyse sur l'appropriation du projet de Paysage humanisé en Estran (Cadre conceptuel au chapitre 2).

Afin de mener à bien cette analyse de l'appropriation, l'étude de cas constitue la stratégie de recherche du présent mémoire, décrite au chapitre 3. L'Estran, et plus particulièrement le projet de paysage humanisé, seront les objets d'enquête. La population cible est établie selon trois critères différents, d'une part, l'appartenance des individus aux divers groupes d'acteurs présents sur le territoire, de l'autre, le type de participation au sein du projet (active ou passive), puis finalement l'aspect temporel de cette participation. En raison des objectifs poursuivis et de la thématique abordée, la méthode qualitative est donc adoptée dans cette étude, permettant de dessiner les similitudes et les différences du niveau d'appropriation du projet selon le groupe d'acteurs d'appartenance des individus, leur

participation au projet et leur rapport au lieu. La recension et l'analyse documentaire ainsi que l'entretien semi-dirigé composent les deux méthodes de collecte de données utilisées afin de mener à bien cette recherche.

Ce mémoire de recherche comporte 10 chapitres. La problématique, au chapitre 1, aborde notamment l'évolution des approches en matière de protection au Québec et permet de dessiner la situation actuelle du paysage humanisé. Dans ce même chapitre, l'état de la recherche établit le lien entre le concept d'acceptabilité sociale et celui d'appropriation. Les notions de participation et de rapports au lieu, au cœur de notre analyse de l'appropriation, y sont également introduites.

La présentation de l'approche théorique guidant cette étude, d'ailleurs brièvement mentionnée plus haut, entame le chapitre 2. Le cadre conceptuel est ensuite exposé, définissant les trois concepts au cœur de ce mémoire, soit l'appropriation, la participation et le rapport au lieu. Les deux définitions distinctes de l'appropriation utilisées dans le cadre de ce mémoire sont alors présentées : l'appropriation opérationnelle telle que conçue par Ouédraogo (1992) et l'appropriation perceptuelle, reposant sur les travaux de Simard (2000). Ce cheminement conceptuel mène par la suite à l'élaboration de trois questions de recherche spécifiques auxquelles nous tenterons de répondre.

Le chapitre 3 présente la méthodologie guidant la présente étude. L'approche de recherche empirique de l'étude de cas ainsi que les deux outils de collecte de données, d'ailleurs également mentionnés plus haut, y sont décrits.

La présentation détaillée du cas à l'étude est faite au chapitre 4, permettant de dessiner brièvement le contexte géographique et socioéconomique complexe dans lequel s'insère le projet de Paysage humanisé de l'Estran. Les divers défis auxquels est confronté le projet sont également sommairement présentés. De même, un aperçu de l'organisme Estran Paysage Humanisé (EPH) permet de connaître le fonctionnement interne de ce dernier ainsi que son évolution tout au long de la démarche.

Le chapitre 5 présente une analyse de la participation au sein du projet de Paysage humanisé de l'Estran. Les quatre différentes phases de la démarche y sont alors présentées.

Le chapitre 6 se consacre à l'analyse des rapports au territoire entretenus par les Estranais. Les lieux et paysages particulièrement chers aux yeux des individus rencontrés et, par le fait même, représentatifs de leur milieu de vie y sont alors mis en lumière. Ce chapitre se penche également sur la transcription de ces mêmes rapports au territoire dans le plan de conservation et de mise en valeur (2014) du Paysage humanisé de l'Estran.

La vision du futur de la communauté portée par les répondants est présentée au chapitre 7 et nous permet de connaître les perceptions de ces derniers quant aux possibilités de développement dans la région. Tout comme le précédent chapitre, nous cherchons ici à connaître la transcription de cette vision dans le plan de conservation et de mise en valeur.

Les chapitres 8 à 10 se rapportent plus spécifiquement à l'analyse de l'appropriation du projet de Paysage humanisé de l'Estran et ce, selon les deux types distincts d'appropriation : l'appropriation opérationnelle et l'appropriation perceptuelle.

## **CHAPITRE 1**

### **PROBLEMATIQUE ET ETAT DE LA RECHERCHE**

Ce présent chapitre dévoile la problématique de notre étude ainsi que l'état actuel des recherches liées à cette thématique. Dans la première section consacrée à la problématique de l'étude, nous présenterons d'abord le sujet de notre recherche, soit l'appropriation locale de territoires désignés comme aires protégées. Pour ce faire, nous exposerons brièvement l'évolution des politiques en matière de mise en réserve, du protectionnisme pur et dur jusqu'à la récente mise en *Loi du statut de paysage humanisé au Québec*, adoptée en 2002, proposant un modèle conciliant la protection de l'environnement et de la biodiversité ainsi que le développement local des communautés. Ce dernier statut de protection sera alors présenté plus spécifiquement. Nous dessinerons ainsi les caractéristiques qui lui sont propres et qui, par le fait même, le distinguent tant des autres types d'aires protégées. Nous introduirons alors le concept d'acceptabilité sociale, constituant l'un des principaux critères d'obtention du statut mis de l'avant par le ministère responsable et étant aussi reconnu comme l'un des facteurs de succès lors de la mise en place d'un projet de développement. Dans cette lignée, nous mettrons ensuite en lumière les divers défis évoqués dans la littérature concernant la mise en place d'un statut de paysage humanisé, dont celui de l'acceptabilité sociale. C'est alors que la situation actuelle des statuts de paysages humanisés au Québec sera succinctement évoquée. Nous présenterons entre autres le projet de l'Estran, constituant d'ailleurs le sujet de ce présent travail de recherche. Nous finaliserons ce chapitre par la formulation d'une question générale de recherche, de la pertinence scientifique et sociale de l'étude ainsi que de nos intentions de recherche.

Dans la deuxième section de ce chapitre, nous tenterons donc d'abord de définir le concept d'acceptabilité sociale dans le contexte de la mise en place de projets de

développement. Pour ce faire, nous puiserons à divers concepts théoriques proches, développés dans la littérature scientifique. Nous ferons ainsi le lien avec la notion d'appropriation, notamment utilisée dans le cadre des politiques de développement international et désormais considérée essentielle dans la réalisation de projets. Cette notion d'appropriation nous aidera notamment à traduire, de manière plus opérationnelle, celle d'acceptabilité sociale. Puis, nous croiserons les concepts d'appropriation et de participation présentant d'ailleurs une interrelation directe, chacun étant à la fois la condition et le résultat de l'autre. Finalement, nous intégrerons la notion de rapport au lieu, concept à la fois relié à celui d'appropriation et à celui de participation.

## **1.1 PROBLEMATIQUE**

### **1.1.1 La protection de la nature : évolution des approches en matière d'aires protégées**

En raison de l'importance actuelle attribuée à la protection de l'environnement de par le monde et de sa difficile conciliation avec le développement des sociétés, nous constatons un intérêt marqué de la société scientifique, notamment québécoise, pour l'analyse des différents types d'aires protégées. Ainsi, plusieurs modèles de conciliation environnement-développement furent déjà l'objet de nombreuses études (Boissière et Doumenge, 2008 ; Giroux et Soumis, 2000; Lapointe, 2011; Ndamè, 2007; Ramousse et Salin, 2007; Zafo Tabopda, 2009; etc.) afin de déceler leurs réussites, leurs difficultés et leurs échecs. L'insuccès de certains de ces projets d'aires protégées démontre bien toutes les difficultés et défis que pose la conciliation des impératifs de conservation de la biodiversité à ceux du développement socio-économique des populations vivant à l'intérieur et aux alentours de ces espaces.

En effet, la mise en réserve, autant au Québec qu'ailleurs dans le monde, s'est longtemps caractérisée par une exclusion des populations locales. Ces populations,

dépossédées, se voyaient alors interdire leurs pratiques coutumières du territoire, ces dernières étant en contradiction avec les réglementations au sein des réserves (Héritier, 2007). Les impacts sont particulièrement importants pour les communautés locales qui n'ont plus accès à certaines ressources (Fortin et Gagnon, 1999). Dans certains cas, comme celui de la création du parc Forillon, cette mise en réserve intégrale impliquait l'expropriation de la population (Audet, 2006) et la suppression de toutes activités existantes sur le territoire, à l'exception de la fonction touristique demeurant la seule autorisée. De cette politique d'exclusion découlait, dans bien des cas, des relations conflictuelles, parfois de grande intensité, entre les populations exclues et les dirigeants gouvernementaux (Veyret et Simon, 2006 : 5).

Ce discours protectionniste tend toutefois à changer au cours des années 1970 (Rodary, 2008). « La mise sous cloche [ne serait alors] plus synonyme de protection de la biodiversité » (Veyret et Simon, 2006 : 4) et serait tranquillement remise en cause. En effet, dans plusieurs régions du monde, les espaces ainsi protégés ont vu leur biodiversité compromise par l'arrêt des pratiques humaines (Veyret et Simon, 2006 : 5) ou ont dû confronter la dégradation accélérée des régions avoisinantes, les populations locales se tournant vers une exploitation intensive des ressources sur les territoires périphériques (Rossi, 200, cité dans Veyret et Simon, 2006; 5).

Ainsi, la conception actuelle de la mise en réserve semble rompre définitivement avec cette logique d'exclusion des populations locales en misant plutôt sur la conciliation entre la protection de l'environnement et le développement des sociétés humaines (Héritier, 2007). C'est dans cette ligne de pensée que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) distingua, en 1994, six catégories différentes d'aires protégées (voir tableau 1) (UINC, 2008 : 5), reconnaissant ainsi l'existence de plusieurs approches en matière de protection de l'environnement (*ibid.* : 3).

Tableau 1: Catégorisation des aires protégées de l'UICN

<b>Catégories</b>	<b>Type de protection</b>
I	Protection intégrale Ia) Réserve naturelle intégrale Ib) Zone de nature sauvage
II	Conservation de l'écosystème et protection (p.ex. : Parc national)
III	Conservation d'éléments naturels (p.ex. : Monument naturel)
IV	Conservation par une gestion active (p.ex. : Aire de gestion des habitats / espèces)
V	Conservation d'un paysage terrestre / marin et loisirs (p.ex. : Paysage terrestre / marin protégé)
VI	Utilisation durable des écosystèmes naturels (p.ex. : Aire protégée de ressources naturelles gérée)

Source : *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, 2008. Union internationale pour la conservation de la nature (UINC).

De même, dans plusieurs régions du monde, « la gestion centralisée des ressources naturelles est [...] de plus en plus remise en cause au profit d'une gestion locale impliquant les populations concernées dans une optique de jumelage entre les impératifs de développement et ceux de la protection de l'environnement » (Pinton et Aubertin, 2000 : 241). En ce sens, le Québec se dota, en 2002, d'une loi sur la conservation du patrimoine naturel introduisant le statut de « paysage humanisé », misant sur la participation des communautés locales et proposant un ensemble de principes de gestion et d'organisation du

territoire visant la protection de la biodiversité tout en reconnaissant l'importance des activités humaines dont dépendrait fortement cette dernière. En collaboration avec les communautés locales, ce nouveau statut vise donc à assurer le maintien des interactions entre l'homme et la nature, considérés comme actes de préservation de ces environnements exceptionnels, tout en contribuant à la fois à la protection des paysages terrestres et marins (Bisaillon, 2008), au développement local des populations concernées et à la préservation du patrimoine culturel et historique.

### **1.1.2 Le statut de paysage humanisé**

La catégorisation des paysages humanisés au Québec tire son origine des parcs naturels régionaux en France et de la catégorie V des aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UINC). Elle répondrait originellement aux problèmes de dépeuplement des milieux ruraux ou aux pressions urbaines accrues puisque les paysages humanisés constitueraient des « territoires à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement, fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine » (Audet, Bélanger et Doucet, 2004 : 113). Étant des « territoires habités où l'association homme/nature est nécessaire afin de maintenir et mettre en valeur le patrimoine » (*idem*), les paysages humanisés se voudraient ainsi des zones d'excellence en matière de développement durable. Ce type d'aire protégée miserait donc sur le maintien de l'interaction traditionnelle de la communauté avec le milieu puisqu'il constituerait un élément essentiel à la protection des éléments naturels et anthropiques particuliers et des qualités esthétiques exceptionnelles des territoires (Bisaillon, 2008). Les paysages humanisés soutiennent ainsi comme objectifs principaux la protection des éléments naturels et culturels particuliers, la protection des particularités culturelles traditionnelles en interaction avec la nature, le maintien des formes traditionnelles d'occupation du sol et de construction, le maintien des expressions des faits socio-culturels et la mise en valeur du tourisme et des loisirs (UICN, 1994, cité dans Audet,



Bélanger et Doucet, 2004). Territoire rural d'un haut intérêt biologique et géographique, le paysage humanisé serait alors « soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire ». (Audet, Bélanger et Doucet, 2004 : 113)

Plusieurs caractéristiques sont essentielles à la mise en place d'un paysage humanisé. En effet, selon Bisailon (2008), la qualité exceptionnelle des paysages terrestres et marins, la présence d'un patrimoine culturel, une biodiversité naturelle et anthropique à conserver et une volonté remarquable des communautés locales sont tous des éléments indispensables à la création d'un projet de paysage humanisé. La mise en place d'un paysage humanisé dépendrait directement de la volonté des populations locales, l'adhésion populaire étant l'un des éléments essentiels à la réussite d'un tel projet d'aire protégée. D'ailleurs, la gestion des territoires visés serait confiée aux autorités municipales selon une convention de protection (Bisailon, 2008), sous-tendant ainsi une gestion concertée du territoire avec les communautés locales (Audet, Bélanger et Doucet, 2004).

Plusieurs défis de taille à la création de paysages humanisés sont par contre dépeints par nombre d'auteurs et chercheurs (Audet, Bélanger et Doucet, 2004 ; Bisailon, 2008; Domon, 2009; Gaudreault, 2010). Ainsi, l'un des principaux serait la combinaison complexe, sur un même territoire, d'une « conservation de la biodiversité et [des] besoins de la population d'une région ressource en difficulté de développement et en décroissance démographique » (Bisailon, 2008 : 41). D'ailleurs, en comparaison au modèle français misant sur la complémentarité des objectifs de protection et de développement, le modèle québécois de paysage humanisé serait fondamentalement axé sur la protection de la biodiversité. Ainsi, la vocation de développement local, pourtant partie intégrante de cette approche de mise en réserve, serait presque absente du statut québécois. Selon Audet, Bélanger et Doucet (2004), cette vocation, indispensable dans un véritable projet de développement durable, permettrait une réelle adhésion des communautés locales (Audet, Bélanger et Doucet, 2004 : 111). Dans cette même idée, Domon (2015) affirme que le Québec,

en retenant la protection de la biodiversité comme première porte d'entrée sur la prise en compte du paysage [...], empruntait une voie qui se démarquait fortement de la Convention européenne des paysages adoptée deux ans plus tôt, c'est-à-dire une voie qui pourrait chercher à tenir compte de certaines particularités historiques, géographiques et écologiques du continent nord-américain. (Domon, 2015)

Ce glissement dans les politiques de mise en réserve, attribuant désormais la responsabilité de gestion aux communautés locales, induit également des complications au niveau local. En effet, il est bon de souligner tout le défi que comporte, pour les communautés locales, la gestion de projets de conservation sans, bien souvent, disposer des compétences et des capacités essentielles à la bonne mise en œuvre de ces initiatives (McNeely et Mainka, 2009 : 39).

Certains auteurs décrivent également le manque d'intérêt de la part du gouvernement provincial de véritablement mettre en place ce type d'aire protégée (Domon, 2009; Audet, Bélanger et Laval, 2004). Comme l'indique Domon (2009) :

Au tournant du siècle, au moment de son bilan sur les aires protégées, le Québec n'avait pas de statut correspondant à la catégorie V de l'UICN. L'inscription, en 2002, du statut de paysage humanisé dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel semble avoir été faite pour combler ce vide, mais en prévision d'actions ultérieures non encore prioritaires. Il semble que ce qui importait alors au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs était avant tout l'atteinte, dans les plus brefs délais, de l'objectif du 8 % de protection du territoire québécois public fixé par le gouvernement. On peut en déduire, étant donné le retard considérable qu'accusait le Québec en la matière, que la priorité n'allait donc pas à la création d'aires protégées de type paysage humanisé. (Domon, 2009 : 343-344)

Dans cette même idée, Sarica (2001, citée dans Audet, Bélanger et Laval, 2004), énonce qu'une réelle volonté politique nationale et locale est essentielle à la création d'une aire protégée de catégorie V, tel le paysage humanisé. Si tel n'est pas le cas, cette intention du gouvernement restera « vaine et vide de réalisations concrètes et durables. Le maintien de l'interaction homme-nature, la mise en valeur et la conservation du paysage nécessitent, de toute évidence, un soutien financier et une reconnaissance politique à long terme » (Sarica, 2001, cité dans Audet, Bélanger et Laval, 2004 : 117).

Ainsi, bien que le paysage humanisé ait été adopté par le Québec en 2002, le gouvernement n'aurait pas encore défini de mode de financement associé à un tel statut d'aire protégée. En effet, ce dernier prévoit des supports d'abord techniques, scientifiques et technocratiques auxquels s'ajouterait un support financier modeste du ministère de l'Environnement. De ce fait, « ce qui [sera réellement] favorisé et recherché, c'est un accompagnement à plusieurs partenaires et une recherche de partenariats par les promoteurs du projet » (Gérardin, MDDEP, cité dans Audet, Bélanger et Doucet, 2004 : 116).

De même, l'une des autres difficultés évoquées est l'absence d'équivalent, en territoire québécois, de ce type d'aire protégée. En mode « découverte », ces communautés doivent donc faire preuve d'imagination afin de définir le cadre conceptuel de ce nouveau statut tout comme le territoire concerné et ses limites, son fonctionnement et les différents outils nécessaires pour la protection de l'environnement (Bisaillon, 2008 : 40-41). Ce projet de société doit également prendre en compte les aspirations de la communauté rurale, souvent en dévitalisation, qui présente, outre des intérêts pour la protection de l'environnement, des besoins criants à court terme en matière de développement.

Finalement, l'un des plus grands défis dépeints par Bisaillon (2008) est d'assurer le maintien de l'adhésion des communautés locales et des différents partenaires tout au long de la réalisation du projet. En effet, les populations locales se doivent de s'approprier le projet de création d'un paysage humanisé « afin d'en comprendre les opportunités à long terme et de le considérer [comme un projet de société] prioritaire » (Bisaillon, 2008 : 41). Puisqu'il a des incidences directes sur le mode de vie des collectivités qui l'habitent, notamment en raison des politiques et des pratiques d'aménagement du territoire découlant de ces objectifs spécifiques, un projet de paysage humanisé se doit de détenir « [une] très forte adhésion, [une] compréhension commune et [une] participation réelle des personnes, des organismes et de toutes les structures administratives et gouvernementales touchées » (Domon, 2009 : 331). Cet appui des élus et de la population au projet de paysage humanisé constitue d'ailleurs l'un des critères d'acceptation par le MDDELCC (Gaudreault, 2010 : 23). Devant résulter d'une véritable initiative locale, le paysage humanisé, dont la

démarche de mise en place est assez complexe, doit ainsi présenter une acceptabilité sociale au sein des communautés concernées (Domon, 2015 : 1). Comme l'indique Estran Paysage Humanisé,

Dans l'optique où la volonté d'instaurer un paysage humanisé doit initialement provenir d'une communauté et non pas du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ce dernier tient à avoir la preuve d'une bonne acceptabilité sociale avant de permettre l'octroi d'un tel statut d'aire protégée. (EPH, 2012d : 2)

L'acceptabilité sociale d'un projet et ce, dans tous domaines confondus, est, en effet, considérée comme l'un des facteurs de succès lors de la mise en place d'une initiative de développement (Lehmann, Colomb et Motulsky, 2013). C'est donc sur cet enjeu spécifique de l'acceptabilité sociale des populations locales que le présent travail de recherche se penchera.

### **1.1.3 La situation au Québec en 2015**

Depuis l'introduction en 2002 du statut de paysage humanisé à la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, plusieurs communautés québécoises, en majorité rurales, ont manifesté leur intérêt à la mise en place, sur leur territoire administratif, de ce nouveau statut de protection correspondant à la catégorie V des aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UINC). La Vallée de la Batiscan, l'Île Verte, les Îles-de-la-Madeleine, les Cantons-de-l'Est (Memphrémagog), l'Île Bizard (Montréal) et l'Estran (Gaspésie) n'en sont que quelques exemples (Domon, 2015 : 5). « Le combat de longue haleine » (Duglas, 2008) que constitue la reconnaissance de ce statut aura eu raison de la plupart de ces initiatives (*idem*). À ce jour, il ne resterait que trois projets en développement au Québec (Domon, 2015 : 5).

La beauté de ses paysages et les traces de son passé agricole étant menacées par l'urbanisation, l'Île Bizard, localisée aux abords de la ville de Montréal, amorça les travaux

de reconnaissance au milieu des années 2000, suite à une consultation publique sur le plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier. Une table de concertation fut mise en place en avril 2010 (Domon, 2015 : 6), regroupant des citoyens de l'île, des producteurs agricoles, des représentants de terrains de golf, divers groupes locaux ainsi que les ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et des Transports, l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et la Ville de Montréal (Ville de Montréal, s.d.). Malgré une suspension de la démarche en 2012 en raison de désaccords sur l'importance de l'obtention d'un tel statut de protection, les activités de la table de concertation ont toutefois été relancées au printemps 2014 par la nouvelle équipe d'élus municipaux de la Ville de Montréal. Une demande de reconnaissance fut déposée auprès du MDDELCC à l'automne 2014 officialisant ainsi la démarche de l'Île Bizard (Domon, 2015 : 6).

Dotées d'une riche biodiversité et d'une des dernières communes datant du système français, trois îles situées sur le lac Saint-Pierre entre Montréal et Québec amorcèrent les travaux de mise en place d'un paysage humanisé en 2012. Selon les dernières nouvelles disponibles, le projet en serait à la finalisation de la demande de reconnaissance (Domon, 2015 : 7).

Confronté à de nombreux enjeux concernant l'exploitation des ressources naturelles, l'Estran, regroupant, à son amorce, quatre municipalités gaspésiennes, est le projet de paysage humanisé le plus avancé à ce jour. Ayant débutée au début des années 2000, la démarche estranaise fut ainsi la toute première à être enclenchée. En 2005, l'Estran obtint d'ailleurs le premier statut de projet pilote au Québec. Malgré un temps de latence entre 2006 et 2009, le projet fut toutefois relancé par deux des municipalités initiales. Le projet en est, à ce jour, à la finalisation du plan de conservation et de mise en valeur. Dans un souci d'assurer l'acceptabilité sociale du projet – critère jugé essentiel par le MDDELCC pour la réussite d'un tel projet – divers efforts d'information, de consultation et de concertation ont été mis en place entre 2010 et 2013. Une table de concertation et une consultation publique composeront les prochaines étapes de la démarche. Constituant le

premier projet pilote au Québec et étant le projet le plus avancé dans la province, l'initiative de l'Estran est retenue comme sujet d'étude pour la présente recherche.

#### **1.1.4 Objet, pertinence et but de la recherche**

##### ***Question générale de recherche***

Comme mentionné plus haut, l'acceptabilité sociale constitue une exigence du MDDELCC pour l'obtention du statut de paysage humanisé. D'ailleurs, cette adhésion populaire est largement décrite comme l'une des difficultés majeures à la mise en place d'un tel projet alliant protection de l'environnement et développement des communautés locales. Ce constat de l'importance du critère d'acceptabilité sociale dans l'obtention du statut et des constants efforts d'évaluation de celui-ci nous amène ainsi à nous poser la question générale suivante :

Dans quelle mesure le projet de Paysage humanisé de l'Estran présente-t-il une acceptabilité sociale de la part des élus municipaux, des groupes d'intérêt et de la population locale?

Dans cette idée, cette recherche vise l'approfondissement des connaissances concernant les dynamiques de développement local, et le processus d'acceptabilité sociale en prenant pour cas d'étude le projet de Paysage humanisé de l'Estran touchant les deux communautés de Grande-Vallée et de Petite-Vallée en Gaspésie. Elle cherche à connaître le niveau de participation de la population aux différentes étapes du projet. Elle vise également à comparer les objectifs et les stratégies du projet aux aspirations et à la vision du territoire des habitants de l'Estran.

### ***Pertinence de la recherche***

La difficile problématique de conciliation entre la protection de l'environnement et le développement des communautés, au Canada comme à l'étranger, est, comme nous l'avons mentionné plus haut, une thématique sur laquelle se penchent bon nombre de membres de la communauté scientifique (Boissière et Doumenge, 2008 ; Giroux et Soumis, 2000; Lapointe, 2011 ; Ndamè, 2007 ; Ramousse et Salin, 2007 ; Wafo Tabopda, 2009 ; etc.). Plusieurs études ont d'ailleurs démontré les limites de certains projets d'aires protégées en ce qui concerne cette association homme-nature, confirmant ainsi toute la complexité d'un tel objectif.

En se dotant, en 2002, de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et, par le fait même, du nouveau statut d'aires protégées que constitue le paysage humanisé, le Québec démontre ainsi tout l'intérêt de mettre sur place, malgré les défis, des territoires protégés dont l'association environnement et développement semble indispensable à leur conservation. Ainsi, rompant définitivement avec la « mise sous cloche de verre » et les pratiques d'exclusion des populations caractérisant anciennement les méthodes de mise en réserve, cette nouvelle politique alliant la nature et l'homme repose ainsi sur une planification, une gestion et une mise en œuvre participative de la population locale. L'implication des acteurs locaux serait alors essentielle dans le processus de planification et de gestion d'un paysage humanisé dont la mise en œuvre ne serait « pas uniquement [...] pour les communautés locales mais aussi avec et à travers elles » (Phillips, 2002; cité dans Domon, 2009 : 214). Comme le mentionne Domon, « [ce] type de projet a besoin d'une très forte adhésion, d'une compréhension commune et d'une participation réelle des personnes, des organismes et de toutes les structures administratives et gouvernementales touchées » (2009 : 331).

Dans l'optique où l'acceptabilité sociale constitue un critère essentiel énoncé par le MDDELCC pour l'obtention d'un statut de paysage humanisé, il apparaît alors pertinent d'évaluer si elle est bien présente auprès des conseils municipaux, des groupes d'intérêt et de la population de l'Estran, d'autant plus que les derniers efforts dans ce sens remontent à

quelques années. C'est d'ailleurs ce besoin que nous a décrit l'organisme Estran Paysage Humanisé lors de nos premiers contacts avec les responsables du projet.

En raison de ce processus de mise en place long et complexe, il semble donc essentiel de s'assurer de l'appui et du soutien de l'ensemble de la population au projet de paysage humanisé qui se doit d'être un projet de société pour et par la communauté. De plus, puisque la mise en place d'un paysage humanisé aura forcément des impacts directs sur le mode de vie des Estranais en raison des politiques et des pratiques d'aménagement du territoire découlant de ses objectifs spécifiques (Domon, 2009 : 331), il semble indispensable de connaître l'avis de la population concernant ce projet tout en s'assurant que ce dernier correspond réellement aux besoins et aspirations des habitants du territoire.

De même, puisque la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* prévoit, comme évaluation de l'ancrage du projet au sein de la communauté concernée, une audience publique menée par un organisme indépendant (ex. : BAPE), il est essentiel de s'assurer de la compréhension entière des enjeux du projet par la population et de l'adhésion complète de cette dernière au Paysage humanisé de l'Estran.

### ***Intentions de recherche***

Cette présente recherche a donc pour ambition de participer aux actuelles réflexions concernant la notion d'acceptabilité sociale, tant utilisée dans les discours lors de la mise en place de projets de développement.

Ainsi, dans le cadre de cette recherche, nous comptons d'abord apporter de plus amples connaissances sur l'acceptabilité sociale d'un projet mariant développement socio-économique des collectivités et protection de la biodiversité. D'autre part, dans le contexte où l'acceptabilité sociale est un critère d'obtention du statut de paysage humanisé, il nous apparaît également essentiel de mieux saisir et évaluer cette dernière, notamment dans



l'idée de la tenue par le MDDELCC, prochainement<sup>1</sup>, d'une première audience publique. Cette recherche permettra donc, nous l'espérons, de mieux comprendre dans quelle mesure un projet de développement, quel qu'il soit, présente une acceptabilité sociale de la part des collectivités concernées. Dans cette évaluation, l'expérience de l'Estran pourrait sans doute également servir d'inspiration pour les porteurs de projets de développement souhaitant acquérir ou s'assurer de l'acceptabilité sociale des communautés concernées.

Finalement, puisque le projet de paysage humanisé se veut un projet de société pour et par les communautés, il nous apparaît important de s'assurer que les besoins et aspirations de la population concordent véritablement avec les objectifs spécifiques du projet de l'Estran.

## **1.2 ÉTAT DE LA RECHERCHE**

Il est maintenant plus que reconnu que l'acceptabilité sociale est un facteur de succès lors de la mise en place d'un projet de développement, et ce au même titre que le financement, le produit ou le prix (Lehmann, Colomb et Motulsky, 2013). Cependant, cette notion souffre d'un manque de définition (Fournis et Fortin, 2013), ce qui ne manque pas de créer des conflits d'interprétation entre divers acteurs. Par exemple, dans l'exercice d'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste, des groupes de citoyens n'ont pas manqué de critiquer le recours à cette notion qu'ils estiment un danger (INM, 2012). Dans cette perspective, nous tenterons de poser une définition à cette notion d'acceptabilité sociale et ferons, par le fait même, le lien avec l'appropriation, terme largement utilisé notamment en développement international.

---

<sup>1</sup> Date toujours inconnue

### 1.2.1 L'acceptabilité sociale

Depuis déjà plusieurs années, l'adhésion populaire à divers projets de développement voulant s'établir au Québec comme à l'international s'est révélée être un enjeu majeur pour les décideurs publics et privés. Plusieurs polémiques impliquant des projets présentant une faible adhésion populaire, voire une contestation, ont permis de remettre en question la place que doivent occuper les citoyens dans la mise en place de ces projets (Raufflet, 2014). En effet, il est maintenant largement reconnu que les dynamiques sociales constituent un facteur déterminant dans la bonne conduite des projets de développement et qu'il est donc indispensable de les prendre en compte. À ces fins, ces dynamiques sociales sont souvent analysées sous le couvert de l'acceptabilité sociale (Fortin et Fournis, 2014 : 321), concept flou qui, selon plusieurs auteurs (Fortin et Fournis, 2014; Massé, 2013; Raufflet, 2014; Rousseau, 2008 ; Taddei et Staii, 2008), recouvre diverses acceptations.

Notion récente ayant pris de l'ampleur depuis le milieu des années 2000, l'acceptabilité sociale ne présente ainsi guère de définition unique et commune à tous (Slack, 2008, cité dans Raufflet, 2014). De façon générale, elle ferait référence à « la perception des parties prenantes locales qu'un projet, une entreprise, ou une industrie est socialement acceptable ou légitime » (Boutilier et Thomson, 2011, cité dans Raufflet, 2014 : paragraphe 14). Pour certains auteurs, s'inscrivant dans un processus continu de négociations sociales, l'acceptabilité sociale « se [construirait] progressivement à partir de rapports développés entre les acteurs impliqués et au gré des ententes qu'ils sont capables d'inventer et de souder, pour rendre les propositions acceptables, et même, idéalement, pour créer de véritables projets de territoire » (Fortin, 2008 : 72). Ainsi, afin qu'un projet de développement soit réellement réussi, il ne devrait pas être qu'accepté passivement, mais plutôt co-construit par les divers groupes d'acteurs concernés afin de mettre en place un véritable projet de société (*idem*).

L'acceptabilité sociale serait ainsi « le résultat d'un processus durant lequel les parties prenantes construisent ensemble les conditions minimales à respecter pour qu'un projet

s'intègre harmonieusement, à un moment donné, dans son milieu naturel et humain » (Enea consulting, 2012).

L'acceptabilité sociale d'un projet de développement impliquerait deux facteurs distincts mais essentiels, soit la prise en compte du contexte local et l'ouverture du projet aux différentes parties prenantes et groupes d'acteurs présents sur le territoire par un processus de co-création (Enea consulting, 2012).

Pour parvenir à cette co-construction, nombre de travaux sur l'acceptabilité sociale tendent à indiquer que certaines conditions de base seraient essentielles : implication de l'ensemble des acteurs à des moments décisifs de la prise de décision; prise en compte des préoccupations de l'ensemble des groupes concernés et leur intégration à la conception même du projet; création de mécanismes permettant la circulation des informations et des opinions; renforcement des connaissances sur les impacts possibles du projet (Fortin, 2008 : 73).

Selon la définition proposée par Fournis et Fortin (2013 : 13), l'acceptabilité sociale serait entendue comme

un processus d'évaluation politique d'un projet [...] mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnels reconnus légitimes car cohérents avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés.

En bref, elle renverrait à « une approche dite de concertation, d'appropriation, voire de co-construction de projets » (Fortin, 2015). Dans un article invitant à une révision des processus de décision publique, Batelier (2012) fait également ce lien entre acceptabilité sociale et appropriation. En effet, il confirme l'importance de délaisser la logique d'acceptation sociale actuelle afin d'investir dans des processus, certes plus lents et exigeant plus de ressources, visant l'acceptabilité sociale. Ces processus supposeraient notamment une responsabilisation et une appropriation des acteurs impliqués au sein du projet (Batelier, 2012).

Au cœur du concept d'acceptabilité sociale, cette notion d'appropriation nous semble ainsi particulièrement intéressante dans le cadre de cette présente étude sur l'acceptabilité sociale d'un projet de développement local. D'ailleurs, l'organisme Estran Paysage Humanisé (EPH) fait mention de cette notion d'appropriation dans ses documents officiels :

[...] le fonctionnement lui-même du paysage humanisé reposera en partie sur une participation publique constante afin de mettre en action les différentes orientations de l'aire protégée. L'objectif quant à la participation de la population dans le projet est sans contredit l'appropriation du paysage humanisé par les gens de nos communautés. (EPH, 2012d : 2)

Cette notion d'appropriation, désormais utilisée en développement local (Agence française de développement, 2008 ; Conseil de la santé et du bien-être, 2001; Djihoun, 2007) ainsi que dans les domaines technologique (Ben Amor, 2009; Touati, 2010) ou entrepreneurial (Bueno Merino, Grandval et Ronteau, 2010), fut initialement intégrée au discours des grandes agences de développement international lors de la refonte des politiques en matière d'aide et de coopération (Raffinot, 2010). Elle nous semble pouvoir offrir une voie pour traduire, de façon plus opératoire, la notion d'acceptabilité sociale. Examinons comment ce concept est traduit dans trois champs d'application.

### **1.2.2 L'appropriation des politiques de développement**

Face aux limites démontrées des approches classiques du développement, l'appropriation, tout comme la participation et la décentralisation, est désormais considérée « comme l'une des voies recommandées, mieux, incontournables » afin d'assurer la réalisation et la gestion de projets de développement (Do Bi Tra, 2002 : 1). Dans le domaine du développement international où cette notion est particulièrement utilisée, l'appropriation est progressivement devenue « la clé de voûte de la nouvelle architecture de l'aide », qui mise désormais sur la maîtrise, par les pays bénéficiaires, des politiques publiques ainsi que sur la participation de la société civile (Raffinot, 2010).

Ainsi, depuis la fin des années 1990, les institutions de Bretton Woods, rompant avec les stratégies d'aide traditionnelles, préconisent l'appropriation (« ownership ») (Raffinot, 2010), qui consisterait :

à favoriser l'adhésion du plus grand nombre d'acteurs aux mesures préconisées par les ajustements, de limiter la résistance et d'engager la responsabilité des gouvernements des pays en développement (PED) afin d'en assurer la bonne conduite (Johnson, Wasty, 1993, pp. 10-11), en les adossant à une légitimité plus politique (Best, 2007, p. 471). (Bergamaschi, 2011 : 136)

Cette nouvelle approche de développement international, assise sur laquelle repose la *Déclaration de Paris* (2005) signée dans le cadre de l'OCDE, proposerait alors de mettre le pays receveur de l'aide « en charge de définir de manière participative les politiques à mener et de coordonner le système d'aide » (Fisette et Raffinot, 2010 : 2). Les pays bénéficiaires de l'aide « exerceraient alors une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assureraient la coordination de l'action à l'appui du développement » (Déclaration de Paris, 2005).

Le terme d'appropriation serait ainsi lié à la possibilité pour les pays en développement d'effectuer, de manière autonome, des choix éclairés entre des politiques alternatives explicitées initialement, « la liberté de choix et d'expérimentation [constituant] la base même d'une véritable appropriation » (Raffinot, 2009 : 16). Ainsi, selon Raffinot (2009), le critère de l'appropriation serait donc moins à chercher dans l'existence de stratégies formalisées de développement – seul indicateur d'appropriation exposé par la *Déclaration de Paris* (2005) de l'OCDE – que dans la manière dont les choix ont été faits. Cette liberté dans l'analyse des alternatives devrait également s'étendre, selon lui, aux instruments d'élaboration des politiques (Raffinot, 2009 : 16). De plus, la volonté d'engager de véritables ressources pour réussir l'activité, résoudre les problèmes qui surgissent durant la mise en œuvre et poursuivre l'activité après le retrait de l'aide découlerait de cette appropriation (Van de Walle et Johnston, 1999 : 72). L'appropriation de l'aide imposerait que « la définition [des processus de développement] s'inscrive dans des démarches ouvertes et participatives. Il en [serait] de même pour la mise en œuvre des

actions, leur suivi et leur évaluation » (Allou et Corre, 2010 : 10). C'est dans cette optique que nous nous intéresserons, dans cette présente recherche, aux divers processus de participation et de prise de décision au sein du projet de paysage humanisé afin de pouvoir évaluer l'appropriation de ce dernier par la communauté.

Accordant une place prépondérante au suivi et à l'évaluation des politiques (Raffinot, 2009 : 16), cette appropriation serait essentielle afin que les efforts de développement aient des résultats fructueux et durables (Van de Walle et Johnston, 1999 : 72). Le manque d'appropriation des projets par les acteurs du terrain nuirait donc à leur durabilité (*ibid.* : 80). Le fait que les organisations de coopération restent les approbateurs de dernière instance et les juges de dernier ressort fait obstacle, selon Raffinot (2009), à un véritable processus d'appropriation (Raffinot, 2009 : 16-17).

Malgré cette prêche de la part des institutions financières internationales concernant le principe d'appropriation, plusieurs indices, selon Raffinot (2010), « [laisseraient] à penser que la rédaction des documents de stratégie de réduction de la pauvreté, qui est censée authentifier l'appropriation, reste sous contrôle » (Raffinot, 2010 : 28), les institutions de Bretton Woods conservant un rôle décisif dans les projets de développement (*ibid.* : 27). Dans la mesure où, dans la *Déclaration de Paris*, l'appropriation, l'un des indicateurs d'efficacité de l'aide au développement, n'est mesurée que par la présence ou non de stratégies de développement opérationnelles, il apparaît également nécessaire d'élargir le spectre de mesure de cette notion par des indicateurs supplémentaires.

D'ailleurs, comme le mentionne Hamidou Benoît Ouédraogo (1992), l'appropriation par les communautés locales constitue souvent « la pierre d'achoppement des projets de développement » (Ouédraogo, 1992 : V). Selon lui, l'une des plus grandes difficultés dans la mise en place de projets de développement concernerait davantage celle « d'amener les populations à s'approprier les valeurs et les exigences d'un modèle extérieur de développement généralement imposé ou suggéré par un projet d'aide qui fixe le rythme ou qui décide des approches » (Ouédraogo, 1992 : 22). Selon lui, plusieurs autres problèmes peuvent également nuire à une appropriation d'un projet par les communautés locales

concernées : méfiance aux innovations et résistance à un changement; problèmes de rationalité, de motivation et de perceptions, chaque individu interprétant les actions et les innovations selon des catégories culturelles qui lui sont propres; problèmes de leadership, de luttes d'influence et de l'accaparement du projet par les promoteurs et les élites; situations conflictuelles concernant les réaménagements de l'espace social et des paliers de la vie sociale (Ouédraogo, 1992 : 27-28). Une communauté s'étant réellement appropriée un projet de développement serait

une communauté de base conscientisée sur tous les plans et capable d'analyser une situation, de s'informer et de se former; de négocier entre ses membres et décider ensemble ce qu'il faut faire en s'auto-suffisant au maximum; de réaliser en s'organisant et en gérant; enfin de s'autoévaluer pour être capable de redéfinir les orientations de son développement. (*ibid.* : 94).

Ainsi, l'appropriation est loin d'être un concept dont il ne découle qu'une seule et unique définition. Malgré cela, cet élément est souvent décrit comme essentiel à la réalisation d'un projet de développement. Plusieurs auteurs relatent d'ailleurs le manque d'appropriation des projets de développement par les populations locales pourtant directement concernées (Mathur, 1995; Ndengue, 2011; Ouédraogo, 1992). Bien souvent, c'est au niveau de la participation, pourtant partie intégrante d'une réelle appropriation par les communautés locales (Ouédraogo, 1992), que les projets font défaut. De même, les rapports vécus et expérimentés avec le territoire, ainsi que la perception du projet et de ses impacts sur ces mêmes rapports, semblent jouer grandement dans l'appropriation d'un projet par les communautés concernées. Posons ainsi un regard sur quelques travaux croisant ces deux notions avec celui d'appropriation.

### **1.2.3 Appropriation et participation**

L'appropriation serait le résultat d'un processus de « participation stratégique » et d'apprentissages qui permettrait aux populations locales d'être en mesure de faire leurs propres choix (Roy, 2006 : 11). Les concepts de participation et d'appropriation seraient

alors en interrelation directe, « la première étant essentielle à l'atteinte d'une réelle appropriation du projet, et cette dernière renforçant en elle-même l'occurrence de la participation. Ils sont les objectifs et les moyens à la fois, visant une prise en charge et une responsabilisation collective » (*ibid.* : 10-11). Ainsi, la participation des divers acteurs de la communauté concernée au projet de développement permettrait l'acceptation et l'appropriation de ce dernier par la population locale, toutes deux des conditions *sine qua non* de réussite (Aubert-Lotarski, Nkizamacumu et Kozlowski : 7).

Pour une appropriation du projet par les communautés concernées, cette participation des acteurs locaux devrait se traduire aux différentes étapes de mise en place du projet, rendue possible par une organisation et une planification plus souples. Précédant la définition même d'un projet, une phase initiale devrait d'ailleurs permettre aux populations concernées de participer au diagnostic des problèmes et des priorités de leur communauté (Njonga, 1995) mais également à l'élaboration des solutions possibles (Klein, 2010). L'appropriation imposerait également que « la définition [des processus de développement] s'inscrive dans des démarches ouvertes et participatives. Il en [serait] de même pour la mise en œuvre des actions, leur suivi et leur évaluation » (Allou et Corre, 2010 : 10). Ainsi, la participation populaire devrait dépasser la simple contribution physique, monétaire ou matérielle, très répandue, et se traduire également dans la détermination des finalités ainsi que dans la gestion et l'organisation du développement (Roy, 2006 : 10-11).

Selon plusieurs auteurs, la logique de concertation – l'une des formes de participation - serait une condition essentielle au développement local des communautés. « La création, la multiplication, le renouvellement de lieux de concertation, d'échanges, de négociations entre les acteurs » serait l'une des quatre modalités afin de soutenir le développement local (Deffontaines et Prod'homme, 2001 : 160).

Selon Do Bi Tra (2002), il serait indispensable que tout projet de développement ait comme base une démarche participative dans laquelle :

- l'identification et l'analyse des problèmes seraient réalisées avec les bénéficiaires;



- la recherche des solutions et la prise de décisions se feraient de manière concertée;
- la participation des citoyens à la réalisation des ouvrages serait au cœur du projet.

C'est cette même démarche participative qui devrait conduire à la pérennisation des projets de développement ainsi qu'à leur appropriation par les communautés locales (Do Bi Tra, 2002 : 5-6).

#### **1.2.4 Appropriation et rapport au lieu**

Bien souvent, les communautés locales doivent composer avec une faible participation citoyenne et des résistances aux changements (Conseil de la santé et du bien-être, 2001) qui rendent parfois la mise en place de projets de développement plus ardue. Dans ce même ordre d'idées, Ouédraogo (1992) évoque que la méfiance aux innovations, la résistance aux changements ainsi que les perceptions des acteurs locaux figuraient, toutes trois, parmi les problèmes pouvant grandement nuire à l'appropriation d'un projet par les communautés concernées. En effet, pour les différents groupes d'acteurs locaux, l'une des questions essentielles « est de savoir si les changements suscités par les [projets] sont susceptibles de pérenniser les rapports vécus et expérimentés avec le territoire qui sont jugés importants pour eux, voire de les améliorer ou, au contraire, de les fragiliser et même de les détruire » (Fortin, 2008 : 71). Pour chacune des parties prenantes, le rapport coût/bénéfice de la mise en place d'un projet de développement dépendra de sa propre perception des impacts projetés ou avérés (Enea consulting, 2012).

Ces rapports au lieu qu'entretiennent les différents groupes d'acteurs avec leur propre territoire ainsi que leurs perceptions des changements sont ainsi des éléments essentiels dans une approche d'appropriation. Par ses dimensions concrètes, le paysage permet de rendre perceptibles ces changements appréhendés par les acteurs locaux ainsi que le sens donné à ses changements (*idem*).

La continuité pré/post-projet ainsi que les rapports entretenus avec le territoire sont ainsi deux facteurs déterminants dans le processus de réaction à un projet de développement. Un projet perçu comme améliorant le caractère distinctif de la communauté et assurant la préservation des lieux et des paysages faisant partie de l'identité locale et auxquels sont particulièrement attachés les habitants sera alors évalué positivement par la population concernée. Au contraire, un projet composerait avec un faible appui populaire s'il était interprété comme menaçant les moyens de subsistance locale ou l'environnement, ou si les résultats attendus étaient perçus négativement au niveau local et que les procédures de planification et de consultation faisaient défaut (Devine-Wright, 2010).

Ces perceptions du projet et de ses impacts, pouvant différer d'un individu à un autre, seraient imputables à quatre éléments distinctifs. Le premier correspondrait à la crédibilité et à la légitimité du porteur de projet, notamment basées sur des démonstrations de transparence et sur la réputation de ce dernier. Le second élément, le niveau de connaissance, conditionnerait grandement la compréhension des enjeux, des risques et des bénéfices avérés du projet. Une mauvaise interprétation du projet et une désinformation peuvent négativement influencer l'acceptabilité d'un projet. Au contraire, « une manipulation de l'information délivrée à un public insuffisamment averti peut générer artificiellement une perception positive du projet sur la base de l'ignorance des groupes sociaux concernés (impacts négatifs minimisés ou impacts positifs amplifiés) » (Enea consulting, 2012 : 4). La culture et les valeurs constituent toutes deux le troisième élément influençant la perception d'un projet. Ainsi, les perceptions peuvent nettement être divergentes d'un contexte culturel et social à un autre (coutumes, croyances, valeurs attribuées aux lieux et paysages, etc.). Le dernier facteur, que nous avons déjà brièvement énoncé, correspond au rapport coûts/bénéfices sociaux perçu par les parties prenantes du projet. Ce rapport peut être à la fois analysé du point de vue collectif (vision du développement de la communauté) qu'individuel (changements des usages du territoire, modifications du mode de vie quotidien, intérêts personnels, etc.) (Enea consulting, 2012).

L'importance des processus identitaires dans la démarche d'appropriation, dans ce cas-ci d'un territoire, a d'ailleurs été affirmée par Augé (1992). En effet, en opposition à un « non-lieu », un « lieu » dit appropriable comporterait une dimension identitaire, permettant ainsi des échanges constants entre un individu ou un groupe et l'espace d'exercice de son être, constitutif de son identité respective (Augé, 1992, repris par Boyer, 2010 : 4). Un tel lieu permettrait alors « l'identification de celui qui y naît, y vit ou y meurt » (Augé, 1992, cité dans Debarbieux, 1993 : 90).

Dans une recherche de maîtrise dont le sujet d'étude est quelque peu similaire au nôtre, Fournier (2010) fait le lien entre l'appropriation des projets de conservation par les acteurs du territoire concerné et les rapports au territoire entretenus par ces habitants. En effet, se penchant spécifiquement sur le cas de la Réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton, située en Mauricie, l'analyse révèle que le sentiment d'appartenance est un facteur indispensable à l'appropriation du projet (Fournier, 2010).

### **1.3 CONCLUSION PARTIELLE**

Empreinte d'un discours protectionniste, la mise en réserve fut longtemps synonyme d'exclusion des populations locales et d'interdiction des pratiques coutumières liées au territoire. Depuis quelques décennies, cette pratique de « mise sous cloche » semble toutefois s'ouvrir à des modèles conciliant la protection de l'environnement et le développement des sociétés humaines. Le statut de paysage humanisé, adopté au Québec en 2002, semble s'inscrire dans cette nouvelle approche. En effet, se voulant un modèle de développement durable, le paysage humanisé miserait sur le maintien de l'interaction traditionnelle des communautés locales avec leurs milieux afin d'ainsi conserver les éléments particuliers, autant naturels qu'anthropiques, des territoires et leurs qualités esthétiques paysagères.

Toutefois, l'insuccès de certains projets d'aires protégées montre bien les difficultés et défis que posent, d'une part, la conciliation des impératifs de conservation de l'environnement à ceux du développement local des communautés, et de l'autre, l'acceptabilité sociale de projets se voulant pour et par les populations locales. La reconnaissance de ce statut constituant un processus long et complexe demandant temps et investissement, il ne resterait plus à ce jour que trois projets de paysage humanisé en développement au Québec. Ayant obtenu le premier statut de projet pilote au Québec en 2005 et dont la démarche fut la première enclenchée, l'Estran constitue actuellement le projet le plus avancé dans la province.

Critère énoncé comme essentiel par le MDDELCC pour l'obtention d'un statut de paysage humanisé et largement reconnu comme un facteur de succès lors de la mise en place d'un projet de développement, l'acceptabilité sociale demeure un concept complexe impliquant, selon la définition retenue, un processus de co-construction et d'appropriation d'un projet par les divers groupes d'acteurs du territoire concerné. Toutefois, en raison de la complexité de sa définition et la difficulté de l'appliquer de manière opératoire à l'étude d'un projet, la notion d'appropriation semble être un concept préférable pour permettre une analyse sur le plan opérationnel.

Bien qu'il n'y ait pas non plus qu'une seule et même définition de cette notion, notamment intégrée en développement international comme la clé de voûte des nouvelles pratiques d'aide, l'appropriation semble toutefois être la pierre d'achoppement de plusieurs initiatives. Elle suggère une réelle maîtrise par les communautés locales des politiques et stratégies de développement, de même que des démarches ouvertes et participatives contribuant à la définition des processus de développement, tout comme à la mise en œuvre des actions, à leur suivi et à leur évaluation. La notion de participation des communautés locales est donc au cœur du concept d'appropriation, constituant toutes deux des conditions *sine qua none* de réussite. De même, le rapport entretenu avec le territoire par les populations locales et la perception des changements suscités par un projet de développement sur ce même rapport, autant au point de vue collectif qu'individuel, sont des

éléments essentiels dans une approche d'appropriation et sont susceptibles d'amenuiser ou d'augmenter l'adhésion populaire.

Dans la mesure où la participation et le rapport au lieu se trouvent ainsi au cœur même du concept d'appropriation, il nous semble important de cibler ces trois concepts porteurs de notre recherche et d'en dégager des définitions, ce qui sera fait au chapitre suivant.

## **CHAPITRE 2**

### **CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL**

Dans ce chapitre, nous présenterons d'abord l'approche théorique qui guidera notre analyse de l'appropriation du projet de Paysage humanisé de l'Estran. Cette approche théorique d'analyse est basée sur la théorie du lieu, se penchant sur les réponses des populations locales aux grands projets de développement. À la suite de cela, les trois concepts centraux de notre étude, soit l'appropriation, la participation et le rapport au lieu, seront définis, tant conceptuellement qu'opérationnellement. L'énoncé de notre approche théorique et des trois notions clés conduisant notre étude nous amèneront ensuite à poser un certain nombre de questions spécifiques de recherche.

#### **2.1 APPROCHE THEORIQUE**

Plusieurs approches théoriques pourraient servir à la compréhension de la problématique de cette étude. Malgré cela, nous en avons retenu une qui nous semblait particulièrement pertinente dans le cadre de notre recherche.

##### **2.1.1 La théorie du lieu**

La théorie du lieu (« place theory »), telle que retenue notamment par Devine-Wright, nous semble particulièrement inspirante. Émergeant d'une cohésion entre les disciplines de

la psychologie environnementale et de la géographie humaine, cette théorie se penche sur les réponses citoyennes aux grands projets de développement. En effet, l'auteur critique l'utilisation du « NIMBY » (« not in my back yard ») comme unique raison expliquant fréquemment les objections populaires à un projet et amène un raisonnement plus complexe sur ces réponses citoyennes.

Une opposition locale serait alors conçue comme « a form of place-protective action, which arises when new developments disrupt pre-existing emotional attachment and threaten place-related identity processes » (Devine-Wright, 2009 : 426). Un fort appui de la part de la communauté découlerait, selon lui, de croyances citoyennes selon lesquelles le projet améliorerait les spécificités locales en « putting the area on the map worldwre » (Devine-Wright, 2010 : 1), qu'il apparaîtrait comme visuellement familier et qu'il aiderait à la lutte contre les changements climatiques. Les citoyens évalueraient ainsi positivement un projet lorsqu'il est perçu comme améliorant le caractère distinctif de la communauté tout en assurant la préservation des lieux qui font parties de leur identité et auxquels ils sont émotionnellement attachés. La continuité avant/après-projet ainsi que les relations, notamment identitaires, entretenues avec le territoire sont donc deux éléments déterminants dans le processus de réaction à un projet de développement. Au contraire, cet appui serait faible si le projet est interprété par la population comme menaçant les moyens de subsistance locaux ou l'environnement. De même, ce support des communautés serait faible lorsque les résultats attendus de ce projet sont perçus comme étant négatifs au niveau local et lorsque l'on note des défaillances dans les procédures de planification et de consultation (Devine-Wright, 2010).

Inspiré par la littérature sur l'attachement au lieu et l'identité au lieu, Devine-Wright présente cinq étapes à la réponse publique face à un projet de développement (voir figure 1) :

- « Identification » : prise de conscience d'un projet;

- « Interpretation » : « making sense of it by creating and adopting symbolic meanings about the perceived « fit » between project and place » (Devine-Wright, 2010: 2);
- « Evaluation » : juger les changements du projet sur le territoire comme positifs ou négatifs;
- « Coping » : adaptation aux changements;
- « Acting » : réactions d'appui ou de résistance face au projet (Devine-Wright, 2010).

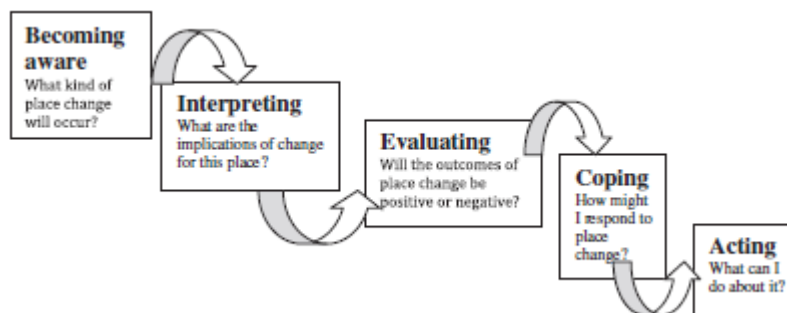


Figure 1 : Stades de la réponse publique à un projet, selon Devine-Wright (2010)

Source: Devine-Wright (2010), *Enhancing local distinctiveness fosters public acceptance of tidal energy: A UK case study*.

L'interprétation du projet, la deuxième étape de la réponse publique, se ferait selon deux critères différents (voir figure 2). Le premier concernerait les processus (*process*) de consultation et de décision utilisés pour la mise en place du projet. Ainsi, un projet interprété comme étant imposé à la communauté (*top-down*) ou présentant de faibles processus consultatifs aura plus de chance de rencontrer des oppositions au niveau local. Le second critère d'interprétation concerne les bénéfices (*outcome*) perçus aux niveaux local et extra local et les changements positifs et négatifs prévus par la mise en place du projet (Devine-Wright, 2010).



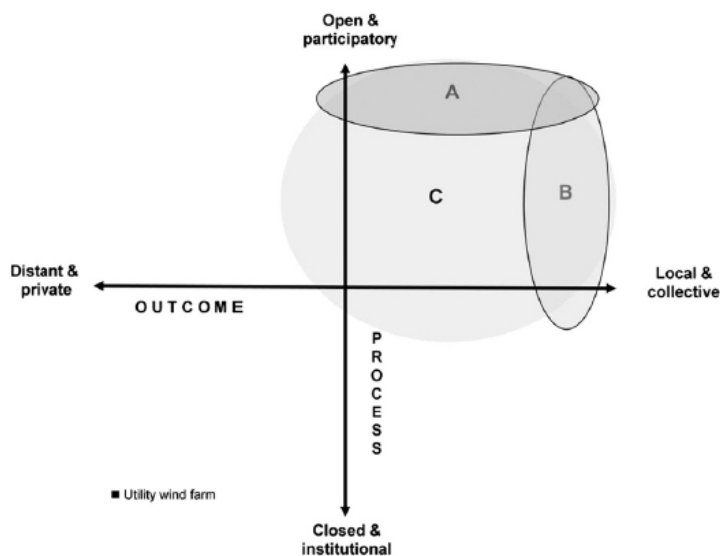


Figure 2 : Les dimensions de processus et de bénéfices dans l'interprétation d'un projet

Source: Devine-Wright (2010), *Enhancing local distinctiveness fosters public acceptance of tidal energy: A UK case study*.

Dans le même ordre d'idées, s'inspirant des travaux de Leborgne et Lipietz (1992), Klein et Waaub (1996) présentent, d'une manière quelque peu différente, ce modèle dualiste entre bénéfices et participation qui, comme dans le cas de Devine-Wright, occupent les deux mêmes axes du graphique. Selon eux, il y aurait ainsi quatre modalités possibles de développement :

- 1) Lorsque la participation locale est forte et que les intérêts collectifs de la communauté locale priment sur les intérêts individuels des acteurs exogènes et endogènes, le type de développement émergent relève d'une logique de flexibilité offensive structurante.
- 2) Lorsque le degré d'engagement chez les acteurs locaux est élevé mais que les intérêts défendus sont d'ordre individuel, le développement suit une modalité de flexibilité offensive déstructurante parce que génératrice d'exclus et de conflits qui affaissent la collectivité locale.
- 3) Lorsque la participation locale est faible, mais que les acteurs exogènes prennent en compte des intérêts collectifs locaux, le type de développement qui en découle peut être qualifié de flexibilité défensive structurante, mais là, la collectivité locale est façonnée par des intérêts extérieurs.

- 4) Lorsque le degré d'implication de la communauté locale est faible et se limite à la défense d'intérêts privés d'acteurs locaux qui profitent individuellement de la présence d'acteurs externes, on est en présence d'une situation de flexibilité défensive déstructurante. (Klein et Waaub, 1996 : 511-512)

Attardons-nous à cette notion d'interprétation d'un projet, de ses impacts et bénéfiques. En effet, bien souvent élément déclencheur d'une mobilisation ou d'une opposition à un projet, la perception de ce dernier, joue un rôle important dans l'appropriation locale et est fortement complexe à prendre en compte. Dans une étude sur le gaz de schiste et la fabrication des territoires par l'action collective, Fortin et Fournis (2016) abordent l'idée de pluralité des rationalités contextualisées. Ainsi, les individus n'auraient pas tous la même façon d'interpréter un projet, mais certains pourraient également partager des préoccupations communes (selon leurs milieux socioculturels ou de travail, etc.), influençant alors leur rapport avec ledit projet et leur interprétation de ce dernier. De la sorte, selon les groupes d'acteurs auxquels appartiennent les individus, leur perception peut s'en voir teintée, tout comme leurs exigences face à la mise en place du projet (ajustement technique du cadre existant, changement au cadre de régulation, transformation du modèle de développement). Dans la plupart des cas, les préoccupations liées au modèle même de développement prôné par le projet – remise en cause le plus souvent portée par des citoyens ou des représentants d'associations – sont estimées les plus conflictuelles selon Fortin et Fournis (2016).

Cette approche théorique du lieu nous semble particulièrement pertinente dans le cadre de la présente étude puisqu'elle permet de comprendre le processus de réponse publique à un projet de développement, de la prise de conscience à la réaction d'appui ou d'opposition. Nous nous intéresserons particulièrement à la quatrième étape du processus de réponse citoyenne à un projet, le « coping », et aux différentes étapes précédentes, puisque ce terme serait également utilisé dans la littérature anglophone afin de qualifier l'appropriation (Beaudry et Pinsonneault, 2005 ; cités dans Taddei et Staii, 2008). Ainsi, par la prise en compte, notamment, des processus participatifs et de la perception des

changements et bénéfiques qu'apporterait le projet de paysage humanisé, nous pourrions évaluer l'appropriation du projet par la communauté locale de l'Estran.

## **2.2 CADRE CONCEPTUEL**

De la problématique et de l'état de la recherche dressés au chapitre précédent et de l'approche théorique présentée plus haut, trois concepts importants ont donc été retenus. Ainsi, la présente recherche est guidée par le concept clé de l'appropriation, auquel se rattachent deux autres notions tout aussi importantes, soit celle de la participation et celle du rapport au lieu. Dans cette section, il conviendra de définir chacun d'entre eux, tant conceptuellement que de façon opératoire. Cet exercice nous permettra ensuite de préciser nos trois questions de recherche spécifiques (point 3.3).

### **2.2.1 Concept d'appropriation**

Amplement utilisé en développement international, le concept d'appropriation est, malgré tout, loin de faire l'unanimité concernant sa définition même, ainsi que sur les différents aspects que celle-ci recoupe (Bergamaschi, 2011 ; Ouédraogo, 1992 ; Raffinot, 2009). L'une des interprétations courantes de ce concept renvoie simplement au terme anglophone « ownership », correspondant au sens légal de la notion de propriété. Ainsi, par cette interprétation, un projet de développement ne serait approprié réellement par la population concernée que lorsque cette dernière en devient légalement propriétaire (Roy, 2006 : 10). Pour la présente recherche, nous pousserons la réflexion concernant cette notion d'appropriation en examinant notamment les propositions apportées à ce sujet par les chercheurs Ouédraogo (1992) et Simard (2000), ainsi que par certains organismes œuvrant en développement local ou international. Bien que leurs approches soient différentes (pratique vs recherche), leurs domaines d'étude hétéroclites (géographie urbaine pour

Simard, coopération internationale pour Ouédraogo) et leurs objets d'études divers (revitalisation urbaine, projet de développement local et international, santé, logement, etc.), ils s'intéressent tous à une situation de changement volontaire, dit de développement, et à l'adaptation à cette dernière par les populations locales. D'ailleurs, nous remarquons également que leurs analyses vont sensiblement dans le même sens.

Selon Serfaty-Garzon (2003), l'appropriation véhiculerait deux idées dominantes : l'adaptation à un objet, une chose, ou une destination, et, découlant de la première, l'action visant à rendre sien ce même objet, chose ou destination. Dans un rapport publié en 2001, le Conseil de la santé et du bien-être traduit, quant à lui, l'appropriation comme « un processus par lequel un individu, un groupe ou une communauté arrive à exercer un certain contrôle sur ses conditions de vie » (Conseil de la santé et du bien-être, 2001 : 8). L'appropriation correspondrait ainsi à la fois à un pouvoir d'action autonome que possède une communauté afin de modifier certaines de ses conditions de vie, à un processus de prise de conscience des problèmes et des capacités et de maîtrise des outils collectifs de développement, et à une structure favorisant la participation de la population (*ibid.* : 11).

Dans un même ordre d'idées, Ouédraogo (1992) désigne l'appropriation comme étant « une démarche multidimensionnelle d'intégration complexe par laquelle les populations cherchent effectivement à maîtriser, par des décisions qui leur sont propres, le processus d'un changement [a]mélioratif durable dans lequel on les a engagés ou dans lequel elles se sont engagées en vue de contrôler le fonctionnement de leurs vies ou de leurs communautés (...) » (Ouédraogo, 1992 : 14). L'appropriation placerait alors les populations et les communautés locales au premier rang (*ibid.* : 20), en tant qu'auteurs et acteurs (*ibid.* : 21). Selon l'auteur, une véritable appropriation sous-tendrait que le projet de développement soit orienté « vers les besoins et les objectifs définis et reconnus par la communauté visant la revalorisation des ressources humaines, technologiques et physiques existantes » (Ouédraogo, 1992 : 21). Ainsi, l'appropriation relèverait également de la volonté politique des autorités, qui doivent alors s'approprier les orientations du développement de la communauté et les arrimer avec les intérêts de la population de base (*ibid.* : 106).

L'appropriation constituerait une composante majeure du développement endogène et l'une des conditions nécessaires, mais non suffisante, de sa réalisation (*ibid.* : 20).

Selon ce même auteur, pour être effective, l'appropriation doit s'opérer à plusieurs niveaux, soit conceptuel, organisationnel et instrumental, qui sont particulièrement mobilisés dans des phases différentes du projet. Le premier niveau renverrait à la phase de conceptualisation du projet : établissement (ou non) des objectifs et vision du projet dans une perspective de participation stratégique des populations locales; prise en compte (ou non) des intérêts et priorités des populations locales dans la définition des objectifs et priorités du projet; concordance entre stratégies institutionnelles et vision du développement; expression des besoins; définition des axes stratégiques; réflexion collective initiale, etc. Les deux autres niveaux renverraient plutôt à l'étape de mise en application du projet. Le niveau organisationnel concernerait l'intégration d'une nouvelle organisation et de nouvelles méthodes de travail : formalisation des structures; répartition des rôles et des tâches; mécanismes de concertation; mécanismes de partage du pouvoir et de prise de décision; mobilisation et participation des différents acteurs; planification souple, etc. Quant à lui, le niveau instrumental viserait plutôt la maîtrise de nouvelles techniques et technologies qui sont généralement issus de l'extérieur, telles la gestion des ressources humaines, financières et matérielles et la participation démocratique (Ouédraogo, 1992).

Dans la même finalité, le Conseil de la santé et du bien-être (2001) cible, dans son rapport, cinq dimensions interdépendantes qui constitueraient les conditions favorables d'appropriation par les communautés locales, soit le développement d'une vision commune, l'organisation du territoire en fonction des communautés, l'utilisation des ressources pour et par les communautés locales, l'instauration d'un partage des pouvoirs publics orienté vers la décentralisation et, finalement, le développement de la coopération et de l'action en réseau (Conseil de la santé et du bien-être, 2001 : 39-40).

S'inspirant des travaux de Davies et Herbet (1993) sur l'identité communautaire pour étudier le quartier Saint-Roch de la Ville de Québec, Simard (2000) propose, quant à lui,

trois indicateurs quelque peu différents qui, selon lui, mèneraient à une appropriation des projets de développement par les acteurs locaux (figure 3). Le premier indicateur, le contrôle, renverrait à l'« impression » que des acteurs du milieu ont de leur participation au projet et de leur influence sur le processus décisionnel. Le contrôle s'appliquerait autant au projet même, qu'à ses modalités de réalisation ou à ses paramètres d'aménagement et de gestion. Le deuxième indicateur, la satisfaction, révélerait l'opinion positive ou négative des populations locales concernant un projet et ses attributs. Le troisième indicateur, le symbolisme, exprimerait la conceptualisation associée à un projet et sa mise en relation avec l'image même du territoire et de la communauté qui y vit. Il peut ainsi s'agir des perceptions des acteurs du milieu concernant leurs pratiques quotidiennes sur leur territoire et sur les contraintes ou changements d'usages occasionnés par le projet (Simard, 2000 : 179).

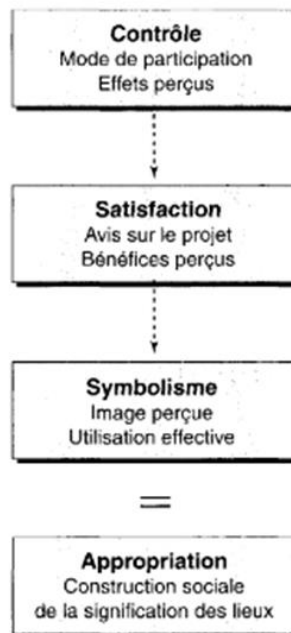


Figure 3 : Les dimensions et variables de l'appropriation selon Simard, 2000

Bien qu'utilisant le terme d'acceptabilité sociale plutôt que celui d'appropriation, Enea consulting (2012) présente tout de même des idées similaires à Simard (2000). En effet, la perception des inconvénients et des bénéfiques ainsi que des impacts potentiels ou avérés d'un projet sont également présentés comme des facteurs sur lesquels repose l'acceptabilité d'un projet, illustrant à nouveau l'interrelation entre ces deux concepts. Les parties prenantes prendraient ainsi position concernant un projet dépendamment des valeurs attribuées aux coûts et bénéfiques sociétaux que ce dernier génère. Ces valeurs varieraient d'un groupe à un autre en fonction de divers facteurs (crédibilité et légitimité perçues, culture et valeurs, niveau de connaissance) et ce, tant au niveau collectif (vision du développement de la communauté concernée) qu'individuel (modification dans le mode de vie quotidien ou dans les intérêts personnels) (Enea consulting, 2012 : 4).

Un examen de diverses initiatives de construction d'aires de collaborations supracommunales en Wallonie ont également permis à l'Institut Destrée (2014), centre de recherche européen, de dégager certaines autres conclusions concernant l'appropriation des projets. En effet, les différents acteurs associés ainsi que les citoyens s'approprieraient la démarche et ses résultats lorsqu'ils seraient réellement impliqués de manière active dans l'élaboration de l'exercice et dans la construction même des idées du projet. Pour cela, quatre conditions sont mises de l'avant :

- un recrutement des participants à l'exercice le plus ouvert possible;
- de réels mécanismes et compétences permettant la prise de parole, les échanges et la démocratie délibérative;
- une nécessaire logique pédagogique afin de clarifier, d'informer et d'expliquer correctement aux parties prenantes les objectifs, les finalités et les enjeux du projet;
- une réflexion au sein du projet où l'expérience vécue est davantage prise en compte que les théories générales (Institut Destrée, 2014).

Conceptualisant la notion d'acceptabilité sociale, Boutilier et Thomson (2011), cités dans Raufflet (2014), avancent qu'il y aurait quatre niveaux à l'acceptabilité qui conduirait, finalement, à une co-appropriation du projet par la communauté concernée (figure 4):

- Le rejet : les activités de l'entreprise sont perçues comme non légitimes. Il y a donc un faible niveau d'acceptabilité sociale qui peut se matérialiser notamment par des poursuites judiciaires de la part de la communauté concernée, ou tout simplement par l'arrêt du projet.
- La tolérance : les communautés locales approuvent, mais avec une certaine résignation, la présence de l'entreprise tout en assurant une surveillance constante de ses activités.
- L'approbation : il y a une relation de bon voisinage entre l'entreprise et la communauté. Cette dernière est fière des activités et des accomplissements du projet, qui se font en collaboration avec elle.
- La co-appropriation : « l'entreprise bénéficie de l'appui soutenu de la communauté locale, qui passe par la gestion conjointe des projets de développement local développés à travers des mécanismes tels que les tables rondes et la création d'institutions conjointes. Les communautés locales peuvent devenir actionnaires de l'entreprise. Parmi les indicateurs de niveau : les communautés locales s'uniraient aux côtés de l'entreprise contre les détracteurs externes tant les intérêts et les perceptions entre l'entreprise et la communauté locales sont liés » (Boutilier et Thomson, 2011, repris dans Raufflet, 2014).



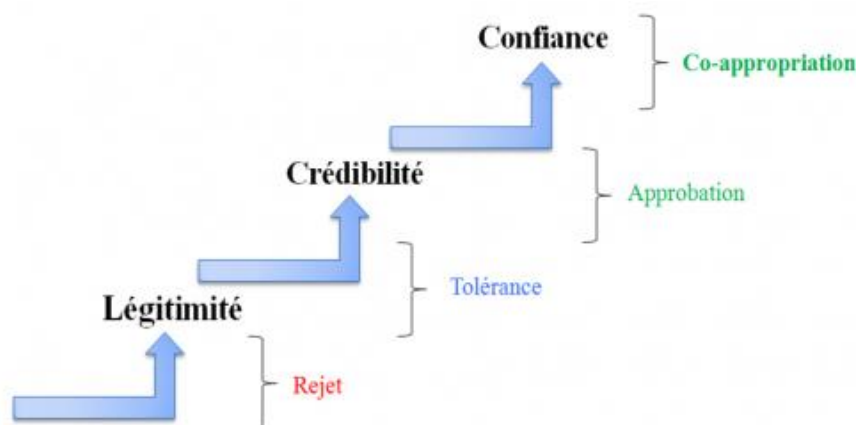


Figure 4 : Stades de l'appropriation et ses trois composantes, selon Boutilier et Thomson (2011)

Source : Boutilier et Thomson (2011), repris dans Raufflet (2014), *De l'acceptabilité sociale au développement local résilient*.

Ces quatre niveaux de l'acceptabilité sociale, menant à trois composantes interdépendantes (légitimité sociale, crédibilité et confiance), nous semble pertinentes pour l'analyse de l'appropriation d'un projet de développement.

En dépit du fait que notre étude ne s'insère pas dans un contexte de coopération internationale, ces divers éléments pouvant nuire ou favoriser une véritable appropriation et ces diverses dimensions de l'appropriation nous semblent tout à fait pertinents dans le cadre d'une étude portant sur l'appropriation d'un projet local de développement. Notre examen d'une initiative endogène permettra même de tester ces enseignements issus de projets exogènes, et ainsi de révéler ce qui pourrait être particulier à ce type de dynamique.

Ainsi, dans le cadre de cette étude, il sera question de l'appropriation communautaire comme le définit habilement Ouédraogo (1992). À cela, nous juxtaposerons la définition amenée par le Conseil de la santé et du bien-être (2001) qui désigne l'appropriation comme étant à la fois un pouvoir, un processus et une structure. Les trois niveaux d'appropriation, davantage opérationnels, proposés par Ouédraogo (1992), soit le conceptuel,

l'organisationnel et le technique, seront également repris ici afin de voir si l'appropriation du projet de paysage humanisé – si appropriation il y a – s'effectue effectivement, dans la pratique, à chacun de ses paliers distinctifs (« Appropriation opérationnelle », tableau 2). De même, les trois indicateurs de l'appropriation amenés par Simard (2000) nous serviront de balises afin de mesurer l'appropriation « perceptuelle » du projet par la communauté de l'Estran (voir tableau 2), dont la matérialisation sera particulièrement discernable dans le discours des acteurs (perceptions, opinions, etc.). Le premier indicateur proposé par l'auteur, le contrôle, renvoie à la participation des acteurs du milieu. Nous proposons de lui donner une ampleur plus vaste, en le situant comme second concept de notre étude. Comme celui de l'appropriation, ce concept de participation arbore une quantité surprenante d'interprétations diverses dont nous tenterons de définir les prémisses dans la prochaine section. Les deux autres indicateurs de Simard, la satisfaction et le symbolisme, amènent quant à eux cette idée que les acteurs entretiennent des rapports avec leur territoire et que la perception des changements qu'occasionnera le projet peut être déterminante dans l'appropriation de ce dernier. Ces deux indicateurs de l'appropriation font donc le lien avec notre troisième concept, que nous appelons « rapport au lieu », et qui sera discuté dans une section suivante.

Tableau 2 : Concept d'appropriation locale, ses dimensions et variables

	<b>Dimensions</b>	<b>Variables</b>
Appropriation opérationnelle (Ouédraogo, 1992)	Niveau conceptuel/stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cohérence entre les finalités du projet et la vision de l'avenir de la communauté</li> <li>• Cohérence entre les objectifs du projet et les intérêts et priorités des populations locales</li> <li>• Réflexion collective antérieure au projet (diagnostics, enjeux, solutions, etc.)</li> <li>• Processus collectif d'élaboration des stratégies</li> </ul>
	Niveau organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Composition : représentativité de la diversité des intérêts</li> <li>• Structures et fonctionnement</li> <li>• Modes de prise de décision et mécanismes de partage du pouvoir : mécanismes de participation active</li> <li>• Construction de consensus, règles</li> </ul>
	Niveau technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilités attribuées au niveau local</li> <li>• Conception du plan de conservation</li> <li>• Élaboration des limites territoriales du projet</li> <li>• Détermination des usages possibles</li> <li>• Mise en place des mécanismes et des stratégies</li> <li>• Sensibilisation et vulgarisation</li> <li>• Formation et progression des savoir-faire</li> <li>• Suivi et évaluation du projet</li> </ul>
Appropriation perceptuelle (Simard, 2000)	Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impression des acteurs sur leur participation au projet</li> <li>• Effets perçus de cette participation sur le processus décisionnel</li> </ul>
	Satisfaction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opinion positive ou négative du projet</li> <li>• Bénéfices perçus du projet</li> </ul>
	Symbolisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Image perçue du projet</li> <li>• Concordance entre cette image du projet et l'image du territoire et de la communauté</li> <li>• Perceptions des contraintes possibles sur leurs usages du territoire</li> </ul>

Adapté de Ouédraogo, 1992 et Simard, 2000.

### 2.2.2 Concept de participation

Plusieurs auteurs et instances s'entendent pour souligner l'importance de la participation des populations locales au sein des projets de développement afin d'assurer

leur appropriation et leur réussite (Banque mondiale; Conseil de la santé et du bien-être, 2001; OCDE, 2000 ; Ouédraogo, 1992; Simard, 2000;). D'ailleurs, dans les conclusions de l'une de ses recherches sur un projet de revitalisation urbaine, Simard (2000) stipule que les sentiments de contrôle, de satisfaction et de symbolisme menant à l'appropriation de tels projets de développement par les communautés locales seraient influencés par le niveau de participation de ces dernières à l'élaboration et à la mise en place de ces projets. Ainsi, conclut-il, « les démarches participatives semblent s'avérer être des moyens réels de concevoir des projets de développement dans un contexte démocratique » (Simard, 2000 : 183).

Par contre, le concept même de participation, tel qu'il est utilisé dans le cadre de la mise en place de projets de développement, arbore une multitude de significations diverses qui rend fastidieuse l'élaboration d'une seule et unique définition. Il nous semble donc indispensable de cibler différentes interprétations de ce concept de participation afin d'en faire ressortir les points intéressants pouvant ainsi guider notre recherche.

Mais d'abord, dans une étude sur les trois modèles municipaux de participation publique au Québec, Bherer (2011) propose une grille d'analyse intéressante qui apporte des éléments complémentaires pour le cadre d'analyse. L'espace participatif y est découpé en six modalités organisationnelles auxquelles sont couplés des variantes diverses. Ainsi, afin de bien analyser la participation d'acteurs à divers projets, il faudrait, selon l'auteure, s'intéresser à la fois aux participants, à leur intérêt, aux types de participation, à sa portée, à la fréquence d'implication ainsi qu'au degré d'influence des participants (tableau 3). Dans le cadre de notre étude, il sera particulièrement intéressant de connaître les différents processus participatifs au sein du paysage humanisé (spectateur, expression et justifications des préférences, négociation, etc.), ainsi que les modalités de recrutement des participants (participation volontaire, recrutement ciblé, etc.) et l'influence réelle des participants.

Tableau 3: Les différentes modalités organisationnelles de l'espace participatif, selon Bherer, 2011

LES MODALITÉS ORGANISATIONNELLES	LEURS VARIANTES
Les participants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Citoyens volontaires</li> <li>• Recrutement ciblé</li> <li>• Tirage au sort</li> <li>• Parties prenantes citoyennes</li> <li>• Parties prenantes professionnelles</li> </ul>
L'intérêt des participants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les participants ont un intérêt direct</li> <li>• Les participants ont un intérêt indirect</li> </ul>
Le type de participation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Spectateur</li> <li>• Expression spontanée de leurs préférences</li> <li>• Justification de leurs préférences</li> <li>• Agrégation des préférences individuelles et négociation</li> <li>• Délibération et discussion raisonnée</li> </ul>
La portée de la participation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un sujet restreint</li> <li>• Un sujet large</li> </ul>
La fréquence de la participation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régulière</li> <li>• Processus limité dans le temps</li> <li>• Garanties législatives pour permettre la répétition</li> </ul>
Le degré d'influence des citoyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avantages personnels seulement</li> <li>• Influence de type informationnel</li> <li>• Recommandation et consultation</li> <li>• Coproduction</li> <li>• Décision</li> </ul>

Adaptation de Fung 2006 et 2003.

Source: Bherer (2011), *Les trois modèles municipaux de participation publique au Québec*.

Ainsi, selon Ghai (1988), il est primordial de distinguer trois significations différentes. La première interprétation du concept de participation, plus classique, fait référence à la mobilisation des populations locales suite à la conception et à la définition du projet. Ainsi, cette participation, se limitant souvent à un apport de main-d'œuvre, de matériaux ou de logistiques, a pour objectif de faciliter l'implantation du projet. Ici, l'apport concret de la communauté traduit directement son degré de participation. La deuxième signification concerne plutôt la décentralisation des ressources et de certains pouvoirs décisionnels au palier local afin de permettre aux communautés concernées de se prononcer sur tous projets de développement sur leur territoire, et ce aux différentes étapes

du processus de conception et de réalisation. La capacité décisionnelle de la communauté détermine donc, dans cet ordre d'idées, le niveau de participation de cette dernière. Finalement, la troisième signification se réfère au processus d'« *empowerment* » impliquant l'amélioration des conditions d'existence, le renforcement des pouvoirs ainsi que la mise en valeur des capacités et des potentialités des groupes démunis et exclus au sein d'une communauté (Ghai, 1988).

Dans cette même idée de décentralisation des ressources et des pouvoirs décisionnels vers les milieux concernés par les projets, Schneider et Libercier (1995) indiquent qu'une participation réelle de la population locale, contrairement à une simple consultation, supposerait nécessairement son implication à l'ensemble des étapes du projet, de la conception jusqu'à l'évaluation (Schneider et Libercier, 1995 : 10-11). De même, le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) (2006), se référant aux travaux de Kalala, Danta et Schwarz (1993), souligne qu'en matière de développement « le sens complet de la participation [...] se réalise quand les citoyens sont impliqués dans la définition des projets, l'organisation, la délibération, la décision, l'exécution, le contrôle et l'application de la décision, la production et le partage des fruits de l'action » (CRISES, 2006 : 44).

Roy (2006) distingue, quant à lui, trois conceptions originales de la participation. La première vision, plutôt minimaliste, traduit la participation comme un simple outil afin de rendre l'aide plus efficace et ainsi de compenser des dysfonctionnements du marché. Cette « participation instrumentalisée » ne serait alors destinée qu'à « légitimer des projets mis sur pieds de l'extérieur : au mieux les populations seront consultées, mais leur rôle se limitera à s'insérer dans des projets qui proviendront de l'extérieur » (Roy, 2006 : 9-10). La seconde vision présentée par Roy (2006) rejoint sensiblement l'une des propositions de Ghai (1988) limitant la participation à une simple contribution matérielle, financière ou de main-d'œuvre. Cette participation, dite « passive », permet une implication limitée de la population qui n'a aucun regard sur les orientations fondamentales du projet qui ont été conçues par des acteurs externes au milieu. Finalement, la troisième vision considère la

participation comme un processus politique permettant à l'ensemble de la population d'exprimer ses besoins et intérêts, pouvant ainsi mener à une mutation des rapports de force au sein même des communautés. Cette « 'participation active stratégique' demande à la population de s'impliquer dans la définition des objectifs du projet, dans ses orientations stratégiques et dans sa mise en œuvre et son suivi. Il s'agit d'une responsabilisation et d'un travail de prise de conscience qui implique réellement les populations » (Roy, 2006 : 9-10).

Dans une idée similaire, Mormont, Mougenot et Dasnoy (2006) proposent deux manières d'interpréter la participation des populations locales. D'un côté, la participation serait un droit revendiqué par les populations locales lorsque les décisions d'autorités publiques ou privées vont à l'encontre de leurs aspirations ou intérêts. De l'autre côté, cette participation serait également proposée aux populations locales par ces mêmes autorités afin de les faire adhérer à des politiques ou projets supposant des changements dans les pratiques quotidiennes (Mormont, Mougenot et Dasnoy, 2006 : 1). Notamment employée dans le cadre de programmes environnementaux, cette deuxième interprétation de la participation correspond à cette même idée de « participation instrumentalisée » proposée par Roy (2006) et discutée plus haut.

Dans cette même recherche de différenciation des types de participation, Beuret, Dufourmantelle et Beltrando (2006) proposent une typologie, inspirée de celle pionnière de Arstein, articulée en six niveaux qui prennent ici la forme d'un escalier (figure 5).

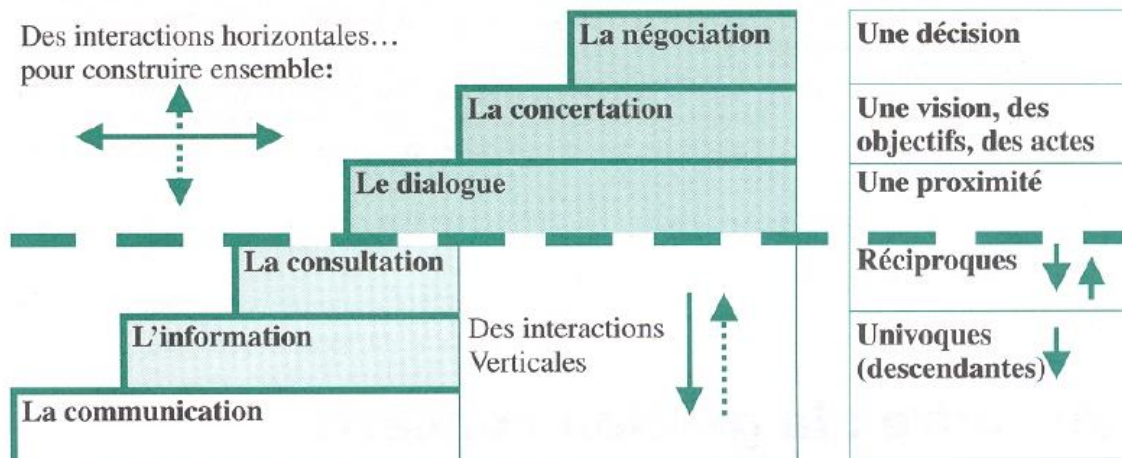


Figure 5 : Les formes de la participation proposées par Beuret, Dufourmantelle et Beltrando, 2006

Source: Beuret, Dufourmantelle et Beltrando (2006), *L'évaluation des processus de concertation : RELIEF, une démarche, des outils*.

Le niveau inférieur, la communication, impliquerait un groupe cible, « soit par sa présence, soit par le biais des médias, de façon univoque » (Beuret, Dufourmantelle et Beltrando, 2006 : 24). Par la communication, on vise à obtenir l'adhésion du public cible au projet proposé. Ainsi, selon les auteurs, la communication ne s'inscrit donc pas réellement dans une logique de participation dialogique de la population. L'information, située sur la deuxième marche de l'escalier, constituant le premier niveau réel de participation, serait « un flux unique, depuis les gestionnaires vers les autres acteurs ou vers le grand public » (*idem*). L'information se voulant objective, ce type de participation vise à informer et donc, à donner un certain pouvoir étant donné le renforcement de la capacité d'agir des protagonistes. Constituant le troisième niveau, la consultation serait « une opération lors de laquelle le gestionnaire public collecte les avis des acteurs consultés » (*idem*). Ce processus ne sous-tend pas de partage du pouvoir décisionnel et ne garantit pas la prise en compte des avis et opinions exprimés. Aucune garantie n'est également mise de l'avant en ce qui a trait à la possibilité d'un débat entre les divers acteurs. Ces trois formes de participation sous-



tendent des interactions verticales, selon un mouvement descendant. La consultation et l'information entrent dans le champ de la gestion concertée, sans véritables interactions dialogiques, alors que la communication, quant à elle, n'en fait pas partie.

Les niveaux suivants correspondraient, selon les auteurs, à une autre forme de participation. Ainsi, quatrième niveau, le dialogue n'a « pas de finalité précise, sinon le fait de mieux se connaître et se comprendre » (*idem*). Ce type de participation constitue un acquis majeur puisqu'il sous-tend, comme les deux prochains niveaux de participation, des interactions horizontales entre les différents acteurs tous mis sur un même pied d'égalité. La concertation, cinquième niveau de participation, a pour objectif « la construction collective de visions, d'objectifs, de projets communs, en vue d'agir ou de décider ensemble » (Beuret, Dufourmantelle et Beltrando, 2006 : 24-25). La concertation ne sous-tend pas nécessairement de partage de pouvoir décisionnel entre les acteurs, la décision n'étant pas l'objectif premier de la concertation dont l'intérêt réside plutôt dans la construction collective d'objets communs. Finalement, la négociation, processus basé sur des rapports de force, vise l'obtention d'un accord collectif entre les différents acteurs « qui tentent [tous] de s'emparer d'une partie la plus large possible du pouvoir [décisionnel] » (*ibid.* : 25). Ces trois niveaux de participation sous-tendant des interactions horizontales entre les acteurs impliqués, promoteurs et autres groupes, « visent à construire ensemble quelque chose qui devra recevoir l'assentiment de tous : il s'agit d'une « proximité construite » pour le dialogue; d'une vision, d'objectifs de propositions ou d'actions communes pour la concertation; d'une décision pour la négociation » (*idem*).

Dans le cadre de cette étude, la grille proposée par Bherer (2011) nous servira de guide pour notre analyse de la participation au sein du projet de paysage humanisé. De même, nous nous inspirerons des six niveaux de participation de Beuret, Dufourmantelle et Beltrando (2006) afin de mesurer le niveau de participation de la population au sein du projet (figure 5). En nous référant à la classification de Roy (2006), nous distinguerons deux types de participation bien distincts, que nous appellerons la participation active et la participation passive, et autour desquels nous agrégerons les six niveaux de participation

nommés ci-haut. Ainsi, la participation passive réfère à une implication limitée des citoyens n'ayant aucun droit de regard reconnu sur les orientations fondamentales du projet. La participation active, au contraire, renvoie à un processus participatif permettant à la population d'exprimer ses besoins et intérêts et de s'impliquer dans la définition des objectifs du projet, dans ses orientations stratégiques, dans sa mise en œuvre et son suivi. Cette classification active/passive nous permettra d'analyser plus aisément la participation au sein du projet en attribuant les événements et les participants à l'une ou l'autre de ces catégories. Ainsi, dans le cadre de notre analyse de la participation au sein du projet de Paysage humanisé de l'Estran, nous nous attarderons sur trois variables de la participation, soit le nombre de moments d'implication, la forme (active/passive) et la continuité de l'implication dans le temps (tableau 4).

Tableau 4 : Concept de participation, ses dimensions et variables

	<b>Dimensions</b>	<b>Variables</b>
<b>Participation passive</b>	Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication d'un groupe cible, par sa présence ou par les médias</li> <li>• Recherche d'une adhésion populaire</li> <li>• Pas de logique de participation dialogique</li> <li>• Interactions verticales descendantes du porteur de projet vers un acteur ciblé</li> </ul>
	Information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Flux unique, depuis les gestionnaires vers la population ou groupes d'acteurs</li> <li>• Objectif d'information</li> <li>• Renforcement de la capacité d'agir de la population</li> <li>• Interactions verticales descendantes</li> </ul>
	Consultation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte des avis des acteurs concernés</li> <li>• Aucun partage de pouvoir décisionnel</li> <li>• Aucune garantie de la prise en compte des opinions exprimées</li> <li>• Interactions verticales descendantes</li> </ul>
<b>Participation active</b>	Dialogue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif de connaissance et de compréhension entre les gestionnaires et le public ou groupes d'acteurs</li> <li>• Sous-tend parfois des interactions horizontales entre les différents acteurs tous mis sur un même pied d'égalité</li> <li>• Interactions horizontales visant une proximité construite</li> </ul>
	Concertation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif premier de construction collective de visions, d'objectifs, de projets communs</li> <li>• Ne sous-tend pas nécessairement de partage de pouvoir décisionnel entre les acteurs</li> <li>• Interactions horizontales</li> </ul>
	Négociation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif d'obtenir un accord collectif entre les différents acteurs</li> <li>• Se joue sur les rapports de force</li> <li>• Interactions horizontales visant une décision</li> </ul>

Adapté de Beuret, Dufourmantelle et Beltrando (2006) et Bherer (2011)

### 2.2.3 Concept de rapport au lieu

Puisque les perceptions des acteurs sont souvent estimées comme influençant l'appropriation (Ouédraogo, 1992), il semble tout à fait justifié de nous pencher sur la perception des acteurs du milieu concernant les changements que pourrait occasionner un projet de développement au sein de leur territoire et dans les rapports qu'ils entretiennent avec ce dernier.

Selon Lefebvre (2005), le territoire, en tant qu'espace construit, n'existerait *a priori* que dans les pratiques et les symboles qu'une collectivité entretient délibérément avec lui, et serait alors issu de la volonté et de la conscience de cette dernière (Lefebvre, 2005 : 26). Ainsi, la signification du lieu irait bien au-delà des pratiques de marquage et de personnalisation faites par ses habitants. Elle intégrerait également l'identification et l'inscription d'un mode d'être, l'identité de lieu (« place identity ») des individus y vivant (Serfaty-Garzon, 2003 : 6). C'est dans cette ligne de pensée que Merleau-Ponty, repris par Barthe-Deloizy (2011), fait la différence entre un espace spatialisant (espace géométrique, objectif, vrai ou unique) et l'espace spatialisé (anthropologique, existentiel ou vécu).

Les travaux anthropologiques d'Augé concernant l'espace et le territoire adoptent sensiblement cette même approche. Dans son ouvrage « Non-Lieux » (1992), l'auteur tente de dessiner les rapports que peuvent entretenir les individus du monde contemporain, dit « surmoderne », avec l'espace où ils vivent, consomment et circulent. Augé distingue alors les lieux des non-lieux. Un lieu anthropologique serait une « construction concrète et symbolique de l'espace ». Ces lieux, dits appropriables, seraient dotés de trois caractéristiques communes :

ils se voudraient identitaires – c'est-à-dire susceptibles de permettre l'identification de celui qui y naît, y vit ou y meurt-, relationnels – car le lieu contient en lui des relations de coexistence qui jouent entre les éléments qui le composent — [et] historiques, dans la mesure où il contient des repères temporels pour ceux qui y vivent. (Augé, 1992, repris par Debarbieux, 1993 : 90)

Ainsi, en principe, le lieu porterait les signes d'appartenance de la part des individus et de la communauté s'y identifiant ainsi que les démonstrations des relations sociales entre les différents sous-groupes de la communauté. Cette appartenance serait suffisamment stable pour que ces signes aient une dimension historique (Augé, 1992).

Dans cette proposition anthropologique amenée par Augé, nous ne nous intéressons pas tant à la théorisation du non-lieu qu'aux critères des lieux appropriables que l'auteur pose afin de les distinguer. Ces critères ont d'ailleurs été repris en partie par Boyer (2011 : 6) qui, dans son cas, propose trois types d'appropriation du lieu quelque peu différents : l'appropriation esthétique, l'appropriation d'usage et l'appropriation politique. Alors que les deux premières sont d'ordre individuel, la dernière forme d'appropriation est plutôt d'ordre collectif.

Dans le même ordre d'idées, Lefebvre (2005 : 26) étudie l'appropriation du territoire nigérien selon trois axes : les étapes fondatrices de construction, les pratiques liées au territoire et les discours produits sur celui-ci. Selon ce dernier axe, l'appropriation passerait « par la production d'une pensée spécifique affirmant la souveraineté d'une communauté sur un territoire » (*ibid.* : 32). Forts indicateurs de l'état d'appropriation du territoire par la communauté, les discours sous-tendraient des volontés politiques ou identitaires (*idem*).

Nous pouvons aisément faire un pont entre certaines des caractéristiques du lieu énoncées par les auteurs et les grandes approches traditionnelles du paysage tel que définies par Fortin (2008). L'une des plus connues, l'approche territoriale, mise sur la matérialité du territoire, sur son occupation historique et actuelle ainsi que sur les pratiques et usages de ses habitants. La seconde approche, dite culturelle, se penche davantage sur les significations et les représentations symboliques que peuvent traduire les paysages. Finalement, l'approche sociopolitique, dans une perspective de pouvoir, s'intéresse aux dynamiques d'acteurs, à la gouvernance, à la participation ainsi qu'à l'appropriation du territoire par les groupes (Fortin, 2008).

Ainsi, dans le cadre de cette recherche, nous nous intéresserons aux lieux appropriés et significatifs pour les habitants de l'Estran. Afin de distinguer les différents rapports que peuvent entretenir les citoyens avec leur territoire, nous utiliserons une catégorisation de trois types d'appropriation du lieu, soit l'appropriation symbolique/identitaire proposée par Augé (1992), ainsi que l'appropriation d'usage et l'appropriation politique, amenées par Boyer (2011). Cette catégorisation a également pour but d'associer les trois grandes approches du paysage afin d'avoir une conception plus globale et plus juste de l'appropriation du lieu. Afin d'analyser la perception des changements du projet sur ces lieux appropriés, nous ajoutons à cette catégorisation une notion temporelle (avant-projet, post-projet) (tableau 5).

Tableau 5 : Concept de rapport au lieu, ses dimensions et variables

<b>Dimensions</b>	<b>Variables</b>
Usages	Occupation historique et actuelle du territoire Lieux et paysages traduisant les pratiques et les usages des habitants
Symbolique	Significations et représentations symboliques de lieux et de paysages Sentiment d'appartenance et/ou identitaire que traduisent des lieux et paysages
Politique	Lieux porteurs de dynamiques d'acteurs Présence d'éléments relationnels qui constituent l'importance de ce même lieu

Adapté de Augé (1992), Boyer (2011) et Fortin (2008)

Ce bref tour d'horizon de la littérature nous a permis de définir trois concepts clés qui guideront cette présente recherche (appropriation, participation et rapport au lieu) et d'en dégager certains aspects sur lesquels nous nous attarderons plus amplement tout au long de cette étude. En effet, étant à la fois un pouvoir, un processus et une structure, l'appropriation sera analysée sous deux formes différentes mais complémentaires, soit sous

sa forme opérationnelle (conceptuelle, organisationnelle et instrumentale) et sous sa forme perceptuelle (contrôle, satisfaction et symbolisme). En ce qui a trait à la participation, nous distinguerons deux formes d'implication : la participation active, renvoyant à un processus participatif réel donnant à la population l'occasion d'exprimer ses besoins et intérêts et de détenir un certain pouvoir décisionnel sur les objectifs et orientations du projet; la participation passive, se référant à une implication limitée de la population n'ayant pas réellement de droit de regard sur les objectifs et orientations fondamentales du projet. Notre dernier concept, le rapport au lieu, permettra de mettre en lumière trois types différents d'appropriation du lieu (d'usages, symbolique/identitaire et social/politique).

Le façonnage de ce cadre conceptuel nous amène désormais à poser certaines questions spécifiques de recherche auxquelles répondra notre enquête.

### **2.3 QUESTIONS SPECIFIQUES DE RECHERCHE**

Les trois différents concepts de ce travail de recherche, soit l'appropriation, la participation et le rapport au lieu, ainsi que leur imbrication les uns aux autres, nous incitent à poser quelques questions spécifiques de recherche :

- Sur quelles formes de participation le promoteur du projet de paysage humanisé a-t-il investi pour rejoindre les acteurs locaux? Ces formes de participation ont-elles évolué au cours du projet?
- Le type de participation (active, passive) influe-t-elle sur l'appropriation du projet? Une participation active d'intervenants issus de divers groupes d'acteurs à des étapes du projet de paysage humanisé favorise-t-elle ainsi leur appropriation du projet? De même, le type de participation influe-t-il sur le type d'appropriation (opérationnelle et perceptuelle)?

- Quels rapports au lieu entretiennent les Estranais avec le territoire visé par le projet de paysage humanisé? Dans quelle mesure ces rapports peuvent-ils être transformés par la mise en place du projet de PH et le niveau d'appropriation qu'ils en ont?

En lien avec la littérature évoquée plus avant, nous nous attendons à observer les influences et les relations suivantes sur le cas étudié du projet de l'Estran:

Nous présumons que l'organisme Estran Paysage Humanisé (anciennement Estran-Agenda 21) fit usage de diverses formes de participation tout au long du processus de mise en place du projet afin de rejoindre les acteurs locaux. Ainsi, des participations à la fois actives et passives auraient invité la population estranaise à s'impliquer au sein du projet. En plus de processus participatifs hétéroclites, nous présumons que les modalités de recrutement des participants ont beaucoup évolué depuis le début du projet, tout comme l'influence réelle des participants d'un évènement participatif à un autre.

De même, nous supposons également que la participation active au projet influe sur son appropriation, autant au niveau conceptuel qu'organisationnel ou technique. Ainsi, les personnes ayant été grandement impliquées, de façon active, et ce, à plusieurs étapes de la conceptualisation et de la mise en œuvre du projet, se seraient approprié davantage le projet de paysage humanisé que les individus n'y ayant participé que de façon passive.

Finalement, nous supposons que les Estranais entretiennent des rapports très variés avec leur territoire (chasse, pêche, activités récréatives, foresterie, attachement familial, etc.). Nous présumons ainsi que les rapports qu'entretiennent les individus avec leur territoire, qu'ils soient de nature symbolique, politique ou pratique (usages), influencent grandement leur perception des changements apportés par le projet et donc, leur appropriation de celui-ci. Plus exactement, si les rapports au territoire sont modifiés négativement par le projet, ils auraient tendance à moins se l'approprier. De même, nous supposons que des modifications sur les rapports au lieu n'ont pas tous la même incidence, certains rapports étant plus « sensibles », tel le rapport d'usages. Ainsi, les acteurs



entretenant des liens d'usages avec le territoire (chasse, pêche, foresterie) et entrevoyant des changements dans ces mêmes usages auraient tendance à avoir une perception plus négative du projet de Paysage humanisé en Estran.

## **CHAPITRE 3**

### **METHODOLOGIE**

La définition de nos trois principaux concepts ainsi que la description de l'approche théorique d'analyse qui sera utilisée dans cette présente recherche ont permis de circonscrire les divers aspects à étudier et de préciser les questions de recherche qui orienteront cette étude. À présent, nous établirons le lien entre ces différentes dimensions et l'approche méthodologique utilisée dans cette étude. Ce présent chapitre présentera ainsi la méthodologie, la population étudiée et la procédure d'échantillonnage, la stratégie de collecte de données, la méthode d'analyse ainsi que les limites de l'étude.

#### **3.1 PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE RECHERCHE : L'ETUDE DE CAS**

Le but de cette recherche est de savoir si le projet de Paysage humanisé de l'Estran présente actuellement, et ce après toutes ces années de dur labeur, une acceptabilité sociale de la part de la population locale, constituant d'ailleurs l'une des conditions d'obtention du statut par le MDDELCC. Ainsi, en regard des objectifs poursuivis et de la thématique abordée, la présente recherche sera de type qualitatif puisque cette méthode est « particulièrement bien [appropriée] pour l'étude des opinions, des comportements et des pratiques des individus », tout en permettant « de les comprendre du point de vue de l'usager, de se familiariser avec son environnement, ses pratiques, ses besoins, en prenant en compte les contextes propres à chacun » (Mahé, 2002). Notre recherche usera de l'étude de cas. Nous utiliserons, pour cette recherche, la définition de l'étude de cas établie par Roy (2009 : 207):

L'étude de cas est une approche de recherche empirique qui consiste à enquêter sur un phénomène, un événement, un groupe ou un ensemble d'individus, sélectionné de façon non aléatoire, afin d'en tirer une description précise et une interprétation qui dépasse ses bornes.

Cette approche de recherche empirique nous permet de cerner la population à l'étude et de cibler convenablement les individus qui constituent notre échantillon, selon des critères que nous avons préalablement déterminés et que nous détaillons d'ailleurs dans la prochaine section. La méthode qualitative que nous adoptons dans cette étude vise à dessiner les similitudes et les différences du niveau d'appropriation du projet de paysage humanisé selon la participation des individus et leur rapport au lieu.

Afin de réaliser cette étude, deux outils de collecte de données ont été utilisés, soit l'analyse documentaire et les entretiens, et font d'ailleurs l'objet d'une description plus détaillée dans les prochains points de ce chapitre.

### **3.2 POPULATION ETUDIEE ET ECHANTILLONNAGE**

Puisque nous nous intéressons à l'appropriation d'une part, et de la participation de l'autre, la population étudiée dans cette présente recherche est constituée de l'ensemble des personnes ayant participé à au moins une activité en lien avec le projet de paysage humanisé, et ce depuis le début du processus en 2000<sup>2</sup>. Après une recension documentaire, dont nous détaillerons les sources plus loin, nous avons pu recenser 218 noms d'individus ayant participé à l'un ou à l'autre des événements entre 2000 et 2014. Nous tenons toutefois à préciser immédiatement que ce nombre est inférieur à ce qu'il devrait être réellement, la recension documentaire ne nous ayant pas permis d'obtenir, pour chaque événement, la liste complète des noms des participants.

---

<sup>2</sup> Cette direction a été retenue après échanges avec les porteurs de projet et les représentants du MDDELCC.

À des fins d'analyse et de représentation, nous avons regroupé ces individus en six catégories d'acteurs, fondées sur leur appartenance à un collectif ou une entité administrative, qui elle, supposait des intérêts et des responsabilités particulières, ainsi que des rapports au lieu distinctifs. Il s'agit de :

- Entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources ;
- Individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire ;
- Individus issus d'entités politico-administratives ;
- Représentants de groupes communautaires ou à caractère social ;
- Universitaires ;
- Individus agissant comme citoyens.

Réalité des petits milieux, plusieurs individus arboraient plus d'un « chapeau » et auraient donc pu se retrouver dans plus d'un groupe d'acteurs. Afin de permettre une analyse adéquate, nous avons, dans ces cas bien précis, catégoriser ces individus selon la fonction principale qu'ils occupaient lors leur implication au sein du projet de paysage humanisé.

Pour l'échantillonnage et afin de faciliter la collecte de données sur le terrain, nous avons décidé de ne retenir que les individus habitant le secteur de l'Estran, regroupant les municipalités de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme. Les acteurs gouvernementaux et les universitaires, notamment, ont donc été exclus. Ce choix s'explique également du fait que ces derniers ne sont pas directement concernés par la mise en place du projet et que, n'habitant pas le secteur, ils n'entretiendraient guère de rapport au lieu qui, comme le soutiennent certains auteurs, aurait une influence sur le processus d'appropriation du projet d'aire protégée. De même, outre la catégorie « citoyens », nous avons choisi de ne conserver que les groupes d'acteurs

ayant des usages particuliers reliés au territoire, ce qui porte alors notre population cible à 142 individus (tableau 6).

Tableau 6 : Groupes d'acteurs et leur répartition au sein de la population estranaise cible

<b>Groupes d'acteurs</b>	Nombre d'individus recensés	% sur le total
Entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources	4	2,82
Individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire	33	23,24
Individus issus d'entités politico-administratives	50	35,21
Individus participant comme citoyens	55	38,73
<b>Total</b>	<b>142</b>	<b>100</b>

Grâce à la recension documentaire, nous avons également pu distinguer les évènements organisés autour du projet de l'Estran Paysage Humanisé, et que nous avons classés selon nos catégories de la participation active ou passive. Pour ce faire, rappelons que nous nous sommes référée à la conceptualisation de la participation de Roy (2006), distinguant une participation passive, qui ne permet qu'une implication limitée de la population n'ayant aucun regard sur les orientations fondamentales du projet, et une participation active, où l'ensemble de la population peut exprimer ses besoins et intérêts tout en s'impliquant dans la définition des objectifs du projet, dans ses orientations stratégiques et dans sa mise en œuvre et son suivi (Roy, 2006 : 9-10) (voir point 3.2.1).

Il est nécessaire de mentionner que les divers moments de participation recensés et catégorisés comme relevant d'une participation active ou passive n'ont pas tous la même échelle de grandeur en termes d'implication populaire. En effet, certains moments ne

regroupaient que les porteurs du projet, les membres du conseil d'administration ou les représentants municipaux. Ces moments ont toutefois été catégorisé comme participation populaire afin de faire ressortir l'implication, parfois sur une longue période de temps, d'individus s'étant investis au sein du conseil d'administration d'EPH ou de la municipalité à titre de bénévoles.

Lors de la comptabilisation des participations, nous nous sommes rendu compte qu'une majorité d'individus comptaient au moins une participation active au cours du processus de mise en place du projet (2000-2015). Il nous était donc impossible de qualifier le type de participation des individus uniquement sur le fait qu'ils ont participé ou non activement à un évènement, une grande majorité des individus se retrouvant alors dans une seule et même catégorie (participation active). Ainsi, afin de catégoriser l'ensemble des individus dans l'un ou l'autre de ces deux types de participation (active/passive), nous avons établi une moyenne de participations par individu (en moyenne, les individus ont participé à trois évènements au cours du processus de mise en place), nous servant alors de ce seuil pour départager nos deux groupes de participants. Ainsi, les individus dénombrant trois participations actives ou plus ont été catégorisés comme ayant une participation active. Au contraire, les individus ayant participé à moins de trois participations actives se sont vus attribués une participation passive.

Notre population cible tient donc compte, d'une part, des différents groupes d'acteurs présents sur le territoire de l'Estran, et de l'autre, des deux types de participation. Ainsi, nous pourrions voir si l'appropriation du projet diverge selon les groupes d'acteurs et selon le type de participation des individus. L'aspect temporel du projet est également à prendre en considération dans notre échantillon. En effet, nous pouvons diviser le projet en trois phases distinctes, l'une se déroulant de 2000 à 2003 et se caractérisant par la conceptualisation du premier modèle de développement qu'était l'Agenda 21, une autre, de 2003 à 2006, établissant le choix du paysage humanisé comme modèle de développement local, et une dernière, de 2006 à aujourd'hui, se définissant plutôt par la relance du projet, sa concrétisation « sur le terrain » et la quête de l'obtention de l'acceptabilité sociale.

Malgré le fait qu'ils sont peut-être moins informés des avancées actuelles du projet, les individus ayant été présents lors d'activités avant 2006 sont toutefois pertinents à rencontrer puisqu'ils peuvent nous informer sur les premiers souffles du projet, autant sur sa conceptualisation que sur les divers processus participatifs ayant pris forme à certains moments de son histoire. Les individus qui ont été impliqués plus récemment peuvent, quant à eux, nous informer sur les présents efforts d'information et de concertation tout en nous donnant le pouls de l'acceptabilité sociale de la population.

### **3.3 COLLECTE DES DONNEES**

Dans le cadre de cette étude, deux modes de collecte de données ont été utilisés : l'analyse documentaire et les entretiens semi-dirigés. Rappelons que l'analyse documentaire nous a notamment servi à établir notre population cible ainsi qu'à constituer notre échantillon pour les entretiens.

#### **3.3.1 Recension et analyse documentaire**

Plusieurs documents ont été mis à notre disposition par l'organisme Estran Paysage Humanisé à des fins de consultation. Les principales sources documentaires sont les suivantes : documents officiels de l'organisme; fiche informative sur le paysage humanisé; actes de différents évènements et listes de participation (colloques, présentations, groupes de travail, forums, etc.); procès-verbaux des conseils d'administration d'Estran Paysage Humanisé (années 2010-2013) ainsi des comités exécutifs (année 2011); bilans des rencontres avec les municipalités et les groupes d'intérêt (2011-2013); demande de reconnaissance déposée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en juillet 2006; plan de conservation et de gestion, dont la version finale devrait éventuellement être disponible.

De plus, les articles mensuels figurant dans la rubrique « En route vers l'obtention du statut de paysage humanisé projeté » du Journal communautaire Le Phare ont tous été consultés, et ce depuis la première édition disponible en ligne. Les travaux de Mbangaré Mobé (2003) et de Audet (2006), deux étudiants s'étant également intéressés à l'Estran et au projet de paysage humanisé, nous ont également été largement utiles afin d'avoir une base informative concernant l'organisme et l'historique du projet.

### **3.3.2 Entretiens semi-dirigés**

Afin de répondre à nos objectifs de recherche, nous avons opté pour des entretiens semi-dirigés, permettant un certain cadrage identique à chaque entrevue tout en nous donnant la liberté d'orienter la discussion selon le répondant. Ce recours aux entretiens semi-dirigés, plutôt qu'aux sondages souvent utilisés par le passé pour l'analyse de l'acceptabilité sociale du projet de Paysage humanisé de l'Estran (Audet, 2006; Estran-Agenda 21, 2003; Estran-Agenda 21, 2006), nous permet d'aller plus en profondeur sur les thématiques qui nous intéressent tout en essayant d'établir des liens entre l'appropriation, la participation et le rapport au lieu.

Les répondants, choisis selon nos trois critères d'échantillonnage<sup>3</sup> décrits plus haut, ont été préalablement contactés par téléphone afin de prendre rendez-vous. La consigne de présentation de notre recherche lors de ces premiers contacts fut longuement réfléchie, comme le recommandent Larmarange et Temporal (2006). Ainsi, volontairement, le thème du paysage humanisé n'a pas été abordé au téléphone, sauf à quelques exceptions, et ce afin d'éviter, d'une part, les refus – ce projet étant parfois matière à critique -, et d'autre part, la préparation préalable des répondants concernant cette thématique. Les objectifs précis de la recherche et de l'entrevue leur ont été malgré tout présentés avant le début de l'entretien tel

---

<sup>3</sup> Groupe d'acteurs, type de participation et implication au sein des trois phases du projet



que précisé dans notre formulaire de consentement<sup>4</sup>. La rencontre avec certaines des personnes interrogées nous a confirmé ce choix de ne pas dévoiler la thématique du paysage humanisé lors du premier contact, ces dernières nous disant qu'elles n'auraient sans doute pas accepté un entretien si elles avaient su préalablement.

Nous avons déterminé préalablement au terrain que notre échantillon se formerait par saturation. Ainsi, nous comptions rencontrer au minimum trois individus pour chacune des quatre catégories d'acteurs et pour chaque type de participation (active /passive), soit 24 personnes au total. Si besoin il y avait, nous pouvions donc interroger plus de personnes dans certaines catégories. Finalement, nous avons réalisé 18 entretiens d'une durée approximative d'une à deux heures, et chacun d'eux a été enregistré puis retranscrit, la saturation des données ayant été obtenue plus tôt qu'anticipée. Pour chacun des entretiens, un formulaire de consentement a été lu avec la personne rencontrée puis signé par les deux parties.

La catégorisation des 18 répondants s'est donc faite selon nos trois critères, soit l'appartenance au groupe d'acteurs, le type de participation ainsi que l'implication au sein des trois phases du projet. La dispersion de notre échantillon selon l'appartenance aux groupes d'acteurs et le type de participation peut se voir dans le tableau suivant (tableau 7).

---

<sup>4</sup> Certificat d'éthique obtenu du CÉR de l'Université du Québec à Rimouski. No du certificat : CÉR-81-541 (voir Annexe I).

Tableau 7 : Ventilation des profils des répondants selon l'appartenance aux groupes d'acteurs et le type de participation

<b>Groupes d'acteurs</b>	<b>Participation active</b>	<b>Participation passive</b>	<b>Total</b>
Économiques <sup>5</sup>	0	2	2
Ludiques <sup>6</sup>	3	2	5
Politico-administratifs <sup>7</sup>	3	3	6
Citoyens <sup>8</sup>	2	3	5
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>18</b>

Dans le tableau 8, il est possible de voir la ventilation des répondants selon ces différents critères. Le tableau 9, quant à lui, nous montre la ventilation de la population d'étude d'où nous avons tiré notre échantillon.

---

<sup>5</sup> Individus issus d'entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources

<sup>6</sup> Individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire

<sup>7</sup> Individus issus d'entités politico-administratives

<sup>8</sup> Individus participant comme citoyens

Tableau 8 : Ventilation des profils des répondants selon l'implication aux différentes phases du projet<sup>9</sup>, l'appartenance aux groupes d'acteurs et le type de participation<sup>10</sup>

	Groupes d'acteurs	Participation active	Participation passive
<b>Phase 1 (2000-2003)</b>			
	Économiques <sup>11</sup>	0	1
	Ludiques <sup>12</sup>	3	1
	Politico-administratifs <sup>13</sup>	3	1
	Citoyens <sup>14</sup>	2	2
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>5</b>
<b>Phase 2 (2003-2006)</b>			
	Économiques	0	0
	Ludiques	2	1
	Politico-administratifs	1	3
	Citoyens	2	2
<b>Total</b>		<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Phase 4 (2009 - )</b>			
	Économiques	0	2
	Ludiques	1	2
	Politico-administratifs	2	3
	Citoyens	2	2
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>9</b>

<sup>9</sup> Il est à noter que la troisième phase du projet, s'étendant de 2006 à 2009 et correspondant à une phase de latence et de désappropriation du projet, n'est pas représentée ici puisqu'elle ne comporte, en grande partie, qu'une participation des porteurs du projet.

<sup>10</sup> Il est à noter que le total d'individus impliqués par phases n'est guère égale au total des répondants (18), un répondant pouvant ne pas avoir participé à une phase du projet ou au contraire, avoir été impliqué à plus d'une d'entre elles.

<sup>11</sup> Individus issus d'entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources

<sup>12</sup> Individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire

<sup>13</sup> Individus issus d'entités politico-administratives

<sup>14</sup> Individus participant comme citoyens

Tableau 9 : Ventilation de l'ensemble de la population d'étude selon l'implication aux différentes phases du projet<sup>15</sup>, l'appartenance aux groupes d'acteurs et le type de participation<sup>16</sup>

	Groupes d'acteurs	Participation active	Participation passive
<b>Phase 1 (2000-2003)</b>			
	Économiques <sup>17</sup>	0	0
	Ludiques <sup>18</sup>	3	0
	Politico-administratifs <sup>19</sup>	17	0
	Citoyens <sup>20</sup>	11	0
<b>Total</b>		<b>31</b>	<b>0</b>
<b>Phase 2 (2003-2006)</b>			
	Économiques	0	1
	Ludiques	9	3
	Politico-administratifs	34	1
	Citoyens	29	1
<b>Total</b>		<b>72</b>	<b>6</b>
<b>Phase 4 (2009 - )</b>			
	Économiques	0	3
	Ludiques	1	19
	Politico-administratifs	11	7
	Citoyens	11	12
<b>Total</b>		<b>23</b>	<b>41</b>

<sup>15</sup> Il est à noter que la troisième phase du projet, s'étendant de 2006 à 2009 et correspondant à une phase de latence et de désappropriation du projet, n'est pas représentée ici puisqu'elle ne comporte, en grande partie, qu'une participation des porteurs du projet.

<sup>16</sup> Il est à noter que le total d'individus impliqués par phases n'est guère égale au total de la population d'étude, un individu pouvant ne pas avoir participé à une phase du projet ou au contraire, avoir été impliqué à plus d'une d'entre elles.

<sup>17</sup> Individus issus d'entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources

<sup>18</sup> Individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire

<sup>19</sup> Individus issus d'entités politico-administratives

Il est à noter le petit nombre de représentants d'entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources interrogés. Cela s'explique par le fait qu'un nombre limité d'entreprises privées en Estran ont comme activité l'extraction de ressources naturelles. De plus, lors de la saison estivale débutant lors de notre passage en Estran, la plupart des représentants de ces quelques entreprises étaient peu disponibles.

Concernant le schéma d'entretien, il comportait trois sections touchant chacune une thématique différente (voir Annexe II). La première section s'intéressait à la relation au territoire (lieu) qu'entretiennent les répondants. Par différentes questions, nous avons tenté de connaître les lieux importants pour eux et pour la communauté ainsi que les endroits particulièrement fréquentés dans les activités quotidiennes ou de loisirs. Deux de ces questions demandaient aux participants de choisir un certain nombre de photos parmi une trentaine afin de représenter leur milieu de vie ainsi que des paysages qu'ils trouvent importants à léguer en héritage (voir Annexe IV). Ces photographies de lieu furent sélectionnées lors d'un « tour guidé » de la région par l'un des résidents. La deuxième section abordait la vision de l'avenir de la communauté. Nous souhaitons notamment connaître leur avis sur les défis et enjeux de leur communauté ainsi que sur différents secteurs d'activités et projets de développement déjà en place dans la région ou qui sont prochainement envisagés. La troisième section traitait formellement du projet de paysage humanisé et de ses effets sur le lieu. Sur ce sujet particulier, par différentes questions, nous souhaitons connaître :

- leur niveau de connaissance du projet de paysage humanisé ;
- leur participation passée et actuelle au sein du projet, comptabilisée grâce à une grille de participation relatant les grands moments de participation au projet (voir Annexe V) ;

---

<sup>20</sup> Individus participant comme citoyens

- leur avis concernant la cohérence entre le projet et les besoins et aspirations de la communauté ;
- les changements qu'ils perçoivent avec la mise en place de ce projet ;
- les défis passés, actuels et futurs du projet.

La dernière question de l'entretien comportait 14 énoncés abordant différentes thématiques reliées au projet de paysage humanisé. Cette dernière question permettra alors une analyse comparative entre les différents répondants.

À ces entretiens s'ajoutent plusieurs rencontres de type informel avec quelques-uns des porteurs présents et passés du projet de paysage humanisé. Ces nombreuses discussions nous ont notamment permis de mieux comprendre dans quel contexte s'inscrit le projet actuel et quelles ont été les différentes étapes de la démarche depuis 2000.

### **3.4 METHODE D'ANALYSE**

Il existe une multitude de méthodes d'analyse qualitatives toutes pouvant être intéressantes dans une étude sur l'appropriation d'un projet de développement par les communautés locales. Toutefois, en regard de nos objectifs de recherche, l'une d'elle, l'analyse de contenu thématique, nous semblait plus pertinente.

Selon Andreani et Conchon (2005), cette méthode consisterait « à retranscrire les données qualitatives, à se donner une grille d'analyse, à coder les informations recueillies et à les traiter » (2005 : 2). Dans cette présente étude, une analyse thématique sera d'ailleurs privilégiée, afin de distinguer ce qui, d'un entretien à l'autre, réfère à un même thème (Temporal et Larmarange, 2006).

Ainsi, un codage des entretiens a permis de faire ressortir les diverses variables de l'étude. La grille d'analyse utilisée dans cette étude (voir Annexe VI) est de type

« ouverte », n'ayant pas été définie au départ mais plutôt construite selon une procédure ouverte et inductive. Ainsi, les catégories d'analyse sont issues, d'une part, du cadre conceptuel, et de l'autre, des entretiens et des observations. Grâce aux questions du guide d'entretien et des thématiques de l'étude, le codage a ainsi permis de repérer des sous-ensembles, correspondant à des idées ou aspects spécifiques de thèmes plus généraux. Ces sous-catégories ont alors été regroupées à des dimensions plus globales, ayant orienté l'analyse des résultats de recherche. Dans cette perspective, les aspects « apparaiss[a]nt fréquemment [ont fait] l'objet d'un codage spécifique (codage sélectif) et [ont servi] à faire ressortir les idées centrales » (Andreani et Conchon, 2005 : 5).

Cette grille d'analyse élaborée suite aux entretiens arbore ainsi les diverses thématiques abordées par les répondants mais également les concepts et dimensions de l'étude (rapport au territoire, perception des changements, vision de l'avenir, participation, etc.). Les informations relevées de chaque entrevue ont donc été catégorisées dans ces différentes thématiques établies puis, ont été comptabilisées et analysées. Une analyse par groupes d'acteurs et par types de participation (active/passive) a également été faite afin de distinguer les différences et les similitudes.

Afin d'alléger le texte et de rendre sa lecture plus agréable, nous avons utilisé divers référents se rapportant au nombre de répondants concernés (tableau 10).

Tableau 10 : Référents selon l'échelle de répondants

<b>Référents</b>	<b>Échelle de répondants</b>
La plupart / la grande majorité	[12-17]
La majorité	[9-11]
Plusieurs	[5-8]
Certains / quelques / quelques-uns	[2-4]

### 3.5 LIMITES DE L'ETUDE

En raison de la petitesse de notre échantillon (18), les résultats de notre recherche ne peuvent être généralisés à l'ensemble de la population estranaise. Cependant, nous pensons que les résultats issus de cette étude pourront éclairer sur les relations possibles entre appropriation, participation et rapport au lieu.

Nous avons opté pour des entretiens semi-dirigés afin de nous permettre d'adapter l'interview selon l'acteur, la circonstance, mais aussi selon les informations obtenues lors des échanges. Ce choix comporte toutefois ses limites puisque « [la] souplesse de la séquence et de la formulation des questions engendre des réponses différentes à partir des perspectives différentes, diminuant ainsi le caractère comparable » (Hudelson, 1996).

Comme mentionné précédemment, la recension documentaire ne nous a pas permis d'inventorier intégralement le nombre et les noms des participants pour chacun des évènements. Pour plusieurs activités d'envergure, nous connaissons le nombre de participants, mais nous ignorons leurs identités. Le nombre d'individus ayant participé au projet, notamment dans le groupe d'acteurs « citoyens », est donc sous-représenté tout comme le nombre de participants à certains évènements. De même, le nombre d'individus ayant participé de façon passive au projet est largement sous-représenté, les grandes activités, tels les sondages ou les présentations publiques, n'ayant pas toujours fait office d'un décompte des participants et de leurs noms.

Tout effort de catégorisation, à des fins d'analyse, comportant une perte d'informations, l'attribution d'une participation active à tous les individus ayant participé à au moins trois activités avec ce type d'implication pourrait nuire à l'observation d'une réelle dichotomie participation active/participation passive dans l'appropriation du projet. Pour corriger cet aspect, nous tenons également compte du nombre de moments d'implication de chacun de nos répondants. De même, puisque les acteurs ayant des représentations diverses lors de leur implications au sein du projet ont été catégorisés selon



leur fonction principale, la représentativité réelle de certains groupes d'acteurs se voit donc affaiblie.

## **CHAPITRE 4**

### **CAS D'ETUDE : ESTRAN PAYSAGE HUMANISE, PROJET PILOTE**

Dans ce chapitre, nous aborderons plus spécifiquement l'étude de cas qui nous intéresse dans la présente recherche. Ainsi, suite au constat du besoin de relance socioéconomique du territoire de l'Estran, plusieurs acteurs du milieu se sont concertés pour concevoir une stratégie de développement local axée sur la protection et la mise en valeur de leur territoire. Les membres de l'organisme Estran Paysage Humanisé (EPH), appuyés par les élus locaux, tentent d'obtenir, depuis plus de dix ans, le statut de paysage humanisé proposé par le MDDELCC. Mais situons d'abord le contexte plus large dans lequel s'inscrit le projet, en retraçant brièvement les conditions géographiques et socioéconomiques du terrain de recherche.

#### **4.1 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET SOCIOECONOMIQUE**

Adopté depuis longtemps, le patronyme de l'Estran englobe quatre municipalités de la rive nord-est de la péninsule gaspésienne : Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme. S'étendant sur près de 624 km<sup>2</sup> et 60 km de longueur, l'Estran chevauche deux MRC distinctes, soit la Haute-Gaspésie et la Côte-de-Gaspé (voir figure 6) (EA 21, 2006c : 25).

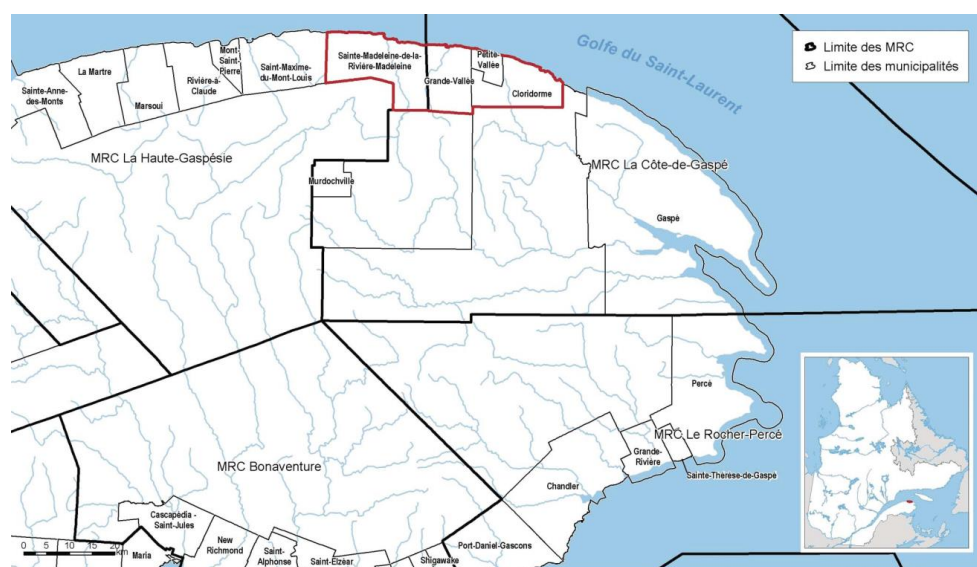


Figure 6 : Localisation du territoire de l'Estran

Source : *Projet de Paysage humanisé de l'Estran, album cartographique, 2006*. Estran-Agenda 21.

Outre quelques routes dans les terres, l'établissement humain se concentre surtout dans un corridor formé par le fleuve et la route 132 (EA 21, 2006c : 25). Le relief accidenté de la région, mêlant hauts plateaux forestiers, terrasses côtières, versants et vallées fertiles, a grandement déterminé la localisation des noyaux villageois. Cet agencement de milieux physiques divers a permis la création d'une biodiversité naturelle et anthropique riche et variée (EPH et MDDELCC, 2014). La frange littorale et certaines portions des vallées de Grande-Vallée et de Rivière-Madeleine appartiennent au domaine privé, alors que plus de 75% du territoire de l'Estran, essentiellement forestier, appartient aux terres du domaine de l'État (EA 21, 2006c : 25).

Bien que le patronyme de l'Estran laisse entendre une harmonie pure entre les quatre municipalités gaspésiennes, l'histoire en dit pourtant autrement. En effet, dès le début de la colonisation de la région autour des années 1850, « on [faisait déjà] état du cloisonnement des Madeleine et de Grande-Vallée, de leur caractère distinct, voire leur opposition » (EA

21, 2006c : 36-37). Cet antagonisme entre les communautés de l'Estran, d'ailleurs encore perceptible jusqu'à tout récemment, serait, selon Rastoul et Ross (1978), dû historiquement à deux facteurs distinctifs, soit l'établissement des colons-pêcheurs amenant rivalités avec les pêcheurs saisonniers et l'isolement lié au territoire côtier (Rastoul et Ross, 1978, repris dans EA 21, 2006c). Les identités locales se seraient ainsi développées indépendamment l'une de l'autre, dans un climat de discorde mutuelle (EA 21, 2006c). Ces guerres de clocher ont donc façonné, durant bien des années, les relations politiques entre les municipalités estranaises.

L'industrie gaspésienne a grandement souffert du moratoire sur la pêche et de la fermeture de grandes industries dont Mines Gaspé (Murdochville), Gaspésia (Chandler) et Smurfit-Stones (New-Richmond) (EA 21, 2006c : 17-18). Depuis 1971, le territoire estranais, en dévitalisation, doit conjuguer avec une dissolution de la base économique traditionnelle, un exode des jeunes partant pour les études, un vieillissement de la population (*ibid.* : 29) et un fort taux de chômage (*ibid.* : 41), mettant en péril, par le fait même, le maintien de services de base (alimentation, éducation, santé, etc.). De même, le prix des maisons ne cesse de grimper, notamment en raison de l'attraction de la région pour les résidences saisonnières et secondaires (*ibid.* : 89).

Malgré cette perte des forces vives du milieu, le secteur communautaire demeure très présent en Estran. En effet, la région compte plusieurs organismes, œuvrant dans des domaines bien divers : chevaliers de Colomb, associations de chasse et pêche, associations de sports et loisirs, club d'âge d'or, association de pompiers volontaires, associations des personnes handicapées, cercle des fermières, centre d'action bénévole, etc. Le CLSC, la Caisse populaire, le Journal communautaire *Le Phare* ainsi que Tél-sourire, la télé communautaire, auraient d'ailleurs grandement « contribué à développer le sentiment d'appartenance à l'Estran » (EA 21, 2006c : 90).

Anciennement qualifiée de région-ressource, l'Estran compte désormais une structure économique reposant principalement sur le secteur tertiaire, les secteurs primaires et secondaires étant passés en second plan (*ibid.* : 41).

Bien qu'en étant loin de son apogée de l'époque de la colonisation, l'exploitation agricole et agro-forestière demeure toutefois une activité économique en Estran, occupant respectivement 11% et 11,9% du territoire (*ibid.* : 31). Se matérialisant par l'importance des friches sur le territoire, le déclin de ce secteur s'expliquerait par divers facteurs : manque de relève, faible remembrement, accès difficile aux terres agricoles, image négative de l'agriculture, manque d'appui technique et financier, expansion du développement résidentiel (*ibid.* : 93). Les terres qui sont ou furent utilisées à ces fins se localisent majoritairement dans le fond des vallées des rivières Manche-d'Épée, Grande-Vallée et Petite-Vallée ainsi que le long des rives du fleuve (EA 21, 2006c : 31). La région compte également une production acéricole de type artisanale dont l'ampleur aurait atteint 21 000 entailles depuis quelques années (*ibid.* : 33).

Le moratoire de la pêche à la morue, déclaré en 1990 et toujours en vigueur aujourd'hui (*ibid.* : 33), ainsi que la mauvaise gestion des ressources (*ibid.* : 93), ont grandement contribué au déclin de l'industrie de la pêche dans la région. Toutefois, certains quais sont toujours actifs et présentent une mixité d'usages maritimes : pêche commerciale, pêche sportive, tourisme en excursion, débarquements ponctuels et plongée sous-marine. Cloridorme compte également une entreprise de séchage de morue sur vigneaux, l'une des dernières en Gaspésie. Malgré cela, plusieurs bâtiments, autrefois au cœur de ses activités piscicoles, sont désormais inutilisés et laissés à l'abandon (EA 21, 2006c : 33). Quelques-uns de ces bâtiments, témoins de l'essor qu'avait anciennement la pêche dans la région, ont tout de même été récupérés à des fins récréatives ou touristiques, tel l'Espace Esdras-Minville, un ancien entrepôt frigorifique de Grande-Vallée converti en bâtisse communautaire où se concentrent nombre d'activités (Journal communautaire Le Phare, café, artisanat, musée, etc.).

Considéré comme une alternative aux activités économiques traditionnelles de la région (*ibid.* : 95), le secteur touristique, bien que contribuant à l'économie locale, peine à se développer pleinement, les touristes passant et s'arrêtant peu (*ibid.* : 41). Pourtant, la région offre un bel éventail de services touristiques de qualité. Grande-Vallée s'est

d'ailleurs vu attribuée le titre de village-relais, dont la mission d'accueil lui impose une charte de qualité des services offerts aux touristes et passants (*ibid.* : 49). De même, malgré sa faible démographie, Petite-Vallée tire son épingle du jeu dans le secteur touristique et culturel avec son Festival en chanson jouissant, depuis plusieurs années, d'une renommée aux niveaux national et international (EA 21, 2006c : 43).

Persistant comme l'un des secteurs économiques importants de la région, l'industrie forestière en Estran bat malgré tout de l'aile, comme un peu partout au Québec, constituant ainsi l'un des grands enjeux économiques locaux. La mécanisation et les mesures préventives nouvellement instaurées fragilisent grandement l'emploi dans ce secteur, qui demeure majoritairement saisonnier. La scierie Bois Granval GDS, installée au cœur du village de Grande-Vallée, est l'un des piliers de ce secteur économique, tout comme la Coopérative d'aménagement forestier (*ibid.* : 41). Des droits ont d'ailleurs été concédés, sur les terres de la couronne, à la scierie Bois Granval GDS à des fins d'approvisionnement en ressource ligneuse et d'aménagement forestier<sup>21</sup>.

La région gaspésienne étant reconnue pour sa ressource en vent, on retrouve quelques parcs éoliens dans les municipalités de Rivière-Madeleine, Petite-Vallée et Cloridorme. Un projet éolien à Grande-Vallée fut d'ailleurs, lors de notre enquête, en pourparlers entre la municipalité et la compagnie Éolectric en réponse à l'appel d'offres annoncé par Hydro-Québec en mai 2013 (EPH et MDDELCC, 2014 : 18). Toutefois, bien qu'ayant fait bien des vagues localement, le projet fut finalement attribué à une autre municipalité.

L'industrie minière constitue également un potentiel économique pour l'Estran. On dénombre, sur les terres publiques, plus d'une dizaine de titres miniers (*claims*), octroyés notamment pour la recherche d'argilite alumineuse et se localisant dans les municipalités de Rivière-Madeleine et de Cloridorme (EA 21, 2006c : 27). L'une de ses compagnies, Orbite Aluminae inc., détenant 6 441 hectares de titres miniers d'exploration, avait d'ailleurs

---

<sup>21</sup> Droit conféré par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) sous un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) (EA 21, 2006c : 27)

démontré son intérêt d'exploiter un gisement à ciel ouvert d'argile alumineuse métallurgique dans la région. Ce projet semble être toutefois actuellement sur la glace (EPH et MDDELCC, 2014 : 18). Des permis ont également été octroyés à la compagnie Junex inc. pour l'exploration gazière et pétrolière sur les terres de la couronne (*ibid.* : 19).

Les terres publiques, comptant pour la majorité du territoire de l'Estran, comptent également une Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) qui, le long de la Rivière Madeleine, permet la pêche au saumon. La chasse est également une activité permise et prisée sur ce territoire. On y dénombrerait pas moins de 200 baux de villégiature et abris sommaires pour la chasse (EA 21, 2006c : 27). Quelques organisations sont d'ailleurs présentes sur le territoire estranais afin de regrouper les adeptes de ces activités.

Cette polyvalence du territoire concernant l'exploitation des ressources naturelles et les diverses activités qu'on y pratique sont loin de calmer les conflits d'usage, se rencontrant particulièrement dans les zones les plus peuplées et les plus aisées. En effet, ces conflits « [prendraient] place entre l'exploitation de la matière ligneuse, les activités récréatives (chasse, pêche, villégiature et motoneige), le maintien d'habitats fauniques productifs, la régulation du régime hydrique, la protection des sols contre l'érosion et, depuis quelques années, la protection de la biodiversité et la mise en valeur des paysages » (EA 21, 2006c : 29), cette dernière étant mise en œuvre au travers du projet de Paysage humanisé de l'Estran.

## **4.2 LE PROJET DE PAYSAGE HUMANISÉ DE L'ESTRAN**

En 2005, l'Estran s'est vu accordé le premier projet pilote de paysage humanisé au Québec (EA 21, 2006c : 15). Depuis, Estran Paysage Humanisé (anciennement Estran-Agenda 21), organisme mandaté maître d'œuvre de la démarche par les pouvoirs municipaux locaux, tente, tant bien que mal, de faire reconnaître la région comme le premier statut de paysage humanisé projeté, première étape avant l'obtention d'un statut

permanent (*ibid.* : 15) (voir tableau 11). Dans le contexte historique d'antagonisme entre les municipalités de l'Estran (voir point 4.1), le projet de l'Estran est ainsi considéré comme « un contexte de collaboration jamais vue auparavant » (EPH, 2013a). En effet, les municipalités auraient ainsi « développé un concept nouveau de vivre-ensemble dans la coopération et la solidarité » (AE 21, 2006c : 13).

Suite au retrait de Rivière-Madeleine et de Cloridorme, sur lequel nous reviendrons plus loin, le projet actuel de Paysage humanisé de l'Estran n'inclut, pour le moment, que les municipalités de Grande-Vallée et de Petite-Vallée. En fait, il couvrirait 116,77 km<sup>2</sup>, soit 63,85 % de la superficie totale des deux municipalités. L'entièreté des territoires privés et mixtes sont présentement couverts par le projet de Paysage humanisé de l'Estran, alors que 47,5 % des superficies municipales publiques sont incluses (EPH et MDDELCC, 2014 : 7).

En raison du contexte socio-économique dessiné au point précédent, le Paysage humanisé de l'Estran constituerait « un projet d'aménagement du territoire basé sur le développement durable dont l'objectif principal est la revitalisation du milieu social et économique. Compte tenu des caractéristiques naturelles particulières, des paysages majestueux et des activités économiques liées aux ressources naturelles, la protection de la biodiversité naturelle et anthropique est l'élément pivot de cette relance » (Gouvernement du Québec, Service des aires protégées, 2010 : 4). Bien loin de cette approche traditionnelle « cloche de verre » des Parcs nationaux (voir point 1.1.1), le Paysage humanisé de l'Estran viserait l'adoption d'une vision globale des multiples potentiels de la région afin d'optimiser la qualité de vie de ses habitants. Il s'agirait alors « d'une plate-forme communautaire visant la structuration [des] actions collectives vers une occupation saine et efficace [du] territoire ainsi qu'une revitalisation de celui-ci » (Ratté, 2013c). Visant la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de la région, le projet de Paysage humanisé en Estran suppose donc une nouvelle organisation locale de l'espace et du territoire ainsi qu'une maîtrise de nouvelles techniques de gestion durable des ressources, de conservation et de mise en valeur du territoire.



Dans cette optique, le Paysage humanisé de l'Estran poursuit trois objectifs spécifiques :

- Conservation d'un échantillon de territoire représentatif, sur le plan écologique, de la partie côtière de la province naturelle des Appalaches et de l'ensemble physiographique du plateau septentrional ;
- Conservation et mise en valeur de la biodiversité anthropique et naturelle des écosystèmes ;
- Conservation et mise en valeur des paysages et du patrimoine culturel (EPH et MDDELCC, 2014 : 6)

Afin d'atteindre ces objectifs de conservation et de mise en valeur, certaines conditions de réalisation sont ciblées comme étant essentielles :

- Implication des collectivités concernées dans la conservation et la mise en valeur du territoire ;
- Maintien et promotion des activités agroforestières durables ;
- Acquisition de connaissances supplémentaires sur les patrimoines naturels, paysagers et culturels (EPH et MDDELCC, 2014 : 6)

À ces objectifs s'ajoutent, entre autres, la poursuite et le développement des activités économiques (foresterie, agriculture, tourisme, commerce, transport, etc.) et récréatives (chasse, pêche, VTT) et la mise en valeur et l'exploitation durable des ressources naturelles du territoire (EPH, 2011d)(voir figure 7).

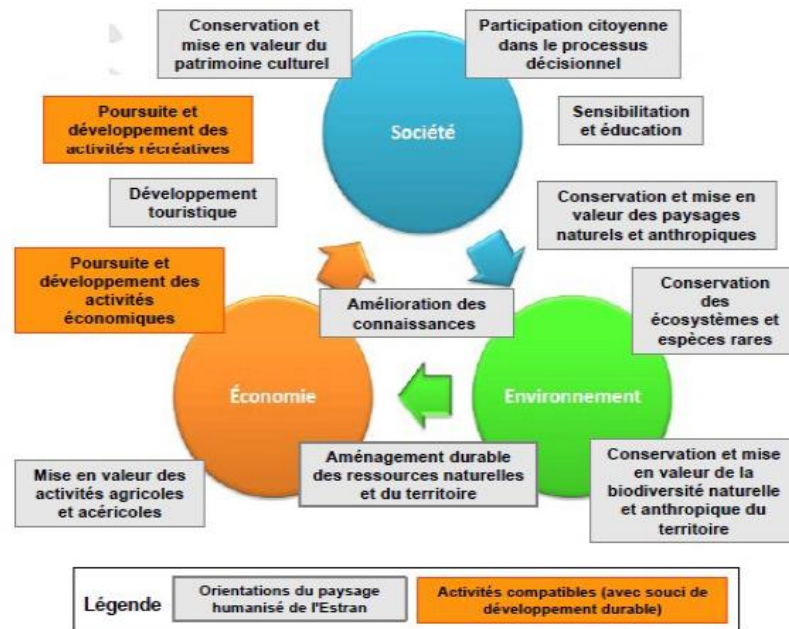


Figure 7 : Orientations du Paysage humanisé de l'Estran et les activités compatibles

Source : Ratté (2012) «*En route vers l'obtention du statut projeté de paysage humanisé*», *Journal Le Phare*, octobre.

Depuis l'obtention du statut de projet pilote en 2005, de l'eau a coulé sous les ponts en Estran et ce, malgré un temps de latence entre 2006 et 2009 – et auquel nous reviendrons plus tard. En collaboration avec le MDDELCC, l'organisme s'affairait toujours, aux dernières nouvelles, au plan de conservation et de gestion (voir tableau 11), reposant « sur un cadre écologique et un portrait étoffé du territoire et de la société » (Domon, 2009 : 339), et devant ultimement mené à l'obtention du statut provisoire de paysage humanisé. Au moment de notre étude (2014), le plan de conservation et de gestion était entre les mains de la Direction des affaires judiciaires (DAJ) du MDDELCC pour son analyse. Suite à cela, le plan devrait être présenté aux municipalités afin d'effectuer les dernières corrections, puis débattu lors d'une consultation publique (BAPE ou autres commissions indépendantes). Un rapport au MDDELCC découlera de cette consultation, apportant des recommandations. C'est ainsi qu'une version finale du plan sera ensuite concoctée, où

seront déterminées les limites du territoire du projet et les mesures administratives et réglementaires à mettre en place (Domon, 2009).

Les différentes étapes de mise en place réalisées depuis le début de l'initiative seront d'ailleurs présentées plus en détail dans le prochain chapitre (chapitre 5). Ces nombreuses étapes de la mise en place du paysage humanisé, ainsi que les exigences du ministère lors de chacune d'elles, amènent toutefois son lot de défis.

Tableau 11 : Étapes de la mise en place d'un paysage humanisé

Étape	Détails
1. Analyse du dossier	Portrait justificatif: état et synthèse des connaissances
	Diagnostics, orientations et enjeux généraux
	Consultation des acteurs régionaux et locaux
	Consultation de la population
2. Statut provisoire de Paysage humanisé (4 ans) accompagné de:	Délimitation générale du territoire
	Plan de conservation (réglementation succincte)
	Vision, orientations et objectifs généraux
3. Préparation du cadre de gestion	Cadre écologique et portrait étoffé du territoire
	Diagnostic et enjeux
	Vision, orientations et objectifs
	Moyens: délégation, réglementation, zonage, partenariats, plans d'action, ...
4. Consultation du public	BAPE ou autre commission
	Recommandations
	Analyse des recommandations
5. Préparation de la Convention de protection:	Révision du cadre de gestion
	Délimitation finale de l'aire protégée
	Description des mesures administratives ou réglementaires à appliquer par municipalités
	Modalités de délégation; obligations respectives des autorités municipales et ministérielles;
	Durée de la convention (25 ans) et conditions de renouvellement ou d'abrogation
	Procédures de suivi et de contrôle
6. Avis officiels	Le MDDEP sollicite l'avis des pouvoirs municipaux et régionaux : municipalités, MRC, CRÉ, autochtones, MAMR, etc
	Le MDDEP sollicite l'avis des ministères et organismes concernés : MAPAQ et CPTAQ; MRNF; MCC; MDERR; ...
7. Adoption, par le gouvernement, du statut permanent de Paysage humanisé et des termes de la Convention	
8. Modifications des schémas d'aménagement et des plans directeurs	
9. Signature de la Convention de protection par le ministre de l'Environnement et le (les) pouvoirs municipaux	
10. Mise en œuvre de la convention et des plans d'action sectoriels	Conservation de la biodiversité;
	Conservation des paysages;
	Conservation du patrimoine culturel;
	Développement touristique;
	Éducation, sensibilisation;
	Aménagement forestier et agricole;
Suivi et contrôle;	

Source : Gérardin (2004) repris dans Vaillancourt (2007) *Analyse du critère organisationnel dans le processus de mobilisation sociale en vue de l'obtention du statut de Paysage humanisé de l'Estran*.

#### 4.2.1 Les défis de la mise en place

Avec le glissement dans les politiques de mise en réserve (voir point 1.1.1), l'un des défis majeurs serait, selon McNeely et Mainka (2009 : 39), que :

de nombreuses communautés locales sont supposées gérer des projets de conservation, sans disposer, le plus souvent, de l'ensemble des compétences et des capacités nécessaires pour pouvoir adopter ce qui peut être une approche peu familière de la gestion des ressources.

En effet, les nombreuses exigences du ministère (diagnostics du territoire, travaux de connaissances, consultations populaires, bilans, etc.) rendent bien souvent la tâche difficile à l'organisme maître d'œuvre du projet, ce dernier souffrant de manques chroniques en ce qui a trait à ses ressources financières et techniques (ex. : un seul employé temporaire rémunéré). L'obtention d'une assiette financière adéquate pour la bonne marche du projet, idéalement basée sur un financement partagé entre le local, le régional, le provincial et le fédéral, n'est également pas chose facile.

Ce défi de taille, également dessiné par divers autres auteurs (Audet, Bélanger et Doucet, 2004 ; Bisailon, 2008 ; Domon, 2015, etc.) est d'ailleurs cité par Estran Paysage Humanisé comme l'un des trois défis auxquels fait face le projet. D'ailleurs, en l'absence d'un modèle en territoire québécois, l'organisme se voit donc forcé de travailler « en mode découverte », notamment en ce qui a trait à l'application réelle et concrète d'un concept théorique de paysage humanisé inclus dans la loi. D'ailleurs, le deuxième défi exposé par l'organisme dans le *Journal Le Phare* de mars 2013 concerne la difficile vulgarisation du projet, s'expliquant notamment en raison de l'absence d'exemples concrets de statut de paysage humanisé octroyé au Québec (donc aucune référence) (Ratté, 2013a).

L'élaboration et la concertation d'un réseau efficace de partenaires locaux, régionaux et ministériels constitueraient le troisième défi de la mise en place du Paysage humanisé en Estran (*idem*). Cette implication des collectivités, énoncée plus haut comme l'une des conditions de réalisation du projet, implique également son lot de difficultés. En effet, comme dans la mise en place de tout projet de développement, l'implication véritable des

populations concernées constituerait vraisemblablement une difficulté réelle (Ndengue, 2011). Cette participation publique est d'ailleurs perçue comme l'un des éléments essentiels afin de développer et consolider l'acceptabilité sociale (EPH, 2013a) du paysage humanisé devant résulter « de l'engagement et du dynamisme de ses citoyens » dans une approche ascendante (Ratté, 2013c). Devant résulter d'une véritable initiative locale, un tel projet doit inéluctablement s'assurer du maintien de l'adhésion des communautés locales et des différents partenaires tout au long de la réalisation du projet (Bisaillon, 2008 : 41).

Ainsi, dans un souci constant d'assurer l'acceptabilité sociale du projet – élément jugé essentiel par le MDDELCC pour la réussite d'un tel projet (Gouvernement du Québec, Service des aires protégées, 2010) et dont les efforts d'évaluation doivent être constamment renouvelés –, divers efforts d'information, de consultation et de concertation ont été mis en place, par le passé comme plus récemment, auprès de la population comme auprès de groupes d'intérêt spécifiques. En effet, cette acceptabilité sociale du projet a été, à plusieurs reprises, matière à évaluation autant par l'organisme en charge du projet (Estran-Agenda 21, puis Estran Paysage Humanisé) que par des universitaires (Audet, 2006 ; Vaillancourt, 2007). C'est d'ailleurs dans cette optique que la mise en place d'une table de concertation, visant la participation active de groupes d'intérêt de la région, notamment les agents socio-économiques qui constituent « des acteurs incontournables », est mentionnée comme l'une des prochaines étapes du processus d'établissement du paysage humanisé (Ratté, 2013c), tout comme une consultation publique (BAPE ou autres commissions).

#### **4.2.2 L'organisme Estran Paysage Humanisé : son fonctionnement interne**

Nous faisons ici une analyse de l'organisme maître d'œuvre du projet et de son fonctionnement interne. Cette courte description – qui ne se veut en aucun cas exhaustive – nous servira ensuite à analyser deux des niveaux d'appropriation proposés par Ouédraogo (1992), l'organisationnel et le technique, auxquels sera consacré les chapitres 9 et 10.

Prenant originellement le nom d'Estran-Agenda 21, l'organisme change officiellement de nom pour Estran Paysage Humanisé en octobre 2010. Corporation à but non lucratif dûment inscrite au registre québécois des entreprises, EPH agit, sous mandat municipal, comme maître d'œuvre de la démarche de reconnaissance de l'Estran. Bien que son siège social soit localisé à Grande-Vallée, son territoire d'intervention dépasse toutefois les limites de cette municipalité, s'étendant également aux municipalités de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, de Petite-Vallée et de Cloridorme. Comme toute corporation dûment formée, EPH dispose de textes régissant son fonctionnement interne (charte, règlements, etc.) et d'un organigramme structurel (EPH, 2010).

L'organisme est géré par un conseil d'administration composé d'au plus 11 administrateurs bénévoles issus généralement de diverses instances ou institutions locales (municipalités, services sociaux, secteurs économiques et communautaires, etc.), ainsi que d'un coordonnateur, dont le poste oscille entre la permanence et le temporaire selon le financement obtenu. Le conseil compte quatre officiers élus, soit un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. La durée du mandat des membres composant le conseil d'administration est de deux ans renouvelable. Le conseil d'administration se réunit au minimum huit fois par année « et aussi souvent que l'exige les intérêts de l'organisme » (EPH, 2010 : 10). L'assemblée générale a lieu annuellement, dans les 120 jours suivant la date d'expiration de l'exercice financier annuel. L'organisme est également composé d'un comité exécutif, relevant du conseil, et de quelques comités internes permanents ou temporaires détenant des tâches spécifiques (comité de financement; comité de communication et visibilité, etc.) (EPH, 2010).

Estran Paysage Humanisé fut mandaté, nous le rappelons, par les municipalités de Grande-Vallée et Petite-Vallée afin d'effectuer la démarche et les travaux nécessaires en vue de l'obtention du statut de Paysage humanisé en Estran. Toutefois, « les municipalités demeurent [en tout temps] les instances décisionnelles » (EPH, 2012b) du projet. Grande-Vallée est, par une entente inter-municipale signée en 2005, la municipalité mandataire du

projet, devant ainsi techniquement faire le lien entre l'Estran et le gouvernement du Québec (EA 21, 2010a).

Au moment de notre enquête et ce, depuis 2006, l'organisme ne percevait plus de quotes-parts des municipalités. Toutefois, outre un restant de quotes-parts anciennement perçu, le financement de l'organisme émanait de quatre subventions distinctes. Un premier montant subséquent, de l'ordre de 30 000\$, avait été octroyé par le MDDELCC, dans le cadre du programme « Partenaires pour la nature », afin de réaliser le plan de conservation et de gestion. Un deuxième montant (17 000\$) avait été accordé par le Centre local de développement (CLD) de La Côte-de-Gaspé pour l'embauche de ressources humaines. Le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), quant à lui, avait alloué une somme d'argent (9197\$) à l'organisme dans le cadre d'un processus d'information et de consultation de la population, des groupes d'intérêt et des conseils municipaux. De même, la Caisse Desjardins Mer et Montagnes avait attribué un léger montant (2000\$) afin de permettre la poursuite des activités de l'organisme. Toutefois, l'organisme est présentement en recherche active de financement afin de poursuivre ses activités, ces subventions n'ayant pas été reconduites. Le plan d'action du projet de Paysage humanisé de l'Estran 2013-2018 présente d'ailleurs, comme premier axe, la consolidation du réseau de partenaires techniques et financiers afin, notamment, de mettre en œuvre une stratégie de financement à court et moyen terme.

## **CHAPITRE 5**

### **LA PARTICIPATION AU SEIN DU PROJET DE L'ESTRAN**

Dans ce présent chapitre, nous exposerons une revue chronologique des grands moments entourant l'élaboration du projet de paysage humanisé, de ses débuts jusqu'au moment de notre enquête (août 2014). Nous insisterons sur les différents moments d'implication qui ont marqué le processus de mise en place du projet et distinguerons, par le fait même, les diverses formes de participation qu'ils comportent, en lien avec la définition de la participation présentée dans notre cadre conceptuel, distinguant participation active et participation passive (voir chapitre 2).

Un tel examen détaillé de la chronologie du projet nous permet de distinguer quatre phases de mobilisation autour du projet de paysage humanisé :

1. La phase d'émergence (2000-2003) : l'Agenda 21 comme premier modèle
2. La phase de refonte du cadre organisationnel (2003-2006) : le paysage humanisé
3. La phase de latence (2006-2009) : une désappropriation du projet par les élus
4. La phase de mutation des processus participatifs (2009 - ) : une participation plus ciblée.

Nous avons ensuite mené une analyse plus quantitative, afin de dénombrer les individus ayant été impliqués, à un moment ou un autre, au sein du projet de Paysage humanisé de l'Estran (point 5.3). Nous prêterons une attention particulière à leur appartenance à l'un ou l'autre des groupes d'acteurs, en lien avec les rapports qu'ils entretiennent avec le territoire.



## 5.1 CHRONOLOGIE PARTICIPATIVE DE LA DEMARCHE

### 5.1.1 La phase d'émergence (2000-2003) : l'Agenda 21 comme premier modèle de développement

Cette première phase constitue l'amorce du projet en Estran alliant développement durable et protection de l'environnement et qui, à cette époque, comptait comme véhicule l'Agenda 21. Elle constitue une phase que l'on pourrait qualifier d'exploratoire, la plupart des événements ayant pour objectif de mettre en lumière les enjeux locaux et de trouver des solutions.

#### *Un premier modèle : l'Agenda 21*

En 2000, le colloque « S'unir pour développer », portant sur la situation économique des villages de l'Estran, conviait à une même table les maires, les diverses forces vives du milieu, ainsi que des conseillers techniques d'organismes socioéconomiques. Cet événement, organisé par une jeune enseignante de Grande-Vallée, avait comme objectif principal de voir comment des individus de divers domaines (foresterie, agriculture, pêches, tourisme, culture, loisirs, action communautaire, jeunesse) pouvaient « se concerter et se solidariser » afin d'inventer un futur durable pour les communautés de la région (Côté et Gérardin, 2009). Bien que de grande envergure, cet événement ne fut pas l'objet de décompte des participants. Laval Doucet, professeur d'organisation communautaire et d'écologie sociale à l'Université Laval, assista au colloque et apporta l'idée d'implanter un Agenda 21 en Estran, qui devient alors le premier terrain d'intervention de la future Chaire de recherche et d'intervention sur la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine (Doucet, 2002). Cette idée portera les futurs efforts de mobilisation et de concertation populaire de cette première phase (EPH, 2013a).

En 2001, un comité intermunicipal, « Estran-Agenda 21 », est alors formé avec pour mandat de susciter la participation des citoyens de l'Estran afin de contrer la dévitalisation,

la déstructuration et l'exode qui affligent les quatre municipalités gaspésiennes (Vaillancourt, 2006b), mais également de préparer une intervention structurée et concertée avec Laval Doucet et un groupe d'universitaires de l'Université Laval (EA 21, 2006a) pour le mois de mai 2002 (EA 21, inconnu b). Ainsi, « l'objectif d'Estran-Agenda 21 reposait au départ sur une association peu commune, celle d'universitaires et de citoyens qui décid[èrent] de mettre en commun, connaissances, expérience et créativité pour s'engager résolument dans une opération de développement durable » (Doucet, 2002, cité dans Audet, 2006 : 22).

En juillet 2001, une table pour l'implantation du développement durable autour du modèle des Agendas 21 (EPH, 2012b) a été formée, constituant la première rencontre sur le terrain entre les universitaires et les gens du milieu en vue d'asseoir au sein de la population une dynamique de développement durable (Mbangaré Mobé, 2003). Six rencontres publiques ont alors été tenues dans les quatre différentes municipalités (Petite-Vallée, Grande-Vallée, Saint-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et Cloridorme), regroupant universitaires, élus, représentants du milieu associatifs et citoyens de l'Estran, afin d'échanger sur les attentes respectives et sur le choix d'une méthode de travail. Ayant comme mandat de cibler les problématiques régionales et de proposer des solutions (EA 21, 2006a), de préciser les attentes de la population et d'inventorier les différents attraits de l'Estran (Côté et Gérardin, 2009), sept comités de travail furent formés au printemps 2002, regroupant plus d'une vingtaine de participants. Chacun de ces comités se vit alors attribué l'une des thématiques suivantes sur lesquelles citoyens, universitaires et dirigeants du milieu se penchèrent alors : agriculture et agroforesterie, foresterie, architecture et paysages, tourisme, développement communautaire et démographie (Vaillancourt, 2006b). Toutes ces réflexions furent mises à profit afin d'alimenter le blitz organisé par l'Université Laval au printemps suivant (Côté et Ratté, entretien du 18 juillet 2014).

### ***L'idée du paysage humanisé***

Activité de concertation, un colloque (blitz) fut organisé en Estran par l'Université Laval du 19 au 26 mai 2002, permettant notamment aux universitaires de se familiariser avec les citoyens et leur territoire de vie et de déceler les problématiques de développement et les opportunités que recèle le milieu (Mbangaré Mobé, 2003). Cet événement regroupa les représentants des sept comités de travail ainsi que 14 professeurs et étudiants seniors de l'Université Laval, dont Louis Bélanger, professeur au Département des sciences du bois et de la forêt de l'Université Laval. À l'occasion de cet événement, celui-ci introduisit l'idée de paysage humanisé, nouveau statut d'aire protégée devant être adopté au Québec quelques mois plus tard par le ministère de l'Environnement (EPH, 2012b). C'est cette intervention qui inspira grandement les orientations que prendra finalement le projet de développement durable en Estran dans les phases suivantes (EPH, 2013a).

Les constats recueillis par les universitaires lors de ce blitz servirent de matière première à l'élaboration de travaux qui furent présentés lors d'un second colloque en 2003 (EA 21, 2004) et qui constituèrent une première esquisse du plan de développement du territoire estranais (Doucet, 2002).

### ***Les universitaires mettent la main à la pâte***

Lors de l'année 2003, plusieurs universitaires et citoyens de l'Estran poursuivirent des objectifs d'information et de mobilisation auprès de la population en publiant des articles dans le journal local *Le Phare* (EA 21, 2006a). En février, Estran-Agenda 21 - qui fut légalement constitué quelques mois après - tenta d'obtenir le pouls de la population concernant le développement durable de l'Estran en envoyant, par la poste, un sondage dans tous les foyers du territoire d'action défini, recouvrant les quatre municipalités de Petite-Vallée, Grande-Vallée, Saint-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et Cloridorme, dont la population totale approche les 2300 habitants (voir tableau 12). Plus de 300 individus y répondirent.

Tableau 12 : Synthèse du sondage postal d'Estran-Agenda 21 (février 2003)

<p>Le sondage avait comme objectifs d'informer la population sur les projets faisant l'objet des travaux du comité, dont celui du paysage humanisé, et de susciter l'intérêt et la participation de la population du territoire</p> <p>1200 questionnaires distribués</p> <p>312 répondants</p> <p>Une majorité des répondants se sont dits intéressés par la démarche d'Estran-Agenda 21</p> <p>Un point intéressant résultant du sondage :</p> <p>Les préoccupations à considérer dans le développement de projets de développement durable dans l'Estran :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Environnement (protéger les ressources; obtenir un pouvoir de décision sur les ressources naturelles)</li><li>– Économique : attirer les investisseurs</li><li>– Social : attirer les jeunes et les immigrants; conserver les acquis; changer certaines mentalités (ex. : chicanes de clochers)</li></ul>
---

Source : *Mini-forum 2003 – Compte-rendu*, 2003. Estran-Agenda 21 (EA 21).

Les résultats de cette première consultation « grand public » furent alors présentés lors d'un mini-forum en avril 2003, co-organisé par Estran-Agenda 21 et le CLD de la Côte-de-Gaspé (EA 21, 2006c). Plus de 70 Estranais furent alors présents pour l'évènement (EA 21, 2004), ainsi que plusieurs professeurs et étudiants de l'Université Laval et différents représentants municipaux et régionaux. Les participants furent également invités

à participer aux cinq comités de travail visant le développement durable dans l'Estran (architecture et paysage; récréo-tourisme; démographie; agroforesterie; communautaire) (EA 21, 2003a).

De même, lors de cette journée de réflexion, une autre activité de consultation fut menée par Véronique Audet, étudiante de Louis Bélanger. Cette dernière présenta le statut de paysage humanisé, adopté par le gouvernement en décembre 2002, et projeta une vidéo de son propre cru démontrant les impacts que pourrait avoir le paysage humanisé sur le territoire estranais en appliquant les principes des Parcs naturels habités européens (EA 21, 2006a). Suite au visionnement, un questionnaire, produit par l'étudiante et dont les résultats servirent à son mémoire de maîtrise, fut distribué à l'assistance (EA 21, 2003a). Quarante-six questionnaires furent alors complétés, dont l'analyse permit à l'étudiante de faire ressortir les motivations de la mise en place d'un tel type de statut de protection afin d'en faciliter son acceptabilité auprès de la communauté locale estranaise (Audet, 2006)(voir tableau 13).

Tableau 13 : Synthèse des résultats obtenus par Audet (2006) concernant l'acceptabilité sociale du projet de Paysage humanisé de l'Estran

96,65% des répondants se sont dits plutôt favorables à l'implantation du statut de paysage humanisé.

Les motivations de l'acceptabilité sociale du projet :

- Possibilité de développement économique reliée au tourisme (76,1%)
- Apport pour un environnement de qualité (52,2%)
- Apport pour la mise en valeur et la protection du patrimoine culturel (52,2%)

Source : Audet (2006) *Le paysage humanisé comme aire protégée : une construction sociale qui reste à faire.*

Du 24 au 25 mai 2003, plus d'une vingtaine d'universitaires investirent de nouveau le territoire de l'Estran à l'occasion d'un troisième colloque, intitulé « Tirer profit des ressources du milieu pour assurer un développement durable » (EA 21, 2003b). Les étudiants de deuxième cycle de l'Université Laval y présentèrent alors les résultats de leurs travaux (Vaillancourt, 2006b), basés sur les thématiques issus du blitz de 2002 (EA 21, 2004). Plus d'une soixantaine de citoyens ont alors fait acte de présence lors de cet événement d'information (EA 21, 2006a) qui fut largement publicisé dans les médias locaux (entretien, 18 juillet 2014).

### **5.1.2 La phase de refonte du cadre organisationnel (2003-2006) : le paysage humanisé**

Cette seconde phase compte certains changements majeurs dans l'orientation même du projet de Paysage humanisé de l'Estran ainsi que dans son cadre organisationnel. En effet, la constitution légale de l'organisme Estran-Agenda 21 (qui deviendra Estran Paysage Humanisé), en plus d'officialiser la démarche estranaise, amorce également un changement organisationnel au sein du projet, la procédure de mise en place du paysage humanisé lui étant presque totalement concédée. De même, l'idée du paysage humanisé amenée par le professeur Bélanger lors du blitz de 2002 portera tranquillement fruit, l'orientation du projet basculant de l'Agenda 21 au paysage humanisé, non pas sans un certain moment de confusion et d'embrouillement.

#### ***Constitution d'Estran-Agenda 21 (EA 21)***

En novembre 2003, l'organisme Estran-Agenda 21 (EA 21) fut légalement constitué, officialisant alors l'adhésion des quatre municipalités à la démarche dans ce qui était décrit

par l'organisme comme « un contexte de collaboration jamais vue auparavant » (EPH, 2013a). Un représentant de chacune des municipalités fut alors désigné afin de siéger sur le conseil d'administration de l'organisme nouvellement formé.

### ***Premier projet pilote au Québec***

En juillet 2004, un représentant du MDDEP (actuellement MDDELCC), Vincent Gérardin, avait été mandaté pour investir le secteur de l'Estran afin d'évaluer le territoire. Son rapport de terrain garantit l'intérêt du ministère à la mise en place du Paysage humanisé en Estran. L'étape est franchie avec succès. C'est ainsi que le 4 octobre 2004, les élus municipaux et les leaders du projet se rendirent à Québec afin de rencontrer les hauts fonctionnaires du MDDEP qui les incitèrent à déposer une demande formelle (EPH, 2013a) pour obtention d'un projet pilote de paysage humanisé, ce qui fut réalisé et envoyé au ministère quelques semaines plus tard, en novembre. Le statut de projet pilote – le premier au Québec – fut d'ailleurs accordé à l'organisme Estran-Agenda 21 en juin 2005 par les ministres Normandeau et Mulcair, accompagné d'une subvention de démarrage de 15 000 \$ (EA 21, 2006a). Cette obtention du projet pilote marquait un premier grand pas vers le passage d'un modèle de développement basé sur l'Agenda 21 au modèle du paysage humanisé, statut de protection introduit en 2002 dans la *Loi québécoise sur la conservation du patrimoine naturel*.

Ce changement de véhicule (de l'Agenda 21 au paysage humanisé) ne s'est toutefois pas fait sans complications. L'organisme jonglant parfois avec les deux modèles à la fois, une confusion s'est vite fait sentir au sein de la population estranaise. Certains acteurs locaux impliqués, se sentant moins concernés par le nouveau modèle de développement durable, se sont tranquillement distancés du projet.

### ***Mission en Belgique***

Par la suite, du 4 au 20 octobre 2004, quatre Estranais (le président de l'organisme, un citoyen et deux élus municipaux), ainsi qu'une étudiante à la maîtrise en aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval, se rendirent en mission en Belgique afin de visiter certains parcs naturels habités (EPH, 2013a), aires protégées se rapprochant beaucoup du paysage humanisé mais présentant toutefois une vocation première distincte (développement local dans le cas des parcs belges, la conservation dans le cas québécois) (Audet, 2006).

En plus d'inspirer la structure et les éléments constitutifs du projet de Paysage humanisé de l'Estran (axes du plan de gestion, actions futures, etc.), ce voyage permit aux porteurs du projet de confirmer la pertinence de changement de véhicule (de l'Agenda 21 au paysage humanisé) afin d'implanter le développement durable en Estran, ce dernier modèle perçu comme étant plus opérationnel (EPH, 2013a).

### ***Une première « table de concertation »***

En 2005, Estran-Agenda 21 embaucha une première coordonnatrice, Linda Vaillancourt, étudiante au deuxième cycle à l'Université de Sherbrooke dont le mémoire s'est intéressé d'ailleurs à la démarche du Paysage humanisé de l'Estran. Cette dernière fut, entre autres choses, l'organisatrice de rencontres de consultation, de juillet 2005 à janvier 2006, auprès de 35 représentants d'organismes et institutions en vue de la constitution d'une table de concertation et de comités de travail (EA 21, 2006b). Ces cinq comités (eau, terre et écologie; éducation, communication et sensibilisation; culture et communication; société et économie; tourisme), regroupant membres d'organismes et citoyens de l'Estran, eurent comme mandat de cibler les forces, les faiblesses et les enjeux de la région,



diagnostics qui furent notamment intégrés à la demande de reconnaissance (Vaillancourt, 2006a).

### ***Demande de reconnaissance***

Six mois plus tard, on note un changement majeur dans le modèle de développement arboré par l'organisme Agenda 21 et les municipalités estranaises. Une demande de reconnaissance en vue de l'obtention d'un statut de paysage humanisé projeté en Estran a été déposée en juillet 2006, marquant ainsi bel et bien la fin du modèle de l'Agenda 21 en Estran. Cette idée de paysage humanisé, lancée par le professeur Bélanger lors du blitz de mai 2002, prit alors une forme bien réelle. Bien que préparée par l'organisme Estran-Agenda 21 (l'actuel Estran Paysage Humanisé) sur mandat des quatre municipalités, cette demande fut le fruit d'une collaboration avec plusieurs autres partenaires : ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), Chaire en Paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM), Chaire multifacultaire d'intervention sur la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine de l'Université Laval, etc. (EA 21, 2006a : 17).

### ***Une seconde consultation populaire***

À l'automne 2006, l'Estran fut le terrain d'une importante activité de consultation populaire. En effet, un sondage porte-à-porte fut réalisé par la coordonnatrice de l'organisme auprès de 1164 foyers des quatre municipalités impliquées afin de connaître leur avis sur le projet de paysage humanisé. Cette consultation populaire s'inscrit dans les nombreuses démarches voulant s'assurer de l'acceptabilité sociale du projet, critère considéré comme essentiel par le MDDELCC pour l'obtention d'un tel statut de protection (Vaillancourt, 2006b).

### Synthèse des résultats du sondage de 2006

Deux questions clés sur le paysage humanisé ont été posées :

- Avez-vous entendu parler du projet de Paysage humanisé de l'Estran?
- Êtes-vous en accord avec cette demande de reconnaissance?

Sur 542 répondants, 535 se sont dits en faveur de la démarche d'Estran-Agenda 21.

Sources : *Sondage Estran-Agenda 21, automne 2006*, 2006, Estran-Agenda 21 (EA 21) et *Entretien* (18 juillet 2014).

### *Défection politique*

Des tensions politiques et un changement de conseil municipal (élections municipales de 2005) amenèrent Grande-Vallée, la municipalité mandataire, à retirer son appui au projet en 2006, provoquant ainsi la défection politique des trois autres collectivités membres, Sainte-Madeleine, Petite-Vallée et Cloridorme. L'organisme Agenda 21 s'est donc retrouvé le seul porteur du projet jusqu'à la réintégration de Grande-Vallée et Petite-Vallée en 2009-2010. De fait, d'autres projets d'extraction (pétrole, méthane, alumine, calcaire, etc.) évoqués dans le milieu à ce moment, générant un enthousiasme de la part d'élus municipaux, posèrent une concurrence au projet de PH, expliquant alors, selon l'organisme actuel, un certain désintéressement de ces derniers vis-à-vis le paysage humanisé, projet plutôt axé sur la protection (entretien, 18 juillet 2014).

### **5.1.3 La phase de latence (2006.2009) : une désappropriation du projet par les élus**

Cette phase, s'étalant sur trois années, marque un moment de latence dans le projet dû, notamment, à une désappropriation du projet par les élus des municipalités locales.

Malgré la quasi-suspension des travaux de reconnaissance jusqu'en 2009 (EPH, 2013a), l'Estran-Agenda 21 participa toutefois à la rédaction du livre « Le paysage humanisé au Québec », tout comme Louis Bélanger et Véronique Audet (EA 21, inconnu a).

### **5.1.4 La phase de mutation des processus participatifs (2009 - ) : une participation plus ciblée**

Cette troisième phase constitue en quelque sorte la renaissance du projet après trois années d'absence. En plus de ne compter que deux des quatre municipalités initiales (Grande-Vallée et Petite-Vallée), le projet de Paysage humanisé de l'Estran laisse entrevoir un changement dans les processus participatifs mis en place, les efforts de mobilisation étant davantage ciblés vers des groupes d'acteurs spécifiques du territoire.

#### ***Réintégration des municipalités***

En raison notamment d'un changement d'élus dans leur Conseil municipal, Grande-Vallée réintégra la démarche en décembre 2009 (entretien, 18 juillet 2014), suivie par Petite-Vallée en avril 2010 (EPH, 2012c).

#### ***Avis de recevabilité du ministère***

En janvier 2010, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) émettait une analyse de recevabilité favorable à la demande de reconnaissance de l'Estran (EPH, 2012b). Cela mena à une grande rencontre organisée par Estran-Agenda 21 et le MDDELCC pour la présentation de l'analyse de recevabilité du ministère un mois plus tard, dont l'objectif était d'informer les intervenants et décideurs régionaux et d'obtenir leur collaboration pour la réalisation du projet (s.a., 2010). Représentants de divers ministères et institutions gouvernementales, maires de Grande-Vallée et Petite-Vallée, représentants d'organismes locaux, universitaires et membres d'Estran-Agenda 21 se regroupèrent donc à Québec pour cette occasion marquant un moment clé dans l'avancement du dossier.

### ***Estran Paysage Humanisé***

En octobre 2010, le nom officiel de l'organisme est révisé en faveur d'Estran Paysage Humanisé, mettant ainsi définitivement fin à la démarche initiale d'Agenda 21 (EPH, 2013a).

### ***Des efforts d'information et de consultation***

De 2010 à 2013, de nombreux efforts d'information et de consultation furent mis sur pied ciblant différents acteurs : conseils municipaux des deux collectivités membres (Grande-Vallée et Petite-Vallée), associations locales (chasse et pêche, sports et loisirs, portuaire, etc.) et acteurs économiques de la région. Le projet de paysage humanisé fut ainsi présenté par l'organisme, qui a également répondu aux interrogations, aux appréhensions et aux craintes exprimées à l'égard du projet. Un appui formel au projet fut demandé aux organisations et aux acteurs économiques, ce que plusieurs d'entre eux firent d'ailleurs. Ces rencontres furent également l'objet d'une invitation à participer à une future table de concertation du Paysage humanisé de l'Estran.

L'organisme s'est aussi investi dans diverses activités d'information. Depuis l'embauche d'un nouveau coordonnateur en juillet 2011, et ce jusqu'au moment de notre enquête (août 2014), des articles sont publiés de façon quasi-hebdomadaire dans le journal communautaire *Le Phare*, sous la rubrique « En route vers l'obtention du statut de paysage humanisé projeté » (EPH, 2012d). En plus d'informer la population, de vulgariser le projet et de démontrer les avancées, ces articles ont pour objectif de faire adhérer les citoyens au projet de Paysage humanisé de l'Estran. Une fiche aide-mémoire sur le paysage humanisé ainsi qu'une invitation aux futures activités d'information et de consultation furent également envoyées par la poste cette même année à tous les citoyens du secteur.

Un événement grand public fut alors mis sur pied dans la région, permettant de faire connaître davantage le projet de paysage humanisé auprès des citoyens. Ainsi, en novembre 2011, l'Estran fut le lieu du lancement du livre de M. Roméo Bouchard, *La reconquête du Québec – Esdras Minville et le modèle gaspésien*, portant sur l'apport d'Esdras Minville dans le développement de Grande-Vallée. Cet événement fut conjointement organisé par Estran Paysage Humanisé et l'Espace Esdras-Minville. Lors de cette soirée regroupant plus de 75 citoyens et invités spéciaux, le projet de Paysage humanisé de l'Estran fut l'objet de présentation et d'échanges (EPH, 2012d). Le lancement fut également diffusé en direct sur les ondes de Radio-Canada Gaspésie-Les-Îles, permettant ainsi de rejoindre un plus grand public.

De même, ces années furent l'objet de nombreux efforts investis par l'organisme afin d'élaborer un plan de conservation et de gestion qui, accompagné de résolutions d'appui des municipalités et par la MRC, constitue le dossier de candidature de l'Estran au statut de paysage humanisé projeté. Le dépôt de ce dernier fut toutefois reporté à plusieurs reprises en raison de maints obstacles (manque de ressources financières, ressources techniques limitées, difficile opérationnalisation du statut, etc.). Finalement, suite au dépôt d'un premier plan de conservation et de gestion auprès du MDDEFP (juin 2012), une rencontre formelle et publique de consultation fut annoncée, avec invitation par envois postaux à l'ensemble des citoyens des deux municipalités. Cette grande rencontre, maintes

fois annoncée et reportée (EPH, 2012d), n'avait toujours pas eu lieu au moment de notre enquête.

### ***Réflexion sur le statut de paysage humanisé***

À l'automne 2013, divers représentants du MDDEFP et du MRN, les porteurs des projets de paysages humanisés de l'Île Bizard et des Îles-de-Berthier, divers experts et intervenants, dont le professeur Gérald Domon de la Chaire en Paysage et Environnement de l'Université de Montréal, ainsi qu'Estran Paysage Humanisé, se rencontrèrent à Québec à diverses reprises afin de faire avancer le statut de paysage humanisé au Québec. Les objectifs principaux de ces rencontres furent : de dresser un portrait complet des projets de paysage humanisé en cours ou en réflexion et de l'état de la situation des démarches; d'échanger sur les principaux enjeux soulevés par le statut; de connaître la position du ministère concernant l'avenir du statut; d'établir quelques résolutions sur les actions communes à réaliser prochainement; de discuter du régime d'activités inclus dans le statut; d'échanger sur l'évolution de la réflexion concernant le statut et son opérationnalisation sur le terrain (EPH, 2013b).

### ***Diverses stratégies d'information et de communication***

Différentes stratégies furent utilisées par l'Estran Paysage Humanisé afin de rejoindre le plus grand nombre possible d'Estranais et ainsi de faire connaître davantage le projet au sein des communautés locales. En effet, ces stratégies d'information et de communication s'inscrivent dans le processus d'acquisition de l'acceptabilité sociale du projet, l'une des exigences du MDDELCC pour l'obtention du statut de paysage humanisé.

Ainsi, en novembre 2013, le coordonnateur d'Estran Paysage Humanisé réalisa cinq capsules sur le paysage humanisé qui furent diffusées en décembre sur les ondes de Radio-Gaspésie. De même, afin de s'impliquer dans le milieu et de contribuer à la visibilité de l'organisation, Estran Paysage Humanisé participa également aux Noëlleries 2013 (entretien, 18 juillet 2014), notamment par la confection de décorations écologiques pour la marche du 1er décembre (Ratté, 2013c).

Dans cette même période, deux comités ont été formés au sein d'Estran Paysage Humanisé, l'un « Communication et visibilité », ayant comme mandat de développer des outils et des activités afin de faire connaître le projet (*idem*), et l'autre « Financement », afin de trouver d'autres sources monétaires dans le but d'assurer la poursuite des activités de l'organisme (entretien, 18 juillet 2014).

### ***Pour la suite...***

Le plan de conservation et de mise en valeur du projet, maintes fois modifié et bonifié, était toujours en phase d'analyse auprès des divers ministères concernés, à l'été 2014. Selon la planification et l'échéancier définis par Estran Paysage Humanisé:

La prochaine étape charnière correspondra à l'analyse par les municipalités du plan de conservation et de mise en valeur du paysage humanisé projeté de l'Estran. Par la suite, lorsque ce document légal sera à la satisfaction des municipalités, une consultation de la population face au projet de paysage humanisé de l'Estran sera réalisée conjointement par les municipalités, Estran Paysage Humanisé et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. (MDDEP) (EPH, 2012c : 2)

La mise en place d'une table de concertation permanente du paysage humanisé projeté, regroupant groupes d'intérêt, représentants citoyens, ministères concernés, municipalités de Grande-Vallée et Petite-Vallée et Estran Paysage Humanisé, fait également partie des prochaines étapes du processus (EPH, 2013a).

## **5.2 ANALYSE DES TEMPORALITES DE LA PARTICIPATION**

Dans le cadre de cette étude, rappelons que la participation comporte six niveaux distinctifs, inspirés de Beuret, Dufourmantelle et Beltrando (2006): communication, information, consultation, dialogue, concertation et négociation (voir chapitre 2). Les trois premiers niveaux correspondraient à une participation passive, selon la nomenclature de Roy (2006), et désigneraient un processus participatif dont les participants ne disposent en aucun cas d'un droit de regard sur les orientations fondamentales du projet. Les trois niveaux suivants se réfèreraient plutôt à une participation active, dans laquelle l'expression des besoins et intérêts de la population et la réelle implication de cette dernière dans la définition des objectifs du projet, dans ses orientations stratégiques et dans sa mise en œuvre et son suivi sont encouragées. Pour cette analyse, la grille proposée par Bherer (2011) a servi de guide afin d'étudier la participation au sein du projet de Paysage humanisé de l'Estran.

Cette analyse de la participation au sein du projet est exécutée en deux temps. Nous nous attardons premièrement à une analyse des temporalités de la participation au sein du projet et son évolution au cours des années. Puis, nous analysons cette implication d'une manière quantitative, afin de faire ressortir les possibles fluctuations dans la participation selon les statuts actif /passif et les trois différentes phases mentionnées plus haut à la lecture de l'historique participatif du projet – en omettant la phase de latence du projet (point 5.3).

### **5.2.1 La phase d'émergence (2000-2003) : l'Agenda 21 comme premier modèle de développement**

Cette première phase débute avec le colloque « S'unir pour développer », en 2000, concernant la situation économique des villages de l'Estran et d'où émergea cette idée d'implantation d'un Agenda 21.



Il faut d'abord spécifier que cette première phase, tout comme la seconde, comprend l'implication des quatre municipalités estranaises (Grande-Vallée, Petite-Vallée, Cloridorme et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine), contrairement à la dernière phase où seules Grande-Vallée et Petite-Vallée sont parties prenantes du projet.

Cette première phase se distingue notamment par la place importante qu'occupent les universitaires au sein de la démarche. C'est d'ailleurs ces acteurs universitaires exogènes au territoire qui apporteront l'idée des deux modèles de développement qui se succéderont en Estran, soit l'Agenda 21 puis le paysage humanisé. De même, cette importance des acteurs universitaires au sein de cette phase de la démarche s'illustre également dans la constitution du comité intermunicipal, composé de plus d'universitaires que de citoyens de l'Estran (11 contre 9) (Doucet, 2002). Ce comité, portant le projet à cette époque, associait ainsi deux « mondes » bien distincts, soit les universitaires et les citoyens. Cette association aurait d'ailleurs apporté son lot de complications, chacun des partis détenant son propre cadre de référence et ses propres intérêts. En effet, les actions intensives menées par les universitaires en Estran, ainsi que les sommes importantes investies à cette époque, auraient soulevé de grandes attentes auprès de la population locale (Doucet, 2002). Ainsi, cette implication notable d'acteurs externes au territoire et les résultats concrets limités sur le terrain aurait laissé en quelque sorte un goût amer chez les acteurs locaux impliqués à cette époque, selon certains des commentaires recueillis lors de notre enquête. Cette même remarque a d'ailleurs été également faite par Vaillancourt (2007) dans les résultats de son enquête menée en Estran sept ans plus tard, dans le cadre de son mémoire de maîtrise (Vaillancourt, 2007 : 61).

Cette période, très active, présente un nombre important d'activités très diverses impliquant autant les représentants municipaux que les organismes socio-économiques et les citoyens. En effet, durant cette phase, on compte plus de 10 activités différentes visant la participation citoyenne « grand public »:

- Deux colloques (2000\* et 2003)

- Table pour l’implantation du développement durable\*
- Six rencontres publiques\*
- 12 comités de travail (sept en 2002 et cinq en 2003)\*
- Blitz\*
- Deux sondages
- Mini-forum\*
- Articles dans le *Journal Le Phare*.

Si l’on se réfère à la typologie de la participation en six niveaux de Beuret, Dufourmantelle et Beltrando (2006), cette phase présente plusieurs moments et outils misant sur une participation de type concertation (participation active). En effet, la plupart des évènements (voir \* dans la liste ci-haut) ont pour objectif la construction collective d’une vision commune du développement de la région ainsi que d’un projet commun « en vue d’agir ou de décider ensemble » (Beuret, Dufourmantelle et Beltrando, 2006 : 24-25). Selon la grille de Bherer (2011), nous pourrions qualifier la participation à ces moments comme étant des délibérations et des discussions raisonnées dont l’objectif fut la coproduction d’une vision de développement local. Les deux sondages, quant à eux, constituent plutôt une participation de type consultatif (participation passive) puisque seul l’avis des répondants est demandé et ce, sans aucune possibilité de débats ou d’échanges. Ces sondages permirent ainsi à la population estranaise d’exprimer spontanément leurs préférences et leurs opinions individuelles concernant le développement de leur région.

En se référant à la grille de Bherer (2011), la plupart des participants aux activités de cette phase agissent en tant que « citoyens volontaires », par curiosité ou par désir d’agir sur le développement local de la région. Toutefois, outre les élus municipaux, plusieurs individus ont participé au projet en tant que représentants d’entités politico-administratives supra-locales (ministères, MRC, CLD, etc.), notamment lors du mini-forum de 2003. Il faut

également spécifier la tenue des élections municipales en 2001, modifiant ainsi la composition des quatre conseils et marquant donc le départ et la venue de plusieurs individus au sein du projet de paysage humanisé.

Cette première phase du projet s'achève en 2003 avec la constitution légale de l'organisme Estran-Agenda 21.

### **5.2.2 La phase de refonte du cadre organisationnel (2003-2006) : le paysage humanisé**

Cette seconde phase démarre avec la constitution légale de l'organisme Estran-Agenda 21 en novembre 2003, officialisant ainsi l'adhésion des quatre municipalités à la démarche.

L'obtention du statut de projet pilote en juin 2005 et le dépôt de la demande de reconnaissance en juillet 2006 sont deux éléments centraux de cette phase. En effet, lors de la phase précédente, les deux modèles, l'Agenda 21 et le paysage humanisé, se chevauchaient, les efforts étant parfois mis sur l'un, parfois sur l'autre, créant alors une confusion, en particulier pour les élus. Ainsi, cette deuxième période, s'échelonnant jusqu'à la défection politique des quatre conseils municipaux jusqu'ici partenaires, en 2006, amorce le changement de modèle de développement.

C'est également lors de cette période que les deux ministères, le MDDELCC et le MRN, intégreront plus formellement la démarche, autant comme partenaires, conseillers et « juges » auxquels revient la décision finale d'obtention des statuts. Cette collaboration ministérielle est fondamentale pour la compréhension de l'évolution du projet. Afin d'obtenir le statut de paysage humanisé projeté, l'organisme doit répondre à un certain nombre d'exigences (rapports, table de concertation, plan de conservation et de gestion, etc.), restreignant ainsi la liberté de ses actions et l'obligeant à investir une somme considérable d'efforts sur des procédures et éléments bien précis. Quelques extraits de

*l'Analyse de la recevabilité du projet de paysage humanisé de l'Estran* (2010) montrent bien ce type d'exigences ministérielles :

Sur le plan de la biodiversité, le territoire de l'Estran correspond à la définition de paysage humanisé inscrit dans la LCPN. C'est un territoire habité, terrestre et aquatique, dont le paysage et certaines composantes ont été façonnés par les activités humaines. Pour ces raisons, il présente les qualités requises pour être éventuellement reconnu comme paysage humanisé projeté. Cependant, certains éléments devront être revus ou approfondis afin de mieux répondre aux objectifs poursuivis par le MDDEP. [...] (Service des aires protégées. 2010 : 2)

Selon les dispositions de la LCPN, un plan de conservation doit être produit pour l'octroi d'un statut provisoire de protection (Service des aires protégées. 2010 : 3).

Le Ministère appuie le projet pour autant qu'Estran-Agenda 21 démontre clairement, à plus ou moins long terme, qu'il a l'appui de la population du territoire concerné et des élus municipaux. La réussite d'un tel projet ne peut se réaliser sans la participation des conseils municipaux et des principaux intéressés que sont les habitants du territoire visé comme projet de paysage humanisé (Service des aires protégées. 2010 : 3).

Cette phase compte également le retrait d'un acteur universitaire ayant eu une grande importance au sein du projet lors de ces premières années : Laval Doucet, professeur à l'Université Laval et chercheur à la Chaire de recherche et d'intervention sur la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Nous rappelons que c'est lui qui, entre autres choses, amena l'idée d'implanter un Agenda 21 en Estran, dessinant ainsi les efforts de mobilisation et de concertation qui suivirent. Mais cette phase marque plus généralement l'amenuisement de l'implication universitaire en Estran, quelques professeurs et étudiants seulement conservant le flambeau du paysage humanisé après 2009. Toutefois, il faut souligner l'important rôle joué par l'étudiante Véronique Audet, qui constitua le « maître d'œuvre » de la démarche jusqu'à la reconnaissance du statut de projet pilote par le MDDELCC en juin 2005 (Côté, 2009).

Contrairement à la précédente, cette phase compte beaucoup moins d'évènements misant sur la participation citoyenne au sens large. Seul un sondage, en automne 2006, tenta de sonder le pouls de l'ensemble de la population concernant le projet de paysage humanisé (participation passive). Plusieurs organismes locaux, au nombre de 35, furent par

contre rencontrés (individuellement puis en groupes) dans un objectif de consultation et de concertation ciblées (participation active), participant à l'un ou l'autre des comités thématiques de travail. Des citoyens des quatre municipalités, quelques acteurs économiques locaux et certains représentants municipaux ont également intégré ces comités sectoriels. La table de concertation, planifiée à cette époque, devait garantir une implication soutenue de l'ensemble de ses membres (municipalités, organismes, entreprises, etc.).

### **5.2.3 La phase de latence (2006-2009) : une désappropriation du projet par les élus**

La défection politique des quatre municipalités en 2006, pouvant en partie s'expliquer par le renouvellement des conseils municipaux l'année précédente (élections municipales de 2005), provoque la suspension momentanée des travaux de reconnaissance jusqu'en 2009.

### **5.2.4 La phase de mutation des processus participatifs (2009 - ) : une participation plus ciblée**

Après trois années de latence, le projet reprend forme et force avec la réintégration de deux des quatre municipalités initiales (Grande-Vallée et Petite-Vallée). Cette phase, qui se prolonge jusqu'à aujourd'hui, comprend notamment le changement de nom officiel de l'organisme, mettant ainsi véritablement fin au premier modèle de développement que constituait l'Agenda 21.

Cette phase se caractérise notamment par une transformation de la méthode de travail utilisée par l'organisme. En effet, les efforts de mobilisation semblent être davantage tournés vers des groupes ciblés que vers la population estranaise en général, comme c'était plutôt le cas dans les deux autres phases. Si nous nous référons à la grille des modalités

organisationnelles de l'espace participatif de Bherer (2011) (voir chapitre 2), nous pouvons décrire le recrutement des participants comme étant ciblé selon leur appartenance à des groupes d'intérêt du territoire. De même, ces groupes ne portent pas tous les mêmes intérêts, certains de ces groupes étant directement interpellés par le paysage humanisé en raison de leurs activités (agriculture, foresterie, culture et tourisme), et d'autres indirectement interpellés en raison de la localisation de leurs activités (mines, activités récréatives, etc.) à l'intérieur ou à proximité du territoire inclus dans le projet (EPH, 2012d).

Malgré cette participation plus ciblée, il importe tout de même de signaler que les prochaines étapes du projet prévoient notamment une consultation publique au cours de laquelle pourront s'exprimer les citoyens, et une table de concertation cherchant à mobiliser des représentants de divers organismes du territoire désigné, toutes deux faisant parties des critères d'obtention du statut émis par le MDDELCC.

De même, cette phase du projet présente un changement dans le type de participation, davantage passive. Plusieurs efforts de communication et d'information ont été en effet déployés afin de rejoindre le grand public dans des objectifs de visibilité de l'organisme et d'information concernant le projet de paysage humanisé (articles du *Journal Le Phare*, lancement du livre, capsules radio, Noëlleries). Les rencontres avec les deux municipalités ainsi qu'avec certains organismes et acteurs économiques visaient, quant à elles, deux objectifs, celui d'informer d'une part, et celui de consulte d'autre part (participation passive), leurs avis sur le projet étant collectés par l'organisme à la fin des échanges. Si nous nous rapportons à la grille de Bherer (2011), il s'agissait donc d'un processus consultatif limité dans le temps (deux rencontres), bien qu'il y ait eu, à la fin de chaque réunion, une invitation à siéger à une future table de concertation qui, elle, garantira une fréquence de participation plus importante.

Les rencontres avec Orbite Aluminae inc., compagnie minière ayant des visées dans la région à cette époque, se voulaient plutôt, quant à elles, un dialogue (participation active) entre les deux parties afin de connaître mutuellement les projets de chacun et d'ainsi voir si

ces derniers pouvaient être compatibles sur un même territoire. Comme le mentionnent Beuret, Dufourmantelle et Beltrando (2006 : 24), cette forme de participation n'aurait « pas de finalité précise, sinon le fait de mieux se connaître et se comprendre ».

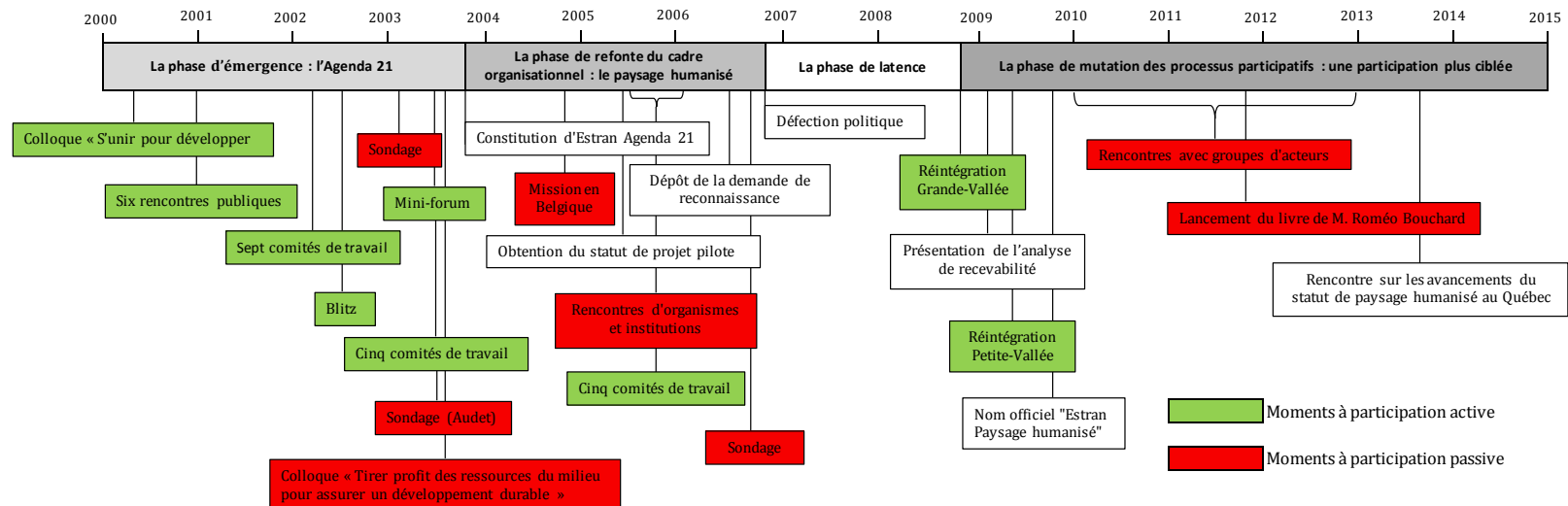


Figure 8 : Processus de mise en place du projet et types de participation aux différents moments



### **5.3 ANALYSE DES FORMES ACTIVES ET PASSIVES DE LA PARTICIPATION AU SEIN DES TROIS PHASES**

Rappelons que la participation est théoriquement définie comme un important facteur d'influence de l'appropriation d'un projet de développement par les communautés locales concernées. Précédemment, nous avons distingué deux formes distinctes de participation (active/passive) et formulé certaines hypothèses, dont l'une d'elle invoque l'implication citoyenne (voir chapitre 2). Pour tester cette hypothèse, nous proposons, dans cette section, une analyse quantitative de la participation au sein de l'ensemble du processus de mise en place du projet de paysage humanisé, de ses débuts jusqu'au moment de notre enquête (août 2014). Nous avons alors tenté de comptabiliser le nombre d'individus ayant participé à chacun des événements marquants de ce processus et, par le fait même, de porter une attention particulière au type de participation (passive/ active) et à leur appartenance à des groupes d'utilisateurs du territoire, deux des modalités d'analyse du cadre conceptuel de notre recherche (voir chapitre 2). La compilation de ces données sur la participation fut possible par une recension documentaire fastidieuse d'une grande diversité de documents (articles, rapports, bilans d'activités, procès-verbaux, etc.), estimé à près d'une centaine, ainsi que par les informations récoltées lors de nos entretiens (voir chapitre 3).

Il est toutefois important de signaler que les chiffres exposés dans les prochains graphiques ne correspondent pas aux nombres d'individus ayant participé, chaque année, au projet de paysage humanisé mais bien au nombre de participants annuels, un individu pouvant avoir participé à plus d'un événement dans une année. Il est également à noter que ces chiffres ne sont pas exhaustifs, la participation exacte à certains événements étant parfois inconnue. Toutefois, ils peuvent malgré tout nous donner un ordre d'appréciation concernant la participation au sein du projet. Afin d'avoir une meilleure idée de la participation globale au projet, nous avons choisi d'utiliser les données correspondant à l'ensemble des individus ayant participé à l'un ou à l'autre des événements entre 2000 et 2014, en Estran comme hors-Estran.

Ainsi, la recension documentaire et les entretiens effectués nous permettent aisément de distinguer la participation globale lors de ces trois différentes phases de la démarche (Figure 9). Nous remarquons ainsi que les premières années du projet affichent des évènements comptant un grand nombre de participants. Outre le lancement du livre en 2011, la dernière phase du projet compte, quant à elle, moins de participants annuellement. Cela s'explique notamment par le changement de méthode de travail de l'organisme, les individus rencontrés étant ciblés selon leur appartenance à un groupe d'acteurs spécifique. Toutefois, ce passage d'une participation active plus accrue à une participation passive pourrait également s'expliquer par d'autres facteurs moins tangibles : responsables du projet, leurs personnalités, leurs formations, etc. Ainsi, lors des dernières années, les efforts de consultation ont été davantage ciblés sur les différents groupes d'intérêt (acteurs économiques, récréatifs, culturels, etc.) présents sur le territoire que sur l'ensemble de la population, comme c'était plutôt le cas dans les deux phases précédentes. En effet, les divers efforts d'information et de consultation de la population ont donné lieu, lors des deux premières phases, à de grands évènements participatifs (sondages, colloque, forum, etc.).

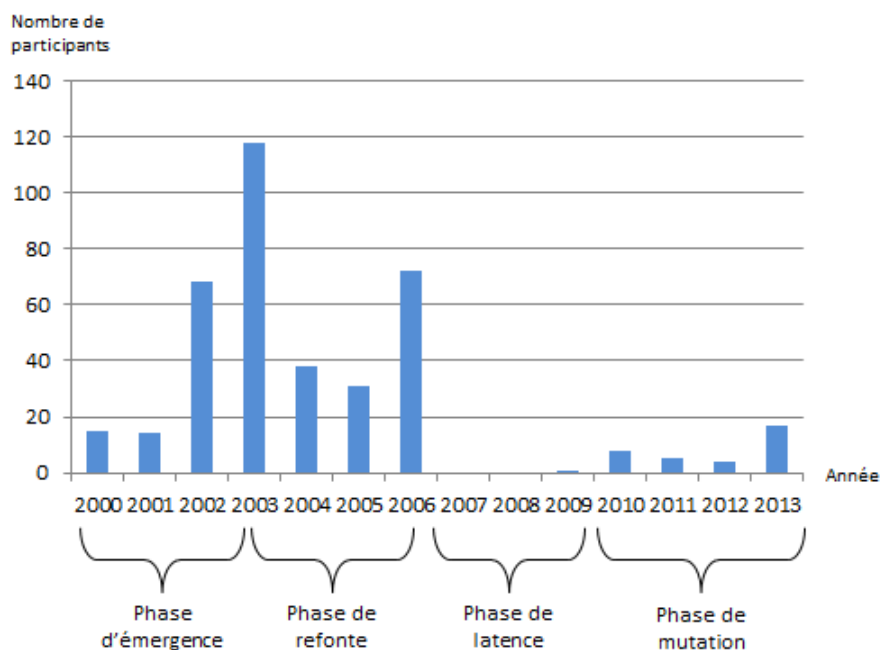


Figure 9 : Individus ayant participé à l'une des activités du paysage humanisé, par année

Dans un second temps, afin de comparer adéquatement la participation au sein de ces trois phases, nous nous référons à la classification de Roy (2006), décrite précédemment et intégrée à notre cadre conceptuel, qui distingue deux grandes catégories de participation : active (négociation, concertation, dialogue) et passive (consultation, information, communication) (voir chapitre 2). Ce deuxième niveau d'analyse nous permet donc de distinguer les années comptant le plus d'activités à implication limitée où les participants n'ont aucun regard sur les orientations fondamentales du projet et celles, au contraire, accumulant le plus d'évènements au cours desquels les citoyens « s'impliqu[èrent] dans la définition des objectifs du projet, dans ses orientations stratégiques et dans sa mise en œuvre et son suivi » (Roy, 2006 : 9-10).

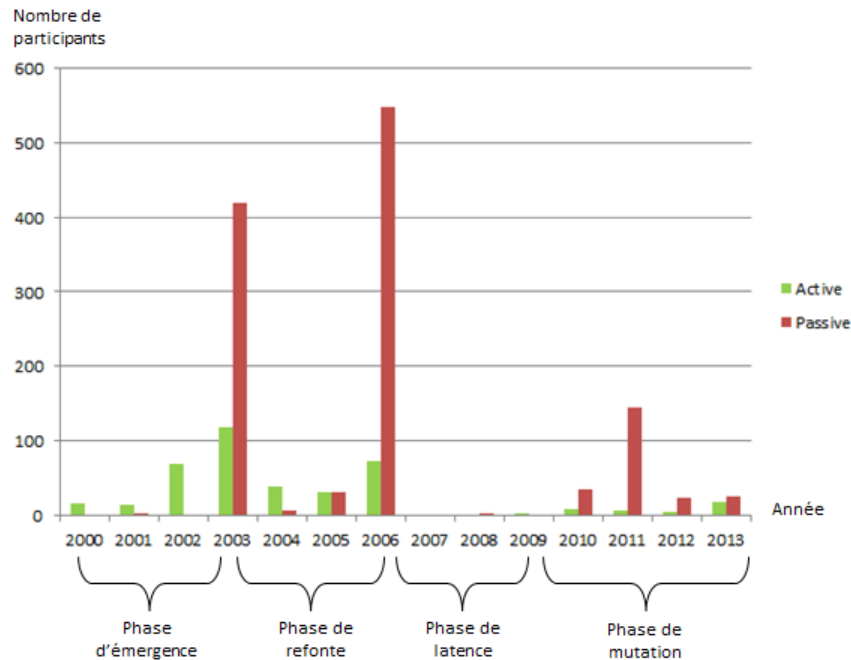


Figure 10 : Évolution de la participation active et passive lors des phases du projet

Ainsi, en représentant graphiquement ces deux types de participation au sein de ces trois phases (Figure 10), nous pouvons remarquer aisément que les premières années du projet ont compté plusieurs évènements à participation active, dont la visée était de construire un projet de société soutenu par des objectifs et des orientations stratégiques déterminés collectivement et supposant l'implication de la population. Au contraire, la dernière période, qui s'étale de 2009 à aujourd'hui, présente peu d'évènements à participation active. La participation passive générale était également plus forte dans les deux phases précédentes, l'organisme mettant, entre 2000 et 2006, beaucoup d'efforts afin d'informer et de consulter l'ensemble de la population estranaise par divers moyens (sondages, forums, colloques, etc.).

Dans un troisième temps, nous avons cherché à mieux cerner la participation en lien avec les divers groupes d'acteurs présents en Estran, ces derniers étant définis par le type de rapport qu'ils entretiennent avec le territoire. Quatre profils ont été distingués :

- Représentants d'entités politico-administratives (élus municipaux, agents de développement, etc.) ;
- Représentants d'entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources ;
- Représentants d'associations ou d'organismes avec utilisation ludique (récréatif) du territoire ;
- Citoyens à titre individuel.

Nous avons premièrement tenté de cerner la participation des individus issus d'entités politico-administratives, qu'il s'agisse de municipalités, de MRC, etc. En analysant la participation de ces représentants politico-administratifs - au nombre de 84 - (figure 11), nous pouvons remarquer que ce groupe d'acteurs a été impliqué tout au long du processus de manière plutôt constante. Plusieurs de ces individus ont participé activement aux divers évènements lors des deux premières phases du projet. Lors des dernières années, ce groupe d'acteurs a participé au projet de manière plutôt passive, notamment lors de la grande rencontre avec le MDDEP en 2010, qui n'avait pour objectif que la présentation de l'analyse de recevabilité du projet, et lors des consultations auprès des conseils municipaux en 2011. Ceci peut notamment s'expliquer par le nombre relativement faible d'évènements inclus dans la dernière phase et visant l'élaboration commune des objectifs du projet et de ses orientations stratégiques (participation active).

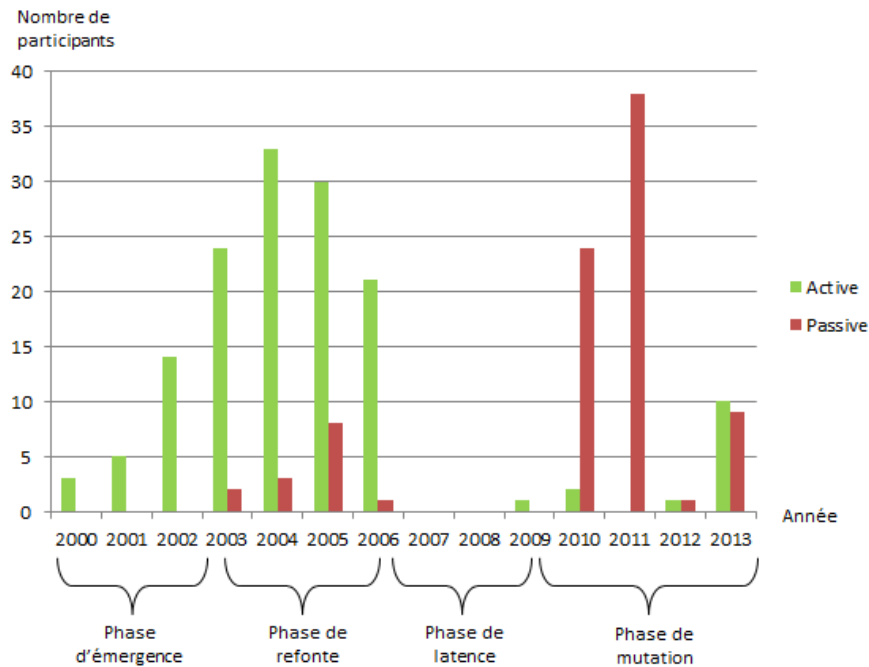


Figure 11 : Évolution de la participation des individus issus d'entités politico-administratives

Concernant les individus issus des quatre seules entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources ayant été impliqués, à un moment ou à un autre, dans le projet, nous pouvons déceler une participation sporadique selon les années (figure 12). Un seul de ces acteurs fut impliqué de manière active lors des deux premières années du projet, alors que trois d'entre eux furent approchés lors des rencontres d'information et de consultation ciblant les groupes d'intérêt du territoire en 2011-2013 (participation passive).

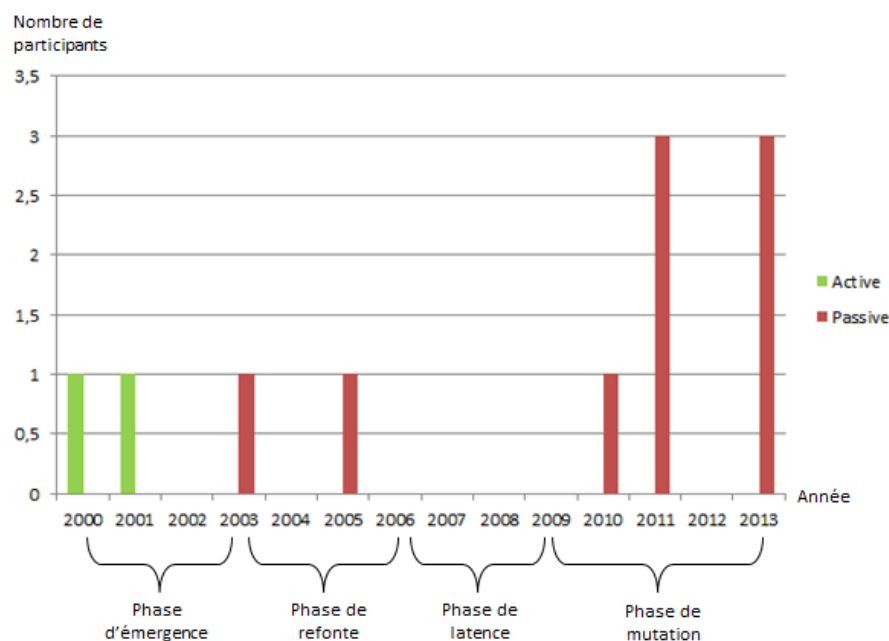


Figure 12 : Évolution de la participation des représentants d'entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources

Quant au troisième groupe d'acteurs, les individus ayant une utilisation ludique du territoire, tels la chasse, la pêche, la coupe de bois ou le tourisme, ont été impliqués de manière active au sein du projet lors des deux premières phases de la démarche (figure 13). La plupart des organismes et associations ayant des usages récréatifs du territoire ont d'ailleurs été rencontrés en 2006 en vue de la constitution d'une table de concertation et de comités de travail, d'où la participation active importante cette même année. La participation globale de ce groupe d'acteurs est par contre plus forte en 2012, où la plupart des associations à vocation récréative ont été spécifiquement rencontrés par Estran Paysage Humanisé afin de les informer du projet (participation passive) et de les inviter à prendre éventuellement part au processus décisionnel via une table de concertation permanente.

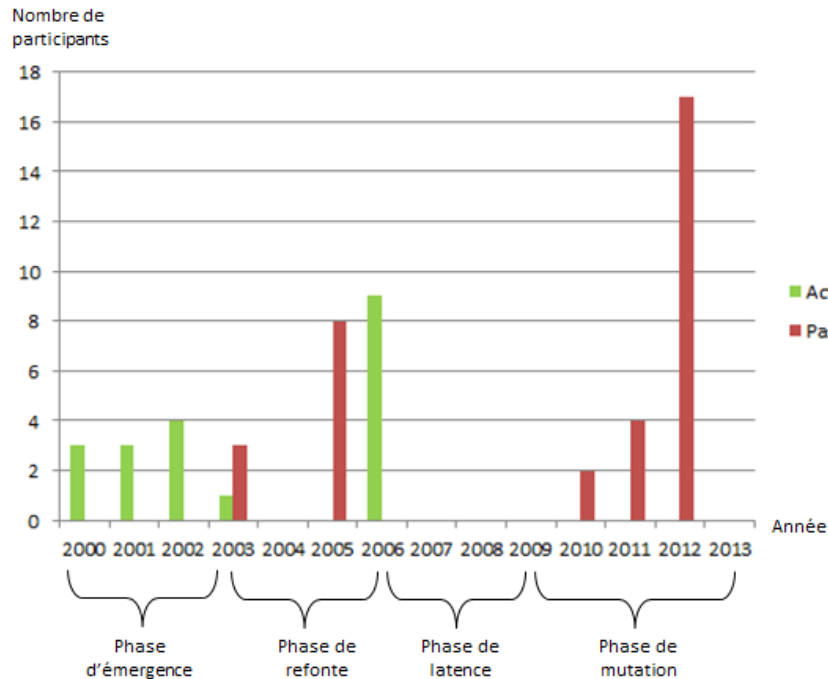


Figure 13 : Évolution de la participation d'individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire

Les trois sondages menés de 2003 à 2006 ont permis à plusieurs centaines de citoyens de l'Estran, quatrième groupe, - 900 répondants au total plus exactement<sup>22</sup> - de s'exprimer concernant le projet de paysage humanisé (figure 14).

<sup>22</sup> Il faut toutefois prendre en compte que ce chiffre ne correspond pas au nombre de personnes ayant répondu à l'un des sondages, un individu pouvant avoir répondu à plus d'un sondage.



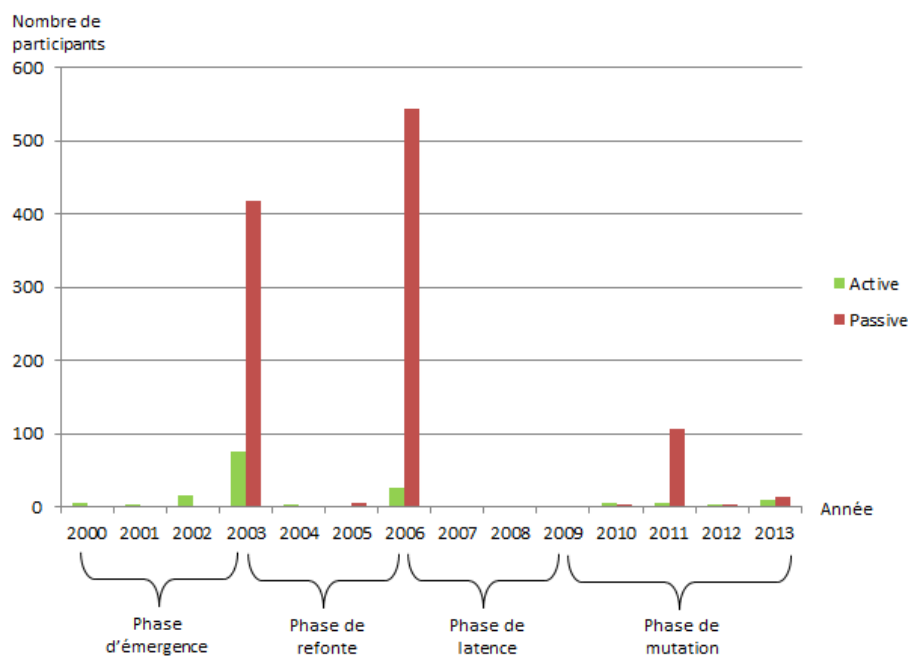


Figure 14 : Évolution de la participation des citoyens

Totalisant un nombre impressionnant de participants, ces trois sondages ne nous permettent toutefois guère d'analyser graphiquement les autres moments de participation. Ainsi, en éliminant du graphique, à des fins d'analyse, les données des trois sondages, nous pouvons plus aisément analyser les autres événements (figure 15). Nous remarquons alors que les deux premières phases de la démarche ont permis une participation active marquée de nombreux citoyens, notamment lors du mini-forum d'avril 2003 (75 participants). De même, le lancement du livre de 2011 (participation passive) a permis au projet de paysage humanisé d'avoir une vitrine auprès de la population (75 individus présents). Malgré une participation active soutenue tout au long de la démarche, nous remarquons toutefois que la participation citoyenne au sein de la démarche est globalement de type passif, notamment en raison des trois sondages globalisant un grand nombre de participants (900 au total<sup>23</sup>).

<sup>23</sup> Il faut toutefois remarquer que ce chiffre ne correspond pas au nombre de personnes ayant répondu à l'un des sondages, un individu pouvant avoir répondu à plus d'un sondage.

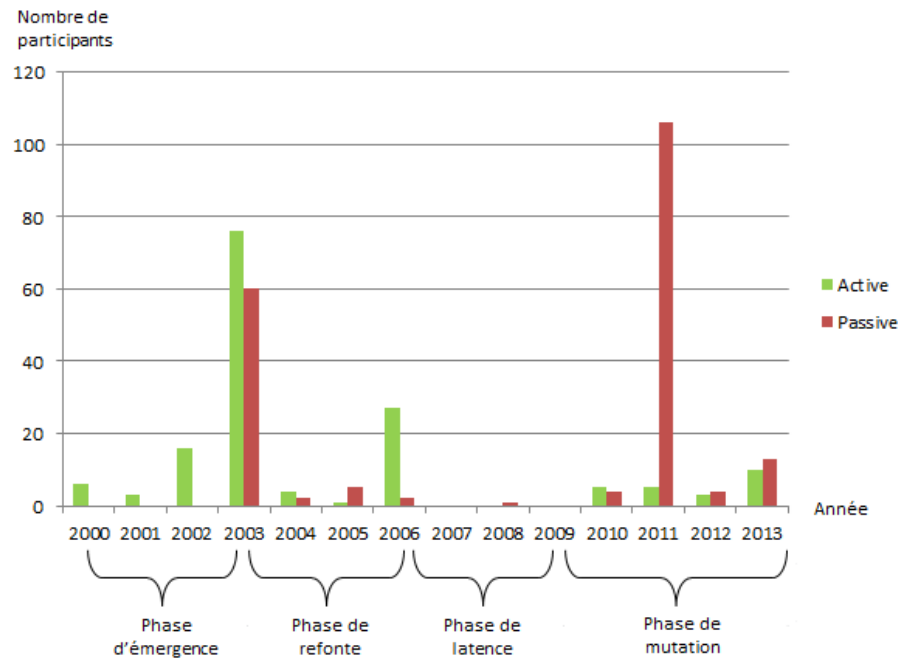


Figure 15 : Évolution de la participation des individus agissant en tant que citoyens (en excluant les trois sondages)

#### 5.4 CONCLUSION PARTIELLE

La participation est admise comme un élément important, voire fondamental, dans un processus d'appropriation d'un projet de développement par les communautés locales. À la lecture de cette analyse de la participation au sein du projet de paysage humanisé, de ses débuts jusqu'au moment de notre enquête, nous remarquons que l'implication, tant des citoyens que des divers groupes d'utilisateurs du territoire, n'a guère présenté d'homogénéité au fil du temps.

Plusieurs éléments sont importants à souligner afin de distinguer chacune des phases du projet :

La première phase :

- L'adhésion de quatre municipalités (Grande-Vallée, Petite-Vallée, Sainte-Madeleine-de-la-rivière-Madeleine et Cloridorme);
- La place importante des universitaires exogènes au territoire, qui est toujours aujourd'hui un reproche chez les acteurs impliqués à cette époque;
- Une participation « grand public » très importante (blitz, colloques, sondages, etc.), comptant un grand nombre de citoyens s'impliquant sur une base volontaire;
- Une participation importante des diverses forces vives du milieu (agents économiques, organismes socioéconomiques/communautaires, milieu associatif et citoyen, etc.);
- La majorité des événements participatifs ont pour objectif la construction collective d'une vision commune du développement de la région (participation active);
- Le chevauchement de deux modèles de développement durable (Agenda 21 et Paysage humanisé).

La seconde phase :

- La constitution légale de l'organisme Estran-Agenda 21, officialisant l'adhésion au projet des quatre municipalités et modifiant le cadre organisationnel du projet, la procédure d'obtention du statut lui étant concédée;
- Le passage du modèle de l'Agenda 21 à celui du paysage humanisé, qui s'officialisa par l'obtention du statut de projet pilote ainsi que par le dépôt d'une demande de reconnaissance en vue de l'obtention d'un statut de paysage humanisé projeté en Estran;
- L'intégration de deux ministères (MDDELCC et MRN) dans la démarche, ce qui amènera également moult complications en raison des critères d'obtention de statut que l'organisme devra s'efforcer de combler;

- L'amenuisement de l'implication universitaire en Estran;
- Moins d'évènements visant une participation citoyenne « grand public » que la phase précédente;
- La participation active de divers groupes d'intérêt du territoire (acteurs économiques, organismes communautaires, associations, etc.).

La troisième phase :

- La réintégration de deux des quatre municipalités initiales (Grande-Vallée et Petite-Vallée);
- Le changement de nom officiel de l'organisme, mettant ainsi véritablement fin au premier modèle de développement que constituait l'Agenda 21;
- La transformation de la méthode de travail utilisée par l'organisme, les efforts de mobilisation étant tournés vers des groupes ciblés (conseils municipaux, agents économiques du territoire, associations locales de chasse et pêche, de sports et loisirs, portuaire, etc.);
- Un changement de type de participation, davantage passive;
- Les processus participatifs comptent peu de participants en comparaison avec les deux autres phases du projet;
- Plusieurs efforts de communication et d'information (participation passive) afin de rejoindre la population estranaise;
- Une faible participation citoyenne (« grand public), hormis lors du lancement du livre de 2011.

Dans les prochains chapitres (chapitres 8-9-10), nous pousserons l'analyse de la participation un peu plus loin afin de savoir si cette dernière joue un rôle dans la perception du projet et donc, par le fait même, dans l'appropriation communautaire du paysage humanisé.

## **CHAPITRE 6**

### **RAPPORT AU TERRITOIRE**

Si nous nous référons à notre cadre conceptuel (chapitre 2), l'appropriation d'un projet de développement recoupe divers aspects. En effet, selon Simard (2000), trois variables mèneraient à cette appropriation par les acteurs locaux (contrôle, satisfaction et symbolisme). La dernière, le symbolisme, exprimerait la conceptualisation associée à un projet et sa mise en relation avec l'image du territoire et de la communauté qui y vit. Il peut alors s'agir des perceptions des acteurs du milieu concernant leurs pratiques quotidiennes sur leur territoire et les contraintes ou changements d'usages occasionnés par le projet (Simard, 2000 : 179).

C'est dans cette ligne de pensée que nous cherchons à connaître et analyser, dans cette section, les relations qu'entretiennent les Estranais avec leur territoire. Rappelons qu'il s'agit d'un des deux axes (avec la participation) de notre cadre d'analyse estimés comme ayant le plus d'influence sur l'appropriation d'un projet comme celui du Paysage humanisé de l'Estran. Nous mettrons notamment en lumière les lieux et paysages qui sont particulièrement chers aux yeux des individus rencontrés et, par le fait même, représentatifs de leur milieu de vie. À cette fin, en plus de six questions ouvertes, nous avons présenté, lors des entretiens, une sélection de 32 photographies (voir Annexe IV) représentant des lieux, des paysages et des usages du territoire. Les répondants devaient ainsi faire leur propre sélection afin de représenter leur milieu de vie et ce qu'ils trouvent important à léguer en héritage. Nous distinguons ces lieux et paysages en fonction des trois types de rapports au territoire conceptualisés précédemment (chapitre 2).

Dans un deuxième temps, nous pourrons alors voir si le projet de Paysage humanisé de l'Estran prend en compte l'ensemble de ces éléments dans son plan de conservation et

de mise en valeur (2014<sup>24</sup>), puisque la préservation et la mise en valeur des paysages et du patrimoine culturel constituent notamment l'un des objectifs généraux du projet.

## 6.1 RAPPORT SYMBOLIQUE/IDENTITAIRE

Territoires de vie, certains lieux et paysages portent un caractère identitaire et des représentations symboliques forts pour les communautés qui y vivent. Exposant parfois des signes visibles de l'appartenance singulière de ces habitants, ces lieux seraient « susceptibles de permettre l'identification de celui qui y naît, y vit ou y meurt » (Augé, cité par Debarbieux, 1993 : 90). En Estran, plusieurs lieux semblent détenir ce caractère symbolique. Ce rapport identitaire attribué à certains lieux particuliers fut d'ailleurs très souvent noté lors de nos entretiens.

Mais avant même de faire la liste de ces lieux identitaires, nous cherchons d'abord à connaître la manière dont nos 18 répondants décrivent leurs milieux de vie. Ainsi, en parlant de ces derniers, la plupart des répondants se référèrent à leurs municipalités (Grande-Vallée, Petite-Vallée, Rivière Madeleine, Manche d'Épée), qu'ils décrivent d'ailleurs bien souvent avec beaucoup de fierté : « Le plus beau village du côté nord » (répondant no 16); « La plus belle région du Québec » (répondant no 17); « Le village le plus photographié après Percé » (répondants 1 et 17).

Deux des répondants ont référé à la Gaspésie comme lieu de vie, et seulement l'un d'entre eux a tenu bon de spécifier l'Estran comme secteur gaspésien. L'unicité des quatre municipalités symbolisée par l'expression « Estran », terme au cœur même du projet de paysage humanisé, ne semble donc pas être la première unité d'appartenance géographique des répondants.

---

<sup>24</sup> Il s'agit de la dernière version du Plan de conservation et de mise en valeur disponible lors de notre enquête (version du 17 juin 2014).

En nous intéressant ensuite à l'origine de nos répondants, nous remarquons que quatre d'entre eux proviennent de l'extérieur de la région estranaise, mais y vivent depuis déjà plusieurs années. La plupart des individus rencontrés sont ainsi originaires de leurs villages. La grande majorité de ces derniers ont toutefois quitté la région à un moment ou un autre de leur vie, pour les études ou le travail. Plusieurs raisons sont invoquées afin d'expliquer le retour des exilés dans leur région natale ainsi que la venue de nouveaux résidents : se rapprocher des parents vieillissants ou de la famille; milieu de vie; élever une famille; enracinement dans le milieu; travail disponible; retraite; disponibilité des maisons et des terres à prix abordables; conjoint ou conjointe originaire du milieu; travail du conjoint ou de la conjointe ou membres de la famille; rythme de vie; tranquillité; activités sociales et récréatives; beauté des paysages; air pur; nature<sup>25</sup>. La famille est toutefois la raison la plus souvent invoquée pour expliquer leurs choix de rester ou de venir vivre au sein de leurs communautés actuelles.

Ainsi, au cœur des activités quotidiennes et représentant l'essence même de la famille, la maison familiale et les terres privées relèvent d'une grande importance et détiennent une forte valeur symbolique.

Outre cette représentation plus personnelle du milieu de vie, les paysages environnants semblent détenir un symbolisme de beauté très important pour ses habitants. Ainsi, les paysages estranais, fusionnant forêt, plage et mer, sont particulièrement chers aux yeux des répondants, autant pour leur simple beauté que pour les activités qui s'y déroulent (photographie, randonnée, pêche, chasse, etc.). La beauté des paysages ferait d'ailleurs la renommée touristique de la région.

Afin de connaître leur communauté, plusieurs répondants, habitant majoritairement Grande-Vallée, indiquent d'ailleurs le belvédère comme lieu incontournable afin de contempler un panorama incroyable sur le village et son environnement naturel. Représentant bien le milieu de vie estranais, ce panorama serait d'ailleurs

---

<sup>25</sup> Ces raisons sont nommées ici en ordre d'importance.

« particulièrement vendeur au point de vue touristique » (répondant no 3). Prise du belvédère, la photographie dessinant l'ensemble du village de Grande-Vallée (photo no 5) a d'ailleurs provoqué nombre de commentaires et d'exaltation, démontrant bien le symbolisme identitaire de ce lieu : « Mon village » (répondant no 2); « Mon village à moi » (répondant no 6); « C'est notre village, c'est nos racines » (répondant no 15); « C'est la porte d'entrée, le wow » (répondant no 7). Ce paysage exceptionnel pourrait toutefois être menacé par de futurs projets de développement, selon certains, tels le projet de parc éolien que caressaient les élus municipaux mais qui, finalement, n'a pas vu le jour.

De même, en Estran, plusieurs lieux comportent un aspect symbolique et identitaire puisqu'ils sont les témoins d'un temps passé. Ainsi, l'Espace Esdras-Minville (photo no 22), ancien entrepôt frigorifique de Grande-Vallée converti en espace communautaire, fait partie de l'héritage patrimonial local dont les Estranais sont très fiers. Il serait un lieu particulier à visiter, notamment pour son musée relatant l'histoire de Grande-Vallée et de l'établissement de sa colonie. Certains déplorent toutefois la maigre fonctionnalité du bâtiment ne permettant guère d'exploiter à son maximum le potentiel de cet espace communautaire.

Autre héritage historique, le pont couvert Galipeault (photo no 9) serait empreint d'un caractère symbolique fort, lieu représentatif du milieu de vie estranais. Attrait touristique et véritable objet du patrimoine, ce pont est également un endroit régulièrement fréquenté par quelques-uns des répondants, notamment pour les promenades en famille. Certains interrogés stipulent toutefois l'aspect considérablement désuet du pont, qui nécessiterait vraisemblablement un peu de maintenance.

Revêtant une grande importance religieuse, patrimoniale et paysagère, l'église de Grande-Vallée<sup>26</sup> ferait, quant à elle, « la beauté du village » (répondant no 15).

---

<sup>26</sup> Bien que cette église ne figurait pas dans notre sélection de photographies, six répondants ont tenu bon de mentionner ce bâtiment comme un endroit représentatif de leur communauté et important à léguer aux générations futures.



Représentatif de la communauté de Grande-Vallée, ce bâtiment patrimonial aurait un aspect très symbolique pour les habitants locaux et contribuerait au cachet historique du village, comme l'indique l'un des répondants : « C'est notre communauté religieuse. Enlève l'église à Grande-Vallée et le village a pas le même cachet » (répondant no 16).

Les villages estranais étant venus au monde par la pêche, les quais de plaisance (photo no 1), que l'on retrouve dans chacune des municipalités, sont ainsi des lieux importants pour les habitants de la région. En effet, ces quais, véritables fenêtres sur le fleuve, seraient le vestige d'une époque ancienne et constituent ainsi des éléments du patrimoine local et de la mémoire collective dont la conservation serait capitale. Mais outre cette importance historique, les quais de plaisance représentent également des lieux de rencontre pour les Estranais, point sur lequel nous reviendrons plus loin.

Symbolique de la vitalité culturelle locale, le site de Village en chanson de Petite-Vallée (photo no 26) fait également partie de ces endroits particuliers faisant la renommée de la région et suscitant fierté et orgueil de la part de ses habitants. Véritable pilier du tourisme culturel régional, le Village en chanson, dont le Festival jouit d'une incontestable renommée aux niveaux local, régional et international, contribuerait à l'essor économique de la région. Amenant une masse de visiteurs, le Festival profiterait à plusieurs des secteurs économiques présents sur le territoire (restauration, hébergement, vente, construction, etc.).

Loin d'être des icônes de beauté et de patrimoine, certains lieux révèlent pourtant un fort symbolisme pour les communautés locales. Située au cœur de Grande-Vallée, la scierie Bois Granval GDS (photo no 4), réel moteur économique local et véritable icône de l'industrie forestière dans la région, serait ainsi un élément représentatif du milieu de vie. En effet, ce moulin à bois, créateur de bruits et d'odeurs, dessinerait bien la réalité spécifique des petits villages mono-industriels dépendant de l'industrie du bois (répondant no 9). La forêt étant l'une des richesses de la région, cette grande industrie, qui fait travailler bon nombre de personnes et qui permet l'essor d'autres entreprises de la filière (Entreprise forestière C. Minville, entreprises de transport, etc.), est donc très importante pour les Estranais, particulièrement pour les citoyens de Grande-Vallée. Plusieurs

répondants ont d'ailleurs relaté l'importance économique qu'elle représente en Estran : "Si t'enlève ça, y a plus rien dans le village » (répondant no 8); « le gagne-pain » (répondant no 16); "Il faut que ça reste parce que c'est presque le seul employeur qu'on a ici" (répondant no 17). Quoique essentielle à l'économie locale, l'emplacement de l'usine est toutefois décrié par certains, occasionnant bruits et odeurs, répandant copeaux et poussière, mais aussi et surtout, détruisant le paysage environnant.

Outre sa fonction industrielle, la forêt symbolise également l'acériculture (photo no 19) pratiquée artisanalement dans la région depuis des décennies. Détenant une production à petite échelle et usant bien souvent de méthodes de récolte anciennes, ces lieux acéricoles seraient fortement représentatifs du secteur de l'Estran et évoqueraient tout le potentiel de la région dans la production de sirop d'érable et de produits dérivés.

## **6.2 RAPPORT POLITIQUE/RELATIONNEL**

Outre leur aspect symbolique, certains lieux sont également d'une grande importance en raison des relations sociales organiques qui s'y déroulent entre les sous-groupes d'une communauté (Augé, 1992). Ce deuxième type de rapport avec le territoire, dit relationnel ou politique, se rapportent aux dynamiques d'acteurs, à la gouvernance et à l'appropriation du territoire par les divers groupes sociaux (Fortin, 2008). Quelques lieux dévoilant de telles dynamiques sociales nous ont été révélés par nos répondants lors des entretiens.

Très prisés des adeptes de la pêche, les quais commerciaux (voir Annexe IV, photo no 10), tout comme les quais de plaisance (photo no 1), sont des lieux privilégiés de rencontres et de socialisation au cœur même des communautés locales. Ces endroits comporteraient même un intérêt politique, certains élus les fréquentant afin d'aller à la rencontre de leurs citoyens. Les terres de la Couronne, côtoyées par les adeptes de la chasse, seraient également des lieux réunissant famille et amis.

Partie intégrante du patrimoine culturel local, le Village en Chanson de Petite-Vallée est un lieu particulier de sociabilité au cœur du village. Très fréquentés, le café de la Vieille Forge et les nombreux évènements y ayant lieu tout au long de la période estivale (spectacles, théâtre, etc.), authentiques rendez-vous journaliers, agissent comme de véritables éléments unificateurs au sein de Petite-Vallée comme des communautés locales environnantes. Représentante du patrimoine religieux, l'église de Grande-Vallée est également l'un de ces lieux permettant le rassemblement des habitants, forgeant ainsi les liens communautaires. De même, l'Espace Esdras-Minville est un endroit social et communautaire de prédilection par les diverses activités qui y ont lieu (journal communautaire *Le Phare*, marché des artisans, salle d'exposition, musée, café, etc.).

### **6.3 RAPPORT D'USAGES**

S'agissant sans conteste d'un des rapports au territoire les plus souvent décrits par nos répondants lors des entretiens, ce troisième type de rapport, dit d'usages, constitue l'une des approches les plus connues et répandues dans le discours habituel concernant le territoire. Traitant de la matérialité de ce dernier, ce rapport illustre l'occupation territoriale historique et actuelle, ainsi que les pratiques et usages de ceux qui y vivent (Fortin, 2008). Ainsi, il semble exister, au sein de notre terrain d'étude, de fortes relations au territoire en lien avec divers usages liés à ce dernier (chasse, pêche, acériculture, plein-air, etc.), faisant d'ailleurs l'unanimité chez la plupart de nos répondants. Divers sites d'intérêt sont d'ailleurs localisés sur le territoire du Paysage humanisé de l'Estran (voir 16).

Les terrains privés, lieux familiaux par l'excellence, sont des endroits privilégiés pour la pratique de diverses activités récréatives (chasse, coupe de bois de chauffage, jardinage, acériculture, cueillette de petits fruits, agriculture, etc.). Les terres de la Couronne sont également fréquentées par plusieurs adeptes de la chasse, tout comme les quais - particulièrement celui de Grande-Vallée - et les nombreux lacs sont des lieux de prédilection pour les pêcheurs. La beauté de son site étant connu, la pourvoirie Beauséjour

(photo no 28) est aussi un lieu fréquenté par plusieurs amateurs de la pêche, tout autant que par des individus désirant une bouffée d'air frais.

L'environnement naturel exceptionnel de la région (forêts, montagnes, mer, plages, lacs, rivières), dont la plupart font l'éloge, permettent la pratique d'un grand nombre d'activités (pêche, chasse, motoneige, VTT, vélo de montagne, hébertisme, etc.). D'ailleurs, les sentiers et passerelles, menant notamment aux Chutes du diable, feraient partie des endroits côtoyés par quelques-uns des répondants, été comme hiver, en plus de figurer dans les lieux touristiques locaux. Le Gisant (photo no 2), et le tranquille sentier qui y mène fait également le plaisir plusieurs amateurs de marche en nature. Les parcs, les centres communautaires ainsi que l'Espace Esdras-Minville (photo no 22) font également partie des lieux fréquentés, notamment pour les loisirs. Le tableau 14 présente d'ailleurs les choix des répondants concernant les lieux représentatifs pour eux.



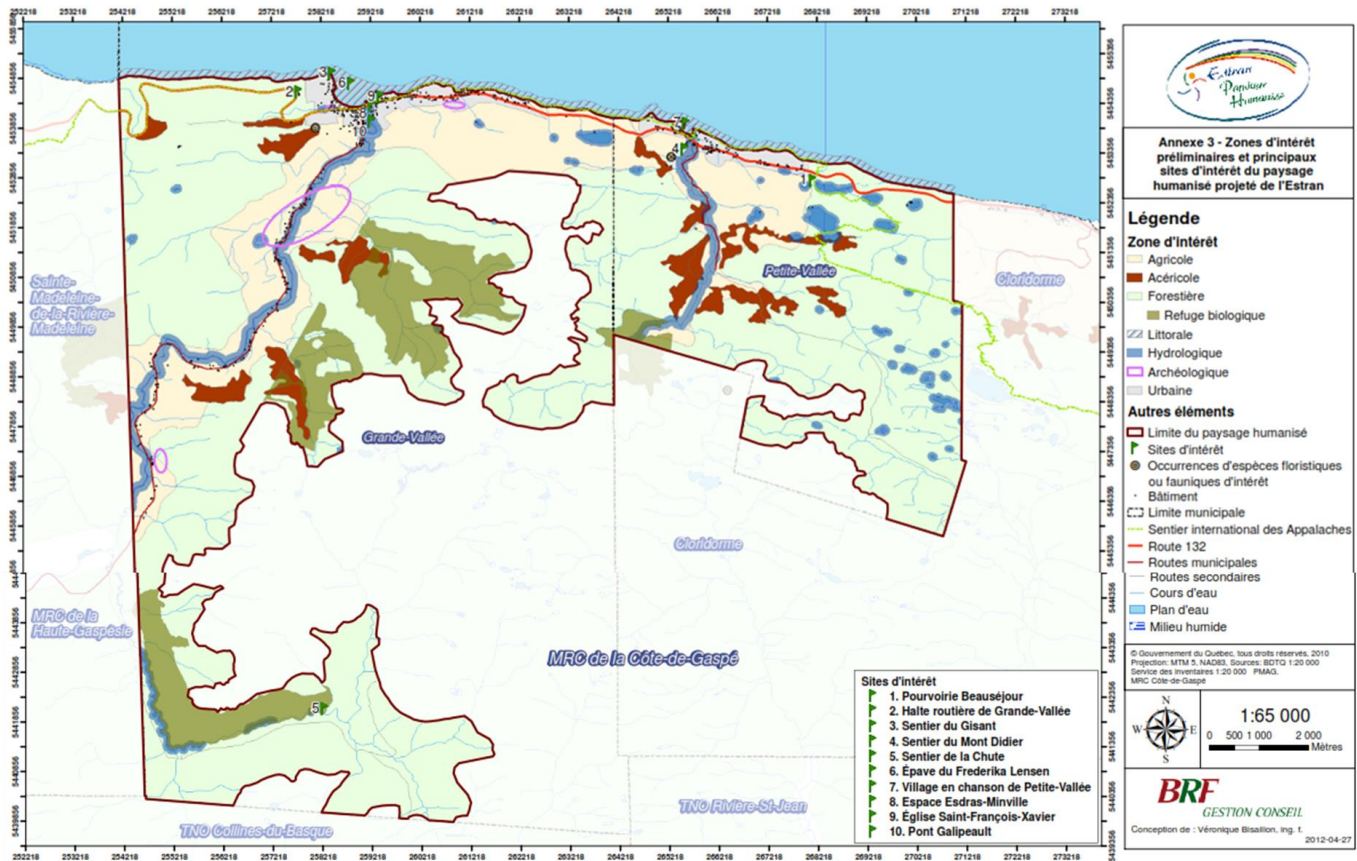


Figure 16 : Localisation des sites d'intérêt au sein du Paysage humanisé de l'Estran

Source: Estran Paysage Humanisé (EPH), 2012. *Annexe 3 – EPH – Zones et sites d'intérêt - maj - 27 avril.*



Tableau 14 : Choix des lieux représentatifs par les répondants

Numéros photos	Lieux représentés	Nombre de fois choisi par un répondant
5	Panorama sur Grande-Vallée	16
4	Moulin à bois GDS	14
9	Pont couvert Galipeault	14
26	Village en chanson de Petite-Vallée	13
22	Espace Esdras-Minville	10
12	Jardin, route de la Colonie	8
1	Quai de plaisance à Petite-Vallée	7
18	Grand Sault, Rivière Madeleine	6
19	Acériculture artisanal	6
	Église de Grande-Vallée	6
2	Le Gisant	5
28	Pourvoirie Beauséjour	5
3	Route de la Rivière, Colonie de Grande-Vallée	4
7	Moulin à bois artisanal	4
10	Pêche sur le quai à Grande-Vallée	4
6	Route, Mont Didier	3
13	Barachois, Madeleine	3
8	Baie de Petite-Vallée	2
27	Cap et Phare de Madeleine	2
30	Quai commercial et pontons de Grande-Vallée	2
31	Colonie de Grande-Vallée	2
32	Agriculture à Madeleine	2
16	Rivière Grande-Vallée	1
17	Cap et berge	1
21	Éoliennes	1
25	Cages à pêche (Homard, crabe)	1
29	Vue sur Petite-Vallée	1
	Camp Chanson	1
11	Sculpture Jocelyn Bouchard	0
14	Entrepôt frigorifique, Cloridorme	0
15	Friches	0
20	Église Madeleine	0
23	Forêt, montagnes	0
24	Exposition de photos	0



#### **6.4 LA VISION DU TERRITOIRE ET SA CONCORDANCE AVEC LE PLAN DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR**

La perception des impacts avérés d'un projet sur les rapports vécus avec le territoire étant un aspect central de l'acceptabilité sociale, il est indispensable de se pencher sur les diverses relations entretenues par les citoyens avec leur territoire et leur transcription dans le plan de conservation et de mise en valeur (2014<sup>27</sup>) du Paysage humanisé de l'Estran.

D'abord, le projet de Paysage humanisé de l'Estran se voudrait un outil afin d'encadrer la protection et la mise en valeur des ressources naturelles et culturelles du territoire. Afin de garantir cet objectif, le plan de conservation et de mise en valeur (2014), tout comme la demande de reconnaissance (2006) faite précédemment, incorporent les différents éléments d'intérêt du patrimoine naturel paysager et culturel de Grande-Vallée et Petite-Vallée.

Le territoire couvert par le projet compte de multiples richesses patrimoniales forgeant l'identité de ses communautés. L'entièreté des lieux patrimoniaux identifiés plus haut par nos répondants figurent dans le plan de conservation et de mise en valeur (2014)<sup>28</sup>. L'église de Grande-Vallée, le pont Galipeault et l'entrepôt frigorifique (actuellement l'Espace Esdras-Minville) sont d'ailleurs indiqués dans ce document comme « des éléments importants du patrimoine bâti retrouvé dans le secteur qui sont d'intérêt pour la conservation et la mise en valeur » (EPH et MDDELCC, 2014 : 13-14).

Le plan de conservation et de mise en valeur (2014) indique toutefois qu'aucun inventaire exhaustif du patrimoine immobilier du secteur ne serait actuellement disponible. Comme indiqué dans le plan, un tel inventaire serait en effet nécessaire afin de tenir un

---

<sup>27</sup> Il s'agit de la dernière version du Plan de conservation et de mise en valeur disponible lors de notre enquête (version du 17 juin 2014).

<sup>28</sup> Liste établie précédemment dans la Demande de reconnaissance (2006) et dont les éléments qui y figurent ont fait objet d'une consultation auprès d'individus et d'organismes (p. 83).

portrait exact du patrimoine immobilier local et d'entamer ainsi des mesures de reconnaissance garantissant sa préservation et sa mise en valeur adéquate.

Outre les richesses du patrimoine bâti, le plan de conservation inclut également le patrimoine culturel immatériel. Trouvant sa matérialisation dans le site du Village en chanson, les activités liées à la musique et à la danse, pratiquées de générations en générations, sont ancrées dans la culture de Petite-Vallée. Ce patrimoine immatériel est d'ailleurs spécifié dans le plan de conservation et de mise en valeur :

[...] le fort caractère identitaire de la chanson a permis d'assurer la vitalité culturelle du territoire malgré une dévitalisation socioéconomique continue depuis plus de trente ans. Cette vitalité culturelle est marquée par le Village en chanson de Petite-Vallée, dont l'évènement le plus connu est le Festival en chanson qui révèle de nouveaux talents musicaux et dont la renommée n'est plus à faire en Gaspésie et ailleurs au Québec. (EPH et MDDELCC, 2014 : 14)

Composés de mer et de montagnes, les paysages estranais, chers aux citoyens et véritables marques de commerce régionales au niveau touristique, prennent également une importance capitale au sein du projet de paysage humanisé. En effet, par son découpage incluant les portions de terres publiques visibles à partir des routes principales, ce dernier souhaite ainsi « maintenir la qualité paysagère » et « protéger les principaux champs visuels » (EPH et MDDELCC, 2014 : 8). D'une forte importance paysagère, le bord de mer et les plages font également parties intégrantes de l'identité locale estranaise. Ainsi, par son intérêt culturel et paysager, mais aussi biologique, il serait crucial que les bandes maritimes du territoire visé par le paysage humanisé projeté soient incluses dans le projet, comme l'indique d'ailleurs le plan de conservation et de mise en valeur (2014).

En se référant à la théorie du lieu (« place theory ») de Devine-Wright présentée précédemment (chapitre 2), il paraît évident que le paysage humanisé vise l'amélioration du caractère distinctif des communautés estranaises tout en assurant la préservation et la mise en valeur des lieux faisant partie de l'identité locale et auxquels les citoyens sont émotionnellement attachés. Ce projet ne semble ainsi pas comporter d'impacts considérables sur les rapports symboliques ou relationnels vécus par les citoyens avec leur

territoire. Ce fait semble d'ailleurs largement accepté chez les individus que nous avons rencontrés lors des entretiens. Toutefois, la continuité des usages actuels sur le territoire après la mise en place du projet semble être une question plus épineuse provoquant interrogations et craintes. En effet, les perceptions des impacts avérés du paysage humanisé sur les rapports d'usages vécus avec le territoire sont multiples et variées; il en sera d'ailleurs question dans un prochain chapitre (8).

En dépit de ces craintes, nous remarquons pourtant que les divers usages actuels du territoire relatés précédemment sont intégrés au plan de conservation et de mise en valeur. Ainsi, les activités de chasse et de pêche, tout comme l'acériculture artisanale, font partie du patrimoine immatériel relaté dans le plan de conservation et de mise en valeur (2014). Exercées depuis des lustres sur le territoire estranais, ces pratiques seraient d'ailleurs parties intégrantes de l'identité locale. De même, l'insertion de superficies relevant du domaine de l'État aurait visé, entre autres choses, l'inclusion des érablières environnantes.

Au fil du temps, les communautés auraient ainsi contribué à façonner les écosystèmes et les paysages locaux afin de leur conférer leurs caractéristiques actuelles exceptionnelles. Ayant permis l'implantation d'une biodiversité anthropique sur le territoire, les activités agricoles et forestières sont alors parties intégrantes de l'utilisation du territoire mise de l'avant par le paysage humanisé. De même, il est spécifié dans ce plan que l'une des conditions essentielles à la réalisation et à l'atteinte des objectifs de conservation et de mise en valeur serait le maintien et la promotion des activités agroforestières durables.

Concernant les régimes d'activités sur le territoire du paysage humanisé, le plan de conservation précise d'ailleurs que les actuels usages du territoire seront maintenus au sein du statut de paysage humanisé projeté, les activités permises et interdites étant spécifiées lors de la deuxième phase du projet « les activités permises et interdites seront précisées pendant la période du statut projeté, avant l'octroi du statut permanent. Ainsi, le statut de paysage humanisé projeté permet le maintien des droits actuels » (EPH et MDDELCC, 2014 : 22).

Afin de réguler ces diverses activités (forestières, acéricoles, récréatives, touristiques et énergétiques) se déroulant sur le territoire du paysage humanisé, un cadre d'aménagement et d'utilisation sera ainsi proposé avant l'octroi du statut permanent, encadrant ainsi l'utilisation durable des ressources naturelles. Comme le spécifie le plan de conservation et de mise en valeur :

En partenariat avec les divers intervenants concernés, un cadre d'aménagement et d'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables sera proposé, tant pour les activités forestières, acéricoles, récréatives, touristiques qu'énergétiques. Ce cadre sera réalisé dans une optique d'adoption de façons de faire compatibles avec les objectifs de conservation et de mise en valeur de l'aire protégée et sera adapté selon différentes zones d'intérêt qui présentent chacune leurs particularités [...]. La recherche de solutions appropriées passera par une collaboration avec les intervenants locaux et régionaux, par le biais des travaux de la table de concertation permanente en recourant à l'expertise appropriée, en cas de besoin. (EPH et MDDELCC, 2014 : 19-20)

## **6.5 CONCLUSION PARTIELLE**

Plusieurs lieux et paysages comportent un symbolisme fort pour les Estranais, empreints dans l'identité locale : le belvédère (l'appartenance, les racines); l'Église de Grande-Vallée (le patrimoine religieux, historique et culturel); le pont Galipeault (le patrimoine historique); le Village en chanson (la vitalité culturelle, la fierté locale); le moulin Bois Granval GDS (l'économie locale, le gagne-pain); etc. Certains endroits, quant à eux, sont plutôt des lieux de sociabilité et d'unification communautaire (quais commerciaux et de plaisance, Village en chanson, Espace Esdras-Minville). D'autres lieux et paysages sont, de plus, importants pour les habitants en raison des usages qui y sont pratiqués (chasse, pêche, coupe de bois, etc.).

À la lecture du plan de conservation et de mise en valeur (2014), nous pouvons constater qu'aucun impact négatif significatif ne semble pouvoir résulter du projet de paysage humanisé sur les rapports symboliques ou relationnels vécus par les citoyens avec

leur territoire. En effet, le paysage humanisé viserait, au contraire, à améliorer les spécificités locales estranaises tout en assurant la préservation et la mise en valeur des lieux faisant partie intégrante de l'identité locale et auxquels les citoyens démontrent un lien d'attachement. Ainsi, suite à cette lecture, l'impact du projet serait ainsi positif, permettant de faire perdurer, voire d'améliorer, les rapports symboliques et relationnels au territoire.

De même, le statut de paysage humanisé projeté ne modifierait guère le rapport d'usages qu'entretiennent plusieurs citoyens avec leur territoire, les activités actuelles étant maintenues dans le statut provisoire de paysage humanisé et ce, jusqu'à la précision des activités permises et interdites lors de la deuxième phase du projet (statut permanent). Toutefois, puisque ces activités permises et interdites ne seront précisées qu'au cours d'une seconde phase, rien n'assure que les usages actuels du territoire ne seront pas modifiés, même minimalement, lors de l'octroi du statut permanent.

## **CHAPITRE 7**

### **VISION DE L'AVENIR ET DU DEVELOPPEMENT**

Rappelons que selon Simard (2000) (voir chapitre 2), trois indicateurs mèneraient à une appropriation des projets de développement par les acteurs locaux : contrôle, satisfaction et symbolisme. Ce dernier indicateur exprimerait la conceptualisation associée à un projet et sa mise en relation avec l'image même du territoire et de la communauté qui y vit. Ainsi, pour son appropriation, un projet de développement devrait présenter une concordance entre ses propres finalités et la vision de l'avenir de la communauté (Ouédraogo, 1992). Ainsi, après avoir analysé les rapports qu'entretiennent les Estranais avec leur territoire, nous cherchons à connaître, dans ce chapitre, comment ils entendent leurs communautés dans le futur et ce, afin de dessiner une image claire et exacte du territoire et des communautés de l'Estran. Nous pourrions ainsi discerner si la conceptualisation du projet de paysage humanisé est en relation avec la vision de l'avenir que se font les communautés concernées.

Pour cela, nous nous intéressons premièrement à leur vision du développement local dans les dix prochaines années. Nous faisons ainsi ressortir les principaux éléments récoltés lors de nos entretiens<sup>29</sup>. Nous décrivons ensuite les principaux défis et enjeux pour l'avenir, dont il est possible de distinguer sept thématiques différentes :

- Démographie
- Conservation de la qualité de vie et des services
- Emplois

---

<sup>29</sup> Ces éléments ont été récoltés dans les questions 7 à 11 du questionnaire (voir Annexe III).

- Transport/éloignement
- Économie et développement
- Protection de l'environnement, du territoire et des paysages
- Social/communautaire

Puis, pour faire suite à leur vision du développement et aux principaux défis qu'ils entrevoient, nous nous sommes intéressée aux secteurs d'activités et aux projets qui, selon eux, pourraient être susceptibles d'assurer un futur prometteur pour la région.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes penchée sur la demande de reconnaissance présentée en 2006 auprès du MDDELCC et avons vérifié s'il y a concordance avec les différents éléments dégagés précédemment.

## **7.1 VISION DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE**

La plupart des participants entrevoient un avenir difficile pour leurs communautés, aux prises, notamment, avec une décroissance démographique et un exode de sa jeunesse. Alors que certains n'entrevoient guère d'avenir glorieux pour la région, notamment si la situation démographique reste inchangée, d'autres croient plutôt que la période actuelle constitue un creux et que l'avenir sera meilleur. Comme l'indique l'un des répondants : « Dans 10 ans, on devrait être mieux qu'on était. » (répondant no 12).

Avec une population vieillissante, plusieurs déplorent le fait que leurs villages deviennent peu à peu « des villages de retraités », arborant ainsi une autre vision du développement où primerait calme et tranquillité. Certains perçoivent également leurs municipalités comme de futurs villages fantômes où, se multipliant chalets et maisons d'été, l'animation ne se percevrait qu'en période estivale.

Quatre individus déplorent les mono-économies qui régissent les deux villages estranais et dont dépendrait, aux yeux de plusieurs, la survie même des communautés : le bois pour Grande-Vallée et le culturel pour Petite-Vallée. Les municipalités auraient tendance, selon ceux-ci, à mettre tous les efforts vers ces deux domaines d'activités, en omettant parfois les autres opportunités de développement (répondant no 4). D'ailleurs, deux des répondants du secteur administratif concèdent qu'il serait bien de « penser Estran » afin d'assurer le développement de la région, chacune des municipalités concentrant ses activités dans le domaine dans lequel elle est maîtresse.

L'un des répondants issus d'entités politico-administratives déclare toutefois qu'il est bien « difficile de se développer », notamment en raison du manque de moyens des municipalités locales. Essuyant nombre de revers, ces dernières s'efforcent, malgré tout, d'être à l'affût de tous projets de développement concevables (répondant no 11). En effet, il faudrait, selon plusieurs répondants, attirer de grandes entreprises dans la région afin d'assurer une relance socioéconomique du territoire de l'Estran. Comme l'exprime bien l'un des citoyens rencontrés « pour les perspectives d'avenir ici, mis à part les projets de grandes entreprises (Pétrolia, Ressource Pélican, Éolelectric), et du bois, il n'y en a pas » (répondant no 7). Cet établissement de grands projets de développement dans la région autour de l'exploitation des ressources naturelles passerait, selon certains, par la mise en place de mesures incitatives de la part du gouvernement (répondant no 15).

Alors que près de la moitié des répondants croient ainsi que le développement local passe inévitablement par l'établissement dans la région de grands projets d'exploitation des ressources naturelles (mines, éoliennes, etc.), d'autres ont l'espoir que cette relance socioéconomique vienne plutôt d'une prise en charge local. L'une des personnes rencontrées (répondant no 9) rappelle d'ailleurs la relative prospérité dont jouissait le village quelques décennies auparavant. Après la fermeture de plusieurs piliers économiques régionaux de l'époque et la chute des activités forestières, les responsables municipaux auraient, selon lui, simplement « laissé aller les choses », en attente d'un développement suscité soit par le gouvernement, soit par de grandes entreprises. Dans cet ordre d'idées,



l'un des individus politico-administratifs rencontrés, tentant d'expliquer le peu d'entrepreneurs des citoyens estranais, indique ceci : « Puisqu'on a été gâtés par des grosses compagnies qui nous amenaient tout et que nous autres on allait travailler là. Pis après ça, on revenait avec notre paye » (répondant no 18).

De même, deux répondants indiquent qu'il serait nécessaire de penser le développement régionalement (« Estran ») et qu'ainsi, chacune des municipalités se concentrent dans un seul et unique créneau constituant sa force : le bois pour Grande-Vallée; le poisson pour Cloridorme; la culture pour Petite-Vallée.

Tout au contraire, plusieurs acteurs mentionnent l'importance de miser sur plus d'un secteur d'activité afin de rompre avec le modèle économique mono-industriel rendant les communautés locales dépendantes d'une seule et même industrie. Comme l'indique l'un des acteurs administratifs rencontrés, « ça prendrait plus qu'une mono-industrie » dans la région afin d'assurer un avenir prometteur pour la population locale. Il serait également indispensable de conforter les actuels acquis de la région et de consolider les offres industrielles, culturelles et touristiques.

Mais d'assurer un développement local « à n'importe quel prix » ne semble pas intéresser tous les Estranais. En effet, près du tiers de nos répondants ont exprimé leur volonté d'appuyer l'établissement, dans leurs communautés, de projets de mise en valeur des ressources naturelles qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable et local. Comme l'indique l'un d'eux : « On veut notre développement, mais on veut quelque chose de durable » (répondant no 5). Ces mêmes projets devront par contre s'assurer de l'acceptabilité sociale au sein des communautés locales, aspect essentiel selon l'un des répondants à la mise en place de tout projet de développement.

## 7.2 LES PRINCIPAUX DEFIS ET ENJEUX POUR L'AVENIR

Suite à ce tour d'horizon sur la vision des répondants au sujet du développement de leurs communautés pour l'avenir, nous voulions connaître plus exactement les grands défis et enjeux qu'ils entrevoient pour l'avenir. Ce sujet a entraîné de multiples réactions et commentaires de leur part, qui vont généralement dans le même sens, et dont nous pouvons distinguer sept grandes thématiques.

### *Démographie*

Les difficultés démographiques que connaissent les municipalités estranaises ont été nommées par pratiquement les trois quarts des répondants (13/18) comme faisant partie des plus grands défis pour l'avenir de la région. Peinant à assurer la rétention de leur population, les villages perdent en nombre chaque année. Les jeunes familles avec enfants se font de plus en plus rares, alors que la portion de retraités augmente progressivement. Les jeunes, partant pour les études, ne reviennent s'installer dans la région qu'en petite minorité, ne rencontrant que rarement des emplois correspondant à leur spécialisation. Les nombreuses maisons en vente dans l'Estran, souvent à bas prix, sont, dans plusieurs cas, rachetées par des personnes de l'extérieur de la région recherchant un petit coin de paradis, mêlant beauté et tranquillité, pour y passer les vacances annuelles. Certains habitants craignent alors de voir s'entasser, dans leur communauté, chalets et maisons d'été. Comme l'indique l'un des répondants : « Dans 10 ans, on va devenir comme tous les autres villages, des villages dortoirs » (répondant no 7).

Si la décroissance démographique n'est pas contrée, la survie même des villages estranais serait en péril, comme l'indique l'un des répondants : « Si on n'augmente pas notre population, pour une raison ou pour une autre, on risque de mourir » (répondant no 18). Selon plusieurs, la rétention de la population estranaise passerait, entre autres choses, par la création d'emplois au niveau régional. Ainsi, afin de « garder leur monde » et

d'attirer des gens de l'extérieur, près de dix répondants comptent sur la mise sur pied, au niveau local ou régional, de grands projets de développement. Selon l'un des répondants, Orbite Aluminae, dont l'usine créerait, selon la compagnie, une centaine d'emplois spécialisés, serait un exemple d'un tel projet pouvant limiter l'exode des jeunes et attirer nombre de travailleurs des villages voisins et de l'extérieur de la région (répondant no 8).

### *Économie et développement*

Le développement économique de la région est le deuxième grand enjeu décrit par une grande majorité de répondants (12/18). Suite à la fermeture des grandes entreprises de jadis ayant donné un dur coup à la région, la situation économique locale peine à reprendre des forces. L'un des répondants affirme d'ailleurs que « si l'économie fonctionnerait [sic] bien, le reste suivrait » (répondant no 13).

Selon l'un des répondants, cette situation serait attribuable à la fermeture d'esprit de la population locale à l'encontre des diverses opportunités de développement se présentant dans la région. Il affirme :

si on continue à dire « Pas dans ma cour », on s'en va vers un parc habité, comme le projet du BAEQ des années 70. [...] On est contre tout développement, on est intransigeants, on n'est pas ouvert sur rien comme développement, à part consolider ceux qu'on a là, pis des fois, on a de la misère. (répondant no 4)

Ces propos se rapprochent étrangement du « NIMBY » (« Not In My Back Yard »), terme grandement utilisé dans la littérature pour se référer à l'opposition publique concernant un projet de développement non voulu. Il faut toutefois souligner que cette explication de l'opposition à un projet de développement est plutôt simpliste et que les contestations populaires sont beaucoup plus complexes à analyser (voir Devine-Wright, 2009 au chapitre 2).

Ainsi, la reprise économique pourrait dépendre, selon plusieurs répondants, de l'établissement de grands projets d'exploitation des ressources naturelles dans la région qui,

en plus de procurer des emplois localement, entraînerait probablement l'établissement de travailleurs provenant de l'extérieur. En effet, parlant de sa vision d'avenir pour sa communauté, l'un des répondants affirme qu'« à moins d'un miracle, qu'une grande entreprise vienne s'installer en Gaspésie et fasse travailler le monde régionalement », il n'entrevoit guère le développement local d'un bon œil (répondant no 7). En ce sens, la diversité des ressources dont recèle l'Estran laisse croire à plusieurs des individus rencontrés qu'il est d'une nécessité de les exploiter afin d'assurer la reprise économique de la région.

Certains spécifient ainsi l'importance de miser désormais sur la diversification économique afin de ne pas dépendre d'une seule et même industrie. Concernant le secteur forestier, il serait indiqué, selon la plupart des répondants, d'investir des efforts dans la transformation des matières premières exploitées dans la région. Dans le cas de la ressource en bois, aucune deuxième ou troisième transformation n'est en effet actuellement exécutée localement, le bois étant directement exporté sous forme de planches. Mais il serait également judicieux, selon certains, de diversifier l'économie locale qui, depuis des lustres, est orienté presque entièrement vers l'exploitation forestière, secteur battant de l'aile depuis quelques années. Véritable mono-industrie, ce secteur relève une telle importance localement que plusieurs s'inquiètent des effets que pourraient avoir un ralentissement de ces activités : « À part le moulin à bois, peu d'emploi. Si le moulin viendrait (sic) à fermer, ce sont également tous les emplois en amont (entreprises forestières dont Clairence Minville, entreprises de transport, etc.) qui en souffriraient » (répondant no 7). La scierie GDS ne fonctionnant pas à son plein potentiel, certains encouragent alors l'importation de bois afin d'étendre sa période d'activités annuelle pour ainsi faire vivre quelques familles additionnelles. Cette économie tournée sur le secteur forestier ne serait toutefois pas encline à contribuer à la rétention des jeunes et à l'attractivité de la région, selon l'un des répondants : « Ce n'est pas tout le monde qui veut travailler dans la forêt, et il n'y a rien d'autre » (répondant no 8).

De même, plusieurs individus indiquent que le développement éolien dans la région, pouvant devenir un véritable créneau local, pourrait également contribuer à la reprise économique, les redevances attribuées aux communautés permettant de répondre à certains besoins municipaux. Malgré cela, quelques répondants semblent plutôt sceptiques concernant les retombées locales du secteur éolien :

Les éoliennes qui s'en viennent, pis on l'a vu partout où ça s'est fait, même à Cloridorme et à Montagne-Sèche, et à Madeleine et à Gros-Morne, dans le temps de la construction c'est le fun, c'est un gros boom. Y'a du monde. Il faut qu'ils fassent les sentiers, les chemins, le bois, le ciment. Ça dure deux ans. Une fois que les éoliennes sont plantées, bye la visite, tout le monde s'en va. Et après ça t'a créé, tout dépendamment du nombre [d'éoliennes] que t'as dans ton parc éolien, t'as créé peut-être 4 ou 5 emplois pour pouvoir faire la maintenance. C'est tout. C'est pas avec ça que tu vas faire vivre une communauté. (répondant no 7)

Secteur à privilégier selon certains, le développement touristique semble également une avenue envisagée afin d'assurer une reprise économique dans la région. Il y aurait malgré tout un effort à faire afin d'offrir un produit touristique différent, qui distinguerait la région parmi la multitude de destinations touristiques au Québec et en Gaspésie. Comme l'indique l'un des citoyens rencontrés : « Il faut qu'on fasse quelque chose de différent. [...] Va falloir qu'on trouve une autre façon d'attirer le tourisme, autant de l'extérieur de la région que localement. [...] Va falloir faire quelque chose qui ne se fait pas ailleurs » (répondant no 7). Un autre répondant affirme qu'il faudrait davantage miser sur un service touristique haut de gamme, rarissime dans la région (répondant no 15). Alors que plusieurs croient dur comme fer à la portée du développement touristique, plusieurs déplorent la courte saison du tourisme limitant grandement les retombées locales de ce secteur d'activités. L'un des répondants exprime très bien ce doute : « C'est pas l'avenir ça. Ça peut faire partie de notre économie, mais l'avenir est pas là. On peut le développer plus » (répondant no 18).

Anciennement une activité économique florissante, le secteur agricole est toujours présent dans la région. Quelques acteurs rencontrés croient qu'il serait judicieux de développer davantage ce secteur d'activités. Toutefois, le manque de relève dans le

domaine agricole entraîne très souvent la vente des terres à d'autres fins. De même, la concurrence féroce des grandes entreprises agricoles, vendant à bas prix, limiterait la portée que pourrait avoir, au niveau local, ce type de développement économique.

Certains répondants spécifient également la nécessité d'un développement dans la région, mais que ce dernier ne peut et ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Se référant aux expériences passées, l'un des individus rencontrés rappelle le danger de focaliser le développement local sur l'établissement de quelques grandes entreprises, qui peuvent cesser leurs activités dans la région du jour au lendemain. Ainsi, selon lui, il serait plus sage de se tourner vers un développement à échelle humaine, où de plus petites entreprises embauchent des travailleurs localement (répondant no 9).

De même, un autre répondant évoque l'importance d'être à l'affût des opportunités économiques tout en prenant le temps de bien analyser les projets préalablement afin de penser d'un point de vue durable :

Il débarque n'importe quoi ici. Ils prennent pas le temps de regarder. Si on regarde comme à Murdochville [...], ça duré 25-30 ans. Pendant le temps que ça a duré, c'était beau. Mais ils ont pas regardé au bout de 30 ans. Il arrive quoi après ça? Ils se sont ramassés de la pollution, toutes les terres étaient [...] polluées, [...] pis ça s'est ramassé une ville déserte (répondant no 5).

### ***Emplois***

L'emploi est l'un des grands enjeux nommés par plus de la moitié des répondants, dont la totalité des citoyens rencontrés. En effet, les emplois disponibles dans la région sont majoritairement saisonniers, obligeant ainsi les travailleurs à se doter de l'assurance-chômage pour combler leur salaire annuel. Très souvent à bas salaire, les emplois non qualifiés peinent à être comblés, comme l'explique l'un des citoyens rencontrés : « Il y a des entreprises qui cherchent des travailleurs et qui n'en trouvent pas, puisque le chômage paye mieux » (répondant no 7). Certains postes, dont les travailleurs sont partis à la retraite, ne font guère l'objet d'un renouvellement. Certains Estranais, tout comme l'un de nos

répondants, se voient ainsi contraints de s'expatrier pour le travail, ne revenant à leur domicile qu'après une période de dur labeur à l'extérieur de la région. Le manque d'emplois spécialisés au niveau local empêcherait également les jeunes, partis à l'extérieur pour les études, de revenir s'installer dans leur village natal. Comme l'affirme l'un des répondants, « les jeunes vont dans les grands centres urbains pour s'instruire, se spécialisent dans les domaines dont ils ne peuvent pas trouver d'emplois ici » (répondant no 7). Certains postes peinent d'ailleurs à être comblés par manque de relève.

### *Social/communautaire*

Différents enjeux sociaux et communautaires ont été relevés par près de la moitié des répondants (7/18), dont une majorité de citoyens (4/5).

Par le passé, nombre de grandes entreprises, provenant généralement de l'extérieur de la région, firent miroiter aux communautés locales d'imposants projets de développement dont l'établissement au niveau local était bien souvent perçu comme le remède aux maux affligeant les populations. Malheureusement, la plupart de ces projets avortèrent, constituant ainsi de simples feux de paille attisant attentes et espoirs. Selon l'une des personnes interrogées, ce constat constituerait un facteur de découragement de la population locale, blasée par les nombreux faux espoirs qu'on leur a souvent faits. Un autre individu, évoquant le cas d'Orbite Aluminae inc., évoque ce même fait : « Ils nous font toujours des affaires de même. [...] Tout le temps. À un moment donné, c'est ce que je disais, ça démotive. [...] Ça n'aboutit jamais. On est déçus, désabusés » (répondant no 13). Ce découragement populaire pourrait expliquer l'inactivité et l'inaction de la population reprochées par l'un des autres citoyens rencontrés. Selon ce dernier, la population locale, convaincue que son développement surviendrait nécessairement de forces externes à sa communauté, ne tenterait ainsi guère de corriger la situation de dévitalisation qui l'accable : « On n'y croit pas. On croit pas en notre développement. On croit pas en nos projets

d'avenir. Généralement c'est ça, les gens croient pas. Ou ils vont y croire quand ils vont avoir le nez dedans. Mais ça se prépare ça! » (répondant no 17).

Les « guerres de clochers » et la difficile concertation entre les municipalités estranaises, d'ailleurs relatées précédemment (point 5.1), ont également été mentionnées par deux acteurs politico-administratifs locaux. Selon l'un des d'eux, « ça doit arrêter. C'est l'obstacle majeur des petites communautés » (répondant no 4). En parlant de l'avenir de sa communauté, l'autre répondant stipule que « du chacun pour soi, ça va être de plus en plus difficile d'en faire pour un meilleur développement » (répondant no 11).

### *Conservation de la qualité de vie et des services*

Maux des maux, la baisse démographique et le vieillissement de la population mettent en péril l'accessibilité aux services de proximité. Les familles étant moins nombreuses, le nombre d'élèves dans les écoles a radicalement chuté depuis les dernières années. La survie même des écoles de la région semble menacée, selon quelques-unes des personnes interrogées. Mais les autres services de proximité actuellement disponibles en Estran semblent également mis en péril par la baisse démographique ressentie dans la région, tels la Caisse populaire, le CLSC, la pharmacie ou le bureau de Poste Canada. L'unique épicerie de Petite-Vallée aurait ainsi récemment fermé ses portes par manque d'achalandage, contraignant ainsi ses habitants à se déplacer jusqu'à Grande-Vallée pour faire leurs achats. Selon certains répondants, une prise en main locale est nécessaire afin de conserver ces services dont l'accessibilité est fragilisée. La mise sur pied d'un réseau de services pourrait, selon certains, permettre le maintien de cette qualité de vie locale présentement acquise.

### *Transport/éloignement*

L'éloignement des grands centres ainsi que la difficile problématique des transports furent également désignés comme faisant partie des grands enjeux de la région. Certaines



des routes, construites il y a de cela plusieurs dizaines d'années, nécessiteraient de coûteuses réparations que les municipalités locales peineraient, sans aucun doute, à défrayer. L'un des individus rencontrés ayant une utilisation ludique du territoire concède que la mise sur pied du projet éolien à Grande-Vallée pourrait sans doute permettre, selon lui, la reconstruction des chaussées endommagées par les saisons.

Selon l'un des individus politico-administratifs rencontrés, l'exportation serait également limitée par leur éloignement des grands centres et par l'état actuel des voies de transport. En effet, la route nationale 198, reliant L'Anse-Pleureuse et Gaspé via Murdochville, serait davantage utilisée par les entreprises de transport, celle passant sur le littoral nord (route 132) dessinant un profil démesurément sinueux avec de fortes dénivellations. Le transport des éoliennes, fabriquées entre autres à Matane et exportées dans toute la Gaspésie, se fait en conséquence par la route du sud. Ainsi, en ayant de meilleures voies de transport, selon ce même répondant, il y aurait davantage d'entreprises qui viendraient s'installer dans la région (répondant no 18).

### ***Protection de l'environnement, du territoire et du paysage***

La protection de l'environnement et du paysage n'a été nommée que par quelques-uns des répondants (4 individus) comme faisant partie des grands enjeux locaux. Selon l'un des individus rencontrés, il serait crucial de préserver les paysages exceptionnels environnants puisque ces derniers font la réputation de la région sur le plan touristique. En effet, ce même répondant raconte qu'anciennement la pêche était l'emblème touristique de la Gaspésie, attirant en masse touristes et amateurs de cette activité maritime. Depuis la baisse de l'industrie des pêches, les paysages naturels, alliant mer et montagnes, font la fierté de la région, séduisant amants de la nature et chercheurs de beauté et de tranquillité. Il indique : « Ça fait qu'il reste nos paysages. Pis nos paysages, si on les magane trop, ils ne viendront plus nous voir pour ça (répondant no 18) ». Ainsi, plusieurs intervenants rappellent l'importance de miser sur l'exploitation durable des ressources naturelles de la

région afin de conserver les paysages environnants mais également la qualité de vie de la population locale.

Évoquant le boom économique que produirait, au cours de la première année, la mise sur pied d'un projet éolien dans la région, l'un des acteurs économiques rencontrés allègue, malgré l'importance que l'on devrait attribuer à la protection de l'environnement, que cette dernière ne devrait en aucun cas limiter le développement économique des communautés locales :

Ça prend juste ça à Grande-Vallée. Grande-Vallée, ça prend 100 emplois. 100 emplois et on vient de régler bien des problèmes. [...] On a les ressources naturelles à côté, bin faut essayer de les développer. [...] C'est bien beau le paysage mais seulement faut que tu développes quelque chose économiquement. (répondant no 15)

### 7.2.1 Synthèse des principaux défis et enjeux pour l'avenir

Plusieurs défis et enjeux pour l'avenir de l'Estran ont ainsi été discernés par nos répondants. Certains enjeux semblent toutefois être considérés comme plus importants que d'autres (tableau 15).

Tableau 15: Importance des enjeux et défis pour l'avenir

Enjeux/défis	Nombre de répondants
Démographie	13
Économie et développement	12
Emploi	10
Social/communautaire	7
Conservation des services	6
Transport/éloignement	5
Protection de l'environnement, du territoire et du paysage	4

L'enjeu démographique semble donc être le plus grand défi des villages estranais, peinant à assurer la rétention de sa population. La population vieillissante et l'exode des jeunes mettent d'ailleurs en péril la survie même des communautés et, par le fait même, de l'offre de services (santé, alimentation, caisse populaire, poste, etc.). Le faible développement local, amplement mono-industriel, et le peu d'emplois disponibles dans la région, notamment dans des domaines spécialisés, pourrait ainsi expliquer, du moins en partie, cette décroissance démographique. L'éloignement des grands centres et l'état actuel des voies de transport rendraient d'ailleurs ce développement local plus ardu, mettant des freins à l'établissement de grandes entreprises dans la région. L'avortement de nombreux projets de grandes entreprises, bien souvent perçus comme le remède absolu aux maux sociaux et économiques accablant les populations locales, semble par ailleurs être l'une des causes du découragement et du blasement des habitants, ces derniers optant alors plutôt pour l'inaction et le désengagement.

Le développement local tant attendu semble donc prendre toutes les prépondérances sur la protection de l'environnement et des paysages qui font de l'Estran un territoire si exceptionnel. En effet, cet enjeu de protection ne semble être - ou du moins pas pour l'instant - une question de grand intérêt au niveau local, du moins tel qu'exprimé par les habitants interrogés. Cette maigre importance attribuée à la protection de l'environnement, du territoire et des paysages, pourtant au cœur du statut de paysage humanisé, peut donc nous faire réfléchir sur les orientations du projet et sur leur concordance avec les besoins et aspirations de la population de la région estranaise qui, en dévitalisation, présente de nombreux besoins à court terme, notamment en matière de développement.

### **7.3 DES VISIONS DISTINCTES DU DEVELOPPEMENT**

La situation socio-économique en Estran inquiète bien des répondants. La plupart entrevoient de nombreux et grands défis à surmonter localement, dont ils ne pourront parfois triompher que par une collaboration entre les différentes municipalités estranaises.

La conscience de cette dévitalisation locale et des enjeux qu'elle sous-tend serait bel et bien partagée par l'ensemble de la population, selon plusieurs intervenants rencontrés. En dépit de cette prise de conscience, l'un des répondants soupçonne toutefois que de défier la dévitalisation ne serait pas nécessairement une priorité d'action pour tous.

En effet, plusieurs répondants ont fait état de l'existence de diverses visions du territoire au sein même des communautés de l'Estran. Bien que les acteurs du milieu partagent sa même vision du territoire, l'un des répondants affirme que le « commun des mortels » s'en fait une toute autre idée. Inconscients des enjeux locaux, ces « citoyens normaux » ne partageraient aucunement les préoccupations qui l'habitent concernant le développement et l'avenir de la région. Venant s'établir en Estran pour sa tranquillité et sa beauté, les jeunes retraités auraient également, pour la plupart, une toute autre vision du développement de la région. Ils ne seraient que rarement en accord avec la mise en place de grands projets de développement qui viendraient perturber le calme et la quiétude du milieu.

Alors que certains pensent que la population estranaise est consciente de la dévitalisation socio-économique qui l'accable, d'autres croient, au contraire, que ce constat ne serait guère partagé par l'ensemble des citoyens. Inconscientes des réels enjeux, les communautés locales nécessiteraient alors un « électrochoc » afin qu'elles prennent enfin conscience des conséquences de l'inaction. N'ayant pas encore « atteint le fond », les communautés se seraient quelque peu résignées à la situation actuelle. Cette prise de conscience de la population concernant la dévitalisation serait toutefois essentielle afin de remédier aux divers maux affectant la région. Comme l'indique l'un d'eux, « il faut être conscient de la dévitalisation et prendre les moyens pour la contrer » (répondant no 3). Selon l'un des acteurs économiques rencontrés, le remède afin de surmonter ces nombreux enjeux passerait par la mobilisation de la population autour d'un projet commun. Ce projet, ni même le secteur d'activité auquel il se rattache, ne serait toutefois déterminé.

#### 7.4 LES SECTEURS D'ACTIVITES ET LES PROJETS SUR LESQUELS MISER LOCALEMENT

L'économie et le développement étant l'une des grandes préoccupations dans la région, il semblait pertinent de connaître les secteurs d'activités et les projets de développement sur lesquels devraient miser les communautés locales pour s'assurer d'un futur prometteur. Six secteurs d'activités et projets ont ainsi été énoncés par nos répondants<sup>30</sup>, dont cinq seront présentés dans cette présente section. Brièvement présenté au chapitre 4 (point 4.2), le sixième projet, constituant le paysage humanisé, sera plutôt l'objet des prochains chapitres.

##### *Secteur minier*

Le secteur minier est perçu par une majorité des répondants (14/18) comme un secteur d'activité sur lequel miser afin d'assurer un futur prometteur pour les communautés de la région. En créant richesse et emplois localement, ce secteur pourrait permettre, selon certains, de conserver les services de proximité mis en péril par la dévitalisation et la décroissance démographique tout en ralentissant l'exode des jeunes partant en ville faute d'opportunités de travail. Le projet d'exploitation d'alumine de la compagnie Orbite Aluminae inc. est l'un des exemples les plus fréquemment mentionnés par les personnes rencontrées lors de nos entrevues. Bien que le projet « tarde à venir », plusieurs individus réitèrent leur confiance et leur appui à son égard tout en affirmant que les efforts doivent se poursuivre au niveau municipal afin que la construction de l'usine à Grande-Vallée se concrétise dans les prochaines années. Deux des intervenants rappellent toutefois les coûts onéreux de mise en place d'un tel projet, qui ne pourraient être assumés sans de nécessaires subventions gouvernementales.

---

<sup>30</sup> Question 9 du questionnaire : « Selon vous, sur quels secteurs d'activité devrait-on miser pour assurer un futur prometteur pour votre communauté? » (voir Annexe III).

Bien que ce secteur fasse l'unanimité chez nos répondants, certains se questionnent toutefois sur « l'après-mine », rappelant l'importance de planifier l'économie locale sur du long terme et de ne pas miser sur une seule activité économique. De même, l'industrie minière étant bien différente de ce qu'elle était autrefois, quelques-uns des répondants font d'ailleurs remarqués que l'établissement de tels projets au niveau local ne pourrait créer plusieurs centaines d'emplois comme cela s'est vu, par exemple, lors de l'apogée de l'exploitation minière à Murdochville il y a de cela plusieurs dizaines d'années. Mais, comme le mentionne l'un des acteurs administratifs rencontrés :

Les mines, c'est pu comme autrefois. C'est pu des mineurs. Asteure, c'est des opérateurs de machines, pis des techniques, pis du monde qui ont une certaine instruction qui vont venir faire ça. Y va en avoir moins, mais y vont être plus formés. Bin c'est d'eux autres qu'on a besoin. (répondant no 18)

N'étant soulevé que par trois citoyens, les questions esthétiques et environnementales engendrées par l'industrie minière (destruction des paysages, pollution, déversement des eaux usées, etc.) ne semblent guère être une crainte généralisée chez nos répondants. Il serait ainsi possible, selon la plupart, « d'exploiter sans tout détruire » (répondant no 2).

Seulement quatre des individus rencontrés hésitent toutefois à croire que le secteur minier pourrait constituer une option viable pour le futur de leurs communautés. Selon eux, un développement local est souhaitable, voire nécessaire, mais « pas à n'importe quel prix » (répondant no 10). La plupart déplorent également les nombreux efforts qui ont été investis afin qu'un tel projet prenne forme dans la région ainsi que les avancées sommaires finalement récoltées. Mentionnant le projet d'Orbite Aluminae inc., l'un d'eux témoigne sa consternation sur ce dossier :

Ils nous disent “ Non c'est pas fini Orbite”. [...] Mais là ils sont en train de faire une usine à Cap-Chat. Ce qu'ils vont venir faire ici, c'est prendre la matière première pis l'amener à Cap-Chat. C'est tout ce qui va se passer ici. On était supposé avoir une grosse usine d'extraction. [...] Moi j'y crois pas vraiment. (répondant no 13)

### *Secteur forestier*

Au cœur même des villages estranais depuis des générations, l'exploitation forestière constitue, selon près de la moitié de nos répondants, l'un des secteurs économiques pouvant garantir un futur prometteur aux communautés locales. Malgré sa longue tradition forestière, la région devrait toutefois poursuivre les activités dans ce domaine tout en misant sur la diversification des produits sylvestres et sur les deuxième et troisième transformations du bois. En effet, près de la moitié des intervenants ont spécifié l'importance de réaliser un virage au sein de l'industrie sylvicole afin de valoriser l'ensemble des opportunités autour de la ressource en bois et de développer ainsi une valeur ajoutée. Comme le mentionne l'un des individus rencontrés : « On a le produit, mais le produit est pas fini, il s'en va brut » (répondant no 16). Selon un autre répondant, les deuxième et troisième transformations du bois pourraient permettre à l'industrie forestière de créer près de 500 emplois localement, au contraire d'une centaine présentement.

Alors que plusieurs portent leur espoir sur l'industrie sylvicole, d'autres semblent plutôt porter un scepticisme sur la potentialité de cette activité économique. En effet, en raison de la surexploitation forestière dans la région, certains se demandent si la ressource en bois est suffisamment abondante pour soutenir une production future plus importante que l'actuelle, advenant le cas que les projets de deuxième et troisième transformations se concrétisent réellement. C'est d'ailleurs dans cette optique que deux des répondants évoquent la nécessité de miser sur une exploitation forestière durable et à échelle humaine afin d'assurer la continuité des activités sylvicoles.

### *Secteur éolien*

Véritable créneau de la Gaspésie, le secteur éolien serait, selon les trois quarts des répondants, une opportunité fort intéressante afin d'assurer le développement local. L'établissement de cette filière d'énergie verte et renouvelable permettrait de protéger les services de proximité acquis dans la région tout en engendrant un revenu supplémentaire

afin de mettre sur pied des projets communautaires (aréna, piscine, etc.). En effet, constituant un apport financier intéressant, les redevances retirées par la municipalité accueillante permettraient également à celle-ci de se doter des atouts nécessaires pour attirer de nouvelles familles et amoindrir l'exode des jeunes. En plus du boom économique engendré par la mise en place du parc éolien, un tel projet permettrait de créer quelques emplois permanents afin d'exécuter l'entretien et le maintien des installations. Selon l'un des intervenants, « il faut prendre tout ce qui passe. [...] Même si c'est quelques employés, ici, ça fait une différence » (répondant no 18).

Selon d'autres cependant, il faudrait toutefois s'assurer d'intégrer correctement cette activité économique à l'aménagement du territoire afin d'éviter les aberrations et les contrariétés comme cela s'est vu dans nombre de villes et villages au Québec. En plus de l'inexistence de compensations – dans la plupart des cas - pour les individus subissant les inconvénients de l'établissement d'éoliennes à proximité de leurs demeures, l'un de nos répondants stipule d'ailleurs que les maigres redevances retirées par les municipalités concernées ne justifieraient guère l'implantation d'un tel projet (répondant no 10). Afin d'atténuer de telles conséquences, certaines réglementations auraient été mises sur pied, stipule l'un des citoyens interrogés, afin de conserver l'environnement et la beauté des paysages environnants. Lors du dénouement de ses activités, une compagnie se devrait alors de se débarrasser convenablement des éoliennes afin de remettre l'emplacement « comme c'était » (répondant no 5).

L'un des répondants note également la potentialité restreinte de ce secteur économique dans la région. En effet, la mise sur pied du parc de Grande-Vallée constituerait, selon lui, l'unique projet possible. « Après ça, c'est fini [...] puisque l'on ne peut pas en mettre partout » (répondant no 7). Deux des répondants auraient également mentionné la capacité d'absorption limitée d'Hydro-Québec, constituant ainsi un frein à l'expansion de cette industrie.



### *Secteur touristique*

Le tourisme est vu par l'ensemble de nos répondants comme un secteur d'activité fort important, voire fondamental, sur lequel des efforts doivent être impérativement déployés afin de le développer davantage. L'une des forces de la région gaspésienne, ce secteur économique devrait impérativement être intégré au sein des petits villages qui ne détiennent que peu ou pas d'industries. Certains acteurs rencontrés font toutefois remarquer la brièveté de la saison touristique, qui ne s'étale principalement que sur les deux mois estivaux. Ainsi, ne pouvant soutenir à lui seul l'économie locale, le tourisme devrait, sans aucun doute, être intégré au plan de développement global des communautés.

L'attractivité d'autres sites touristiques gaspésiens ou québécois rendrait plus ardue la tâche de retenir les touristes en Estran pour un séjour de quelques jours. Ainsi, selon plusieurs, il serait impératif de développer de nouveaux services touristiques afin « d'attirer et de retenir » (répondant no 7). Alors que certains entrevoient une opportunité dans le développement de services touristiques haut de gamme, d'autres discernent le potentiel certain d'un tourisme d'hiver, permettant d'étendre la saison touristique de quelques mois. Le fleuve et ses attraits devraient, selon certains, être davantage exploités (sorties en mer, fabrication de filets de pêche, etc.). L'amélioration des installations portuaires serait alors nécessaire, notamment afin d'accueillir des touristes par la voie maritime. Les touristes voyageant « autrement » depuis déjà quelques années (motorisés, bicyclettes, etc.), il serait primordial que les services touristiques en Estran répondent aux besoins des visiteurs. Comme l'indique l'un des citoyens rencontrés, le territoire estranais comporterait une panoplie d'attraits touristiques étonnants, il ne suffirait que de les faire connaître du grand public.

Secteur économique déjà présent localement, le tourisme manquerait toutefois bien souvent de financement afin de développer son plein potentiel. En effet, malgré les nombreux projets en cogitation par le passé, nombre de ceux-ci ne purent véritablement voir le jour. La dichotomie des deux paliers gouvernementaux rend bien souvent les demandes d'appui de véritables casse-têtes. La dévitalisation socio-économique dans la

région provoque bien souvent la perte des fonctions originales de certains bâtiments touristiques et communautaires, faute de moyens financiers. Les communautés peinent parfois à maintenir les services touristiques en place, comme l'indique un citoyen : « Mais à un moment donné, tu as plein d'infrastructures, mais tu n'as plus d'argent pour t'en occuper » (répondant no 5).

Pour répondre à ces problèmes de financement, certains individus proposent l'idée ingénieuse d'un regroupement estranais en matière de tourisme s'efforçant mutuellement à mettre en place des services communs et à en faire la promotion. Ces services pourraient prendre la forme de forfaits « clé en main » ou de circuits, amenant les touristes à parcourir l'ensemble du territoire de l'Estran et à en connaître ses diverses facettes. Une telle coopération entre petites municipalités permettrait une bonne campagne de promotion touristique, les coûts étant partagés entre celles-ci.

### *Secteur agricole*

Activité économique prospère à l'époque de la colonisation, l'agriculture aurait perdu de sa vigueur depuis déjà plusieurs années. Bien que la majorité des terres anciennement cultivées soit désormais abandonnée, deux des répondants considèrent ce secteur d'activité comme intéressant à développer afin de défier la dévitalisation socio-économique locale. L'abondance des terres, la richesse de ces dernières, notamment aux abords de la route de la rivière, ainsi que le climat clément de la colonie de Grande-Vallée permettraient, selon eux, de remettre l'exploitation agricole au cœur des activités locales. L'accessibilité du fleuve pourrait être grandement bénéfique, ce dernier servant de route de transport vers les points de consommation. L'un des répondants amène d'ailleurs l'idée innovatrice d'amalgamer maraîcher, exploitation forestière et tourisme au sein de petites entreprises gérées localement.

## **7.5 LA CONCORDANCE ENTRE LES VISIONS ET LE PROJET DE PAYSAGE HUMANISÉ**

Pour cette analyse, nous reprendrons les mêmes sections précédentes, correspondant d'ailleurs presque trait pour trait à des segments de la demande de reconnaissance. Nous pourrions ainsi voir si les éléments décrits par nos répondants sont parties intégrantes de la demande de reconnaissance, ce qui réfère à la notion d'appropriation conceptuelle d'Ouédraogo (1992) (voir chapitre 2).

### **7.5.1 Vision du développement dévoilée dans la demande de reconnaissance**

La demande de reconnaissance, présentée en 2006 auprès du MDDELCC, comporte un chapitre intitulé : « Vision du projet : perspective de long terme et priorités : à quoi ressemblera le territoire dans 25 ans » où il est possible de parcourir les présomptions d'avenir d'un Estran comportant un paysage humanisé permanent depuis plusieurs années. Cette vision fut élaborée en concertation avec divers représentants d'organismes, institutions et citoyens de chacune des quatre municipalités (EA 21, 2006c : 97).

De façon générale, la vision de l'avenir générée dans la demande de reconnaissance est beaucoup plus optimiste que celles exprimées par la plupart de nos répondants : amélioration de la qualité de vie, croissance de la population, accès aux services publics et aux activités communautaires, économie florissante, diminution de l'exode des jeunes, etc. Selon cette vision, cette économie locale florissante serait basée sur des modèles collectifs « offrant des emplois valorisants et équitables dans un développement durable » (EA 21, 2006c : 98). Ce modèle de développement, basé sur une exploitation durable des ressources naturelles, ne semble toutefois pas être celui actuellement privilégié par les citoyens, dont la plupart confinent au contraire le développement local à l'établissement de grandes entreprises d'exploitation des ressources naturelles.

De même, les considérations environnementales des citoyens émises dans la vision d'avenir de la demande de reconnaissance semblent, en réalité, de beaucoup moins grande importance, l'environnement étant l'une des dernières priorités énoncées lors des entretiens. La gestion durable des ressources naturelles du territoire, condition à la préservation de la biodiversité, est toutefois un enjeu révélé par quelques individus rencontrés.

### **7.5.2 Enjeux et défis présentés dans la demande de reconnaissance**

Cette fusion de deux priorités au cœur du projet de paysage humanisé - celle de développement durable et celle de conservation des patrimoines - « découle d'une conviction profonde que le développement d'une communauté n'est pas viable s'il se fait au détriment de son environnement naturel, culturel et social » (EA 21, 2006c : 108). D'ailleurs :

Si, à l'origine des recherches et études de EA 21, les problèmes liés à l'économie et à la démographie émergeaient comme une urgence, les gens de l'Estran ont vite compris que l'économie ne peut pas exiger de l'environnement plus qu'il ne peut produire ou supporter. La protection de la biodiversité, des paysages, du patrimoine et de la culture a pris le pas, ou tout au moins acquis la même importance que la création d'entreprises génératrices d'emplois (EA 21, 2006c : 17).

Toutefois, suite à notre enquête, nous remarquons que les enjeux environnementaux et paysagers sont pourtant loin derrière les priorités démographiques et économiques se manifestant encore aujourd'hui comme une urgence. Dans le discours général qui ressort des entretiens, malgré certaines considérations environnementales émises, la protection de l'environnement ne devrait en aucun cas nuire à l'établissement d'entreprises dans la région, la survie même des communautés en dépendant selon certains. Cet « équilibre économie – société – environnement », au cœur du paysage humanisé, semble donc, selon plusieurs répondants, être quelque peu débalancé et ce, au détriment du développement local, qui prend un second rôle.

De même, l'Estran-Agenda 21 posait le raisonnement dans la demande de reconnaissance que « le développement économique vien[drait] de lui-même comme un corollaire des actions posées en vue de protéger et de mettre en valeur un milieu de vie sain, et, à bien des égards, enviable » (EA 21, 2006c : 17). Ce point de vue ne semble pourtant pas être partagé par la plupart des individus que nous avons rencontrés, croyant profondément que le développement local passera nécessairement par l'établissement de grandes entreprises d'exploitation des ressources naturelles et que, pour ce faire, des subventions gouvernementales seraient profitables, voire indispensables. Au contraire, cette idée qu'une croissance économique au niveau local serait le remède à tous les maux demeure encore très présente dans le discours usuel.

Dans cette même perspective, la demande de reconnaissance stipule que « tous ces problèmes demandent des solutions urgentes, mais les expériences passées en matière de projets de développement ou de diversification économique incitent les Estranais à la méfiance envers toutes solutions de type 'clé en main' ». (EA 21, 2006c : 89)

On remarque toutefois que cette méfiance n'est guère généralisée, plusieurs individus croyant fortement que le développement passera inévitablement par la mise en place de grands projets de développement dans la région, résolvant ainsi tous les maux. Par contre, on peut en effet noter un certain doute chez certains individus concernant ces « solutions miracles », concevant qu'une compagnie peut partir comme elle est venue.

Outre ces enjeux plus « généraux », la demande de reconnaissance pose également une analyse plus détaillée des réalités sur le territoire de l'Estran. Les diagnostics et les divers enjeux qui y sont présentés ont été identifiés lors de consultations auprès d'experts, de membres de la communauté, de cinq comités sectoriels et d'organismes locaux et sont divisés en sept thématiques distinctes, dont certaines seront d'ailleurs reprises à des fins de comparaison :

- Société (démographie, développement local, appartenance)
- Biodiversité

- Aires protégées
- Paysages (patrimoine paysager)
- Ressources naturelles
- Culture
- Tourisme et loisirs en nature

### ***Société (démographie, développement local, appartenance)***

Au moment de la demande de reconnaissance du statut de paysage humanisé, le problème démographique était déjà alarmant. Tel que mentionné dans ce document, l'Estran aurait connu une décroissance de sa population de près de 30% entre 1981 et 2001 (EA 21, 2006c : 39), notamment attribuable au ralentissement des activités économiques. Près de 10 ans après, la situation démographique dessinée par la demande de reconnaissance semble presque inchangée : exode des jeunes, vieillissement de la population, etc. La question du maintien des services de proximité, prioritaire à l'époque, l'est d'autant plus aujourd'hui. Les descriptions qui soulignent des moyens de transport délabrés ou inexistant ainsi qu'un taux de chômage élevé et des emplois saisonniers demeurent les mêmes que l'on peut faire aujourd'hui. Il s'agissait à l'époque - et il s'agit d'ailleurs toujours aujourd'hui - de l'énorme enjeu de la survie même des communautés estranaises.

La demande de reconnaissance fait également mention des rivalités entre les communautés de l'Estran, ayant d'ailleurs pris naissance dans un temps passé. Les communautés locales s'ouvrant quelque peu les unes aux autres depuis quelques dizaines d'années, le projet d'Estran Paysage Humanisé, notamment lors de sa phase « Agenda 21 », serait de ce fait « le dernier exemple de cette recherche de collaboration de plus en plus grande entre les communautés du territoire » (EA 21, 2006c : 38).

### ***Paysages (patrimoine paysager)***

L'exceptionnel patrimoine paysager de l'Estran, mêlant montagnes et mer, serait un enjeu local puisque menacé, notamment par les interventions forestières et les déboisements inappropriés. La demande de reconnaissance indique :

Les enjeux paysagers sont nombreux. Ils concernent en premier lieu la qualité de vie des habitants de l'Estran qui voient petit à petit leurs paysages quotidiens se transformer en moins bien ou disparaître. Ces enjeux portent aussi sur l'économie régionale par l'importance que le touriste accorde à la beauté des paysages gaspésiens. Un paysage dévalué ne retiendra pas le touriste (EA 21, 2006c : 93).

Ce dernier point sur l'importance de la préservation des paysages en lien avec leurs potentiels touristiques a également été mentionné par plusieurs répondants, également inquiets de voir leur propre qualité de vie se détériorer.

### ***Ressources naturelles***

En général, les mêmes enjeux concernant les ressources naturelles ont été soulevés lors de nos entretiens et dans la demande de reconnaissance. Dans les deux cas, le secteur forestier, notamment, est décrit comme l'un des plus grands enjeux de la région par les activités économiques qu'il comporte mais également par les activités récréatives qu'il permet (chasse et pêche, promenade, etc.).

Bien que des considérations en lien avec le secteur agricole aient été signalées lors des entretiens, les enjeux évoqués ne font pas particulièrement mention de l'importance du maintien d'un environnement paysager diversifié. En effet, les impacts de la disparition de la pratique agricole sur l'économie locale et sur l'emploi semblent prendre une importance plus grande.

De même, l'exploitation minière est présentée dans la demande de reconnaissance comme un réel potentiel économique pour l'Estran. Il est cependant indiqué « que les modalités d'extraction et de restauration des sites à la fin de l'exploitation [devront] se

réalis[er] de manière compatible avec les valeurs de la société qui habite autour » (EA 21, 2006c : 94). Cette considération environnementale et sociale a également été signalée par quelques-uns des répondants anxieux de voir se répéter une situation similaire à celle de Murdochville.

### ***Culture***

Bien que les enjeux mentionnés dans la demande de reconnaissance concernant le patrimoine culturel bâti n'aient pas particulièrement été évoqués par nos répondants, ces considérations ont toutefois été soulignées lors de l'analyse des rapports qu'entretiennent les habitants avec leur territoire (chapitre 6). Ce patrimoine historique, pourtant peu mis en valeur, fait sans aucun doute « la fierté d'un pays » et contribue à « renforcer les racines des résidents » (EA 21, 2006c : 95). Ainsi, « la connaissance, la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine sont donc un enjeu crucial tant d'un point de vue culturel que social et économique » (*idem*).

La protection des sites archéologiques présents sur le territoire du projet, l'un des grands enjeux culturels signalés dans la demande de reconnaissance, ne semble pas faire partie des actions prioritaires pour les habitants. Il faut toutefois spécifier que ces sites ne sont pas, pour la plupart, encore mis en valeur et sont très peu connus, voire inconnus, des habitants.

### ***Tourisme et loisirs en nature***

Le secteur touristique est envisagé par plusieurs comme une alternative aux activités économiques traditionnelles, telle l'exploitation forestière ou agricole, comme il est également stipulé dans la demande de reconnaissance. Cette dernière évoque d'ailleurs l'un des enjeux touristiques majeurs décrits par plusieurs répondants :



Toutefois, il existe une sous-valorisation du savoir local, de même que des caractéristiques spécifiques à l'Estran. Ainsi, le touriste passe, mais s'arrête peu, si ce n'est que pour des événements précis, comme celui du Festival en Chanson de Petite-Vallée (EA 21, 2006c : 95).

Ainsi, les intérêts touristiques locaux étant sous-valorisés, il serait en effet primordial d'offrir un « tourisme autrement », incitant ainsi les visiteurs à demeurer dans la région plus de temps.

### **7.5.3 Secteurs d'activités exposés dans la demande de reconnaissance**

La demande de reconnaissance fait mention de divers secteurs d'activités inclus dans les orientations du paysage humanisé. Plusieurs de ces secteurs ont d'ailleurs été également mentionnés lors des entretiens :

- Secteur minier
- Secteur forestier et acéricole
- Secteur touristique
- Secteur agricole

En effet, le secteur agricole, tout en étant essentiel à la préservation de la biodiversité et des paysages, constituerait une activité économique intéressante pour l'Estran, tout comme le secteur acéricole détenant « un potentiel original et durable au point de vue de la biodiversité, des paysages, des produits du terroir [et] du bois d'ébénisterie haut de gamme (érable piqué) » (EA 21, 2006c : 99). De même, le tourisme, alternative aux secteurs d'activité plus traditionnels, serait également - à condition de renforcer et de pérenniser les structures et événements déjà en place - une option viable pour le développement local des communautés estranaises. Il en est de même pour le secteur minier, la région semblant présentée un potentiel certain. Toutefois, des modalités d'extraction et de restauration des

sites à la fin de l'exploitation devront être déterminées afin de préserver le milieu et la qualité de vie des résidents.

Les considérations concernant le secteur forestier partagées lors des entretiens sont également présentes dans la demande de reconnaissance. Une surexploitation de la matière ligneuse et un aménagement forestier ne tenant pas compte de la capacité de production des écosystèmes ont entraîné une diminution de la rente forestière (EA 21, 2006c : 101). L'un des grands enjeux locaux, le secteur forestier demeure toutefois d'une grande importance économique dans la région. Des ajustements s'imposent toutefois, comme l'indique la demande de reconnaissance :

Le projet de Paysage humanisé ne peut éviter de considérer avec attention les moyens de valoriser une foresterie plus diversifiée, plus riche et plus durable et de s'associer aux divers intervenants et acteurs pour proposer des actions concrètes de développement forestier mieux centrées sur les écosystèmes forestiers et la diversité des produits forestiers (EA 21, 2006c : 101).

Bien que non spécifiée par nos répondants comme un secteur d'activité d'importance, l'aquaculture est présentée dans la demande de reconnaissance comme un potentiel local autant au niveau touristique que dans « les possibilités de conservation et de meilleure gestion des ressources halieutiques » (EA 21, 2006c : 101). De même, le secteur éolien – bien que non mentionné dans la demande de reconnaissance en raison de l'inexistence d'opportunités à cette époque - révèle désormais un potentiel économique local dans lequel plusieurs ont d'ailleurs mis leur espoir.

## **7.6 CONCLUSION PARTIELLE**

Plusieurs caractéristiques du projet de Paysage humanisé de l'Estran semblent être en accord avec la vision d'avenir des communautés locales. Les principaux défis et enjeux pour l'avenir de la région, détaillés d'une part par la demande de reconnaissance et de l'autre par nos répondants, sont d'ailleurs très similaires et mettent globalement en lumière

les mêmes inquiétudes. De même, les secteurs d'activité sur lesquels devraient miser la communauté estranaise afin de garantir un futur prometteur (foresterie, agriculture, tourisme) semblent, en général, faire consensus. Il faut toutefois mentionner que les modalités exactes d'exploitation des ressources naturelles seront déterminées au cours d'une prochaine phase du projet (statut projeté) et que toute émission de nouveaux droits sur l'utilisation industrielle sera l'objet d'une analyse d'enjeux au regard des objectifs de conservation (EPH et MDDELCC, 2014 : 22).

Toutefois, l'un des défis de taille dans la mise en place d'un paysage humanisé serait la combinaison complexe sur un même territoire d'une « conservation de la biodiversité et [des] besoins de la population d'une région ressource en difficulté de développement et en décroissance démographique » (Bisaillon, 2008 : 41). Le Paysage humanisé de l'Estran ne fait pas exception. En effet, selon notre enquête, les besoins criants en matière démographique, économique et sociale semblent prendre le pas sur les considérations de protection et de préservation de l'environnement. De même, le modèle québécois de paysage humanisé étant fondamentalement axé sur la protection de la biodiversité, il tend à mettre au second plan la vocation de développement local (Audet, Bélanger et Doucet, 2004 : 111). Cette approche de mise en réserve paraît donc, à première vue, être difficilement en concert avec la vision de l'avenir des communautés locales, entrevoyant leur développement par l'exploitation des nombreuses ressources naturelles présentes sur leur territoire. L'analyse des différents types d'appropriation, théorisés dans notre cadre conceptuel et dont il sera question dans les chapitres suivants, nous permettra de constater si oui ou non cette concordance entre le projet et la vision d'avenir projetée par la collectivité estranaise joue réellement un rôle prépondérant dans l'appropriation communautaire du Paysage humanisé en Estran.

## **CHAPITRE 8**

### **L'APPROPRIATION PERCEPTUELLE DU PROJET DE PAYSAGE HUMANISE**

Basé sur les informations relevées lors de nos entretiens, ce chapitre se penche sur la perception des différents acteurs concernant le projet de paysage humanisé, en lien avec la définition retenue du concept d'appropriation perceptuelle, sur la base du travail de Simard (2000) (voir chapitre 2). Les différentes thématiques abordées avec les répondants seront reprises ici et constitueront les sous-sections de ce présent chapitre. Nous débuterons cependant ce chapitre en dévoilant les résultats de nos entretiens concernant les opinions générales émises par nos répondants face au projet de Paysage humanisé de l'Estran.

#### **8.1 OPINIONS FACE AU PROJET DE PAYSAGE HUMANISE**

La dernière section du questionnaire donnait l'occasion aux répondants de s'exprimer sur 14 affirmations concernant le projet de Paysage humanisé de l'Estran. Ces affirmations nous permettent d'avoir leur opinion de l'acceptation et de la perception du projet par les répondants. Elles nous permettent notamment de distinguer les différences entre les divers groupes d'acteurs et, par le fait même, entre les individus anticipant un changement dans leurs propres usages ou dans celles d'autres personnes de leurs communautés et ceux croyant, au contraire, qu'aucune modification ne succèdera à la mise en place du projet.

Nous pouvons remarquer dans le tableau 16 que la plupart des répondants interrogés, dont l'ensemble des citoyens, pensent que l'élaboration du projet de Paysage humanisé en Estran permet de générer une vision commune et à long terme de l'avenir de la région. Les

quatre individus en désaccord avec cette première affirmation sont, quant à eux, issus de groupes d'acteurs variés et présentent des participations de types divers (deux individus à participation active, deux individus à participation passive). Portant l'idée que le paysage humanisé n'apporterait rien au niveau local, trois d'entre eux croient également que ni leurs propres usages, ni ceux d'autres individus de la communauté, ne seraient modifiés par la mise en place du projet. L'un d'eux affirme d'ailleurs que le paysage humanisé devrait théoriquement générer une vision commune et à long terme de l'avenir de la région mais, qu'en pratique, il en serait tout autrement.

Tableau 16 : Résultats de l'affirmation no 1, selon les groupes d'acteurs et les types de participation

1. L'élaboration du projet permet de générer une vision commune et à long terme de l'avenir de notre territoire.

	En accord	Ni en accord, ni en désaccord	En désaccord	Total
<b>Groupes d'acteurs</b>				
Entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources	1	0	1	2
Individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire	3	0	2	5
Individus issus d'entités politico-administratives	4	0	1	5
Individus agissant comme citoyens	5	0	0	5
<b>Types de participation</b>		0		
Participation active	5	0	2	7
Participation passive	8	0	2	10
<b>Total</b>	13	0	4	17

Sur la seconde affirmation, concernant la concordance du projet de paysage humanisé avec les besoins et aspirations de la population locale, les opinions de nos répondants sont plutôt partagées. En effet, un peu plus de la moitié des répondants (9/17), dont une majorité présentant une participation active au sein du projet, ne semblent guère croire que le paysage humanisé correspondrait réellement aux besoins et aspirations de la population estranaise (tableau 17). Selon certains, il ne concorderait qu'aux besoins et aspirations

d'une faible portion des citoyens de l'Estran, les autres n'étant guère au courant du projet actuel et de ses possibles retombées. Considéré comme « une obligation » (répondant 4), le projet de paysage humanisé, malgré les possibilités intéressantes qu'il propose, ne permettrait pas à la population locale de se retrouver en son sein, de se l'approprier comme sien.

Contrairement à nos anticipations, sur les six répondants croyant que les usages du territoire au sein de la communauté seront modifiés par le paysage humanisé, trois d'entre eux croient également que ce dernier répondrait bel et bien aux besoins et aspirations de la population de l'Estran. Ainsi, les modifications aux usages du territoire de la population locale seraient interprétées par les répondants, dans ce cas précis, comme étant positives et répondant ainsi aux besoins des Estranais. Comme l'explique l'un des répondants : « C'est peut-être pas la population qui l'a demandé, mais ils peuvent s'apercevoir que ça répond à leurs besoins quand même » (répondant 18).

Tableau 17 : Résultats de l'affirmation no 2, selon les groupes d'acteurs et les types de participation

2. Le projet correspond aux besoins et aspirations de la population.

	En accord	Ni en accord, ni en désaccord	En désaccord	Total
<b>Groupes d'acteurs</b>				
Entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources	1	1	0	2
Individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire	2	0	3	5
Individus issus d'entités politico-administratives	3	0	2	5
Individus agissant comme citoyens	0	1	4	5
<b>Types de participation</b>				
Participation active	2	0	5	7
Participation passive	4	2	4	10
<b>Total</b>	6	2	9	17

Cette troisième affirmation, tout comme les deux suivantes, est capitale dans notre enquête. En effet, si l'on se réfère à la conceptualisation du rapport au lieu (chapitre 2), on se rappelle que pour les groupes d'acteurs locaux, l'une des questions cruciales « est de savoir si les changements suscités par les [projets] sont susceptibles de pérenniser les rapports vécus et expérimentés avec le territoire qui sont jugés importants pour eux, voire de les améliorer ou, au contraire, de les fragiliser et même de les détruire » (Fortin, 2008 : 71). Ainsi, leur perception des impacts projetés du paysage humanisé sur leurs propres usages du territoire ou sur les lieux qui leur sont chers jouerait un grand rôle dans leur appropriation du projet.

Le tableau 18 montre bien qu'une grande majorité des répondants croient qu'aucun usage du territoire dont ils font actuellement emploi ne serait modifié par la mise en place du Paysage humanisé en Estran. La plupart d'entre eux (8/13) pensent également qu'aucun usage du territoire important pour d'autres individus de la communauté ne serait bouleversé. Toutefois, dans l'éventualité où il y aurait des changements, plusieurs croient qu'ils seraient de nature positive puisque le principe même du paysage humanisé ne serait pas d'empêcher le développement local, mais plutôt d'intégrer adéquatement ce même développement au territoire. Les quelques personnes (3 individus) en accord avec cette affirmation stipulent que les usages seront bel et bien modifiés par le projet, notamment puisque qu'« il y a des secteurs où on ne pourra pas aller » (répondant no 2).

Tableau 18 : Résultats de l'affirmation no 3, selon les groupes d'acteurs et les types de participation

3. Je pense qu'un ou plusieurs usages du territoire importants pour moi seront modifiés par le projet.

	En accord	Ni en accord, ni en désaccord	En désaccord	Total
<b>Groupes d'acteurs</b>				
Entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources	0	0	2	2
Individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire	1	0	4	5
Individus issus d'entités politico-administratives	2	0	3	5
Individus agissant comme citoyens	0	1	4	5
<b>Types de participation</b>				
Participation active	2	0	5	7
Participation passive	1	1	0	2

Dans ce même ordre d'idées, un peu plus de la moitié des répondants (9/17) croient également qu'aucun usage d'autres personnes ne serait modifié par le projet de paysage humanisé (tableau 19). S'il y avait toutefois des changements dans la manière actuelle d'utiliser le territoire, ce serait pour le mieux, comme l'affirme l'un de ces répondants.

Un peu plus du tiers des répondants (6/17) pensent toutefois que des usages actuels du territoire seraient modifiés, que ce soit pour une minorité de citoyens. Ainsi, deux fois plus d'individus pensent que des usages d'autres personnes seront bouleversés que ceux pensant qu'ils devront adapter leurs propres usages du territoire aux caractéristiques du projet. De même, les trois individus croyant que leurs usages seraient modifiés pensent également que les usages d'autres personnes seraient chamboulés.

La crainte de limitation ou de modification des usages actuels du territoire, telles la chasse, la pêche ou la coupe du bois, fut – et semble l'être encore aujourd'hui – l'une des raisons les plus souvent évoquées à l'encontre du paysage humanisé. Pourtant, comme l'affirme l'un des répondants totalement en désaccord avec cette affirmation, ce projet



pourrait au contraire permettre de continuer les usages actuels tout en protégeant les ressources, assurant ainsi une disponibilité future.

Tableau 19 : Résultats de l'affirmation no 4, selon les groupes d'acteurs et les types de participation

4. Je pense que des usages d'autres personnes seront modifiés par le projet.

	En accord	Ni en accord, ni en désaccord	En désaccord	Total
<b>Groupes d'acteurs</b>				
Entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources	1	0	1	2
Individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire	2	0	3	5
Individus issus d'entités politico-administratives	3	1	1	5
Individus agissant comme citoyens	0	1	4	5
<b>Types de participation</b>				
Participation active	2	1	4	7
Participation passive	4	1	5	10
<b>Total</b>	6	2	9	17

Une grande majorité des répondants (14/17), dont l'ensemble des citoyens et des acteurs économiques, sont d'accord sur le fait que le projet permettrait de protéger des lieux et des paysages importants pour leur milieu de vie (tableau 20), notamment les rivières et la mer, parties intégrantes du mode de vie local. Ceux croyant que leurs propres usages du territoire ne seraient pas chamboulés par la mise en place du projet sont d'ailleurs davantage en accord sur le fait que le paysage humanisé permettra de protéger ces lieux qui leur sont chers. De même, tous les individus à participation passive, sauf un, sont en accord avec cette affirmation. Quelques individus en accord avec cette affirmation garantissent toutefois que la protection serait d'ailleurs le seul et unique avantage de ce projet.

Tableau 20 : Résultats de l'affirmation no 5, selon les groupes d'acteurs et les types de participation

5. Je crois que le projet permettra de protéger des lieux et des paysages qui sont importants pour mon milieu de vie.

	En accord	Ni en accord, ni en désaccord	En désaccord	Total
<b>Groupes d'acteurs</b>				
Entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources	2	0	0	2
Individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire	3	0	2	5
Individus issus d'entités politico-administratives	4	0	1	5
Individus agissant comme citoyens	5	0	0	5
<b>Types de participation</b>				
Participation active	5	0	2	7
Participation passive	9	0	1	10
<b>Total</b>	14	0	3	17

Près des deux tiers des répondants (11/17) affirment que le projet pourrait contribuer à renforcer la fierté et l'appartenance à leur communauté (tableau 21). Une fois de plus, contrairement à nos prédictions, les acteurs croyant que les usages du territoire au sein de leur communauté seront modifiés par la mise en place du projet sont davantage en accord avec cette affirmation que ceux pensant que les usages resteront inchangés.

Tableau 21 : Résultats de l'affirmation no 6, selon les groupes d'acteurs et les types de participation

6. Je crois que le projet contribue à renforcer la fierté et l'appartenance à notre communauté

	En accord	Ni en accord, ni en désaccord	En désaccord	Total
<b>Groupes d'acteurs</b>				
Entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources	0	1	1	2
Individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire	3	0	2	5
Individus issus d'entités politico-administratives	4	0	1	5
Individus agissant comme citoyens	4	1	0	5
<b>Types de participation</b>				
Participation active	5	0	2	7
Participation passive	6	2	2	10
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>17</b>

La plupart semblent croire que la venue du Paysage humanisé en Estran ne permettrait guère de renforcer les liens dans la communauté (tableau 22). Les rivalités se traduiraient principalement dans l'opposition de deux visions du territoire cohabitant dans la région, dont le paysage humanisé qui définit l'une d'elles. Il s'agirait ainsi d'une véritable « rencontre de plaques tectoniques » (répondant no 9), engendrant conflits et incompréhension de part et d'autre.

Pouvant paraître paradoxal, la grande majorité (10/13) des individus n'anticipant pas de changement dans leurs usages personnels du territoire exposent leur désaccord concernant le renforcement des liens communautaires par la venue du projet, alors que la plupart des répondants (2/3) entrevoyant des modifications dans leur utilisation croient, au contraire, que le paysage humanisé aurait la capacité de consolider les relations sociales au sein de la région. Les tensions au sein de la population concernant le paysage humanisé, facilement palpables, expliquent sans doute cet accord général de nos répondants sur cette question.

Tableau 22 : Résultats de l'affirmation no 7, selon les groupes d'acteurs et les types de participation

7. Je crois que la venue du projet permet de renforcer les liens dans la communauté.

	En accord	Ni en accord, ni en désaccord	En désaccord	Total
<b>Groupes d'acteurs</b>				
Entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources	0	0	2	2
Individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire	1	0	4	5
Individus issus d'entités politico-administratives	3	0	2	5
Individus agissant comme citoyens	1	1	3	5
<b>Types de participation</b>				
Participation active	2	1	4	7
Participation passive	3	0	7	10
<b>Total</b>	5	1	11	17

Le fait que le paysage humanisé contribuerait à la protection de l'environnement fait la quasi-unanimité chez nos répondants (tableau 23). Dans cette idée qu'un paysage humanisé ne changerait rien et n'apporterait rien à la région, les deux individus en désaccord avec cette affirmation indiquent que les citoyens n'ont guère besoin de ce projet pour protéger leur environnement, chose qu'ils feraient déjà très bien eux-mêmes. Il est toutefois bon de mentionner que ces deux individus, bien que présentant une participation active au sein du paysage humanisé, n'ont été impliqués au projet que dans ses deux premières phases et ne semblent donc guère informés des nouvelles modalités du projet.

Tableau 23 : Résultats de l'affirmation no 8, selon les groupes d'acteurs et les types de participation

8. Je crois que le projet pourra contribuer à la protection de l'environnement.

	En accord	Ni en accord, ni en désaccord	En désaccord	Total
<b>Groupes d'acteurs</b>				
Entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources	2	0	0	2
Individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire	3	0	2	5
Individus issus d'entités politico-administratives	5	0	0	5
Individus agissant comme citoyens	5	0	0	5
<b>Types de participation</b>				
Participation active	5	0	2	7
Participation passive	10	0	0	10
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>17</b>

Une large majorité des répondants, dont l'ensemble des citoyens, croient que le paysage humanisé permettrait d'utiliser durablement les ressources naturelles du territoire, constituant d'ailleurs l'un des objectifs centraux du projet (tableau 24). Les individus croyant que leurs usages du territoire resteraient inchangés par le projet semblent d'ailleurs davantage en accord avec cette affirmation que ceux anticipant des changements dans leurs activités. Un tel projet, tourné à la fois vers le développement local et la protection de l'environnement, pourrait ainsi permettre de gérer convenablement l'exploitation des richesses locales afin d'assurer une utilisation soutenable sur le long terme, notamment dans le secteur forestier.

Selon l'un des individus en désaccord avec cette affirmation, le paysage humanisé ne pourrait guère permettre une utilisation durable des ressources de l'Estran puisqu'il empêcherait, selon lui, toute exploitation du territoire. Ainsi, cette idée que le paysage humanisé constituerait un frein au développement économique de la région persiste encore à ce jour, comme en témoignent les trois répondants en désaccord avec cette dernière affirmation. Toutefois, en raison de la vision du modèle de développement qui semble

dominer au sein de la population estranaise (chapitre 7), il nous paraît étonnant que cette idée que le paysage humanisé empêcherait toute exploitation des ressources naturelles du territoire ne ressorte pas plus dans cet énoncé.

Tableau 24 : Résultats de l'affirmation no 9, selon les groupes d'acteurs et les types de participation

9. Je pense que le projet pourra permettre d'utiliser durablement les ressources naturelles du territo

	En accord	Ni en accord, ni en désaccord	En désaccord	Total
<b>Groupes d'acteurs</b>				
Entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources	1	1	0	2
Individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire	3	0	2	5
Individus issus d'entités politico-administratives	4	0	1	5
Individus agissant comme citoyens	5	0	0	5
<b>Types de participation</b>				
Participation active	5	0	2	7
Participation passive	8	1	1	10
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>17</b>

Dans la même optique, la plupart des individus rencontrés pensent que le paysage humanisé permettra de poser des exigences à l'endroit des grands projets d'exploitation des ressources naturelles (tableau 25). Il s'agirait d'ailleurs du principal avantage du projet selon certains, permettant ainsi d'éviter les « erreurs du passé » et les abus des grandes entreprises d'exploitation.

Certains ont au contraire démontré une certaine crainte à l'idée que la mise en place du Paysage humanisé en Estran nuise économiquement à la région en empêchant l'obtention de projets de développement. La cohésion entre le paysage humanisé et les grands projets de développement pouvant contribuer au développement local est donc encore questionné.

Nous remarquons que l'ensemble des acteurs politico-administratifs croient que le paysage humanisé permettra de poser des exigences aux grandes entreprises d'exploitation des ressources naturelles venant l'établir dans la région. Bien qu'en accord avec cette affirmation, l'un d'eux constate toutefois que ces exigences pourraient constituer localement un désavantage, limitant ainsi l'établissement de grandes entreprises dans la région.

L'ensemble des individus anticipant des changements dans leurs propres usages du territoire sont également en accord avec cette affirmation, alors que la question est partagée chez les répondants n'entrevoiant aucune modification de leurs usages. De même, les individus croyant que l'utilisation du territoire sera localement transformée par la mise en place du paysage humanisé appuient davantage cette affirmation que ceux pensant le contraire.

Tableau 25 : Résultats de l'affirmation no 10, selon les groupes d'acteurs et les types de participation

10. Je crois que le projet nous permettra de poser des exigences à l'endroit des grands projets d'exploitation des ressources naturelles.

	En accord	Ni en accord, ni en désaccord	En désaccord	Total
<b>Groupes d'acteurs</b>				
Entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources	1	0	1	2
Individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire	2	0	3	5
Individus issus d'entités politico-administratives	5	0	0	5
Individus agissant comme citoyens	4	1	0	5
<b>Types de participation</b>				
Participation active	4	1	2	7
Participation passive	8	0	2	10
<b>Total</b>	12	1	4	17

La question des bénéfices économiques du paysage humanisé pour la région est partagée au sein de nos répondants et ce, chez l'ensemble des groupes d'acteurs (tableau

26). Étonnamment, les individus pensant que leurs propres usages autant que ceux des autres membres de leurs communautés seront modifiés par la mise sur pied du paysage humanisé croient aussi aux bienfaits économiques du projet, notamment sur le plan touristique. Dans cette perspective, les modifications dans les usages, autant personnels que collectifs, sont positivement perçues.

Ainsi, les bénéfices économiques seraient réels, bien que moins perceptibles que ceux d'autres projets de développement, comme l'affirme l'un des répondants : « c'est pas visible comme une mine qui engage deux cents personnes [...]. Mais à long terme, ça devrait apporter quelque chose » (répondant no 18).

Un autre répondant spécifie d'ailleurs la nécessité que le projet de paysage humanisé compte un volet économique afin de pouvoir éventuellement s'autofinancer au lieu d'être soutenu entièrement par les subventions gouvernementales.

Tableau 26 : Résultats de l'affirmation no 11, selon les groupes d'acteurs et les types de participation

11. Je crois que le projet contribuera à l'économie de ma communauté.

	En accord	Ni en accord, ni en désaccord	En désaccord	Total
<b>Groupes d'acteurs</b>				
Entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources	1	1	0	2
Individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire	2	0	3	5
Individus issus d'entités politico-administratives	2	1	2	5
Individus agissant comme citoyens	3	1	1	5
<b>Types de participation</b>				
Participation active	4	1	2	7
Participation passive	4	2	4	10
<b>Total</b>	8	3	6	17

La contribution du paysage humanisé sur le plan touristique est largement acceptée chez la majorité des répondants, notamment chez la plupart des acteurs politico-



administratifs (tableau 27). Les individus anticipant des changements d'usages du territoire, autant chez eux qu'au sein de leurs communautés, sont généralement plus en accord sur ce point que ceux pensant qu'aucune modification ne se produira.

L'un des répondants, se disant pourtant en défaveur du projet, affirme toutefois qu'il est bien vrai que le paysage humanisé contribuera à la notoriété de l'Estran sur le plan touristique puisque la région deviendrait un simple parc, tout comme le sont les parcs de la Gaspésie ou Forillon. Comme cela a été mentionné maintes fois, le manque d'information est donc bel et bien encore un défi à résoudre afin de s'assurer de l'acceptabilité du projet au sein de la population estranaise.

Tableau 27 : Résultats de l'affirmation no 12, selon les groupes d'acteurs et les types de participation

12. Je crois que le projet pourra contribuer à la visibilité et à la notoriété de l'Estran dans le secteur touristique.

	En accord	Ni en accord, ni en désaccord	En désaccord	Total
<b>Groupes d'acteurs</b>				
Entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources	1	1	0	2
Individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire	3	0	2	5
Individus issus d'entités politico-administratives	5	0	0	5
Individus agissant comme citoyens	3	2	0	5
<b>Types de participation</b>				
Participation active	4	1	2	7
Participation passive	8	2	0	10
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>17</b>

Se disant un projet pour et par la communauté, l'implication de la population au sein d'un projet de paysage humanisé est donc essentielle à sa mise en place. En effet, nous rappelons qu'il s'agit même d'un des critères du MDDELCC pour l'obtention d'un tel statut de protection. Dans cette optique, il nous paraît intéressant de connaître la perception

des Estranais concernant l'implication citoyenne au sein du projet de Paysage humanisé de l'Estran. Cette perception de l'implication populaire au sein du projet sera d'ailleurs analysée plus amplement dans une prochaine sous-section (point 8.4).

Cette implication au sein du paysage humanisé semble toutefois être une question délicate sur laquelle tous ne sont guère en accord. Une majorité des répondants (11/17) affirment toutefois que la population estranaise n'aurait pas été bien impliquée au sein du projet (tableau 28). Contrairement à nos attentes, les individus n'anticipant pas de changements quant aux usages du territoire en Estran expriment d'ailleurs presque tous cette même remarque. Selon plusieurs, seul un petit groupe restreint d'individus serait réellement impliqué en son sein.

Comme le stipulent certains répondants, il serait ainsi essentiel d'investir d'importants efforts afin d'intéresser la population et d'impliquer davantage cette dernière au sein du projet. La désinformation et la méconnaissance nuiraient grandement à cette implication populaire, les citoyens étant informés sporadiquement et ne détenant donc pas suffisamment d'informations pour se faire une idée claire de l'ensemble des caractéristiques du projet.

Il est toutefois intéressant - et étonnant - de souligner que près de la moitié des répondants présentant une participation de nature passive affirment pourtant que la population a été bien impliquée au sein du paysage humanisé. Ainsi, les individus ayant une participation limitée au sein du projet et n'ayant eu aucun regard sur ses orientations fondamentales croient davantage à la bonne implication citoyenne dans le paysage humanisé que ceux s'étant impliqués directement autant dans la définition des objectifs et orientations du projet que dans sa mise en œuvre. En effet, les individus ayant été plus impliqués et de manière active au sein du projet semblent être davantage critiques sur la démarche. Ceci pourrait expliquer en partie ces résultats contradictoires par rapport aux énoncés théoriques.

De même, certains répondants rapportent que les citoyens ont eu amplement l'occasion de s'impliquer, le projet accumulant des activités depuis plus d'une dizaine d'années. Ainsi, les récentes rencontres avec les divers groupes d'intérêt du territoire auraient permis à tous les intéressés de s'informer et d'exprimer leurs intentions de participer à une future table de concertation.

Cette question d'implication populaire est pourtant au cœur du projet de paysage humanisé, constituant même l'un des axes du Plan d'action du paysage humanisé projeté de l'Estran 2013-2018<sup>31</sup>. Ainsi, comme l'affirme l'un des acteurs politico-administratifs anciennement impliqué au sein du paysage humanisé, « quand [le projet de paysage humanisé] va se réaliser, c'est parce que la population s'est impliquée, [...] [qu'elle] aura été bien informée et qu'il y aura eu de la transparence. [Que les citoyens] vont croire au projet. Sinon, jamais ça va se réaliser » (répondant no 4). Afin d'atteindre cet objectif, un autre répondant affirme qu'il faut parfois retourner à la base, « l'acceptabilité d'un projet [devant] commencer sur le comptoir d'un magasin ou d'un garage » (répondant no 15).

---

<sup>31</sup> Estran Paysage Humanisé (EPH) et MDDELCC (2014), *Plan d'action sommaire du paysage humanisé projeté de l'Estran 2013-2018. Plan de conservation et de mise en valeur*, version du 17 juin 2014, 35 p.

Tableau 28 : Résultats de l'affirmation no 13, selon les groupes d'acteurs et les types de participation

13. Je crois que la population a été bien impliquée dans le projet.

	En accord	Ni en accord, ni en désaccord	En désaccord	Total
<b>Groupes d'acteurs</b>				
Entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources	0	0	2	2
Individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire	1	1	3	5
Individus issus d'entités politico-administratives	3	0	2	5
Individus agissant comme citoyens	1	0	4	5
<b>Types de participation</b>				
Participation active	1	1	5	7
Participation passive	4	0	6	10
<b>Total</b>	5	1	11	17

Selon Bisailon (2008), il serait indispensable que les populations locales s'approprient le projet de paysage humanisé et en comprennent « les opportunités à long terme et [...] le considèr[ent] [comme un projet de société] prioritaire » (Bisailon, 2008; 41). Cette dernière question concernant la capacité du paysage humanisé à contribuer à un meilleur avenir pour les communautés estranaises est donc d'une grande importance dans l'analyse de l'appropriation du projet au niveau local.

Ainsi, on peut remarquer qu'une majorité des répondants (10/17) affirme que le paysage humanisé contribuerait à un meilleur avenir pour les communautés locales estranaises (tableau 29), que ce soit pour les générations présentes ou futures. Selon l'un des répondants, il faudrait toutefois que le paysage humanisé procure localement des emplois et qu'il constitue un élément captant de nouveaux résidents ou ramenant ceux ayant quitté la région. Si le paysage humanisé n'arrivait pas à répondre aux besoins économiques de la région, il contribuerait certainement, selon un autre individu, à l'amélioration et à la préservation du milieu de vie si important pour ces résidents.

Contrairement à nos attentes, les individus croyant que des changements d'usages collectifs du territoire succèderont au sein de l'Estran à la mise en place du paysage humanisé sont davantage en accord sur le fait que le projet pourrait permettre un meilleur avenir au niveau local. De même, plus de la moitié des répondants croyant qu'aucun de leurs propres usages du territoire ne seront modifiés pensent que le paysage humanisé serait bénéfique pour l'avenir de la région. Une seule personne anticipant des changements dans ses propres usages du territoire est en désaccord avec cette dernière affirmation concernant l'avenir des communautés locales.

Tableau 29 : Résultats de l'affirmation no 14, selon les groupes d'acteurs et les types de participation

14. Je crois que le projet de Paysage humanisé contribuera à un meilleur avenir pour la communauté.

	En accord	Ni en accord, ni en désaccord	En désaccord	Total
<b>Groupes d'acteurs</b>				
Entreprises privées ou collectives à vocation économique visant l'extraction des ressources	1	1	0	2
Individus ou groupes d'individus avec utilisation ludique (récréatif) du territoire	2	0	3	5
Individus issus d'entités politico-administratives	4	0	1	5
Individus agissant comme citoyens	3	1	1	5
<b>Types de participation</b>				
Participation active	4	1	2	7
Participation passive	6	1	3	10
<b>Total</b>	10	2	5	17

## 8.2 LA PERCEPTION DU PROJET DE PAYSAGE HUMANISÉ

Plusieurs problèmes de natures diverses peuvent nuire à l'appropriation d'un projet par les communautés locales concernées. Selon Ouédraogo (1992 : 27-28), l'un d'eux concernerait des problèmes de perceptions, « chaque individu interprétant les actions et les

innovations selon des catégories culturelles qui lui sont propres ». Cela est d'ailleurs signalé par Simard (2000 : 179), considérant que l'image perçue du projet ainsi que l'opinion positive ou négative des populations locales concernant ce dernier et ses attributs constituerait un facteur d'appropriation de ce même projet.

La perception semble donc un facteur déterminant dans l'acceptabilité sociale et dans l'appropriation d'un projet de développement. C'est pourquoi, dans cette section, nous nous intéressons à la perception des Estranais concernant le projet de paysage humanisé. À cette fin, nous avons demandé aux répondants de décrire brièvement, dans leurs propres mots, le projet de Paysage humanisé de l'Estran. Quatre caractéristiques générales ressortent de ces descriptions.

### **8.2.1 Caractéristiques du paysage humanisé**

Mais premièrement, si nous nous penchons sur une perception globale de nos répondants, nous pouvons remarquer que, bien que qualifié nombre de fois de « beau » et de « bon » projet, le paysage humanisé ne fait toutefois pas l'unanimité au sein des individus rencontrés. Alors que huit d'entre eux croient fermement aux bienfaits de ce projet, quatre répondants ne croient aucunement qu'il pourrait contribuer à un avenir meilleur pour les communautés locales et six autres se disent hésitants.

#### ***Protection de l'environnement***

Tel que vu précédemment, la contribution du paysage humanisé à la protection de l'environnement de la région fait l'unanimité chez les répondants. En effet, le tiers d'entre eux affirment que la vocation de protection de l'environnement et des paysages du territoire serait d'ailleurs l'une des visées principales – sinon la principale - du projet de Paysage humanisé de l'Estran. Sa mise sur pied contribuerait ainsi à la conservation des différents

points d'intérêt naturel de la région (lacs, rivières, forêt, etc.) tout en préservant la biodiversité végétale du milieu, notamment par la réglementation de certains territoires où croissent des espèces rares. Il s'agirait également de préserver et de mettre en valeur la beauté des paysages qui font la réputation de la région dans une idée de « commercialisation des paysages ».

Pour quelques-uns des individus rencontrés, cet objectif de protection de l'environnement est néanmoins le seul porté par le projet de Paysage humanisé de l'Estran. Considéré comme un véritable « parc » dans sa définition commune, le paysage humanisé ne viserait alors, selon eux, que la protection et la préservation intégrale de certains secteurs du territoire estranais où occupation et activités humaines (chasse, pêche, coupe de bois, etc.) seraient prohibées, pouvant ainsi retarder le développement local. Certains évoquent d'ailleurs la difficile conciliation du paysage humanisé avec les différents projets de développement possibles régionalement. Dans cet ordre d'idées, l'on craint que sa mise sur pied empêche l'établissement de grands projets de développement, qui procureraient emplois et arrivée de travailleurs.

Bien au contraire, puisqu' « humanisé », ce projet, s'étalant sur un territoire où cohabite nature et homme, viserait plutôt, selon certains autres, la conservation du territoire, de l'environnement et de la végétation mais sans pour autant empêcher les populations locales de « vivre ». Ces derniers stipulent que, tout en portant comme objectif la protection de l'environnement, le projet de Paysage humanisé de l'Estran ne constituerait aucunement un frein aux activités économiques et de développement au sein de la région. Il s'agirait même de mettre en valeur les ressources et les paysages environnants afin de développer durablement les communautés locales et d'attirer touristes et nouveaux résidents.

### ***Développement durable***

Intégré au plan de développement de l'Estran, le paysage humanisé permettrait ainsi à la région de devenir une véritable zone d'excellence en matière de développement durable.

Intégrant activités humaines et protection de l'environnement, le Paysage humanisé de l'Estran serait alors un projet porteur afin de contrer la dévitalisation socio-économique affectant les communautés locales tout en permettant de protéger adéquatement le territoire et les paysages environnants. De même, le diagnostic des ressources naturelles et humaines du territoire que sous-tend le paysage humanisé permettrait de connaître l'ensemble des atouts et caractéristiques de la région.

Dans cette perspective, le paysage humanisé ne constituerait aucunement un frein au développement des communautés estranaises. Bien au contraire, le milieu estranais étant caractéristique de par son environnement naturel et habité, ce projet viserait plutôt la mise en valeur de ce territoire dans une perspective de développement durable. Il s'agirait de développer, de manière harmonieuse et diversifiée, les atouts et les potentiels de la région et ce, dans une perspective à long terme. Permettant un développement réfléchi, ce « parc habité » permettrait alors la mise en valeur, voire l'amélioration, de « ce qui se fait déjà », tout en conservant les acquis locaux.

### *Éviter les erreurs du passé et les abus*

Ainsi, il s'agirait véritablement d'une « nouvelle mentalité » en ce qui concerne le développement local, alliant humain et environnement dans une idée de complémentarité. Cette cohabitation homme/nature au cœur même du paysage humanisé permettrait de porter un regard nouveau sur le développement local des communautés. Selon le tiers des répondants, un tel projet permettrait de « garder l'œil ouvert » et d'éviter ainsi les abus dans les divers secteurs d'activités (ex. : coupe à blanc, pollution, etc.). Il pourrait alors prévenir localement la répétition d'erreurs du passé, dont certaines affectent toujours aujourd'hui les communautés estranaises. Évoquant le moulin GDS, deux acteurs indiquent d'ailleurs qu'un projet tel celui de paysage humanisé aurait pu, à l'époque, empêcher l'emplacement de l'usine de sciage au cœur du village de Grande-Vallée.



### *Distinction de la région*

Malgré la dilution de l'idée originelle du projet avec les années, l'un des acteurs réitère toutefois que l'obtention du statut de Paysage humanisé en Estran permettrait de distinguer la région, notamment dans le secteur touristique.

D'après moi, l'idée originale, elle est beaucoup diluée. [...] Sauf que, ça reste que, si ça finissait par arriver, ça nous distingue, ça ferait une petite région distincte [...]. De mettre la pancarte et de dire de telle place à telle place, c'est le paysage humanisé. [...] De distinguer des autres régions. [...] C'est dilué, sauf que, il reste encore des petits points, probablement, qui seraient très intéressants pour nous autres pis pour celui qui va venir nous visiter. Parce que de la minute où t'es distinct des autres, y a quelqu'un qui veut te voir. À ce moment-là, ça pourrait nous aider à développer le tourisme. (répondant no 18)

### **8.3 L'ANTICIPATION DES CHANGEMENTS ET CONTRAINTES APPORTES PAR LE PROJET**

En nous référant toujours aux indicateurs de Simard (2000) (voir chapitre 2), les contraintes ou changements d'usages occasionnés par un projet seraient un élément incitatif à une appropriation ou non de ce même projet par les communautés locales (Simard, 2000 : 179). De même, la continuité entre l'avant et l'après projet, notamment dans les relations entretenues avec le territoire, est un aspect déterminant dans le processus de réaction à un projet de développement (Devine-Wright, 2010). L'appui populaire à un projet découlerait notamment des « croyances citoyennes selon lesquelles le projet améliore[ra] les spécificités locales » (Devine-Wright, 2010 : 1), ainsi que la perception positive ou négative des résultats attendus.

Ainsi, la perception des changements apportés par le Paysage humanisé en Estran, comme opportunités ou contraintes, est un facteur déterminant dans l'appropriation du projet par la population. Cette présente section se penche donc sur ces perceptions des changements.

Suite à nos entretiens, nous remarquons ainsi que plus de la moitié des répondants estiment que les changements apportés par le paysage humanisé seraient positifs pour la région. Certains de ceux-ci disent toutefois ne pas connaître la réelle nature de ces changements. En effet, étant le premier au Québec, le projet de Paysage humanisé de l'Estran pourrait avoir un effet de ralliement des acteurs et groupes locaux afin de rassembler les efforts autour d'objectifs communs.

Dans le respect de l'environnement et des communautés locales, le projet permettrait, entre autres choses, d'assurer une exploitation durable des ressources naturelles du territoire. En sortant des conventionnelles activités économiques (forestière, halieutiques, etc.), il pourrait également permettre d'exploiter l'ensemble des ressources du milieu, cette diversification pouvant être génératrice d'emplois et de retombées économiques dans la région. Tout en protégeant les acquis au niveau local, le statut de paysage humanisé pourrait également permettre de réglementer le développement au sein des communautés estranaises afin d'éviter que ne se répètent des erreurs du passé.

Les paysages naturels et humains seraient davantage mis en valeur, devenant ainsi un atout au point de vue touristique. De même, assurant un certain contrôle sur la manière dont se fait le développement au niveau local, ce projet contribuerait à la conservation de la qualité de vie en Estran, pouvant ainsi attirer nouveaux résidents et touristes.

Ainsi, en raison des objectifs que supportent le paysage humanisé, certains répondants affirment nettement qu'aucun changement négatif ne pourrait découler de ce projet. Comme l'affirme l'un d'eux, il ne pourrait réellement y avoir de bouleversements « si on n'a rien à perdre et qu'on doit réinventer de nouvelles façons » (répondant no 9). Ainsi, sans apporter « la manne », le projet de paysage humanisé ne pourrait être négatif pour la région puisque « ça [n']enlèverait rien » aux communautés locales (répondant no 11).

Toutefois, l'un des répondants, dont l'unique participation fut de nature passive, affirme que les changements qu'apporterait la mise en place de ce projet en Estran seraient

de nature négative. Dans un esprit de parc naturel inhabité, ce projet empêcherait, selon lui, toutes activités humaines en son sein, constituant ainsi une contrainte aux activités économiques et récréatives. Dans le même ordre d'idées, certains répondants se questionnent à savoir si la mise en place du paysage humanisé pourrait empêcher l'établissement de futurs projets économiques en Estran, la région ne pouvant se permettre de refuser un projet de développement amenant emplois et bénéfices économiques. Bien que cette idée d'interdiction des activités d'exploitation des ressources naturelles semble quelque peu persister chez une partie des citoyens, les dernières rencontres de l'organisme EPH avec les groupes d'intérêt du territoire (2010-2013) semblent avoir, selon nos entretiens, grandement dissipé ces inquiétudes.

Véritable projet de société, il serait ainsi essentiel d'analyser les changements apportés dans une perspective à long terme. Mais le développement se faisant sur un temps long et les besoins étant sur le court terme, l'un des répondants recommande d'intégrer au paysage humanisé un modeste projet pouvant se réaliser dans un bref délai afin « d'accrocher le monde ». En effet, ce seraient les projets à court terme qui animeraient et passionneraient les citoyens, des résultats pouvant être rapidement observés.

Bref, les changements occasionnés par la mise en place du Paysage humanisé en Estran sont généralement anticipés de manière positive au sein de nos répondants. Permettant de mettre en valeur les ressources naturelles du territoire et d'assurer leur exploitation de manière durable, le paysage humanisé pourrait ainsi, sans cependant constituer la palme, être un atout pour la région, évitant par le fait même les erreurs du passé. Selon certains répondants, des craintes demeurent toutefois au sein de la population concernant la possibilité que ce statut d'aire protégée constitue un frein à l'établissement de grands projets de développement dans la région.

#### **8.4 LE SENTIMENT DE CONTROLE ET LA PERCEPTION DE L'IMPLICATION AU SEIN DU PAYSAGE HUMANISE**

Simard (2000) conceptualisait l'appropriation des projets de développement par les acteurs locaux en trois grandes dimensions (chapitre 2). Le premier, le contrôle, renverrait à l'impression des acteurs du milieu sur leur participation au projet et son influence sur le processus décisionnel. Ainsi, en plus de se pencher sur la participation factuelle (active/passive) au sein du projet de paysage humanisé (chapitre 5), nous nous intéressons donc ici à la perception de cette même implication.

Mais avant de nous pencher sur la perception de l'implication, nous souhaitons d'abord savoir quand nos répondants avaient été informés du projet pour la dernière fois. Ainsi, les parutions mensuelles dans le journal communautaire *Le Phare* semblent être, depuis quelques années, le moyen de communication principal entre l'organisme EPH et la population. En effet, la plupart des répondants (11/18) affirment que, de façon formelle, ces parutions constituent la dernière source d'information qu'ils ont eue concernant le projet. Ayant fait bien des vagues à sa sortie, la pétition concernant le projet d'éoliennes à Grande-Vallée fut également, pour deux des répondants, la dernière mention du projet de paysage humanisé. Certains ont également, pour la dernière fois, été mis au courant des avancées du projet soit lors d'échanges formels ou informels avec le président du conseil d'administration d'EPH, Thierry Ratté, soit lors de rencontres entre l'organisme et les groupes d'intérêt du territoire entre 2010 et 2013. Outre par l'entremise des publications dans le journal communautaire, plusieurs indiquent que leur implication au sein du projet de paysage humanisé, en tant que membres du conseil d'administration d'EPH ou par leurs fonctions bénévoles ou municipales, constitue la dernière fois où ils ont été informés du projet.

Le lancement du livre de 2010 serait, selon l'un des répondants, la dernière apparition publique de l'organisme EPH. C'est ainsi que certains répondants disent attendre patiemment la rencontre publique nombre de fois annoncée, leur donnant ainsi l'occasion

de valider les informations qu'ils ont eues sur le projet et de pouvoir alors exprimer leur avis sur ce dernier.

Puis, nous voulions ensuite connaître les raisons de leur participation au projet de paysage humanisé. Ainsi, la plupart des répondants (11/18) ont participé, de près ou de loin, au projet en tant que représentants d'entités diverses (municipalités, organismes communautaires, entreprises, etc.). L'un de ceux-ci a d'ailleurs évoqué l'importance de la solidarité entre les organismes locaux, se démontrant notamment par la participation aux diverses rencontres et activités de chacun.

Quelques individus ont également dit avoir participé à l'un ou l'autre des événements du projet par curiosité ou par volonté de comprendre à quoi sous-tendait ce nouveau statut d'aire protégée. Près de la moitié des répondants affirment toutefois que leur implication est attribuable à leur appui au projet de paysage humanisé. Perçu comme un projet, voire un modèle, porteur pour le milieu, le paysage humanisé a alors incité plusieurs intéressés à la protection du territoire et au développement de la région à s'impliquer dans ce projet. En effet, plusieurs disent avoir cru, du moins lors de leur intégration au projet, aux objectifs que porte le paysage humanisé. Certains y voyaient un moyen de dynamiser le milieu et d'assurer un « avancement » pour leur région. Comme l'affirme l'un des répondants ayant participé au projet dans ses premières années : « On voyait ça comme un moyen, peut-être. [...] Faire des transfusions sanguines » (répondant no 10).

Projet construit et porté par un nombre restreint de personnes, la population ne s'y impliquerait toutefois, selon certains répondants, que très partiellement et parfois pour de mauvaises raisons. Selon l'un des acteurs administratifs ayant été actif plusieurs années au sein du projet de paysage humanisé, ce dernier ne serait pas encore accepté par la population estranaise, à l'exception d'un petit groupe d'individus.

Afin d'analyser adéquatement cette perception de l'implication, associée au sentiment de contrôle des acteurs sur le projet, nous exposons les trois différentes phases du projet présentées précédemment, la participation y prenant des formes bien distinctes.

#### **8.4.1 Le sentiment de contrôle et la perception de l'implication au sein de la phase d'émergence (2000-2003)**

Dans cette perspective de « construire ensemble », la phase embryonnaire du projet présentait une atmosphère d'ouverture et de coopération. Procurant une opportunité nouvelle pour la région, ce projet amenait émotions et espoirs, comme le mentionne l'un des acteurs rencontrés : « On a peut-être quelque chose entre les mains. [...] On a peut-être le projet qui va mobiliser notre population » (répondant no 3).

Malgré la bonne ambiance de travail régnant au sein du comité porteur de projet, deux individus anciennement impliqués affirment toutefois que les décisions se prenaient régulièrement en dehors des réunions formelles du conseil d'administration. De même, certains eurent l'impression d'investir beaucoup d'efforts et que peu de concrétisations se réalisèrent finalement, le travail collectif portant principalement sur les échanges plutôt que sur l'action.

#### **8.4.2 Le sentiment de contrôle et la perception de l'implication au sein de la phase de refonte du cadre organisationnel (2003-2006)**

Certains répondants disent garder de très bons souvenirs des rencontres et des comités de travail de 2006, très dynamiques et animés. Dans une ambiance d'ouverture et d'échanges, ces événements ont été très motivants et ont engendré de bonnes discussions entre les participants. Ces derniers se sentaient parfaitement à l'aise d'intervenir ou de poser des questions aux organisateurs afin d'alimenter les échanges et les débats.

L'un des acteurs administratifs rappelle toutefois les relations houleuses et tendues qu'entretenaient à l'époque EPH et les quatre municipalités concernées, n'arborant pas toujours la même vision du territoire et du développement de la région. Ce sont d'ailleurs,

entre autres choses, ces tensions et certains conflits de personnalité qui ont mené à la défection politique des quatre municipalités en 2006.

Le long processus de mise en place du projet, déjà en marche depuis plusieurs années et sur lequel nous reviendrons un peu plus loin, en a également découragé certains à cette époque, comme l'affirme un autre répondant : « Est-ce qu'on en a pour notre argent à l'intérieur de ce projet-là? Plus ça avançait, plus on avait l'impression que ça avançait pas, qu'on travaillait dans le vide » (répondant no 4).

#### **8.4.3 Le sentiment de contrôle et la perception de l'implication au sein de la phase de mutation des processus participatifs (2009 - )**

Bien qu'une belle complicité unisse, à cette période, les membres du conseil d'administration d'EPH, des frictions au sein du groupe animaient bien souvent les rencontres comme se remémorent des répondants. L'un des individus impliqués dans ces années déplore d'ailleurs les différents niveaux d'implication de la part des membres du conseil de l'époque, ayant rendu l'avancement du dossier plus ardu.

Les rencontres avec les groupes d'intérêt semblent s'être généralement bien déroulées et ce, dans une ambiance conviviale et d'écoute. En général, les participants auraient eu l'occasion de poser leurs questions et d'intervenir s'ils le souhaitaient. Les informations transmises par EPH furent bien expliquées et vulgarisées. Dans une atmosphère beaucoup plus formelle, quelques rencontres avec certains groupes d'intérêt auraient toutefois engendré des échanges un peu plus ardues et austères. Comme l'affirme le représentant d'un de ses groupes, « c'était plus difficile parce qu'on était des méchants ».

De même, les dernières rencontres avec les conseils municipaux de Petite-Vallée et Grande-Vallée semblent avoir été généralement appréciées, les informations transmises ayant été claires et bien comprises. Les conseils municipaux semblent également entretenir de bonnes relations avec l'organisation actuelle, auprès de laquelle ils se sentent à l'aise.

## 8.5 LES DEFIS PASSES, PRESENTS ET FUTURS

Au cours de son processus de mise en place amorcé il y a plus de dix ans, le projet de paysage humanisé a dû relever un nombre important de défis de toutes sortes, de la conceptualisation même du projet à l'élaboration de mécanismes consultatifs en passant par une communication efficace et continue auprès de la population. Nous relatons donc ici certains de ces défis ayant été mentionnés lors de nos entretiens. Ces défis, passés comme présents, pourraient peut-être bien expliquer le niveau d'appropriation locale du projet de paysage humanisé.

### *Conceptualisation du paysage humanisé : être pionnier*

Les premières critiques se réfèrent à la conceptualisation même du paysage humanisé. N'ayant aucun exemple au Québec, ce statut d'aire protégée fait planer le doute quant à ses caractéristiques propres. L'un des acteurs administratifs rencontrés affirme d'ailleurs cette difficulté « d'être les premiers » : « Étant donné qu'on en n'a pas d'autre ailleurs, on peut pas se référer » (répondant no 11). N'étant pas préalablement définies dans le statut, les balises régulant le développement des communautés et la protection de l'environnement semblent semer l'incertitude chez quelques répondants. Comme l'exprime l'un des individus rencontrés :

À un moment donné, faut que tu mettes des balises. Parce que sinon l'homme [...] Où il y a de l'homme, il y a de l'homme. Donc faut que tu mettes des balises. [...] Mais où les mettre? Tu veux mettre ta balise là, ils vont dire « non, non, non, pas là, c'est ma place. Tu vas la mettre là ». L'autre va dire « non, non, non ». (répondant 18)

### *Vision du développement*

Faire concilier la vision du développement que suppose le paysage humanisé avec la « grosse machine économique » (répondant no 9), pourvoyeuse d'emplois et de retombées



économiques au niveau régional, consisterait en soi un défi immense. Il s'agirait véritablement d'un « choc entre deux mondes », le paysage humanisé amenant une nouvelle façon de penser le développement local et l'utilisation des ressources naturelles.

### *Acceptabilité sociale du projet*

Amener un projet collectif innovateur pour l'avenir des communautés locales de l'Estran constitue en soi tout qu'un défi. En effet, la collaboration entre municipalités différentes par leurs contextes sociaux et économiques et constituées chacune de groupes d'acteurs à intérêts divers n'est aucunement chose facile. Les années passées, comme les plus actuelles, ont dévoilé certaines difficultés à rassembler les communautés locales autour d'un même et unique projet, provoquant d'ailleurs le désengagement des municipalités en 2006. Tout comme les précédentes, la phase actuelle du projet présente le défi de convaincre conseils municipaux, groupes d'intérêt et citoyens du bien-fondé du paysage humanisé et de son importance pour l'avenir de la région.

Bien que deux municipalités y adhèrent actuellement – cette adhésion semblant toutefois bien fragile –, le projet de paysage humanisé resterait néanmoins à être accepté plus largement par les populations concernées, dont l'intérêt est parfois volatil.

Fait intéressant, le désintéressement populaire ressenti par rapport au projet de paysage humanisé aurait notamment pour cause, selon l'un des acteurs économiques locaux, la non-contribution du projet au développement économique de la région :

Je pense que y a pas grand monde qui s'intéresse à ça. [...] D'après moi, c'est pas quelque chose qui va amener de l'eau au moulin. [...] Si tu parles pas de l'économie, c'est dommage mais oublie ça, les gens sont pas intéressés à ça. [...] Demain matin, fais une réunion pour le paysage humanisé au sous-sol de la salle, tu vas avoir de la misère à avoir 25 personnes. Demain matin, fais une réunion concernant le projet d'alumine à Grande-Vallée, t'as une centaine de personnes. (répondant no 15)

Le manque d'information et la méconnaissance du projet de la part de la population locale semblent également être des obstacles à l'appropriation du projet.

### ***Participation des acteurs et intervenants du milieu et des municipalités***

Projet de société construit pour et par les communautés locales, le paysage humanisé se devrait, par sa nature, de miser sur l'implication et la participation des gens du milieu, autant dans sa mise en place que dans son administration et sa gestion. Toutefois, cette intégration des populations locales, tout comme cette acceptabilité sociale, fut – et demeure encore- un défi de taille pour EPH, d'ailleurs mentionné par l'organisme lui-même dans le *Journal Le Phare* de mars 2013.

De nombreux efforts ont été faits en ce sens, par le passé comme plus récemment, tel qu'exposé précédemment (chapitre 5). Selon la plupart des représentants de groupes d'intérêt du territoire rencontrés, il resterait toutefois à mettre sur pied des mécanismes consultatifs afin de prendre le pouls de la population et à consolider un réseau efficace de partenaires locaux, régionaux et ministériels.

Mais ce processus de consultation et de concertation amène également son lot de défis et de difficultés. Demandant temps et énergie à une petite organisation à but non lucratif, ces mécanismes consultatifs, forts essentiels, contribueraient néanmoins à la complexité et au retard du processus de mise en place du Paysage humanisé en Estran. Supposant la participation d'acteurs de natures diverses, la table de concertation, qui devrait prendre forme prochainement, entraîne également un assortiment d'interrogations et de questionnements, notamment sur son rôle et son fonctionnement.

Afin d'assurer l'acceptabilité sociale du paysage humanisé par les communautés locales, une communication continue avec l'ensemble des acteurs locaux apparaît nécessaire selon l'organisme, notamment en raison du long processus de mise en place s'éternisant depuis déjà plus de dix ans. De natures diverses, de nombreux efforts ont déjà

été investis afin d'informer les multiples acteurs et intervenants du milieu et de contrer la désinformation qui persisterait quelque peu au sein de la population.

Plusieurs fois dénoncées par nos répondants, cette incompréhension concernant le projet de paysage humanisé aurait d'ailleurs tendance à entraîner une certaine crainte au sein de la population concernant les effets possibles du projet, ne contribuant ainsi point à l'acceptation du projet. Cette méconnaissance populaire pourrait être en partie attribuable à un manque de vulgarisation, ce dernier d'ailleurs mentionné (*Journal Le Phare* de mars 2013) par l'organisme comme l'un des trois grands défis auxquels doit faire face le projet.

### ***Un processus long avec peu de résultats concrets***

Autre défi, le long processus de mise en place du projet, entamé en 2000, constituerait l'une des causes du désintéressement populaire concernant le paysage humanisé. Ce projet étant évoqué depuis plus de 10 ans, les citoyens auraient tranquillement perdu la flamme originelle, portée alors par les espoirs et la confiance. De même, la suspension du projet entre 2006 et 2009 a malencontreusement provoqué le désengagement ou la suspicion de plusieurs acteurs du milieu.

S'éternisant, le paysage humanisé est perçu comme un projet sans fin dont le processus est continuellement à recommencer. Qualifié de « projet de longue haleine », certains se demandent pourquoi des résultats visibles et tangibles ne peuvent être observés malgré tous ces efforts investis. En effet, en raison des années de travail et des budgets accordés à ce dossier, il serait nécessaire, selon plusieurs répondants, que le projet finisse réellement par démontrer des retombées dans la région et ce, très prochainement. Malgré les nombreuses embûches qu'a connues le projet, les efforts doivent toutefois être maintenus, comme l'affirme l'un des répondants, le paysage humanisé « commen[çant] à bien se vendre » (répondant no 1).

### ***Conflits et personnalisation***

Les conflits internes au sein de l'organisme, dans le passé comme plus récemment, ont également constitué de grands défis dans le processus de conception et de mise en place du paysage humanisé. De même, au cours des années, le projet se serait tranquillement personnalisé autour de quelques acteurs forts, ce qui, selon certains, aurait provoqué notamment le désintéressement, en 2006, des élus municipaux concernant le paysage humanisé. Cette personnalisation du projet ne contribuerait donc guère à l'acceptation du dossier auprès de la population, les critiques portées au paysage humanisé portant généralement davantage sur les personnalités que sur les caractéristiques réelles du projet.

### ***Peu ou pas de subventions et manque d'intérêt du gouvernement***

Les faibles subventions octroyées par le gouvernement provincial pour la mise en place du Paysage humanisé en Estran laissent planer quelque peu le doute sur sa volonté et ses intentions réelles de compter un tel statut d'aire protégée sur son territoire. Comme l'indique l'un des répondants rencontrés :

On est toujours les premiers au Québec. Les gouvernements sont pas là, ils t'aident pas. Y a pas aucune subvention. Si au moins ils donnaient une subvention pour embaucher du monde, que ça se développe. Reste que c'est du bénévolat, des petits contrats [pour le coordonnateur] [...]. Ça peut pas se développer. (répondant no 5)

Nous avons d'ailleurs souligné (chapitre 1) cette même remarque de la part de Sarica (2001), citée dans Audet, Bélanger et Laval (2004). En effet, cette dernière énonce qu'une réelle volonté politique nationale, tout comme locale, serait plus qu'essentielle à la création d'un paysage humanisé, se traduisant alors par un soutien financier adéquat et une reconnaissance politique à long terme.

Ainsi, après autant d'années d'efforts pour la conception et la mise en pratique d'un statut de paysage humanisé au Québec, il serait judicieux, selon plusieurs, que le

gouvernement exprime enfin sa volonté de compter un tel statut sur son territoire provincial et qu'il y attribue une subvention digne de ce nom. Si tel n'est pas le cas, le dossier de Paysage humanisé de l'Estran pourra alors être définitivement mis au rancart.

## **CHAPITRE 9**

### **L'APPROPRIATION OPERATIONNELLE DU PROJET DE PAYSAGE HUMANISE**

Nous avons au chapitre précédent analysé l'appropriation perceptuelle, telle que théorisée dans notre cadre conceptuel sur la base des travaux de Simard (2000). Il convient ici de nous attarder, d'une part, sur la conceptualisation de l'appropriation proposée par Ouédraogo (1992) (voir chapitre 2) qui distingue trois niveaux distincts, soit le conceptuel, l'organisationnel et le technique, et d'autre part, sur sa matérialisation dans le cadre du projet de Paysage humanisé de l'Estran. En plus de se baser sur les informations récoltées lors des entretiens, l'analyse de ces trois niveaux d'appropriation permet de mettre en commun plusieurs éléments examinés dans les précédents chapitres.

#### **9.1 ANALYSE DE L'APPROPRIATION CONCEPTUELLE**

Suite à l'analyse de la participation à la démarche de l'Estran (chapitre 5), nous pouvons nous pencher sur le premier niveau d'appropriation proposé par Ouédraogo (1992). Alors que l'appropriation organisationnelle et instrumentale – dont il sera question dans les points suivants – s'opère généralement lors de la mise en application d'un projet, l'appropriation conceptuelle, quant à elle, renvoie plutôt à la phase de conceptualisation du projet (voir chapitre 2). Dans le cas précis du projet de Paysage humanisé de l'Estran, cette phase de conceptualisation s'étale globalement de son amorce en 2000 jusqu'au dépôt de la demande de reconnaissance en 2006, marquant définitivement le choix du paysage humanisé comme modèle de développement local en Estran (voir chapitre 5).

Selon Ouédraogo (1992), cette appropriation conceptuelle pourrait se matérialiser dans plusieurs éléments : établissement (ou non) des objectifs et vision du projet dans une perspective de participation stratégique des populations locales; prise en compte (ou non) des intérêts et priorités des populations locales dans la définition des objectifs et priorités du projet; concordance entre stratégies institutionnelles et vision du développement; expression des besoins; définition des axes stratégiques; réflexion collective initiale, etc.

Ainsi, une véritable appropriation sous-tendrait l'orientation du projet de développement vers les besoins et objectifs définis et reconnus par la communauté (1992 : 21). Bien que visant une valorisation des ressources naturelles, sociales et culturelles existantes au niveau local, le projet de Paysage humanisé de l'Estran n'est pourtant pas perçu comme étant orienté vers les besoins et objectifs de la communauté estranaise. Au contraire, ce projet est interprété par plusieurs comme répondant aux besoins et intérêts d'un petit groupe d'individus détenant, bien souvent, une autre vision du territoire et du développement de la région. En effet, l'économie et le développement local constitueraient, pour une majorité des citoyens, le deuxième grand enjeu local. Toutefois, les retombées du paysage humanisé dans ce domaine ne semblent pas être discernées par tous. Certes, bien que le développement local fasse partie intégrante du paysage humanisé, il n'est cependant pas faux d'affirmer que cet objectif apparaisse d'une moindre importance que la vocation de protection de la biodiversité (Audet, Bélanger et Doucet, 2004 : 111), cette dernière ne constituant pourtant guère une priorité pour la plupart des citoyens. Ainsi, nous pourrions douter de la prise en compte réelle des intérêts et priorités des citoyens dans la définition des objectifs et priorités du projet. En s'efforçant « d'entrer dans le moule » du paysage humanisé - statut de protection introduit en 2002 par le gouvernement du Québec - les porteurs du projet de l'Estran doivent nécessairement orienter les lignes directives du projet vers les caractéristiques et objectifs définis par ce statut d'aire protégée, en mettant ainsi parfois en deuxième plan les priorités et intérêts manifestés par la population locale. Il est toutefois important de mentionner qu'un certain nombre de mécanismes de participation (sondages, comités de travail, colloques, etc.) ont été mis sur pied, notamment dans les premières années du projet, afin de collecter les opinions des citoyens sur le développement

de leurs communautés pour ainsi penser et créer un projet collectif prenant en compte les besoins et intérêts de la population de base.

Lors des premières années du projet (modèle de l'Agenda 21), divers mécanismes de participation stratégique (comités de travail, colloque, mini-forum, etc.) ont été investis afin d'établir collectivement la vision et les objectifs d'un projet de développement local se voulant pour et par les communautés. Un processus initial de réflexion sur les forces et faiblesses de la région ainsi que sur les enjeux et solutions possibles avait d'ailleurs été initié de façon conjointe avec des experts, des membres de la communauté et cinq comités sectoriels. De même, une concertation auprès de représentants d'organismes et d'institutions ainsi qu'auprès de citoyens des quatre municipalités initiales avait permis l'élaboration d'une vision d'avenir du territoire d'ailleurs intégrée à la demande de reconnaissance. Cette réflexion antérieure serait d'ailleurs l'une des caractéristiques essentielles de l'appropriation d'un projet de développement selon Ouédraogo (1992).

Le paysage humanisé semble également correspondre à la vision du développement émise par les municipalités locales, notamment en raison de l'intégration de ce projet au plan de développement de l'Estran de 2011. En effet, incorporé au sein des orientations stratégiques des filières de la forêt et de la pêche, le paysage humanisé devrait constituer, selon ce plan, l'action permettant l'obtention d'une zone d'excellence en matière de développement durable sur le territoire estranais. Ainsi, il semble y avoir concordance entre les axes et stratégies du paysage humanisé et la vision du développement émise par les conseils municipaux, autre facteur indispensable de l'appropriation.

En résumé, en dépit des objectifs louables visés par le projet de paysage humanisé, dont celui plus général de valorisation des ressources naturelles, sociales et culturelles locales, la démarche de l'Estran ne semble généralement pas perçue par nos répondants comme étant orientée vers les besoins et objectifs de sa population mais, bien au contraire, vers ceux d'un nombre restreint d'individus détenant une vision distincte du territoire et du développement de la région.



Un processus initial de réflexion sur la situation socioéconomique de l'Estran et sur les possibilités de développement local avait bel et bien précédé la démarche de paysage humanisé. Toutefois, malgré ces mécanismes de participation mis sur pied afin de collecter les opinions des citoyens, la primauté de l'objectif de protection sur celui du développement local des communautés au sein du paysage humanisé semble aller, selon nos répondants, en contradiction avec les priorités et les intérêts de la population estranaise, les orientations du projet s'enlignant plutôt vers les caractéristiques et objectifs de ce statut d'aire protégée.

## **9.2 ANALYSE DE L'APPROPRIATION ORGANISATIONNELLE ET TECHNIQUE**

Suite à l'analyse de l'appropriation conceptuelle au point précédent et à un examen détaillé du projet de Paysage humanisé de l'Estran et de la structure de l'organisme EPH (point 4.2), nous pouvons désormais nous pencherons, dans cette section, sur les deux autres niveaux d'appropriation désignés par Ouédraogo (1992), soit l'aspect organisationnel et l'aspect technique, et sur leur mobilisation au sein des différentes phases du Paysage humanisé de l'Estran. En effet, l'appropriation d'un projet de développement devrait, selon Ouédraogo (1992), doit s'opérer à plusieurs niveaux pour être effective. Chacun de ces niveaux, au nombre de trois, sont mobilisés au sein de phases différentes d'un projet. Les niveaux organisationnel et technique d'appropriation renverraient à l'étape de mise en application du projet.

### **9.2.1 L'appropriation organisationnelle**

Selon Ouédraogo (1992), le niveau organisationnel concernerait l'intégration d'une nouvelle organisation et de nouvelles méthodes de travail. Il compterait notamment une formalisation des structures, une répartition des rôles et des tâches, des mécanismes de

concertation, de partage du pouvoir et de prise de décision, une mobilisation et une participation des différents acteurs, une planification souple, etc.

Avant de pousser plus loin l'analyse de ce niveau d'appropriation, il est toutefois nécessaire de spécifier que l'étape de la mise en application concrète du projet de paysage humanisé ne s'est amorcée véritablement qu'autour de 2006 et qu'elle est encore à ce jour inachevée. Une analyse complète et exhaustive de ce niveau d'appropriation nous est donc impossible à ce stade du projet.

Ainsi, en ce qui a trait à la formalisation de la structure de l'organisation, l'organisme Estran Paysage Humanisé dispose effectivement de textes régissant son fonctionnement et d'un organigramme structurel. L'ensemble des règlements internes à l'organisme (procédure d'élection des administrateurs, rôles du conseil d'administration, durée des mandats, etc.) sont bel et bien relatés dans une charte en bonne et due forme. Un conseil d'administration, composé de membres de domaines et institutions divers, constitue le pouvoir décisionnel de l'organisme.

En ce qui concerne la répartition des rôles et des tâches, il est bien spécifié dans les documents officiels qu'Estran Paysage Humanisé se trouve à être l'organisme mandaté pour la démarche estranaise en vue de l'obtention du statut de paysage humanisé mais que, toutefois, les municipalités demeurent les instances décisionnelles du projet. Pourtant, l'appui des municipalités locales envers le projet, qui devrait être indéfectible mais qui ne l'est point (ex. : défection politique de 2006), et auquel nous avons déjà fait mention précédemment, laisse entendre une certaine défaillance dans cette répartition des rôles et des tâches, les municipalités devant être les maîtres d'œuvre officiels de la démarche.

De même, en plus de la représentativité de différents domaines et institutions au sein du conseil d'administration, divers mécanismes de mobilisation et de participation ont été élaborés par l'organisme (sondages, rencontres de groupes d'intérêts, etc.) afin d'impliquer les divers acteurs locaux au sein du projet. Une rencontre publique – l'une des prochaines étapes énoncées dans le plan d'action 2013-2018 – permettra également une consultation

populaire, donnant ainsi l'occasion à la population de s'exprimer sur le projet et sur les divers objectifs de protection de l'environnement et de développement local qu'il recoupe.

De même, l'instauration prochaine d'une table de concertation permanente, rassemblant sur une base régulière divers groupes d'acteurs du territoire (municipalités, acteurs économiques, associations, etc.), permettra possiblement, dépendamment du rôle qui lui est confié, un partage des pouvoirs décisionnels au sein du projet. Cette instance assurera ainsi une participation citoyenne et communautaire constante au sein du Paysage humanisé de l'Estran tout en garantissant une représentativité de la diversité des intérêts au niveau local. Cette table de concertation, tout comme la consultation publique, constitue d'ailleurs l'un des critères d'obtention du statut de protection.

Toutefois, selon les données que nous avons collectées lors de nos entretiens, l'implication citoyenne au sein du projet de paysage humanisé semble – du moins depuis quelques années – encore limitée. En effet, depuis l'obtention du statut de projet pilote en 2005, peu de mécanismes de participation populaire ont permis aux citoyens de réellement s'impliquer dans le projet. Également, les quelques efforts de consultation auprès des groupes d'intérêt locaux n'ont guère eu comme objectif – du moins à ce moment – le réel partage du pouvoir décisionnel. En effet, ce partage est plutôt prévu dans un deuxième temps, lors de la constitution de la table de concertation où chacun des membres détiendra alors probablement un pouvoir sur la prise de décision ou du moins, une opportunité de faire valoir ses intérêts et opinions.

Mais en dépit de ces nombreux efforts de mobilisation et de participation des différents acteurs locaux par divers mécanismes, nous remarquons néanmoins que l'appropriation du projet par la population de base semble encore faire défaut. En effet, selon les commentaires obtenus lors de nos entretiens, la désinformation ainsi que l'implication accrue d'un petit groupe d'individus laissent transparaitre auprès de la population une sorte d'accaparement du projet, donnant ainsi l'image que ce dernier ne répondrait ainsi qu'aux priorités et intérêts d'une part limitée de la population. De ce fait, le dossier de paysage humanisé se serait, avec les années, personnalisé autour de quelques

acteurs forts, n'aidant ainsi point à l'acceptation du projet, les critiques portées à son égard portant davantage sur les personnalités mêmes que sur les caractéristiques propres du paysage humanisé.

Comme l'indique l'organisme Estran Paysage Humanisé (EPH) dans certains documents officiels, le projet de l'Estran « ne pourra voir le jour sans une forte acceptation sociale et l'appui constant et indéfectible des élus municipaux et gouvernementaux » (EPH, 2012b : 4). Néanmoins, la défection politique de 2006 démontre bien la fragile appropriation du projet par les autorités locales, ces dernières considérant bien souvent le paysage humanisé comme un projet proposé et supporté par des acteurs externes et non comme un projet de développement géré et administré par leurs propres instances. Parlant de la nécessité de se mobiliser autour d'un projet commun afin de vaincre la dévitalisation, l'un des répondants rencontrés affirme ceci :

Les enjeux sont cruciaux. [...] La population en est consciente. Mais faudrait qu'elle se mobiliserait autour [...] d'un projet commun. Quel est-il ce projet-là? Paysage humanisé en serait un. Mais il porte pas, il accroche pas. Au contraire, les municipalités se retirent, reviennent... (répondant no 3)

En ce sens, l'implication des municipalités au sein du projet de paysage humanisé semble donc quelque peu restreinte, se limitant presque uniquement à leur représentation au sein du conseil d'administration de l'organisme ainsi qu'à la caution de diverses demandes et documents (financement, demande de reconnaissance, résolutions, etc.) auprès du gouvernement ou d'autres instances. En effet, à titre d'organisme mandaté par les municipalités de Grande-Vallée et de Petite-Vallée, Estran Paysage Humanisé (EPH) constitue le principal maître d'œuvre de la démarche.

Il faut toutefois mentionner le nouveau climat de coopération que permet le projet de paysage humanisé entre deux municipalités qui, historiquement, entretiennent des relations politiques laborieuses (voir point 4.1). Cette collaboration intermunicipale occasionne nécessairement une nouvelle organisation et de nouvelles méthodes de travail jusque-là quasi-inexistantes en Estran et ce, malgré quelques défaillances discutées plus haut.

L'intégration du gouvernement du Québec au projet avec l'obtention du statut de projet pilote implique également une toute nouvelle méthode de travail pour l'organisme maître d'œuvre du projet, mais non pas sans complication. En plus de comporter un large partage du pouvoir et de la prise de décision, l'implication des ministères provinciaux concernés au sein du projet de l'Estran rythme grandement le processus de mise en place du paysage humanisé, rendant les mécanismes plus lourds et complexes (voir notamment le point 4.2.1) et nuisant, par le fait même, à l'appropriation de ce dernier.

### **9.2.2 L'appropriation technique**

Tout comme le niveau organisationnel de l'appropriation analysé plus haut, l'acceptabilité instrumentale se réfère également à la phase de mise en application d'un projet. Toutefois, ce niveau viserait plutôt la maîtrise de nouvelles techniques et technologies, généralement issues de l'extérieur, telles la gestion des ressources humaines, financières et matérielles et la participation démocratique (Ouédraogo, 1992).

Visant la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de la région, le projet de Paysage humanisé en Estran suppose une nouvelle organisation locale de l'espace et du territoire ainsi qu'une maîtrise de nouvelles techniques de gestion durable des ressources, de conservation et de mise en valeur du territoire, dont une première proposition est faite dans le plan de conservation et de mise en valeur (2014). La seconde phase du projet (statut de paysage humanisé projeté) consolidera cette nouvelle gestion territoriale afin d'encadrer adéquatement la protection et la mise en valeur des ressources naturelles et culturelles locales. Le statut de paysage humanisé projeté n'ayant pas encore été obtenu, il nous serait difficile d'analyser adéquatement la maîtrise technique de ce nouvel outil de gestion territorial. Toutefois, elle pourrait être l'objet d'une étude postérieure, dès l'attribution de ce statut de protection par le gouvernement du Québec.

Concernant la gestion humaine, financière et matérielle, le plan d'action du projet de Paysage humanisé de l'Estran 2013-2018 présente, comme mentionné plus haut, la consolidation du réseau de partenaires techniques et financiers comme premier axe afin de mettre en oeuvre, entre autres choses, une stratégie de financement à court et moyen termes. La constitution et la consolidation de ce réseau de partenaires constituent en effet une nouvelle technique de travail et de gestion. Nous observons la genèse, bien qu'encore succincte, de nouvelles relations partenariales avec des organismes et institutions de domaines divers (ministères gouvernementaux, centre de développement local, institutions financières, etc.). Ces nouveaux partenariats, et ceux qui se formeront avec le temps, sont en effet essentiels au bon fonctionnement du projet, le Québec n'ayant pas encore défini de mode de financement associé à ce statut d'aire protégée :

[...] il est évident que dans le cas d'un paysage humanisé, il y aura des supports d'abord techniques, scientifiques, technocratiques et il y aura aussi un support du ministère de l'Environnement. Mais ce qui va être favorisé et recherché, c'est un accompagnement à plusieurs partenaires et une recherche de partenariats par les promoteurs du projet [...]. Le support financier restera modeste. (Gérardin, cité dans Audet, Bélanger et Doucet, 2004 : 116)

Toutefois, seul le temps dira si ce réseau de partenaires se consolidera et portera fruit, contribuant ainsi à la solidification du projet de Paysage humanisé de l'Estran.

Ainsi, puisque l'Estran ne détient actuellement que le statut de projet pilote, ce troisième niveau d'appropriation ne peut être adéquatement analysé ici. La mise en place du paysage humanisé projeté, puis permanent, permettra plus amplement d'observer s'il y a une réelle appropriation au niveau local des divers instruments et outils de gestion que comprend le projet. Ainsi, il serait intéressant qu'une prochaine étude se penche sur l'appropriation instrumentale du paysage humanisé lors de l'obtention du statut projeté, étape au cours de laquelle seront déterminés plus spécifiquement les diverses modalités de conservation, de mise en valeur et de gestion humaines, financières et matérielles.

## CHAPITRE 10

### ANALYSE ET DISCUSSION

Très longtemps, la mise en réserve au Québec, répondant à une certaine logique de « cloche de verre », s'est caractérisée par des pratiques d'exclusion des populations locales (Héritier, 2007), occasionnant bien souvent des relations conflictuelles et houleuses entre ces dernières et le gouvernement (Veyret et Simon, 2006 : 5). Étant donné l'importance attribuée à la protection de l'environnement et de la biodiversité et sa difficile conciliation avec le développement des communautés humaines occupant ces territoires, plusieurs modèles de mise en réserve, alliant environnement et développement, ont pris forme en territoire québécois tout comme ailleurs dans le monde, devenant de véritables objets d'études et de recherches. Plusieurs de ces projets de mise en réserve ont toutefois connu des échecs, illustrant toute la complexité d'alliance de deux vocations distinctes du territoire (Fortin et Gagnon, 1999).

Dans cette optique de conciliation entre la protection de l'environnement et le développement des sociétés humaines, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* du Québec, adoptée en 2002, introduisit le nouveau statut de « paysage humanisé », misant sur la participation des communautés locales dans la gestion du territoire tout en reconnaissant l'importance de l'activité humaine dans la protection de la biodiversité. Par cette catégorisation, le gouvernement du Québec tente ainsi d'allier à la fois, dans un même statut d'aire protégée, le développement local des populations concernées, la conservation de l'environnement et la préservation du patrimoine culturel et historique (Bisaillon, 2008).

En dépit de ces caractéristiques intéressantes et particulièrement inédites constituant le paysage humanisé, nombre d'auteurs et de chercheurs (Audet, Bélanger et Doucet, 2004; Bisaillon, 2008; Domon, 2009; Gaudreault, 2010) ont toutefois dépeints plusieurs défis à la

création d'un tel statut, notamment la combinaison complexe, sur un même territoire, de l'impératif de protection de l'environnement à celui de développement local des collectivités. L'une des plus grandes difficultés de mise en place d'un tel statut demeure toutefois l'appropriation locale du projet par les collectivités concernées, une telle démarche se devant être une véritable initiative locale pour et par la population (Bisaillon, 2008; Domon, 2015; Gaudreault, 2010).

Depuis l'introduction du statut de paysage humanisé au Québec, quelques communautés, en majorité de milieux ruraux, ont enclenché une démarche de reconnaissance d'un tel statut de leur territoire. Toutefois, en raison notamment de la lenteur et de la pesanteur du processus de reconnaissance, trois projets seulement seraient toujours en cours au Québec (Domon, 2015 : 5), dont l'initiative de l'Estran, l'un des plus anciens et avancés en ce moment au Québec.

Comme l'indique Fortin (2008), un projet de développement, tel celui de Paysage humanisé de l'Estran, ne devrait pas qu'être accepté passivement. Il devrait au contraire faire partie d'un processus de co-construction regroupant les divers groupes d'acteurs d'un territoire afin de mettre en place un véritable projet sociétal, prenant en compte les valeurs, besoins et préoccupations des communautés concernées. Dans cette optique, le projet devra nécessairement faire l'objet d'un questionnement profond sur l'agencement des orientations et objectifs du projet avec les intérêts et besoins des communautés locales. De même, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* prévoyant une audience publique afin d'évaluer l'ancrage du projet au sein de la communauté estranaise, il est tout à fait nécessaire de s'assurer de la compréhension des enjeux du projet par la population et de l'adhésion de cette dernière au projet de Paysage humanisé de l'Estran.

Pour notre étude, nous avons tenté d'évaluer qualitativement le niveau d'acceptation du projet de l'Estran à partir de deux principales notions : 1) l'appropriation opérationnelle, axée sur le niveau de participation et inspirée de Ouédraogo (1992) (voir chapitre 9) et 2) l'appropriation perceptuelle, misant sur la perception des usages passés, actuels et futurs du territoire et guidée par les recherches de Simard (2000) (voir chapitre 8). Ce chapitre



d'analyse synthétise les principaux résultats tirés de cette étude du cas de l'Estran en les rapportant à chacune des deux dimensions.

Rappelons d'abord rapidement les trois ensembles de questions spécifiques qui ont orienté cette recherche.

- Sur quelles formes de participation le promoteur du projet de paysage humanisé a-t-il investi pour rejoindre les acteurs locaux? Ces formes de participation ont-elles évolué au cours du projet? Cette question se rattachait au concept de participation (voir point 2.2.2).
- Le type de participation (active, passive) influe-t-elle sur l'appropriation du projet? Une participation active d'intervenants issus de divers groupes d'acteurs à des étapes du projet de paysage humanisé favorise-t-elle ainsi leur appropriation du projet? De même, le type de participation influe-t-il sur le type d'appropriation (opérationnelle et perceptuelle)? Cette question se rattachait aussi, tout comme la précédente, au concept de participation.
- Quels rapports au lieu entretiennent les Estranais avec le territoire visé par le projet de paysage humanisé? Dans quelle mesure ces rapports peuvent-ils être transformés par la mise en place du projet de PH? Cette question se rattachait spécifiquement au concept de rapport au lieu (voir point 2.2.3).

Nous tenterons donc, dans ce présent chapitre, d'apporter de nouvelles explications et réponses à ces trois interrogations et de vérifier les hypothèses préalablement formulées (point 2.3).

## **10.1 APPROPRIATION OPERATIONNELLE DU PROJET**

Composante centrale du développement endogène, l'appropriation, conditions nécessaire mais non suffisante à la réalisation d'un projet de développement, placerait les

collectivités dans un rôle à la fois d’auteures et d’actrices (Ouédraogo, 1992). Selon notre conceptualisation (chapitre 2), l’appropriation s’opérationnaliserait à trois niveaux distincts. Issus de la proposition théorique d’Ouédraogo (1992), chacun d’eux se mobiliserait dans des phases différentes d’un projet. Le premier niveau renvoie à la phase de conception du projet, se penchant, entre autres choses, sur l’établissement des objectifs, visions et stratégies du projet, sur la prise en compte des intérêts et priorités de la population et sur la réflexion commune initiale au projet. Renvoyant à l’étape de mise en application du projet, les deux autres niveaux (organisationnel et instrumental) concernent notamment l’intégration d’une nouvelle organisation, de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles techniques et technologies.

Au cours de notre analyse, plusieurs facteurs sont ressortis comme limitant cette appropriation opérationnelle. Nous en dégageons quelques-uns qui nous semblent principaux.

Il s’agit d’abord du contexte de création du Paysage humanisé en Estran, premier projet initié sous l’égide du nouveau statut adopté par le ministère de l’Environnement. Qualifié pertinemment par Domon (2015) de « véritable laboratoire pour l’actualisation des structures qui encadrent l’aménagement du territoire », le caractère pionnier de ce projet, dont il n’existe aucun équivalent en territoire québécois (Bisailon, 2008), ne facilite en rien sa mise en place et son appropriation par les populations concernées. Nageant dans l’inconnu en construisant pas à pas la structure et le squelette de ce projet de société dont les orientations proviennent « d’en haut » mais dont la gestion devra être faite « d’en bas », les porteurs de projet s’efforcent depuis plus de 10 ans (2000) de mener le pas de concert avec l’ensemble de la population estranaise. Ouédraogo (1992) met d’ailleurs cette difficulté de l’avant. En effet, cela constituerait tout un défi que « d’amener les populations à s’approprier les valeurs et les exigences d’un modèle extérieur de développement généralement imposé ou suggéré par un projet [...] qui fixe le rythme ou qui décide des approches » (Ouédraogo, 1992 : 22).

De même, en raison des politiques et des pratiques d'aménagement du territoire découlant de ses objectifs spécifiques et de l'incertitude quant à la nature des règlements d'aménagement qui régiront le statut permanent, il est facile de percevoir dans les débats publics une multitude de compréhensions différentes des caractéristiques du projet et de leurs impacts directs potentiels sur le mode de vie des Estranais et ce, au sein même des groupes d'acteurs rencontrés entre 2010 et 2013 par l'organisme Estran Paysage Humanisé (EPH). Ce processus de mise en place, long et fastidieux, parsemé de modifications d'orientations et de mécanismes, semble donc avoir laissé une partie de la population en chemin, ignorante des véritables et actuelles caractéristiques de la proposition du projet de Paysage humanisé en Estran. Ainsi, historiquement, le projet local en Estran a très probablement souffert de la confusion populaire créée par le chevauchement des deux modèles de développement que constituaient l'Agenda 21 et le Paysage humanisé. L'éparpillement, à une époque, des efforts sur les deux modèles à la fois et le changement graduel d'un modèle à l'autre ont contribué – et contribuent toujours très certainement – à la création et au maintien d'un embrouillement, exprimé par nos répondants.

Un deuxième facteur touche les compétences et capacités locales. Passant d'un protectionnisme absolu à la conciliation des impératifs de protection de l'environnement à ceux du développement des collectivités, les politiques en matière de mise en réserve semblent rompre en effet avec la logique d'exclusion des populations locales en laissant même la gestion de ces aires aux mains des communautés des territoires concernés. Toutefois, cette gestion du territoire, qui se doit donc d'être locale et concertée, incite à réfléchir sur les capacités et compétences internes des communautés, tant techniques que financières, pour mettre en place et gérer de tels projets dont la complexité et les défis sont gigantesques. Cette problématique, également mise en lumière par McNeely et Mainka (2009), nous amène donc à discuter du cas plus précis de l'Estran. En effet, les deux municipalités du territoire, Grande-Vallée et Petite-Vallée, comptant respectivement 1137 et 175 habitants (recensement 2011 de Statistiques Canada), disposent chacune de capacités limitées, tant sur le plan technique que financier. Leur bon fonctionnement dépend d'ailleurs, en grande partie, de l'implication d'individus engagés et intéressés par le futur

de leur région. Leurs capacités financières restreintes obligent également à faire des choix en termes d'initiatives et de projets à mettre en place. De même, l'organisme EPH tente, tant bien que mal, de poursuivre la démarche de mise en place du paysage humanisé malgré une situation plus que difficile : manque de financement, manque de personnel technique, incertitude quant au processus et mécanismes, travail de bénévolat, complications politiques, etc. Ce manque de capacités et de compétences des municipalités et de l'organisme porteur du projet, pousse à questionner la possibilité d'appropriation d'un tel projet par les instances locales. Selon le cadre d'analyse de Ouédraogo (1993), si les communautés locales devant prendre en main leur existence et leur développement peinent à être outillées adéquatement pour surmonter les défis et obstacles qu'impose la mise en place d'un tel projet, les probabilités d'une appropriation locale de la part des collectivités concernées seraient faibles.

Comme plusieurs auteurs l'ont d'ailleurs déjà souligné (Audet, Bélanger et Laval, 2004; Domon, 2009), les difficultés administratives et les importants délais dans la mise en place de ce statut d'aire protégée constituent un troisième facteur important limitant l'appropriation opérationnelle. En effet, puisque plus de dix années ont coulé sous les ponts de l'Estran depuis le début de la démarche et que le processus de mise en place en est encore aux premières phases, cela fait douter les promoteurs et observateurs de la volonté du gouvernement provincial de mettre en place ce type d'aire protégée en territoire québécois. Les délais et complications tendent à créer un climat de découragement au sein des populations porteuses du projet pouvant mener jusqu'à l'abandon total et complet de l'initiative, comme cela a été observé pour d'autres projets de paysage humanisé (Duglas, 2008). Ce découragement se fait également sentir au sein des communautés estranaises, dont l'adhésion populaire se voit réellement compromise. Les requêtes du gouvernement, nombreuses et parfois très complexes, retardent, voire compromettent, notablement le processus de mise en place. Ces exigences gouvernementales exercent une forte pression sur les porteurs du projet, restreignant leur liberté d'action et les obligeant à attribuer de grandes ressources financières et humaines à l'élaboration de procédures, études spécialisées et documents spécifiques. De même, travaillant souvent selon un parcours

inconnu, voire confus, en raison de l'inexistence de démarches semblables et du caractère pionnier de leur projet, les communautés doivent également collaborer avec des entités d'autorité externes exerçant un contrôle sur des portions du territoire (gouvernements provincial et fédéral, entre autres), compliquant alors le processus de mise en place du projet.

Mais, outre ce manque de volonté du gouvernement provincial et ces complications administratives liées au statut de paysage humanisé, la volonté politique locale est également un quatrième élément clé dans l'analyse de l'appropriation locale du projet. En effet, cette volonté politique des entités municipales est au centre du processus de mise en place d'un paysage humanisé, la gestion d'une telle initiative étant remise directement à ces dernières. Ainsi, à ce sujet, l'appropriation organisationnelle, comme l'a décrite Ouédraogo (1992) (chapitre 2) et telle que nous l'avons analysée précédemment (chapitre 9), semble présenter quelques points défailants et ce, même si les axes et stratégies du projet concordent théoriquement avec la vision du développement émise par les conseils municipaux. En effet, l'appui des municipalités envers le projet, qui devrait être indéfectible mais qui n'a cessé d'être variable selon les années au gré des conseils municipaux, laisse transparaître une fragile appropriation du projet par les autorités locales, ces dernières ne semblant guère considérer le projet de paysage humanisé comme un projet de développement devant être géré et administré par leurs propres instances. La défection politique des quatre municipalités en 2006 et la suspension momentanée des travaux de reconnaissance jusqu'en 2009 qui s'ensuivirent, donnèrent en effet un coup dur au processus de mise en place et d'adhésion populaire du Paysage humanisé en Estran. Cet appui défailant à l'initiative de l'Estran de la part des entités politico-administratives pourrait s'expliquer, en partie du moins, par leur degré d'implication au sein du projet.

En effet, cette notion de participation et son importance dans le processus d'appropriation d'un projet par les collectivités locales ont été l'une des lignes d'analyse de notre étude, ayant d'ailleurs orienté deux questions spécifiques de recherche (voir plus haut). En nous référant de nouveau à notre conceptualisation de recherche (chapitre 2), six

niveaux de participation distincts, tirés de la proposition théorique de Beuret, Dufourmantelle et Beltrando (2006), ont été observés lors de cette étude: la communication, l'information, la consultation, le dialogue, la concertation et la négociation. À cette échelle participative, nous y avons agrégé la classification de Roy (2006), distinguant participation active et participation passive. Brièvement, la participation passive se réfère à une implication limitée des participants, ces derniers ne détenant guère de droit de regard sur les orientations fondamentales du projet. Au contraire, une participation active présume la prise en compte des besoins et intérêts des participants et l'implication réelle de ces derniers dans la définition des objectifs, des orientations stratégiques, de la mise en place et du suivi du projet. Nous avons donc présumé qu'une participation active influencerait positivement une appropriation du projet. Nous avons donc documenté les moments et formes de participation expérimentés tout au long du processus.

Rappelons que l'examen détaillé de la chronologie du projet nous a permis de dissocier quatre phases distinctes de mobilisation autour du projet de paysage humanisé (chapitre 5) :

1. La phase d'émergence (2000-2003) : l'Agenda 21 comme premier modèle ;
2. La phase de refonte du cadre organisationnel (2003-2006) : le paysage humanisé ;
3. La phase de latence (2006-2009) : une désappropriation du projet par les élus ;
4. La phase de mutation des processus participatifs (2009 - ) : une participation plus ciblée.

Certains éléments caractérisant chacune de ces phases, détaillés au chapitre 5, sont particulièrement révélateurs dans l'analyse de l'appropriation opérationnelle du projet de Paysage humanisé de l'Estran. En effet, la phase d'émergence de l'initiative se caractérise par une participation « grand public » très active, impliquant une part importante des forces vives du milieu et dont la majorité des événements visait une participation active des

individus dans le but de construire collectivement une vision commune du développement de la région estranaise. Malgré cela, certains répondants estiment que la part importante qu'occupait, à cette époque, des représentants du secteur universitaire (acteurs exogènes) dans la démarche contribua toutefois à la construction d'un certain scepticisme populaire quant à l'arrimage entre les orientations du projet et les besoins et intérêts de la population locale. Marquant officiellement le passage du modèle de l'Agenda 21 à celui du paysage humanisé, la phase de refonte du cadre organisationnel se distingue, quant à elle, par l'intégration de deux ministères du gouvernement à la démarche, amenant son lot de défis et d'obstacles, et par l'amenuisement de l'implication universitaire en Estran. Malgré une baisse du nombre d'évènements de participation citoyenne « grand public », cette phase compte toutefois une participation active de divers groupes d'intérêt du territoire lors de divers moments. La phase de latence, s'étirant de 2006 à 2009, correspondant à une désappropriation du projet par les élus municipaux des quatre municipalités, se réfère au 4<sup>e</sup> élément clé analysé plus haut. Déterminante dans le processus de mise en place du projet, cette période montre toute la complexité de créer un projet de société par et pour les collectivités, agençant impératif de protection de l'environnement et de développement local et voulant intégrer quatre entités politiques sensiblement éloignées géographiquement et distinctes de par leur histoire et leur situation socioéconomique. Puis, démarrant avec la réintégration de deux des quatre municipalités initiales, la phase de mutation des processus participatifs se démarque par la transformation de la méthode de travail utilisée par l'organisme EPH, les efforts de mobilisation se tournant davantage vers la participation passive de groupes ciblés comptant peu de participants.

Afin de répondre à l'une de nos questions spécifiques de recherche (voir plus haut), les formes de participation investies par le promoteur du projet ont bel et bien évolué avec les années. Ainsi, bien que les deux premières phases se rapportent globalement à une participation active de la population (participation « grand public ») dans la visée d'une construction collective d'une vision commune du développement de la région, la quatrième et dernière phase présente plutôt un changement dans le modèle participatif du projet. Ce changement de modèle tend vers la spécification et le ciblage d'acteurs impliqués au sein

du projet selon leur appartenance à des groupes d'intérêt du territoire, selon des mécanismes participatifs davantage de type informatif et consultatif (participation passive). L'implication populaire lors de cette dernière phase est alors limitée, les participants n'ayant pas de droit de regard sur les orientations fondamentales du projet. Cette mutation des processus participatifs cause, entre autres choses, une diminution radicale de l'implication populaire au sein du projet après 2009 (voir chapitre 5), pouvant avoir joué un rôle décisif dans la compréhension et l'adhésion populaire du projet. En effet, en dépit de moments de participation dans les premières années, très peu d'évènements récents d'information et d'implication ont été directement dirigés vers l'ensemble de la population. La perception généralisée des personnes interrogées concernant la mauvaise implication de la population locale au sein du projet ne fait que renforcer cette affirmation. Selon eux, la population, informée sporadiquement et méconnaissant bien souvent les caractéristiques du projet, ne détient bien souvent que peu d'informations pour comprendre et s'appropriier le projet.

Dans cet ordre d'idées, l'appui défaillant à l'initiative de l'Estran de la part des entités politico-administratives – se matérialisant notamment par le désengagement des municipalités en 2006 – pourrait s'expliquer, en partie du moins, par leur niveau d'implication au sein du projet. En effet, selon l'analyse de l'historique participatif (point 6.3), les acteurs administratifs de ces entités présentèrent une participation plus importante et de nature active lors des deux premières phases du projet. Leur implication plus limitée, depuis les dernières années, n'a sans doute guère contribué au renforcement de l'appui de la part de ce groupe d'acteurs concernant le paysage humanisé, les évènements auxquels ils participèrent ne visant que l'échange d'informations et la consultation.

En nous attardant à notre deuxième question spécifique de recherche concernant les deux types de participation et leur influence sur l'appropriation du projet (voir plus haut), les résultats de la présente analyse ne sont pas aussi facilement tranchés. En effet, contrairement à notre hypothèse initiale, les acteurs présentant une plus grande participation active au sein du projet – implication reposant bien souvent sur une conviction ou un appui



initial au projet - semblent être davantage critiques face aux processus, aux orientations et à la mise en place du projet de Paysage humanisé en Estran. Ayant participé bien souvent activement à la construction des orientations fondamentales et à la définition des objectifs du projet (phase 1), ces acteurs présentent, contrairement à nos attentes, une appropriation plutôt mitigée. La lourdeur et la lenteur des processus de mise en place, les nombreuses complications administratives et politiques et la personnalisation du dossier y ont sans aucun doute joué un rôle, laissant un goût amer concernant le déséquilibre ressenti entre les efforts investis et les résultats obtenus, autre variable de la dimension « contrôle » dans le processus d'appropriation perceptuelle. Souvent convaincus des bénéfices du paysage humanisé pour la région, ces acteurs impliqués remettent plutôt en cause ses processus et mécanismes, son intégration et ancrage au sein du territoire estranais ainsi que son appropriation locale par les citoyens. De même, ces individus directement impliqués dans le processus de mise en place semblent également plus sceptiques quant à l'implication citoyenne au sein du projet de paysage humanisé et aux différents mécanismes participatifs mis en place au fil des années.

Comme brièvement énoncé plus haut, l'implication accrue d'un petit groupe d'individus au sein du projet semble laisser un goût amer auprès de certains répondants, donnant en quelque sorte l'impression d'une sorte d'appropriation exclusive de ce dernier par quelques acteurs forts. Cette problématique, décrite par Ouédraogo (1992) (voir chapitre 1) et observable en Estran, laisse transparaître auprès des citoyens et groupes d'intérêt locaux que les priorités poursuivies par le projet ne correspondraient qu'aux intérêts d'une part limitée de la population. Le paysage humanisé n'est alors plus perçu comme un projet collectif mais bel et bien comme le projet poursuivi par quelques individus. Cette perception d'une forte appropriation du projet par un groupe restreint d'individus ayant largement participé au projet est donc un autre facteur nuisant grandement à l'appropriation plus large du projet par les répondants, et potentiellement par les communautés locales.

Dans cette optique, l'implication historique non négligeable d'acteurs externes au territoire – universitaires et gouvernements notamment –, ayant ou ayant eu bien souvent un droit de regard important sur le projet et son processus de mise en place, n'a également sans doute guère facilité l'appropriation du Paysage humanisé de l'Estran par les collectivités du territoire. Cette place importante occupée par des acteurs exogènes à la région, par le passé comme plus récemment, est encore un fort reproche exprimé dans notre enquête, nos répondants locaux percevant une imbrication conflictuelle entre les orientations du projet et les valeurs et caractéristiques du territoire et de sa population. Les modalités générales du paysage humanisé (vision du territoire et du développement, orientations, objectifs, etc.) étant orientées par une entité politique débordant généreusement le territoire même du projet, il est en effet tout à fait légitime de se questionner sur la capacité à assurer la représentation, au sein du projet, des valeurs et besoins des collectivités locales. En effet, la primauté de l'objectif de protection sur celui du développement local des communautés au sein du paysage humanisé semble aller en contradiction avec les priorités et les intérêts de la population locale, nuisant ainsi grandement à l'appropriation opérationnelle de la part des citoyens et ce, malgré les objectifs louables que défend le statut d'aire protégée et les nombreux efforts de mobilisation investis avec les années.

## **10.2 APPROPRIATION PERCEPTUELLE DU PROJET**

Outre sa dimension plus opérationnelle, une appropriation locale d'un projet par les communautés concernées devrait également s'effectuer sur le plan des perceptions des individus pour être effective. Dans cet ordre d'idées, l'appropriation définie par Simard (2000) (voir chapitre 2) a servi de balise dans cette étude afin de mesurer l'appropriation dite « perceptuelle » du projet de l'Estran, notamment discernable dans le discours des divers acteurs du territoire (perceptions, opinions, etc.). Brièvement, trois indicateurs mèneraient à cette appropriation perceptuelle : 1) le contrôle, renvoyant à l'impression des

acteurs sur leur participation au projet et sur leur influence au processus décisionnel; 2) la satisfaction, relevant de l'opinion positive ou négative concernant un projet et ses caractéristiques; et 3) le symbolisme, désignant la conception d'un projet et sa mise en relation avec l'image du territoire et de sa population. Faisant le lien avec le concept de « rapport au lieu », les deux derniers indicateurs supposent donc que les individus entretiennent divers types de rapports (symbolique, politique et d'usages) avec leur territoire et que la perception des changements occasionnés par le projet joue un rôle considérable dans l'appropriation de ce dernier.

Cette corrélation entre les rapports entretenus par les acteurs avec le territoire et l'appropriation du projet de paysage humanisé par ces derniers constituait d'ailleurs l'une de nos questions spécifiques de recherche et à laquelle nous tenterons de répondre dans la présente section :

- Quels rapports au lieu entretiennent les Estranais avec le territoire visé par le projet de paysage humanisé? Dans quelle mesure ces rapports peuvent-ils être transformés par la mise en place du projet de PH?

Afin de mener l'analyse de l'appropriation perceptuelle du projet, nous avons retenu la notion du rapport coût/bénéfice, mentionnée au chapitre 1. Ce rapport concernant la mise en place d'un projet dépendrait de la conception, par les différents acteurs du territoire, des impacts projetés ou avérés sur leurs rapports vécus et expérimentés avec leur milieu, théorisation d'ailleurs très similaire à celle de Simard (2000). Il s'agirait brièvement de peser le pour et le contre d'une initiative afin d'en avoir une idée générale permettant alors l'acceptation ou le rejet de celle-ci. En renvoyant à cette notion de rapport coût/bénéfice, nos résultats d'entretiens montrent qu'il existe bel et bien deux niveaux d'analyse à l'appropriation perceptuelle d'un projet, le niveau macro, dit « collectif » (vision du développement du territoire), et le niveau micro, dit « individuel » (changements des usages du territoire, modifications du mode de vie quotidien, intérêts personnels, etc.). Ces deux niveaux, mis en commun, contribueraient fortement à une acceptation ou non – ou une appropriation ou non – d'un projet par les individus du territoire. Les préoccupations liées à

la perception collective, donc portées au modèle même de développement véhiculé par le projet, seraient souvent les plus conflictuelles (Fortin et Fournis, 2016).

### **10.2.1 Perception individuelle des impacts potentiels : vécu personnel et celui anticipé par la communauté**

Comme exposé au chapitre 2, la conceptualisation d'un projet et sa mise en relation avec l'image du territoire et de ses habitants, notamment en ce qui concerne les perceptions des acteurs du milieu sur leurs pratiques territoriales quotidiennes et les contraintes ou changements d'usages occasionnés par le projet (Simard, 2000 : 179), sont des éléments centraux dans l'étude de l'appropriation locale du Paysage humanisé de l'Estran. Dans cette lignée, il ne va pas sans dire que, selon la théorisation de Devine-Wright (point 3.1.1), le paysage humanisé contribuerait véritablement à la conservation des paysages et lieux symboliques auxquels sont tant attachés les Estranais et faisant la renommée de la région au niveau touristique. La valorisation des éléments paysagers, naturels, humains et culturels du territoire que suppose ce statut d'aire protégée laisse croire que sa mise en place pourrait contribuer au renforcement du caractère distinctif des collectivités locales par la conservation et la mise en valeur du patrimoine identitaire matériel et immatériel.

Certes, le paysage humanisé préconise la protection et la mise en valeur de différents éléments d'intérêt du patrimoine naturel, paysager et culturel de Grande-Vallée et Petite-Vallée, dont plusieurs détiennent une grande importance symbolique, relationnelle ou coutumière (rapport d'usage) pour les Estranais interrogés (voir chapitre 6). Pourtant, les objectifs et les politiques d'aménagement auxquels il souscrit, principalement tournés vers la protection de l'environnement et de la biodiversité, laissent croire à plusieurs individus que les changements potentiellement apportés par le projet fragiliseraient ou détruiraient les rapports vécus avec le territoire. Ainsi, même si les rapports symboliques et relationnels des citoyens avec le territoire seront conservés, les rapports d'usage seront, eux, possiblement modifiés (chasse, pêche et sylviculture entres autres). En effet, en dépit de l'intégration de

ces activités au sein du plan de conservation du paysage humanisé comme usages du territoire ayant façonné les paysages et les écosystèmes, les perceptions concernant les impacts avérés du projet sur les rapports coutumiers avec le territoire semblent traduire une toute autre idée. En effet, la crainte de modification des usages ludiques actuels du territoire (chasse, pêche, coupe de bois, etc.), est l'un des arguments, selon nos répondants, les plus souvent invoqués par l'opinion populaire à l'encontre de la mise en place du paysage humanisé. Toutefois, il ne faut pas oublier que la grande majorité de nos répondants affirment croire qu'aucun de leurs usages actuels du territoire ne sera modifié par la mise en place du paysage humanisé. Cette crainte concernant la modification des rapports d'usage avec le territoire, semblant avoir été généralement dissipée lors des rencontres de l'organisme EPH avec les divers groupes d'acteurs de la région entre 2010 et 2013, demeure toutefois dans le discours usuel comme un point en suspens, selon les dires des répondants. Les activités permises et interdites n'étant précisées qu'au cours d'une seconde phase du projet, il serait en effet bien hâtif d'affirmer ou d'infirmer que les usages actuels du territoire ne seront pas modifiés, même minimalement, lors de l'octroi du statut permanent.

Pourtant, bien que les impacts envisagés du Paysage humanisé de l'Estran quant aux usages du territoire provoquent une méfiance populaire – bien que limitée - rapportée par quelques-uns des répondants, les changements perçus sont toutefois globalement interprétés de façon positive par les individus impliqués au sein du projet et ce, même si la réelle nature de ces derniers semble méconnue. En effet, selon une perception générale de plusieurs des répondants, le paysage humanisé, sans constituer nécessairement la solution tant attendue afin de remédier aux maux locaux, contribuerait bel et bien à un meilleur avenir pour les communautés locales estranaises.

Dans cette analyse de l'appropriation du projet de Paysage Humanisé de l'Estran, la notion de coût/bénéfice donne tout son sens. En effet, les coûts anticipés par le projet semblent être beaucoup plus faciles à saisir que les bénéfices que pourrait amener sa mise

en place sur le territoire estranais. Il s'agit donc là assurément d'un élément clé pour saisir l'appropriation du projet et les perceptions de ce dernier par les citoyens.

Dans cette perspective, nous avons établi dans notre cadre conceptuel que la perception négative ou positive des changements apportés par le projet sur les rapports individuels liés au territoire, notamment ceux reliés aux rapports d'usage comme une diminution ou une perte, influencerait grandement et négativement l'appropriation de ce dernier (point 2.3). Contrairement à notre hypothèse initiale de travail à ce sujet, les acteurs interrogés entretenant des liens d'usage avec le territoire et entrevoyant des changements dans ces mêmes usages n'auraient pas nécessairement tendance à avoir une perception plus négative du projet de Paysage humanisé en Estran que ceux n'anticipant pas de changement (voir tableau 18). En effet, bien que la crainte de modifications des rapports d'usage demeure l'une des raisons les plus souvent répandues dans le discours populaire pour expliquer la résistance au projet, cette tendance ne peut être guère attribuée à l'ensemble des acteurs interrogés ; plusieurs d'entre eux interprètent plutôt ces changements positivement et ce, dans une idée de gestion durable des ressources naturelles et de valorisation des paysages pour le tourisme.

Bien qu'il semble exister une pluralité d'interprétations du projet au sein de la population locale, nous pouvons malgré tout observer certaines préoccupations communes selon les groupes d'acteurs. En effet, selon Ouédraogo (1992), chaque individu ou groupe d'individus interpréterait un projet et ses impacts avérés selon la catégorie culturelle et sociale qui lui est propre. Dans cet ordre d'idées, nous avons tenté, au cours de l'étude, de mettre une emphase sur les groupes d'acteurs constituant le territoire estranais et sur leurs perceptions communes ou opposées concernant le projet de paysage humanisé.

Les individus issus d'entités politico-administratives ainsi que les individus impliqués en tant que citoyens semblent généralement avoir une opinion plus positive et similaire concernant les bénéfices que pourraient apporter au territoire la mise en place d'un paysage humanisé. Dans cet ordre d'idées, le Paysage humanisé de l'Estran permettrait la construction d'une vision commune du développement de la région dans un contexte de

gestion durable des ressources naturelles renforçant ainsi la fierté et l'appartenance des collectivités locales. Toutefois, une contradiction apparaît. En effet, bien que le projet contribue à une vision commune du développement de l'Estran, plusieurs individus rencontrés, dont la plupart ont participé au projet à titre de citoyens, dénoncent pourtant la non-concordance du projet avec les besoins et aspirations de la population, thématique ayant d'ailleurs été discutée plus haut. Ne serait-ce qu'en raison des activités territoriales qu'ils pratiquent ou de leurs connaissances du projet, ces citoyens estiment par ailleurs que les usages du territoire ne seront guère modifiés, ni pour eux, ni pour les autres membres de leur communauté.

Alors que certaines thématiques font en quelque sorte consensus au sein des groupes d'acteurs, d'autres provoquent plutôt une division, telle la contribution du paysage humanisé à l'économie locale. Contrairement à ce que nous aurions pu penser, les individus issus d'organisations à vocation ludique (tourisme, loisirs) présentent des opinions très divisées concernant la contribution du paysage humanisé à la gestion durable des ressources naturelles et à l'ajout d'exigences à l'endroit des grands projets d'exploitation des ressources naturelles (tableaux 24 et 25). Ce constat pourrait être notamment attribuable à la catégorisation des groupes utilisée dans notre étude, incluant des acteurs issus de groupes ludiques à activités très diverses (chasse, pêche, tourisme, etc.) et n'ayant pas nécessairement des rapports homogènes au territoire.

Selon la théorie, ces perceptions devraient être hétérogènes en fonction de l'appartenance à des groupes d'acteurs définis. Ce constat n'est cependant pas paru si péremptoire et aisé à distinguer. Au-delà des catégories d'acteurs auxquelles se réfèrent les intervenants rencontrés, nous retenons que les expériences vécues par ces derniers au sein du processus de mise en place du projet spécifique de l'Estran jouent un rôle beaucoup plus décisif dans leur appropriation de l'initiative, ce qui renvoie à la seconde forme d'appropriation du projet, dite opérationnelle.

Finalement, en nous référant de la notion d'acceptabilité sociale conceptualisée par Boutilier et Thomson (2011) (chapitre 2), le projet de Paysage humanisé de l'Estran, encore

au stade de mise en place, semble avoir acquis - et ce malgré la perception largement répandue chez les répondants que le projet ne répondrait guère aux besoins et aspirations de la population - une certaine légitimité et crédibilité auprès de la population locale, notamment depuis la réintégration de deux municipalités au projet et la tenue de rencontres avec les groupes d'intérêt du territoire dans les dernières années. Les répondants semblent ainsi démontrer une acceptation sociale envers le projet se situant entre le stade de tolérance et celui d'approbation. En effet, malgré une relation de bon voisinage n'ayant pas toujours été aisée au cours du temps – quoiqu'en amélioration depuis quelques années -, les répondants des deux communautés du territoire semblent toutefois approuver le projet, non sans quelques réticences, craintes et questionnements. Certains groupes d'acteurs, notamment ceux ayant des rapports ludiques ou économiques avec le territoire, disent toutefois porter une attention particulière aux avancées du projet, assurant en quelque sorte « une surveillance constante ». Afin d'acquérir une approbation et une co-appropriation du projet par les collectivités locales, des efforts devront être mis afin de générer une fierté autour du paysage humanisé et d'intégrer un maximum de citoyens et de groupes d'intérêt au processus de mise en place et de gestion afin de conforter l'appui populaire.

### **10.2.2 Perception collective des impacts potentiels**

Par sa définition même, le Paysage humanisé de l'Estran se voudrait un projet collectif pensé et construit par et pour les collectivités habitant le territoire. Il constitue toutefois tout un défi de rassembler, sous un même toit, des municipalités différentes par leurs contextes socioéconomiques et par les groupes d'acteurs à intérêts divers qui les constituent. La conciliation que tente d'exécuter ce statut d'aire protégée entre les impératifs de protection de la biodiversité et ceux du développement local des collectivités semble pousser le défi encore plus loin. Au sein du statut de paysage humanisé, la primauté de la thématique environnementale sur celle du développement local au sein du statut de paysage humanisé fut d'ailleurs dénoncée par plusieurs auteurs (Audet, Bélanger et Doucet,



2004; Bisailon, 2008; Domon, 2015) comme constituant un obstacle majeur à l'acceptabilité sociale et la mise en place de tels projets dans des communautés présentant une dévitalisation généralisée. Ainsi, les intérêts poursuivis par le paysage humanisé, notamment en matière de protection de l'environnement, et les intérêts socioéconomiques et priorités de développement décriés par les collectivités locales semblent, en ce sens, présenter une forte dichotomie.

Dans le contexte qui nous intéresse, les deux villages de l'Estran impliqués connaissent en effet une situation socioéconomique difficile depuis plusieurs années (voir point 4.1) et présentent des besoins évidents de développement à court terme. Aussi, pas étonnant qu'au sein de notre échantillon de répondants, les enjeux environnementaux et paysagers, pourtant au cœur du statut de paysage humanisé, soient loin derrière les priorités démographiques et économiques qui se manifestent encore à ce jour comme un impératif. Il est donc facile de noter un certain décalage entre la vision du développement proposée par le paysage humanisé et celle le plus souvent exprimée par les acteurs et représentants de la population du territoire. En effet, le modèle de développement exhibé par le projet de Paysage humanisé de l'Estran, basé sur une exploitation durable des ressources naturelles, ne semble pas concorder parfaitement, de façon générale, avec celui privilégié par plusieurs individus interrogés (représentants politico-administratifs surtout), ces derniers confiant au contraire le développement local à l'établissement de grandes entreprises d'exploitation des ressources naturelles.

Se référant à l'appropriation perceptuelle du projet, analysée au chapitre 8, ces deux visions distinctes du territoire et du modèle de développement à prioriser nous montrent bien toutes les difficultés de mettre en place un projet matérialisant les intérêts et priorités des populations concernées et répondant aux nécessités locales et ce, dans un objectif de concordance des stratégies institutionnelles et de la vision du développement portée localement. En effet, bien que visant la valorisation et une certaine conservation des ressources naturelles, sociales et culturelles existantes en Estran, le projet de paysage humanisé n'est toutefois guère perçu par une majorité de nos répondants comme étant

orienté vers les besoins et objectifs de la population estranaise. Davantage tourné vers la protection de la biodiversité que vers le développement local, le Paysage humanisé de l'Estran peine à se faire reconnaître par les participants à notre enquête comme un projet fait pour et par les collectivités et répondant aux intérêts et priorités au niveau local.

De même, les modalités exactes d'exploitation des ressources naturelles étant établies dans une prochaine phase du projet et les émissions de nouveaux droits sur l'utilisation industrielle étant éventuellement l'objet d'une analyse d'enjeux au regard des objectifs de conservation (EPH et MDDELCC, 2014 : 22), l'incertitude quant aux possibilités d'exploitation des ressources naturelles dans le cadre d'un paysage humanisé restreint une partie de la population à la méfiance, voire à l'opposition, estiment plusieurs répondants. De même, par les objectifs de protection qu'il défend, le paysage humanisé est bien souvent perçu comme contradictoire avec le développement local, mettant véritablement un frein à l'établissement de grands projets de développement potentiels dans la région. Selon la théorisation de Devine-Wright (chapitre 2), le projet serait alors perçu, dans cette perspective, comme menaçant les moyens de subsistance locale, affaiblissant ainsi son acceptation au sein de la population. Toutefois, bien que rapportée par plusieurs répondants, cette perception, quelque peu réductrice du projet, n'est guère partagée par tous. Certains y voient en effet plutôt un cadre de mise en valeur des ressources et des paysages environnants visant un développement durable, diversifié et réfléchi des communautés locales. Les répondants expriment donc un point de vue qu'ils estiment différent de celui généralement porté dans la communauté.

La définition du cadre structurel et des orientations du statut de paysage humanisé par un acteur exogène au territoire ne simplifie d'ailleurs en rien la concordance entre la vision du territoire propulsée par le projet et celle projetée par la population locale, mettant en quelque sorte les priorités et intérêts des communautés au deuxième plan. En effet, constituant un modèle de gestion territorial créé et suggéré par le ministère de l'Environnement, ce dernier rythme les processus et décide des approches à préconiser. Dans cette optique, il constitue tout un défi pour que les populations locales s'approprient

véritablement les valeurs et exigences que revendique ce statut dont la fonction première de protection de la biodiversité surpasse la réponse à des besoins criants de développement au niveau local, qui repose historiquement sur l'exploitation des ressources naturelles. En effet, en nous référant à nouveau à la définition de l'acceptabilité sociale de Fortin et Fournis (2014), l'acceptation ne pourrait en effet être obtenue que si le projet et ses orientations sont en concordance avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés.

Ainsi, bien qu'ayant un objectif principal de protection du milieu, le statut de paysage humanisé se devrait tout de même d'être en harmonie avec les aspirations des populations locales et avec le développement économique et social du territoire (Audet, Bélanger et Doucet, 2004 : 113). En effet, se voulant un projet de société pour et par les collectivités, le paysage humanisé se devrait de présenter des objectifs spécifiques répondant aux besoins et aspirations de la population estranaise. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà souligné auparavant (chapitre 1), la vocation de développement local des collectivités serait indispensable afin d'obtenir une réelle adhésion des populations (Audet, Bélanger et Doucet, 2004 : 111). En raison de toute l'importance que revêt la volonté des populations concernées dans la mise en place d'un paysage humanisé, ce décalage avec l'orientation du ministère de l'Environnement nous semble d'autant plus important qu'il joue un rôle notable sur l'appropriation du projet.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Rompant avec une traditionnelle mise en réserve protectionniste caractérisée par une exclusion des populations locales, plusieurs modèles d'aires protégées ont été implantées de par le monde, tentant de concilier les objectifs de protection de l'environnement avec le développement socio-économique des populations vivant à l'intérieur et aux alentours de ces espaces. L'échec de plusieurs de ces initiatives démontre toutefois toute la complexité d'alliance de ces deux impératifs sur un même territoire.

S'inspirant de la catégorie V d'aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Québec se dota en 2002 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* introduisant, par le fait même, le statut de « paysage humanisé », aire protégée misant sur une gestion locale du territoire afin de garantir, d'une part, la protection de l'environnement, et d'autre part, le développement local des communautés. Assurant le maintien des interactions entre l'homme et la nature, ce nouveau statut reconnaît ainsi toute l'importance que revêtent les activités humaines dans la conservation de la biodiversité. La gestion concertée du territoire que suppose le paysage humanisé – cette gestion confiée aux autorités municipales selon une convention de protection – apporte toutefois son lot de complications et de défis, dont celui de l'acceptabilité sociale du projet, élément désormais considéré indispensable lors de la mise en place de projet de développement.

Depuis l'introduction du statut de paysage humanisé au Québec, plusieurs communautés du territoire provincial ont manifesté leur intérêt à la mise en place d'un tel statut de protection sur leur territoire administratif. Plusieurs d'entre eux ont toutefois connu des revers. L'Estran, regroupant quatre municipalités gaspésiennes, à son commencement, est le projet de paysage humanisé qui, en plus d'être un des premiers à s'être lancé dans le processus de mise en place, est le plus avancé à ce jour. En effet, la

région obtint en 2005 le premier statut de projet pilote au Québec. Portée à ce jour par deux des municipalités initiales – Grande-Vallée et Petite-Vallée –, la démarche du Paysage humanisé de l'Estran devrait prochainement compter une consultation publique assurant ainsi l'acceptabilité sociale du projet, critère jugé essentiel par le MDDELCC pour la mise en place d'une telle aire. L'objectif général porté par ce mémoire était donc de déterminer si le projet de l'Estran présente bel et bien une acceptabilité sociale de la part des élus municipaux, des groupes d'intérêt et de la population locale. Ainsi, l'une des principales préoccupations de ce mémoire consistaient ainsi à contribuer aux débats concernant la conceptualisation de cette notion d'acceptabilité sociale et, plus précisément, de celle d'appropriation, concept choisi dans cette étude pour son aspect davantage opératoire.

Pour ce faire, deux définitions distinctes de l'appropriation furent utilisées afin d'assurer une analyse pertinente et étoffée : l'appropriation opérationnelle telle que conçue par Ouédraogo (1992) et l'appropriation perceptuelle, reposant sur les travaux de Simard (2000). À ces deux formes d'appropriation se sont ajoutées deux autres notions conceptuelles centrales, celle de participation et celle de rapport au lieu. À des fins d'analyse, nous avons distingué deux types de participation bien différents : la participation active, renvoyant à une implication des individus dans l'ensemble de la démarche du projet, et la participation passive, référant à une implication limitée des individus au sein du projet. Se penchant sur les réponses des populations locales aux grands projets de développement, la théorie du lieu, notamment mise de l'avant par Devine-Wright, fut l'approche théorique d'analyse guidant notre réflexion sur l'appropriation. En effet, selon cette théorie, la perception du projet et de ses impacts sur les relations entretenues par les individus avec leur territoire serait déterminante dans le processus de réaction à un projet.

Ainsi, à cet objectif général de mesure de l'acceptabilité sociale du projet de l'Estran se sont ajoutées trois questions spécifiques de recherche auxquelles nous avons tenté de répondre : l'une sur les formes de participation promulguées par le promoteur du projet et sur leur évolution au cours du temps ; une autre sur l'influence du type de participation sur

l'appropriation du projet ; et une dernière sur la relation entre les rapports au lieu entretenus par les Estranais avec leur territoire et le niveau d'appropriation du projet par ces derniers.

Pour répondre à ces questions, nous avons utilisé l'approche de recherche empirique de l'étude de cas, le projet de Paysage humanisé de l'Estran constituant notre sujet d'étude. L'appropriation et la participation étant deux points d'intérêt de cette recherche, la population étudiée fut constituée uniquement des individus ayant participé à au moins une activité en lien avec le projet de paysage humanisé, et ce depuis le début du processus en 2000. Afin d'approfondir ces éléments de recherche, deux outils de collecte de données complémentaires furent utilisés. Premièrement, une analyse documentaire poussée nous a notamment permis de nous pencher sur la participation au sein du projet et ce, tout au long de la démarche. Deuxièmement, des entretiens semi-dirigés nous ont permis d'approfondir les trois notions porteuses de cette étude, soit l'appropriation, la participation et le rapport au lieu, et d'établir des liens entre elles. Les répondants furent catégorisés selon leur appartenance à un groupe d'acteurs spécifique du territoire et leur type de participation au projet, deux aspects qui étaient considérés comme déterminants dans l'appropriation.

La présentation détaillée du cas à l'étude au chapitre 4 nous a permis de dessiner brièvement le contexte géographique et socioéconomique complexe dans lequel s'insère le projet de Paysage humanisé de l'Estran, marqué par une forte dévitalisation et une économie reposant principalement sur le secteur forestier. En plus de ces problématiques locales que tentent - en partie du moins - de résoudre le Paysage humanisé de l'Estran, le projet, visant à la fois la protection de la biodiversité et la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de la région, compte plusieurs défis de taille à sa mise en place dont certains, tels le manque de compétences et de capacités locales, l'inexistence de modèle en territoire québécois ou le souci constant d'assurer l'acceptabilité sociale du projet, furent sommairement présentés. Puis, un bref aperçu de l'organisme maître d'œuvre du projet (EPH) nous a permis de connaître le fonctionnement interne de l'organisation ainsi que son évolution au cours de la démarche.

L'analyse de la participation au sein du projet (chapitre 5) nous a permis de distinguer quatre différentes phases à la démarche, présentant chacune d'elle des processus participatifs bien distincts. La première phase, s'étalant de 2000 à 2003, se caractérise notamment par une participation importante du « grand public » ainsi que des forces vives du milieu ayant comme objectif central la construction collective d'une vision commune du développement de la région. En plus de marquer officiellement le passage du modèle de l'Agenda 21 à celui du paysage humanisé avec l'obtention du statut de projet pilote, la seconde phase, s'étirant jusqu'en 2006, présente une participation active de divers groupes d'intérêt du territoire, quoique l'implication citoyenne, elle, se voit au contraire quelque peu amenuisée. Les années comprises entre 2006 et 2009 présentent une phase de latence de la démarche, résultat d'une désappropriation du projet par les élus municipaux. La réintégration de deux des municipalités initiales marquent toutefois la relance du projet en 2009. Cette dernière phase, s'échelonnant jusqu'à aujourd'hui, est caractérisée par une mutation des processus participatifs, davantage passifs et ciblés à des groupes spécifiques du territoire.

Le chapitre 6 nous a permis de connaître et d'analyser les rapports au territoire entretenus par les Estranais et leur transcription dans le plan de conservation et de mise en valeur (2014) du Paysage humanisé de l'Estran. Ainsi, nous avons premièrement mis en lumière les lieux et paysages qui sont particulièrement chers aux yeux des individus rencontrés et, par le fait même, représentatifs de leur milieu de vie. Alors que certains lieux sont importants aux yeux des individus de la région en fonction du trait symbolique/identitaire qu'ils revêtent, d'autres dévoilent un attachement particulier de la part des Estranais en raison des relations sociales organiques qui s'y déroulent. Toutefois, les pratiques et usages (chasse, pêche, acériculture, plein-air, etc.) entretenus entre les individus et leur milieu demeurent sans conteste l'un des rapports les plus souvent décrits lors des entretiens. Alors qu'aucun impact sur le plan des rapports symboliques ou relationnels vécus par les citoyens avec leur territoire ne semble être exposé dans le plan de conservation et de mise en valeur, de possibles modifications concernant les rapports d'usages ne peuvent guère être écartés pour le moment, les activités permises et interdites

étant spécifiées uniquement lors de la mise en place du statut permanent de paysage humanisé.

De même, la vision du futur de la communauté (chapitre 7) portée par nos répondants, mêlant pessimisme et positivisme, semble être, après une analyse du plan de conservation et de mise en valeur, globalement en accord, du moins en théorie, avec les caractéristiques du projet de paysage humanisé et les objectifs que celui-ci arbore. D'ailleurs, les secteurs d'activités pouvant garantir un développement local, tels la foresterie, l'agriculture ou le tourisme, font généralement consensus. Toutefois, l'identification postérieure des activités permises et interdites au sein du paysage humanisé, énoncée plus haut, pose un frein à l'analyse de la concordance entre le projet et la vision de l'avenir que se dessinent les citoyens, élément pourtant déterminant d'une réelle appropriation communautaire.

Dans les chapitres 8 à 10, nous avons analysé l'appropriation du projet de Paysage humanisé de l'Estran selon deux types d'appropriation distincts : l'appropriation opérationnelle et l'appropriation perceptuelle. Nous proposons donc ici de résumer les principaux résultats et observations découlant de cette analyse.

### ***Une appropriation opérationnelle loin d'être aisée***

Un des résultats de la recherche confirme toute la difficulté d'assurer l'appropriation d'un projet de développement par les communautés concernées. En effet, les porteurs de projet s'efforcent depuis plus de 10 ans de construire pas à pas la structure d'un projet de société dont les orientations proviennent « d'en haut » mais dont la gestion devra être faite « d'en bas ». En ce sens, on peut en effet douter de la prise en compte des intérêts et priorités de la population dans les objectifs et stratégies du projet, quelque peu mis de côté afin de répondre à l'impératif majeur de protection de la biodiversité mis de l'avant dans le statut de paysage humanisé du ministère de l'Environnement. Il est alors bien difficile d'assurer l'appropriation, par les populations locales, des valeurs et exigences d'un projet



dont le modèle de développement est imposé par un acteur externe au territoire. Ainsi, la démarche de l'Estran ne semble généralement guère perçue par les participants interrogés comme étant orienté vers les besoins et volontés de sa population - et ce, malgré les objectifs louables de protection de l'environnement, des paysages et lieux valorisés qu'il défend et auxquels ils adhèrent en forte majorité –, mais plutôt, tout au contraire, dirigée vers une vision du territoire et du développement de la région bien distincte. Malgré un processus initial de réflexion collective précédant la démarche de l'Estran, la primauté de l'impératif de protection de la biodiversité sur celle de développement des collectivités locales, imposée par le statut de paysage humanisé, laissent donc transparaître une forte contradiction avec les priorités et les intérêts de la population estranaise.

Plusieurs facteurs sont ainsi ressortis lors de notre analyse comme limitant l'appropriation opérationnelle :

- Contexte de création du Paysage humanisé de l'Estran - premier projet pilote au Québec - dont il n'existe aucun équivalent en territoire québécois, ce qui conduit à un processus long aux étapes et exigences incertaines, définies par le ministère ;
- Primauté de l'objectif de protection de la biodiversité sur celui du développement local des communautés au sein du paysage humanisé obligé par le statut même ;
- Compétences et capacités locales limitées, tant techniques que financières, pour mettre en place et gérer une telle aire protégée et pour répondre aux diverses demandes et exigences du ministère (études spécialisées, etc.) ;
- Difficultés administratives et importants délais dans le processus d'implantation du projet, ce dernier étant rythmé par le gouvernement provincial (ministère de l'Environnement)
- Inconstance de la volonté politique des entités municipales auxquelles la gestion d'une telle initiative sera directement remise

- Implication accrue d'un petit groupe d'individus, donnant l'impression d'une sorte d'appropriation exclusive de ce dernier par quelques acteurs forts
- Implication historique non-négligeable d'acteurs externes au territoire, donnant la perception d'une imbrication conflictuelle entre les orientations du projet et les valeurs et caractéristiques du territoire et de sa population

Ces derniers points font référence à la notion de participation et à son influence dans le processus d'appropriation par les collectivités locales, d'ailleurs l'une des lignes d'analyse de la présente étude. Ainsi, la participation des acteurs au sein du projet, et la perception de celle-ci, sont donc des éléments pouvant affecter, positivement comme négativement, l'appropriation.

### *Une participation évolutive au sein de la démarche*

Tout au long du long processus de mise en place du Paysage humanisé en Estran, les formes de participation investies par l'organisme promoteur du projet ont fortement évolué. Dans un objectif de construction collective d'une vision commune du développement de la région, une participation active de la population fut d'abord mise de l'avant lors de deux premières phases du projet (2000-2006).

La troisième et dernière phase du projet (2006 - ) présente, quant à elle, un changement dans les mécanismes participatifs du projet. Ce nouveau modèle de participation investie davantage sur la spécialisation et le ciblage d'acteurs spécifiques à impliquer au sein du projet en lien avec leur appartenance à des groupes d'intérêt du territoire. Ces mécanismes participatifs, davantage de type informatif et consultatif, se rattachent principalement à une participation passive des individus, ces derniers n'ayant pas de véritable droit de regard sur les orientations du projet. Une diminution importante de l'implication populaire au sein du projet se fait également sentir après 2009, le « grand public » ne possédant alors que des opportunités limitées de participation.

### *Une participation pas si décisive*

L'analyse des propos des Estranais rencontrés permet de mitiger l'impact de la participation dans le processus d'appropriation d'un projet. En effet, bien que contribuant à une diffusion d'informations concernant le projet et ses caractéristiques, la participation, même active, des divers acteurs du territoire ne semble guère constituer un élément de causalité garantissant nécessairement une forte appropriation.

Les dures critiques portées à l'encontre du Paysage humanisé de l'Estran par certains acteurs ayant été fortement impliqués de manière active à une époque ou à une autre du projet nous pousse en effet à peser nos conclusions sur l'importance de la participation au sein du processus d'appropriation. La lourdeur et la lenteur de la démarche de l'Estran, pouvant notamment être attribuables aux nombreuses exigences du ministère, semble jouer fortement sur l'appropriation du projet de la part des individus ayant été fortement impliqués depuis l'amorce du processus de mise en place. Les nombreuses années d'efforts et d'énergie consacrées au projet – et les modestes avancées jusqu'à ce jour – laissent un goût amer chez ces derniers, dessinant un fort déséquilibre entre les efforts investis et les résultats obtenus. Ayant bien souvent participé à la construction des orientations fondamentales et à la définition des objectifs du projet, ces acteurs impliqués, généralement convaincus des bénéfices du paysage humanisé pour la région, remettent toutefois en cause les processus et mécanismes de mise en place du projet, l'intégration et ancrage de ce dernier au sein du territoire estranais ainsi que son appropriation locale par les citoyens.

Au niveau de l'appropriation du projet par les entités politico-administratives, la participation semble, à cette échelle, jouer un rôle de plus grande importance. En effet, la volatilité de l'appui de ces entités au projet de paysage humanisé, se matérialisant d'ailleurs en 2006 par le désengagement des municipalités, s'expliquerait en partie par une décroissance de leur niveau d'implication au projet au cours des dernières années de la démarche, les événements participatifs ne visant que l'échange d'informations et la consultation. Cet appui des municipalités locales laisse entrevoir une certaine défaillance

dans la répartition des rôles et des tâches, les municipalités devant jouer le rôle de maîtres d'œuvre officiels de la démarche.

### *Une appropriation perceptuelle variable*

De manière générale, les acteurs impliqués au sein du projet font montre, de façon individuelle, d'une certaine appropriation perceptuelle du projet, interprétant positivement ce dernier dans son ensemble. En effet, le projet contribuerait bel et bien à la conservation des paysages et lieux symboliques auxquels sont tant attachés les Estranais et ferait la renommée de la région sur le plan touristique, collaborant ainsi au renforcement du caractère distinctif des collectivités locales. Il semble ainsi y avoir une approbation du projet au sein des deux communautés, mais non sans quelques réticences, craintes et questionnements.

La plus grande inquiétude en ce qui concerne la conception du projet et sa mise en relation avec l'image du territoire et de ses habitants concerne plutôt les perceptions des acteurs du milieu sur leurs pratiques territoriales quotidiennes et les contraintes ou changements d'usages occasionnés par le projet. Par les objectifs et politiques d'aménagement auxquels il souscrit, principalement tournés vers la protection de l'environnement et de la biodiversité, le paysage humanisé laisse présager de potentiels changements, fragilisant ou détruisant certains rapports vécus avec le territoire. Ainsi, même si les rapports symboliques et relationnels des citoyens avec le territoire seront conservés, les rapports d'usage pourraient, eux, être possiblement modifiés. Quoique généralement dissipée lors des derniers moments participatifs, cette crainte demeurerait toutefois dans le discours usuel comme un point en suspens.

L'appropriation perceptuelle du projet au niveau collectif semble également poser quelques difficultés. En effet, les modalités exactes d'exploitation des ressources naturelles étant établies dans une prochaine phase du projet, l'incertitude quant aux possibilités futures d'exploitation du territoire dans le cadre d'un paysage humanisé suscite de la

méfiance chez une partie des répondants. Par les objectifs de protection qu'il défend, le paysage humanisé est souvent perçu comme potentiellement contradictoire avec le développement local de la région, pouvant mettre un frein à l'établissement de grands projets de développement. Cette vision du développement défendue par le statut du paysage humanisé, dans laquelle prime la thématique environnementale, constitue un obstacle majeur à l'appropriation et à la mise en place du projet au sein de deux communautés fortement affectées par une dévitalisation généralisée. Par cette difficile concordance entre les intérêts poursuivis par le projet et les intérêts socioéconomiques et priorités de développement décriés par les collectivités locales, le paysage humanisé peine à se faire reconnaître comme un projet fait pour et par les communautés et répondant ainsi aux intérêts et priorités au niveau local.

Dans cette ligne de pensée, la perception de contrôle, renvoyant à l'impression des acteurs sur leur participation au projet et sur leur influence au processus de conception et de décision, semble influencer l'appropriation communautaire du paysage humanisé. En effet, l'implication accrue d'un petit groupe d'acteurs, exogènes comme internes à la communauté, laissent ainsi une impression d'illégitimité du projet, créant l'idée que ce dernier répondrait à des intérêts et aspirations qui ne seraient guère conformes avec ceux exprimés par la population.

### ***Un rapport d'usages semblables, une appropriation multiple***

Par ailleurs, bien que les rapports d'usages et les impacts perçus d'un projet sur ces derniers constituent un facteur identifié dans la littérature comme affectant l'appropriation, force est de constater que dans notre cas d'étude, ce facteur ne semble pas prédominant. En effet, les perceptions concernant le Paysage humanisé de l'Estran ne se sont pas avérées hétérogènes chez les individus entretenant pourtant un rapport d'usage similaire. Les individus issus d'entités politico-administratives ainsi que ceux impliqués en tant que citoyens constituent en effet les deux seuls groupes exposant une opinion plus positive et

similaire concernant les bénéfices que pourraient apporter au territoire la mise en place d'un paysage humanisé. Ainsi, au-delà des catégories d'acteurs auxquelles se réfèrent les intervenants rencontrés, nous retenons que les expériences vécues par ces derniers au sein du processus de mise en place du projet spécifique de l'Estran et la perception de contrôle sur les orientations du projet et sa démarche jouent un rôle beaucoup plus décisif dans leur appropriation de l'initiative.

De même, les acteurs envisageant des changements dans les liens d'usages avec le territoire, tant au niveau personnel que collectif, n'ont pas nécessairement une perception plus négative du projet de Paysage humanisé en Estran que ceux n'anticipant aucun changement. En effet, certains de ces changements envisagés sont plutôt perçus comme positifs, contribuant ainsi à une gestion durable des ressources naturelles du territoire et à une valorisation des paysages tant chéris par les Estranais.

Devant cette non-prépondérance du rapport d'usages dans l'appropriation du projet en Estran, il aurait été intéressant de se pencher sur les catégories sociales au sein du territoire, les jeunes familles, les travailleurs et les retraités, par exemple, ne présentant généralement pas la même vision de leur territoire et de son développement. Cette prise en compte des catégories sociales auraient sans doute pu nous révéler une appropriation du projet tout à fait distincte d'un groupe à un groupe, constatations qui ont quelque peu ressorti lors de nos entretiens.

Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes penchée sur l'appropriation communautaire du projet de Paysage humanisé de l'Estran, se voulant une initiative pour et par les communautés locales. Le processus de mise en place du projet n'étant pas encore à sa phase finale, nous considérons que cette étude mériterait d'être continuée et approfondie. En effet, il nous paraît tout à fait essentiel qu'une prochaine étude se penche sur l'appropriation du paysage humanisé lors de l'obtention du statut projeté, étape au cours de laquelle seront déterminés plus spécifiquement les diverses modalités de conservation et de mise en valeur, ainsi que les modalités de gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

En effet, la spécification prochaine des modalités de conservation et de mise en valeur, notamment au point de vue des rapports d'usage au territoire, aidera sans aucun doute les porteurs du projet à approcher la population avec des informations davantage claires et précises, contribuant ainsi - nous le souhaitons du moins - à un renforcement de l'appropriation, tant perceptuelle qu'opérationnelle, du projet de Paysage humanisé en Estran. Car, il ne faut pas oublier, le paysage humanisé correspond globalement, du moins en théorie, avec les visions du territoire et du futur de la communauté portée par nos répondants. De même, malgré la primauté de l'impératif de protection de la biodiversité sur celle de développement des collectivités locales au sein du statut de paysage humanisé, il faut se rappeler que l'objectif premier de cette aire protégée est toutefois d'amalgamer homme et environnement afin de rompre avec une mise en réserve longtemps caractérisée par une exclusion des populations locales.

Ainsi, bien que les objectifs du statut soient définis par un acteur exogène au territoire, il ne faut pas omettre que le paysage humanisé vise somme toute un bien commun, soit la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et humain de la région. Dans ce sens, les conditions et mécanismes d'articulation et de coopération entre, d'une part, le gouvernement québécois, réglementant le statut, et, d'autre part, les autorités locales, responsables de la gestion de l'aire protégée, pourraient, sans aucun doute, comporter les traits d'un terrain d'entente entre les impératifs de protection et sur ceux du développement local de la communauté estranaise, contribuant ainsi à l'affermissement de l'appropriation communautaire du projet.





# ANNEXE I

## CERTIFICAT D'ETHIQUE



### CERTIFICAT D'ÉTHIQUE ÉTUDIANT

Titulaire (s) du projet :	Élise Pelletier
Nom du programme :	Développement régional
Nom du directeur :	Marie-José Fortin
Titre du projet :	L'acceptabilité sociale d'une initiative locale de développement : l'appropriation du projet de Paysage humanisé de l'Estran (Gaspésie)
Commentaires :	

Le CÉR de l'Université du Québec à Rimouski certifie, conjointement avec le titulaire du certificat, que les êtres humains, sujets d'expérimentation, pour ce projet seront traités conformément aux principes de l'**Énoncé de politique des trois Conseils** : Éthique de la recherche avec des êtres humains ainsi que les normes et principes en vigueur de la Politique d'éthique avec les êtres humains de l'UQAR (C2-D32).

#### Réservé au CÉR

N° de certificat :	CÉR-81-541
Période de validité du certificat :	Du 10 juillet 2014 au 9 juillet 2015

Michel Bélanger, président du CÉR-UQAR

Date de la réunion : Sur courriel

## ANNEXE II FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche : **L'acceptabilité sociale d'une initiative locale de développement : l'appropriation du projet de Paysage humanisé de l'Estran**

Chercheur : **Élise Pelletier, étudiante à la maîtrise en développement régional, UQAR**

Directeur de recherche : **Marie-José Fortin**

### A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

#### 1. Objectifs de la recherche

Cette recherche vise l'approfondissement des connaissances concernant les dynamiques de développement local, et le niveau d'appropriation du projet de Paysage humanisé de l'Estran touchant les deux communautés de Grande-Vallée et de Petite-Vallée en Gaspésie. Elle cherche à connaître le niveau de participation d'intervenants et de la population aux différentes étapes du projet. Elle vise également à comparer les objectifs et les stratégies du projet aux aspirations et à la vision du territoire d'acteurs de la communauté de l'Estran.

#### 2. Participation à la recherche

Votre participation à cette recherche consiste à répondre oralement à des questions concernant vos pratiques et usages du territoire, votre vision de votre milieu de vie, vos aspirations pour le futur de votre communauté, vos implications au sein du projet de

Paysage humanisé de l'Estran et votre connaissance de ce projet, etc. L'entrevue aura une durée entre 60 et 90 minutes et pourra se dérouler à un endroit convenu entre nous afin de faciliter la rencontre. La rencontre sera enregistrée, avec votre accord, afin d'exploiter au maximum toutes les informations qui en ressortiront.

### 3. Confidentialité, anonymat ou diffusion des informations

Dans le cadre de cette recherche, votre identité (nom, coordonnées personnelles) ne sera pas divulguée dans le rapport final. Toutes les informations que vous nous transmettez seront traitées afin de conserver l'anonymat des répondants. Par exemple, les chercheuses impliquées de l'UQAR ne dévoileront pas les noms des personnes ayant accepté de répondre. Les citations rapportées dans notre rapport ne seront pas associées au nom de la personne ayant exprimé ce propos mais plutôt à une catégorie d'acteurs (ex. : citoyens, élus, pêcheurs, etc.). Par contre, en raison de la taille restreinte des communautés de l'Estran et de la proximité entre ses citoyens, l'anonymat ne peut être garanti, considérant qu'un lecteur avisé peut reconnaître les acteurs impliqués.

Les données prises lors de cette entrevue seront sous format audio et texte (notes prises par le chercheur). Elles seront conservées par l'étudiante jusqu'à la fin de notre recherche (remise du mémoire de maîtrise) et pendant sept ans par la directrice, aux bureaux de la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial.

### 4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous ne courez pas de risques ou d'inconvénients particuliers. Vous pourrez par contre contribuer à l'avancement des connaissances sur l'acceptabilité sociale du projet de Paysage humanisé de l'Estran ainsi qu'à la réflexion actuelle sur le développement local et durable du territoire à l'image de ces citoyens.

### 5. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps par avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de

vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec le chercheur, au numéro de téléphone indiqué à la dernière page de ce document. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements personnels et les données de recherche vous concernant et qui auront été recueillies au moment de votre retrait seront détruits.

#### 6. Indemnité

Aucune compensation financière ne sera versée pour votre participation à la présente recherche.

### **ANNEXE III**

#### **CANEVAS D'ENTRETIEN INDIVIDUEL**

Dans cet entretien, nous aborderons une série de questions sur trois différents thèmes, soit la relation au territoire, votre vision de l'avenir de la communauté et votre implication dans le projet de Paysage humanisé de l'Estran. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, nous souhaitons simplement connaître votre point de vue. Votre identité (nom, coordonnées personnelles) ne sera pas divulguée. Toutes les informations que vous nous transmettez seront traitées de manière à conserver votre anonymat. L'entretien durera entre 60 et 90 minutes.

#### **Relation au territoire (lieux)**

1. Vous rencontrez quelqu'un de Québec. Il vous demande où vous habitez. Que lui répondez-vous?  
  
(Petite-vallée, Grande-Vallée, Estran, Gaspésie, etc.)
2. Vous y habitez depuis combien d'années? Avez-vous déjà vécu ailleurs? Si oui, où? Pourquoi être revenu-e?
3. Quels endroits lui conseillerez-vous de visiter pour connaître votre communauté?
4. Et pour vous, quels sont les lieux importants, que vous aimez ? Qui vous sont particulièrement chers? Lesquels fréquentez-vous particulièrement dans vos activités quotidiennes et vos loisirs? Pour quels types d'activités? Avec qui?
5. Parmi les photos suivantes, choisissez cinq d'entre elles représentant bien, selon vous, votre milieu de vie. Pourquoi avez-vous choisi ces cinq photos?

6. Si vous pensez au futur et aux générations qui viendront, y a-t-il des lieux, des paysages que vous trouveriez importants de leur laisser en héritage, parmi les photos suivantes? Choisissez les trois plus importants. Pourquoi ces lieux devraient-ils être préservés?

### **Vision de l'avenir de la communauté**

Comment voyez-vous votre communauté dans le futur? Dans 10 ans?

7. Comment entrevoyez-vous le développement de votre communauté dans dix ans?
8. Selon vous, quels sont les plus grands défis/enjeux pour son avenir? (emploi, environnement, accès aux services de santé, vieillissement de la population, éducation, etc.)
9. Selon vous, sur quels secteurs d'activité devrait-on miser pour assurer un futur prometteur pour votre communauté? (minier, éolien, forestier, pêche, tourisme, services, etc.)
10. Selon vous, quels projets pourraient être susceptibles de mener à un tel développement et pourquoi : projets miniers? Forestiers? Éoliens? Touristiques? Projet de paysage humanisé?... Etc. [Nommez chacune des catégories de projets]
11. Cette vision du territoire est-elle, selon vous, partagée par d'autres intervenants de votre milieu? (élus, OSBL, ministères, etc.)

### **Le projet de paysage humanisé et ses effets sur le lieu**

(Symbolique, usages, politique)

12. Pourriez-vous me décrire, en quelques phrases, le projet de Paysage humanisé de l'Estran?
13. Quand avez-vous été informé de ce projet pour la dernière fois? (quand, comment, par qui)

14. Selon les informations auxquelles nous avons eu accès, vous auriez été impliqué dans ce projet à un/plusieurs moment(s) : \_\_\_\_\_ [Grille de participation]. Avez-vous été impliqué dans ce projet à d'autres occasions non mentionnées? (sous quelle forme, dans quel contexte, qui étaient aussi présents, comment vous a-t-on invité à y participer, etc.).

15. Pourquoi avez-vous participé à ce/ces moment(s) du projet? Pour quelles raisons? Dans quels buts?

16. Comment qualifieriez-vous votre implication dans ce projet? Avez-vous l'impression que vos idées/points de vue ont été écoutés et pris en compte? Avez-vous l'impression que vos idées/points de vue ont influencé le projet (orientations, objectifs, plan d'action, etc.)?

Dans le cas d'une participation passive : Avez-vous eu l'occasion de poser des questions sur le projet? D'exprimer votre point de vue?

17. Au regard de vos connaissances sur le projet de paysage humanisé, un tel projet correspond-il aux besoins et aux aspirations pour l'avenir de votre communauté? Expliquez.

18. Selon vous, quels changements ce projet pourrait-il apporter pour les communautés du territoire? (Positifs? Négatifs?)

19. Pour votre groupe / organisation, y a-t-il des intérêts (bénéfiques) particuliers à la mise sur pied de ce projet? Des contraintes?

20. Selon vous, quels ont été les défis posés par le passé pour la mise en place du projet? Défis actuels? Défis futurs?

Êtes-vous en accord avec les affirmations suivantes?

- L'élaboration du projet permet de générer une vision commune et à long terme de l'avenir de notre territoire.

Totalement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord, totalement en désaccord

- Le projet répond aux besoins et aspirations de la population.

Totalement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord, totalement en désaccord

- Je pense qu'un ou plusieurs usages du territoire importants pour moi seront modifiés par le projet.

Totalement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord, totalement en désaccord

(précisez lesquels : positivement / négativement)

- Je pense que des usages d'autres personnes seront modifiés par le projet?

Totalement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord, totalement en désaccord

(précisez lesquels : positivement / négativement)

- Je crois que le projet permettra de protéger des lieux et des paysages qui sont importants pour mon milieu de vie.

Totalement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord, totalement en désaccord

(précisez lesquels)

- Je crois que le projet contribue à renforcer la fierté et l'appartenance à notre communauté.

Totalement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord, totalement en désaccord

- Je crois que la venue du projet permet de renforcer les liens dans la communauté.

Totalement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord, totalement en désaccord

(précisez entre quels membres/groupes de la communauté)

- Je crois que le projet pourra contribuer à la protection de l'environnement.



Totalement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord, totalement en désaccord

- Je pense que le projet pourra permettre d'utiliser durablement les ressources naturelles du territoire.

Totalement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord, totalement en désaccord

- Je crois que le projet nous permettra de poser des exigences à l'endroit des grands projets d'exploitation des ressources naturelles.

Totalement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord, totalement en désaccord

- Je crois que le projet contribuera à l'économie de ma communauté.

Totalement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord, totalement en désaccord

- Je crois que le projet pourra contribuer à la visibilité et à la notoriété de l'Estran dans le secteur touristique.

Totalement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord, totalement en désaccord

- Je crois que la population a été bien impliquée dans le projet.

Totalement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord, totalement en désaccord

- Je crois que le projet de paysage humanisé contribuera à un meilleur avenir pour la communauté.

Totalement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord, totalement en désaccord

Informations sur le participant

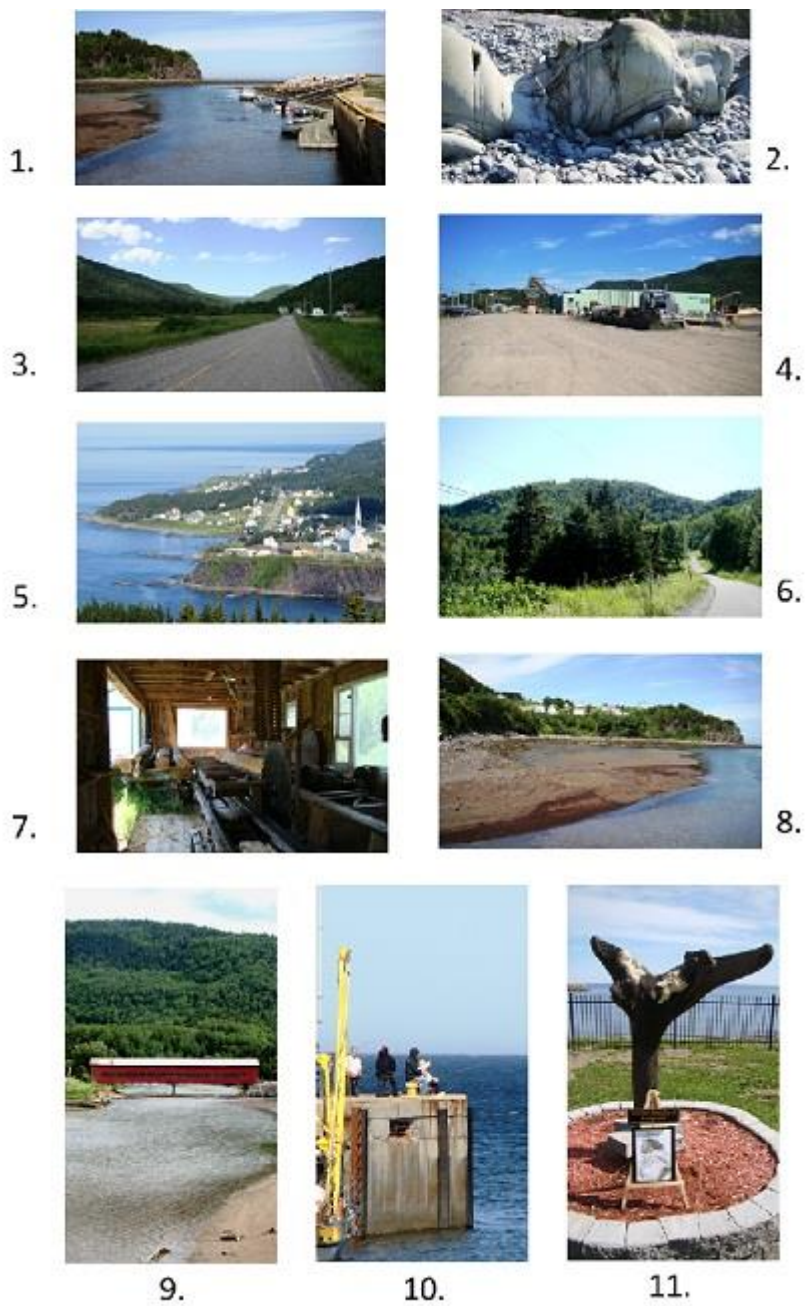
1. Quel est votre nom? \_\_\_\_\_
2. Quel est votre âge? \_\_\_\_\_

3. Cocher le genre :  Femmes  Homme

4. Quel est votre occupation/profession? \_\_\_\_\_

5. Usages particuliers du territoire :  
\_\_\_\_\_

**ANNEXE IV  
PHOTOGRAPHIES UTILISEES POUR LES ENTRETIENS**





23



24



25



26



27



28



29



30



31



32



**ANNEXE V**  
**GRILLE DE PARTICIPATION**

Nom du répondant : \_\_\_\_\_

Organisation (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Date et lieu de l'entretien : \_\_\_\_\_

Commentaires :

		Participation connue	Autres
Active	Rencontre vision Gaspésie et Estran 2000		
Active	Colloque «S'unir pour développer» 29 avril 2000		
Active	Table sur DD autour des A21 juillet 2001		
Passive	Conférence Doucet sc. Hum. et soc. U. Laval 2001		
Active	Six rencontres publiques 2001-2002		
Active	Blitz par U. Laval 19-26 mai 2002		
Active	Six comités de travail 2002		
Active	Comité de gestion 29 oct 2002		
Active	Rencontre sur PH 2003 Audet, Gérardin, EA21		
Passive	Sondage février 2003		
Active	Mini-forum (présent. résult. sondage) avril 2003		
Passive	Vidéo Audet 2003		
Passive	Sondage Audet 2003		
Passive	Colloque (présent. résult. trav.) U. Laval mai 2003		
Active	Constitution lég. EA 21 nov 2003 (lettre pat.)		
Passive	Visite MDDEP en Estran juillet 2004		
Active	Rencontre à Qc avec MDDEP 4 octobre 2004		

Passive	Mission en Belgique octobre 2004		
Active	Réunion Ste-Mad + résolution appui 2 nov 2004		
Active	Réunion PV + résolution appui 8 nov 2004		
Active	Réunion GV + résolution appui 8 nov 2004		
Active	Réunion Cloridorme + résol. appui 8 nov 2004		
Active	Demande de reconnaissance projet pilote		
Passive	Présentation Colloque CPEUM 26-27 mai 2005		
Active	Visite MDDEP en Estran 4-7 oct 2005		
Passive	Rencontres 35 organismes 2005-2006		
Active	Comités de travail 2006		
Passive	Colloque DD Gaspésie 18-19 mai 2006		
Active	Dépôt demande de reconnaissance 2006 (proj.)		
Passive	Sondage porte-à-porte 2006		
Active	Réintégration de GV déc. 2009		
Passive	Grande rencontre MDDEP (recev.) 2 février 2010		
Active	Réintégration de PV avril 2010		
Active	Nom officiel EPH 2010		
Active	Comité exécutif EPH 2011		
Passive	Rencontre GV (attentes, appréh.) 6 juin 2011		
Passive	Rencontre PV (attentes, appréh.) 6 juillet 2011		



Passive	Rencontre GV (présent doc) 29 août 2011		
Passive	Rencontre PV (présent doc) 9 septembre 2011		
Passive	Rencontres Orbite nov 2011 (dont le 30)		
Passive	Lancement du livre 11 nov 2011		
Passive	Rencontre Ass.Sport.Loïs GV 15 nov 2011		
Passive	Rencontre Ass portuaire GV 15 nov 2011		
Active	Comité restreint cibler groupes 2012		
Passive	Rencontre Village chanson 22 fév 2012		
Passive	Rencontre Chasse-pêche GV 29 fév 2012		
Passive	Rencontre Club sportif PV 13 mars 2012		
Passive	Rencontre acteurs non-organisés 2012		
Passive	Rencontre Gaétan Lelièvre (\$ + intérêt) fév 2013		
Passive	Rencontre Électrik 17 sep 2013		
Active	Rencontre MDDEFP-MRN-PH (usag) 20 sept 2013		
Passive	Discussion télé. Électrik 1 oct 2013		
Passive	Discussion télé. CRÉGIM 8 oct 2013		
Passive	Rencontre Conseil eau 19 nov 2013		
Active	Rencontre sur statut PH au Qc 25 nov 2013		
Passive	Noëlleries 2013		

Active	Élaboration vision exploit ress. nat. déc 2013		
Active	Plan de conservation, plan d'action		
Passive	Outils d'information		





Moulin à bois GDS								
Maison Jaune								
Pêche à la truite de mer								
Cantine de GV								
Lacs								
Lac du Clin								
Hôtel GV								
Grand quai de GV								
Colonie de GV								
Village en chanson, Petite-Vallée								
Éoliennes de PV (chemin de Babines)								
Pourvoirie Beauséjour								
Sa terre familiale avec vue sur le fleuve								
<b>Question 4 : Et pour vous, quels sont les lieux importants, que vous aimez ? Qui vous sont particulièrement chers? Lesquels fréquentez-vous particulièrement dans vos activités quotidiennes et vos loisirs? Pour quels types d'activités? Avec qui?</b>								
Village, milieu de vie								
Maison familiale et famille								
Forêt								
Plage								
Paysages (photographie)								
Terres de la couronne (chasse)								
Terres privées (chasse, bois de chauffage, jardin, acériculture, cueillette de petits fruits)								
La « craque » en arrière de GV (chasse)								
Parc familial de GV								
Bibliothèque de Madeleine								
Phare de Madeleine								
Quai de Madeleine (lieu de rencontres + pêche)								
Édifice municipal de Madeleine (activités communautaires)								
Lac de la Ferme								
Quai de GV								

Espace Esdras-Minville, Marché des artisans

Pont couvert

Église de GV

Centre socioculturel

Route de la rivière

Hôtel Grande-Vallée des Monts

Sentiers pédestres, passerelles

Village en chanson

Lacs de PV

À l'extérieur :

Golfs à Murdochville et à Ste-Anne-des-Monts

**Question 5: Parmi les photos suivantes, choisissez cinq d'entre-elles représentant bien, selon vous, votre milieu de vie. Pourquoi avez-vous choisi ces cinq photos?**

Quai de plaisance à Petite-Vallée

Le Gisant

Route de la Rivière, Colonie de Grande-Vallée

Moulin à bois GDS

Panorama sur Grande-Vallée

Route, Mont Didier

Moulin à bois artisanal

Baie de Petite-Vallée

Pont couvert Galipeault

Pêche sur le quai à Grande-Vallée

Sculpture Jocelyn Bouchard

Jardin, route de la Colonie

Barachois, Madeleine

Entrepôt frigorifique, Cloridorme

Friches

Rivière Grande-Vallée

Cap et berge

Grand Sault, Rivière Madeleine

Acériculture artisanal

Église Madeleine



Grand Sault, Rivière Madeleine								
Acériculture artisanal								
Église Madeleine								
Éoliennes								
Espace Esdras-Minville								
Forêt, montagnes								
Exposition de photos								
Cages à pêche (Homard, crabe)								
Village en chanson de Petite-Vallée								
Cap et Phare de Madeleine								
Pourvoirie Beauséjour								
Vue sur Petite-Vallée								
Quai commercial et pontons de Grande-Vallée								
Colonie de Grande-Vallée								
Agriculture à Madeleine								
<b>Question 7: Comment entrevoyez-vous le développement de votre communauté dans dix ans?</b>								
<b><i>Vision du développement:</i></b>								
Ne voit pas beaucoup d'avenir/avenir difficile								
Village de retraités (autre vision du dév)								
Village fantôme/village dortoir								
Espère qu'il va rester du monde...								
Si ça continue comme ça...								
Période sombre, creux de la vague								
Créneau éolien								
Exploitation pétrolière								
Exploitation minière (Orbite) (gens qualifiés) > ramener jeunes								
Centre d'attraction d'abord local, puis régional								
23e transformations du bois								
Création d'un réseau de services (Conservation des services présentement disponibles)								
Tourisme (mais autrement)								
Projets de grandes entreprises								
Difficile concertation avec les autres municipalités (pourtant essentielle)								







Emplois non-qualifiés difficilement comblés								
Manque de relève (emplois et implication)								
<b>Transport/éloignement</b>								
<b>Économie et développement</b>								
Projets de grandes entreprises								
Développement d'industries								
Exploitation durable des ressources naturelles								
Développement durable								
Développement à échelle humaine								
Activités agricoles								
Développement éolien								
Fonctionnement de la scierie GDS								
Développement touristique								
Exploitation forestière								
Miser sur le local								
Attractivité touristique								
Fermeture des grandes entreprises et faible reprise économique								
Diversification économique/d'exploitation des ressources naturelles								
Manque de relève dans l'agriculture, vente des terres								
<b>Protection de l'environnement, du territoire, du paysage, de la qualité de vie</b>								
Protection de la nature								
Conservation du paysage (tourisme)								
Conservation de la qualité de vie								
<b>Regroupement/coopération</b>								
Regrouper la Gaspésie								
<b>Social/communautaire</b>								
Blasement/découragement de la population								
Les gens attendent et ne font rien pour corriger les choses								
Solidarité								
Implication/bénévolat/essoufflement des acteurs forts								
Financement des organismes de loisirs								
Guerres de clochers, de familles								





Retombées économiques								
<b>Désavantages :</b>								
Perte de la qualité de vie								
Paysages, esthétique								
Désagrégation des éoliennes avec les années (esthétique)								
Travailleurs n'habitaient pas à Madeleine lors de la mise en place								
Le « post » éolien (plateformes de bétons, chemins)								
Peu d'emplois (4-5 pour l'entretien)								
Ne semble pas se concrétiser								
Capacité d'absorption d'Hydro-Québec								
Pas de continuité/suite, "après ça c'est fini"								
<b>Projets touristiques</b>								
Pour								
Contre								
Hésitants								
Fondamental/Secteur sur lequel miser/À développer davantage								
Ne peut être à la base de l'économie locale								
<b>Avantages :</b>								
Création d'emplois								
Tourisme à l'année								
Bonnes retombées économiques								
Toutes les opportunités hivernales								
Hôtel Grande-Vallée des Monts								
Touristes par la mer								
Secteur déjà présent et développé								
Attraits touristiques dans le milieu								
<b>Désavantages :</b>								
Difficulté de faire « arrêter » les touristes pour un séjour de quelques jours								
Saisonnier/saison touristique courte								
Faibles retombées économiques								
Changement des façons de voyager des touristes (n'utilisent pas toujours les installations touristiques en place)								
Attractivité d'autres endroits								

<p>Problématique de l'entretien coûteux des infrastructures touristiques (ex : passerelles)</p> <p>Pas de services haut de gamme</p> <p>Pas/peu d'implication du milieu pour mettre sur pied de tels projets</p> <p>Manque de financement du provincial et du fédéral (se relancent la balle)</p> <p>Pertes des fonctions anciennes de certains bâtiments en raison de la décroissance de la population</p>								
<b>Projet de paysage humanisé</b>								
<p>Pour</p> <p>Contre</p> <p>Hésitants</p> <p><b>Avantages :</b></p> <p>Premier au Québec</p> <p>Protection du milieu, du territoire</p> <p>Diagnostic des ressources naturelles et humaines</p> <p>Conservation de ce qu'ils ont</p> <p>Bases du projet bonnes (protection, exploitation, développement durable)</p> <p>Conservation des paysages</p> <p>Bon/beau projet</p> <p><b>Désavantages :</b></p> <p><i>Au niveau du processus de mise en place</i></p> <p>Projet « qui ne lève pas ». Processus long.</p> <p>Aucun résultat visible, tangible</p> <p>Concept dépassé</p> <p><i>Au niveau de l'aspect social</i></p> <p>Manque de leadership</p> <p>Pas d'appropriation par le milieu</p> <p>Projet pas/peu porté par le milieu (leaders locaux + retrait des municipalités= signal)</p> <p>Non-confiance des citoyens</p> <p>Projet mené par des universitaires (anciennement) et des gens de l'extérieur (gestion future), pas par des gens du milieu</p> <p>Projet qui divise, plutôt que de rassembler</p> <p>Pas les bonnes personnes qui dirigent le projet, controversées</p>								







<p><b>Sinon, remonte à...</b>                  Leur implication au sein du PH (2003; 2006; 2012)</p> <p>Implication par les fonctions qu'ils tenaient (2009; 2010)</p> <p>Lancement du livre en 2011 (dernière apparition devant la population)</p> <p>Rencontre officielle d'EPH et municipalité de GV il y a de cela moins d'un an (plan de conservation)</p> <p>Rencontre officiel d'EPH et municipalité de PV au printemps</p>								
<p><b>Question 15: Pourquoi avez-vous participé à ce/ces moment(s) du projet? Pour quelles raisons? Dans quels buts?</b></p>								
<p><b>Représentant officiel d'un organisme/institution/entreprise</b></p>								
<p><b>Croyances/appui au projet, à ses objectifs</b></p>								
<p>Projet porteur pour le milieu</p> <p>Moyen de dynamiser le milieu</p> <p>Avancement pour la région</p>								
<p><b>« Surveillance » du projet de PH</b></p>								
<p><b>Volonté de comprendre ce qu'est un PH</b></p>								
<p>Curiosité</p> <p>Intérêt personnel</p>								
<p><b>Solidarité entre organismes du milieu</b></p>								
<p><b>Question 16: Comment qualifieriez-vous votre implication dans ce projet? Avez-vous l'impression que vos idées/points de vue ont été écoutés et pris en compte? Avez-vous l'impression que vos idées/points de vue ont influencé le projet (orientations, objectifs, plan d'action, etc.)? Dans le cas d'une participation passive : Avez-vous eu l'occasion de poser des questions sur le projet? D'exprimer votre point de vue?</b></p>								
<p><b>Éléments positifs :</b></p> <p>Atmosphère de travail</p>								

Bonne complicité de l'équipe de travail d'A-21 Bonnes relations de travail au sein du comité restreint								
Convivialité								
Ouverture								
Réunions motivantes (2001-2002; 2006)								
Belle expérience d'implication								
Dynamisme, atmosphère agréable								
Bonne relations avec le CA actuel								
<i>Participation et implication</i>								
Points de vue écoutés de tous et chacun (post 2006)								
Opportunités de poser des questions (2000-2006)(2012)								
Discussions (2005-2006)								
Bâtir ensemble (2000-2001)								
Comités de travail très intéressants; sorties terrain (2006)								
Grande rencontre de 2010 très intéressante, opportunité de réunir des organismes locaux								
<i>Communication</i>								
Vulgarisation et bonnes explications de la part de Thierry								
Dernières rencontres claires								
<b>Éléments négatifs :</b>								
<i>Communication difficile avec les municipalités et groupes d'intérêts</i>								
Difficiles échanges puisque représentait les méchants. Invitation et échanges formelles. Savoir si une cohabitation était possible.								
Tensions entre EPH et municipalité. Pas la même vision du développement, du territoire (2006)								
Relations houleuses, ardues, avec les municipalités, notamment par la non-présence d'un coordonnateur à certaines époques								
Conflits de personnalité (d'où, en partie, le retrait des municipalités en 2006)								
<i>Prise de décision</i>								
Décisions finales prises en dehors du CA (post-2006)								
<i>Peu de tangible, concret</i>								
Beaucoup de « parlures », peu d'actions (post-2006)								





Changements sur le long terme									
<i>Développement durable</i>									
Respect du milieu et des habitants									
Protection des ressources pour l'avenir; développement durable et harmonieux									
Miser sur la diversité du milieu, des ressources									
Mise en valeur/exploitation des cours d'eau									
<i>Protection des acquis</i>									
Protection et conservation de ce qu'ils ont									
<i>Ne pas répéter les erreurs du passé</i>									
<i>Tourisme</i>									
Dans l'idée d'un parc : le tourisme									
Particularité/distinction de la région									
Mettre en valeur les paysages, tourisme									
<i>Éducation</i>									
Une belle fenêtre pour l'éducation des jeunes; cohabitation humain et environnement									
<i>Agriculture</i>									
<b>Changements négatifs :</b>									
<i>Parc, donc personne n'y vivrait, aucune activité</i>									
<b>Question 19 : Pour votre groupe / organisation, y a-t-il des intérêts (bénéfiques) particuliers à la mise sur pied de ce projet? Des contraintes?</b>									
Intérêts/bénéfices									
Contraintes									
Aucun intérêt, ni contrainte									
Les deux (plus de positifs)									
Ne savent pas									
<b>Intérêts/bénéfices :</b>									
<i>Développement durable</i>									
Possibilité de mettre des balises aux grands projets									
Développement qui se fasse bien									
Protection et aménagement de la forêt bénéfiques au secteur forestier									
<i>Conservation de l'environnement et des paysages</i>									
Conservation des paysages									









***Je pense que des usages d'autres personnes seront modifiés par le projet.***

*Totalement d'accord*

*Plutôt d'accord*

*Neutre*

*Plutôt en désaccord*

*Totalement en désaccord*

*Ne sais pas*

***Je crois que le projet permettra de protéger des lieux et des paysages qui sont importants pour mon milieu de vie.***

*Totalement d'accord*

*Plutôt d'accord*

*Neutre*

*Plutôt en désaccord*

*Totalement en désaccord*

*Ne sais pas*

***Je crois que le projet contribue à renforcer la fierté et l'appartenance à notre communauté.***

*Totalement d'accord*

*Plutôt d'accord*

*Neutre*

*Plutôt en désaccord*

*Totalement en désaccord*

*Ne sais pas*

***Je crois que la venue du projet permet de renforcer les liens dans la communauté.***

*Totalement d'accord*

*Plutôt d'accord*

*Neutre*

*Plutôt en désaccord*

*Totalement en désaccord*

*Ne sais pas*

***Je crois que le projet pourra contribuer à la protection de l'environnement.***





## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADJIN KOUGBLÉNOU, Christophe. 2013. « L'accès à la terre et la participation au développement local : le cas des femmes rurales et du projet Atchèmiton dans la Donga au Bénin », mémoire de maîtrise complémentaire en développement, environnement et sociétés, Louvain : U. Catholique de Louvain, 93 p.
- AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT. 2008. « Les programmes sénégalais de développement local présentent une approche équilibrée de renforcement des capacités et d'investissement », étude de cas, juin. En ligne. <[http://www.afd.fr/webdav/shared/ELEMENTS\\_COMMUNS/AFD/Efficacite%20Aide/Senegal-Developpement-urbain.pdf](http://www.afd.fr/webdav/shared/ELEMENTS_COMMUNS/AFD/Efficacite%20Aide/Senegal-Developpement-urbain.pdf)>. Consulté le 20 novembre 2014.
- ANDREANI, Jean-Claude et Françoise CONCHON. 2005. « Méthodes d'analyse et d'interprétation des études qualitatives : état de l'art en marketing ». ESCP-EAP. 26 p.
- ANEA CONSULTING. 2012. *Acceptabilité sociale des projets industriels : Concept et enjeux de l'acceptabilité sociale pour des projets industriels*, avril, 12 p.
- AUBERT-LOTARSKI, Angeline, Désiré NKIZAMACUMU et Dorothée KOZLOWSKI. « La conduite du changement. Agir en situation complexe. Note de synthèse 1 ». Formation APP - INAS/UMH/ESEN, 16 p. En ligne. <[http://www.esen.education.fr/fileadmin/user\\_upload/Modules/Ressources/The\\_mes/management/note\\_1\\_conduite\\_changement.pdf](http://www.esen.education.fr/fileadmin/user_upload/Modules/Ressources/The_mes/management/note_1_conduite_changement.pdf)>. Consulté le 20 juillet 2015.
- AUDET, Véronique. 2006. « Le paysage humanisé comme aire protégée : une construction sociale qui reste à faire », mémoire de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional, Québec : U. Laval, 90 p.
- AUDET, Véronique, Louis BÉLANGER et Laval DOUCET. 2004. « Un nouveau type d'aire protégée pour le Québec : le paysage humanisé ». *Le naturaliste canadien*, vol. 128, no 2, p. 111-118.
- AUGÉ, Marc. 1992. « Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la submodernité », *L'Homme*, vol. 34, no 129, p. 193-194.

- BANQUE MONDIALE. « Participation communautaire dans les projets de développement urbain – Leçons tirées des expériences internationales ». En ligne. <[http://siteresources.worldbank.org/INTMOROCCOINFRENCH/Resources/Participation\\_communitaire\\_developpement\\_urbain.pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTMOROCCOINFRENCH/Resources/Participation_communitaire_developpement_urbain.pdf)>. Consulté le 27 novembre 2014.
- BARTHE-DELOIZY, Francine. 2011. « Le corps peut-il être « un objet » du savoir géographique ? Ou comment interroger le corps pour mieux comprendre l'espace des sociétés ? », *Géographie et cultures*, no 80, p. 229-247. <<https://gc.revues.org/544>>.
- BATTELIER, Pierre. 2012. « Revoir les processus de décision publique : de l'acceptation sociale à l'acceptabilité sociale », *Gaia Presse*, 1 octobre. En ligne. <<http://gaiapresse.ca/analyses/revoir-les-processus-de-decision-publique-de-lacceptation-sociale-a-lacceptabilite-sociale-303.html>>. Consulté le 20 juillet 2015.
- BEAUDRY, Anne et Alain PINSONNEAULT. 2005. « Understanding user responses to information technology: A coping model of user adaptation », *MIS Quarterly*, vol. 29, no 3, p. 493-524.
- BEN AMOR, Amor. 2009. « L'appropriation de la technologie du cellulaire en Tunisie : Au-delà des usages... un discours ». *Communication*, vol. 27, no 1, p. 278-286. En ligne. <<http://communication.revues.org/1355>>. Consulté le 30 novembre 2014.
- BERGAMASCHI, Isaline. 2011. « “ Appropriation” et “lutte contre la pauvreté” au Mali : interprétations, pratiques et discours concurrents ». *Revue Tiers Monde*, vol. 1, no 205, p. 135-150.
- BEURET, Jean-Eudes, Noémie DUFOURMANTELLE et Valérie BELTRANDO. 2006. « L'évaluation des processus de concertation : RELIEF, une démarche, des outils ». *La Documentation française*. Paris : Ministère de l'Écologie et du Développement durable, 145 p.
- BHERER, Laurence. 2011. « Les trois modèles municipaux de participation publique au Québec », *Télescope*, vol. 17, no 1, p. 157-171.
- BISAILLON, Véronique. 2008. « Défense nouveau genre », *Continuité*, no 117, p. 39-41.

- BOISSIÈRE, Manuel et Charles DOUMENGE. 2008. « Entre marginalisation et démagogie : quelle place reste-t-il pour les communautés locales dans les aires protégées? », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, no 244, p. 459-488.
- BOUTILIER, Robert G. et Ian THOMSON. 2011. « Modelling and measuring the social license to operate: fruits of a dialogue between theory and practice ». En ligne. <<http://sociallicense.com/publications/Modelling%20and%20Measuring%20the%20SLO.pdf>>. Consulté le 5 avril 2015.
- BOYER, Jillian. 2010. « Sur l'appropriation de l'espace : études et réflexions spécifiques sur le quartier Sainte-Blandine / Confluence », Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 27 p.
- BUENO MERINO, Pascale, Samuel GRANDVAL et Sébastien RONTEAU. 2010. « L'appropriation organisationnelle d'un projet intrapreneurial spontané : le rôle des slackholders », Communication présentée aux 3<sup>e</sup> Journées Georges Doriot, « L'intrapreneuriat : Au-delà des discours, quelles pratiques? », 4 et 5 mars. Caen. France. En ligne. <<http://fr.slideshare.net/sebxu/lappropriation-organisationnelle-dun-projet-intrapreneurial>>. Consulté le 30 novembre 2014.
- CENTRE DE RECHERCHE SUR L'INNOVATION SOCIALE (CRISES). 2006. « Les innovations sociales : émergence, processus de construction et diffusion », Collection Hors-Série, Actes du 7<sup>e</sup> Colloque des étudiants-es du CRISES, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2005. Université Laval. Québec. <<https://crises.uqam.ca/upload/files/publications/hors-serie/HS0601.pdf>>. Consulté le 13 septembre 2015.
- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE. 2001. *L'appropriation par les communautés de leur développement*. Rapport, Québec (Qc) : Le Conseil. 58 p.
- CONSEIL PATRONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (CPEQ). 2012. « Guide de bonnes pratiques afin de favoriser le développement durable à l'œuvre l'acceptabilité sociale des projets », 52 p.
- CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE. 2006. Actes du *Colloque sur le développement durable de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine « Ensemble pour un avenir durable »*, (Gaspé, 18 et 19 mai 2006), 19 p.
- CÔTÉ, Jean-Claude. 2009. « Le paysage humanisé de l'Estran : un projet de société ». *Journal Le Phare*, 30 juillet. En ligne < <http://journallephare.org/archives/?page=article&id=86>>. Consulté le 4 octobre 2015.

CÔTÉ, Jean-Claude et Thierry RATTÉ. 2014. Entretien. 18 juillet.

COTE, Jean-Claude et Vincent GERARDIN. 2009. « Le paysage humanisé comme projet d'une société menacée », dans DOMON, Gérald. 2009. *Le paysage humanisé au Québec : nouveau statut, nouveau paradigme*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 365 p.

DEBARBIEUX, Bernard. 1993. « Non lieux », [Auge M. (1992). *Non-lieux, Introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris : Seuil]. *Espace géographique*, tome 22, no 1, p. 90-91. En ligne <[http://www.mgm.fr/affpdf?persee=spegeo\\_0046-2497\\_1993\\_num\\_22\\_1\\_3142](http://www.mgm.fr/affpdf?persee=spegeo_0046-2497_1993_num_22_1_3142)>. Consulté le 10 octobre 2014.

DEFFONTAINES, Jean-Pierre ET Jean-Pierre PROD'HOMME. 2001. *Territoires et acteurs du développement local, de nouveaux lieux de démocratie*. La Tour d'Aigues, Édition de l'Aube, 177 p.

DEVINE-WRIGHT, Patrick. 2009. « Rethinking NIMBYism: The Role of Place Attachment and Place Identity in Explaining Place-protective Action », *Journal of Community & Applied Social Psychology*, ve 19, p. 426–441.

DEVINE-WRIGHT, Patrick. 2010. « Enhancing local distinctiveness fosters public acceptance of tidal energy: A UK case study », *Energy Policy*.

DJIHOUN, Marcel Coffi. 2007. « Développement local participatif dans un contexte de décentralisation : bilan de l'expérience SNV-Bénin dans le cadre de l'appui au renforcement de capacité des communes de Coblé et de Boukoumbé dans l'Atacora-Ouest », mémoire de master professionnel en développement et gestion de projets, Institut universitaire du Bénin. En ligne. <[http://www.memoireonline.com/07/09/2231/m\\_Developpement-local-participatif-dans-un-contexte-de-decentralisation--bilan-de-lexp0.html#toc0](http://www.memoireonline.com/07/09/2231/m_Developpement-local-participatif-dans-un-contexte-de-decentralisation--bilan-de-lexp0.html#toc0)>. Consulté le 20 décembre 2014.

DO BI TRA, Alain. 2002. « La participation des communautés aux actions de développement local : le cas des Centres Sociaux en Côte d'Ivoire », mémoire de maîtrise en sciences sociales, Québec : U. Laval, 163 p.

DOMON, Gérald. 2009. *Le paysage humanisé au Québec : nouveau statut, nouveau paradigme*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 365 p.

DOMON, Gérald. 2015. « Le paysage humanisé au Québec. Un statut d'aire protégée victime de la complexité du paysage », *Projet de Paysage*. En ligne. <[www.projetsdepaysage.fr](http://www.projetsdepaysage.fr)>. Consulté le 15 octobre 2015.



- DOUCET, Laval. 2002. « Projet Estran-Agenda 21 : rapport de la mission des universitaires en Estran du 19 au 26 mai 2002 ». Chaire multifacultaire de recherche et d'intervention sur la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. 27 p.
- DUGAL, Matthieu. 2008. « La nature en héritage - L'île Verte passe au paysage humanisé », *Le Devoir*, 7 juin. En ligne. <[m.ledevoir.com/article-192830](http://m.ledevoir.com/article-192830)>. Consulté le 5 février 2015.
- ESTRAN-AGENDA 21 (EA 21). Sans date, a. « Chronologie de la démarche de l'Estran », 3 p.
- ESTRAN-AGENDA 21 (EA 21). Sans date, b. « Histoire », 4 p.
- ESTRAN-AGENDA 21 (EA 21). 2003a. « Mini-forum 2003 – Compte-rendu ».
- ESTRAN-AGENDA 21 (EA 21). 2003b. « Parce que nous croyons à l'Estran. Le 5 avril 2003 : un mini-forum », *Journal Le phare*, vol. 11, no 2, mars. En ligne. <<http://journallephare.org/2013/10/nouveau-pdf/>>. Consulté le 2 février 2015.
- ESTRAN-AGENDA 21 (EA 21). 2004. « Demande d'un projet pilote en vue de l'élaboration d'une convention de paysage humanisé de l'Estran ». Lettre à M. Alain Cloutier, sous-ministre adjoint au Ministère de l'Environnement du Québec, 9 novembre.
- ESTRAN-AGENDA 21 (EA 21). 2006a. « Première table de concertation d'EA-21 ». Invitation aux organismes et horaire des activités, 14 janvier.
- ESTRAN-AGENDA 21 (EA 21). 2006b. « Programmation officielle de la session d'été 2006 ». École d'été sur les Agendas 21 (Cloridorme, 21 au 26 mai).
- ESTRAN-AGENDA 21 (EA 21). 2006c. « Projet de Paysage humanisé de l'Estran ». Demande de reconnaissance déposée conjointement par les municipalités Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme et les MRC La Haute Gaspésie et La Côte-de-Gaspé, auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 113 p. + album cartographique + album photographique.
- ESTRAN-AGENDA 21 (EA 21). 2006d. Sondage Estran Agenda 21. Distribué à tous les citoyens de l'Estran, en collaboration avec le CLD Côté-de-Gaspé, 15 p.
- ESTRAN-AGENDA 21 (EA 21). 2006e. Sondage Estran Agenda 21, automne 2006. Porte-à-porte sur l'ensemble du secteur de l'Estran, 1 p.

ESTRAN-AGENDA 21(EA 21). 2010a. « Le Paysage humanisé de l’Estran », Le PH pour tous, janvier, 7 p.

ESTRAN-AGENDA 21 (EA 21). 2010b. Procès-verbal, Assemblée extraordinaire d’Estran-Agenda 21 (Grande-Vallée, 22 septembre).

ESTRAN PAYSAGE HUMANISÉ (EPH). 2010. Chartes et règlements généraux, 1<sup>er</sup> septembre, 17 p.

ESTRAN PAYSAGE HUMANISÉ (EPH). 2011a. Campagne d'information et de consultation à venir. Projet de paysage humanisé, Aide-mémoire et invitation aux futures activités d'information et de consultation, 2 p.

ESTRAN PAYSAGE HUMANISÉ (EPH). 2011b. « En route vers une vision globale et partagée du paysage humanisé de l'Estran ». Document élaboré suite à la rencontre extraordinaire du conseil municipal de Grande-Vallée le 6 juin 2011. août, 34 p.

ESTRAN PAYSAGE HUMANISÉ (EPH). 2011c. « En route vers une vision globale et partagée du paysage humanisé de l'Estran », Document élaboré suite à la rencontre extraordinaire du conseil municipal de Petite-Vallée tenue le 6 juillet 2011, Septembre, 40 p.

ESTRAN PAYSAGE HUMANISÉ (EPH). 2011d. « Le projet de paysage humanisé de l’Estran ». Présentation dans le cadre du lancement du livre *La reconquête du Québec – Esdras Minville et le modèle gaspésien* (Grande-Vallée, 11 novembre 2011).

ESTRAN PAYSAGE HUMANISÉ (EPH). 2011e. Procès-verbal. Réunion du comité exécutif d'Estran Paysage Humanisé (Grande-Vallée, 14 décembre 2011).

ESTRAN PAYSAGE HUMANISÉ (EPH). 2012a. « Annexe 3 – EPH – Zones et sites d’intérêt - maj - 27 avril 2012 », 1 p.

ESTRAN PAYSAGE HUMANISÉ (EPH). 2012b. « Démarche de l’Estran vers la création d’un paysage humanisé », 8 p.

ESTRAN PAYSAGE HUMANISÉ (EPH). 2012c. « Projet de paysage humanisé de l'Estran. Bilan de la campagne de rencontres d'information effectuée auprès des municipalités et des groupes d'intérêt (intervenants régionaux) », juillet, 9 p.

- ESTRAN PAYSAGE HUMANISÉ (EPH). 2012d. « Projet de paysage humanisé de l'Estran. Bilan des interventions visant l'acceptabilité sociale de la population et outils d'information et de consultation en prévision de l'intervention publique à venir en septembre 2012 », juillet, 5 p.
- ESTRAN PAYSAGE HUMANISÉ (EPH). 2013a. Réponses aux questions/commentaires de Mme Marie-José Fortin en référence au texte intitulé *Démarche de l'Estran vers la création d'un paysage humanisé*, décembre, 13 p.
- ESTRAN PAYSAGE HUMANISÉ (EPH). 2013b. « Principaux travaux réalisés depuis le CA du 16 septembre ».
- ESTRAN PAYSAGE HUMANISÉ (EPH) et Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC). 2014. « Plan de conservation et de mise en valeur », document de travail, version du 17 juin, 35 p.
- FÉLONNEAU, Marie-Line et André LECIGNE. 2007. « Désirabilité de l'environnement et représentations sociales de la ville idéale ». *Bulletin de psychologie*, Groupe d'études de psychologie, no 492, p. 567-579.
- FORTIN, Marie-José. 1999. « Le paysage comme lieu d'expression de l'identité rurale : le cas de la communauté de Petit-Saguenay », mémoire de maîtrise en études régionales. Chicoutimi : Groupe de recherche et d'intervention régionales., U. du Québec à Chicoutimi, Collection Études régionales, 152 p.
- FORTIN, Marie-José. 2006. « Développement durable, justice environnementale et paysage : la qualité du territoire comme enjeu d'équité sociospatiale », dans M. Tremblay, P.-A. Tremblay et S. Tremblay (dir.). 2006. « Le développement social : un enjeu pour l'économie sociale ». Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 267-285.
- FORTIN, Marie-José. 2008. « Paysage et développement : du territoire de production au territoire habité », dans G. Massicotte (dir.). 2008. *Sciences du territoire : Perspectives québécoises*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 267-285.
- FORTIN, Marie-José. 2015. « L'acceptabilité sociale, nouveau champ de lutte ». *Mouton noir*, 17 janvier. En ligne. <<http://www.moutonnoir.com/2015/01/1%E2%80%99acceptabilite-sociale-nouveau-champ-de-lutte/>>. Consulté le 20 juillet 2015.

- FORTIN, Marie-José et Yann FOURNIS. 2011. « L'acceptabilité sociale de projets énergétiques au Québec : la difficile construction par l'action publique ». Actes du colloque *Territoires et environnement : des représentations à l'action*. U. de Tours, p. 321-331.
- FORTIN, Marie-José et Yann FOURNIS. 2013. « L'acceptabilité sociale de l'énergie éolienne : une définition », Document de travail 131017, Rimouski : GRIDEQ, 11 p.
- FORTIN, Marie-José et Yann FOURNIS. 2014. « Le laboratoire des gaz de schiste au Québec et la fabrication des territoires par l'action collective ». 2<sup>e</sup> colloque international *Fronts et frontières des sciences du territoire. Frontiers and boundaries of territorial sciences*, Collège international des sciences du territoire, p. 197-203.
- FORTIN, Marie-José et Yann FOURNIS. 2016. «Le laboratoire des gaz de schiste au Québec et la fabrication des territoires par l'action collective», dans F. Guérin-Pace et E. Mesclier, coor. *Territoires et mobilisations contemporaines. Regards sur un phénomène planétaire*, Paris : Karthala, p. 75-94.
- FORTIN, Marie-José, Yann FOURNIS et Raymond BEAUDRY. 2013. « Acceptabilité sociale, énergies et territoires : de quelques exigences fortes pour l'action publique », mémoire soumis à la Commission sur les enjeux énergétiques, 27 p.
- FORTIN, Marie-José et Christiane GAGNON. 1999. « An assessment of social impacts of national parks on communities in Quebec, Canada ». *Environmental Conservation*, vol. 26, no 3. p. 200–211.
- FOURNIER, Jason. 2010. « Appropriation des projets de réserves de biodiversité par les acteurs locaux : le cas de la Seigneurie-du-Triton », présentation des résultats préliminaires dans le cadre de la maîtrise en sciences de l'environnement, Montréal : U. du Québec à Montréal.
- GAUDREAU, Mélanie. 2010. « Présentation du statut de paysage humanisé au Québec », Direction du patrimoine écologique et des parcs, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) (Saint-Stanislas, 3 décembre).
- GHAI, Dharam. 1988. « Participatory Development: Some Perspectives From Grass Roots experiences », Genève, UNRISD, 32 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, SERVICE DES AIRES PROTÉGÉES. 2010. « Analyse de la recevabilité du projet de paysage humanisé de l'Estran », 5 p.

- GIROUX, Dalie et Nicolas SOUMIS. 2000. « Aspects de la problématique développement et conservation en Amazonie brésilienne », *VertigO*, vol. 1, no 1, 12 p. En ligne. <<http://vertigo.revues.org/4028?lang=pt>>. Consulté le 23 novembre 2014.
- HARTMUT, Schneider et Marie-Hélène LIBERCIER. 1995. « Mettre en œuvre le développement participatif », séminaire du Centre de développement (OCDE), Paris, 272 p.
- HÉRITIER, Stéphane. 2007. « Les parcs nationaux entre conservation durable et développement local ». *Géocarrefour*, vol. 84, no 4, p. 171-175.
- HUDELSON, Patricia. 1996. « Recherche qualitative pour les programmes de santé », Division de la santé mentale, Organisation mondiale de la santé (OMS), 100 p.
- KALALA, M., M. DANTA et A. SCHWARZ. 1993. « Désengagement étatique, transfert de pouvoir et participation populaire au Sahel : De la problématique à l'analyse de l'expérience nigérienne », Centre Sahel, série dossier, no 28.
- INSTITUT DESTRÉE. 2014. « Processus d'appropriation ». Plateforme d'information et d'échanges d'expériences sur la prospective territoriale en Wallonie. En ligne <[http://www.intelliterwal.net/Processus/Processus-transversaux/2-1\\_Appropriation.htm](http://www.intelliterwal.net/Processus/Processus-transversaux/2-1_Appropriation.htm)>. Consulté le 2 mars 2015.
- INSTITUT DU NOUVEAU MONDE (INM). 2012. *Rapport synthèse de la consultation sur le Plan de réalisation de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste*, remis au comité d'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste.
- KLEIN, Juan-Luis et Jean-Philippe WAAUB. 1996. « Reconversion économique, développement local et mobilisation sociale : le cas de Montréal », *Recherches sociographiques*, vol. 37, no 3, p. 497-515.
- KLEIN, Juan-Luis, Jean-Marc Fontan, Carol Saucier, Diane-Gabrielle Tremblay, Pierre-André Tremblay et Majella Simard. 2010. « Les conditions de réussite des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui mobilisent des ressources de l'économie sociale ». *Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)*, no ET1002, Collection Études théoriques. 52 p.
- LAMBERT, Michel. 2011. « En route vers l'obtention du statut projeté de paysage humanisé », *Journal Le Phare*, vol. 19, no 5, juillet, p. 13.

- LAPOINTE, Dominic. 2011. « Conservation, aires protégées et écotourisme des enjeux de justice environnementale pour les communautés voisines des parcs? », thèse de doctorat en développement régional, Rimouski : U. du Québec à Rimouski, 345 p.
- LARMARANGE, Joseph et Franck TEMPORAL. 2006. « Déroulement des enquêtes quantitatives et/ou qualitatives », Laboratoire PopIntel, U. Paris 5 René Descartes, 16 p.
- LEFEBVRE, Camille. 2005. « S'appropriier le territoire national, devenir nigérien ». *Hypothèses*, no 1, p. 25- 35.
- LEHMANN, Valérie, Valérie COLOMB et Bernard MOTULSKY. 2013. « Communication et grands projets: les nouveaux défis ». Québec : Presses de l'Université du Québec, 281 p.
- LYON-CAEN, Nicolas. 2005. « L'appropriation du territoire par les communautés », *Hypothèses*, vol. 1, no 9, p. 15-24.
- MAHÉ, Annaïg. 2002. « Les méthodes qualitatives : Intérêts et limites ». En ligne. <<http://revues.enssib.fr/titre/5usages/4qualitatives/1interets.htm>>. Consulté le 4 avril 2015.
- MASSÉ, Bruno. 2013. « L'acceptabilité sociale, ou l'art de se faire avoir? ». *Le Huffington Post Québec*. En ligne. <[http://quebec.huffingtonpost.ca/Bruno%20Mass%C3%A9/acceptabilite-sociale-concept\\_b\\_3972876.html](http://quebec.huffingtonpost.ca/Bruno%20Mass%C3%A9/acceptabilite-sociale-concept_b_3972876.html)>. Consulté le 20 mai 2015.
- MATHUR, Hari Mohan. 1995. « Le rôle des acteurs sociaux dans la promotion du développement participatif au niveau local : un point de vue de l'Inde », dans H. Schneider et M.-H. Libercier (dir.) (1995) *Mettre en oeuvre le développement participatif*, Paris : OECD, p. 171-188
- MBANGARÉ MOBÉ, Milaïti. 2003. « Regards sur estran-agenda 21 du présent vers l'avenir », Chaire multifacultaire de recherche et d'intervention sur la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine, Québec : U. Laval, 38 p.
- MORMONT, Marc, Catherine MOUGENOT et Christine DASNOY. 2006. « La participation composante du développement durable : quatre études de cas », *Vertigo*, vol. 7, no 2, septembre. En ligne. <<http://vertigo.revues.org/2346> ; DOI : [10.4000/vertigo.2346](https://doi.org/10.4000/vertigo.2346)>. Consulté le 2 février 2015.

- MORSEL, Joseph. 2005. « Appropriation communautaire du territoire, ou appropriation territoriale de la communauté? Observations en guise de conclusion », *Hypothèses*, no 1, p. 89-104.
- MOSCOVICI, Serge et Georges VIGNAUX. 1994. « Le concept de thémata », dans C. Guimelli (dir.), *Structures et transformations des représentations sociales*, Paris : Delachaux et Niestlé p. 25-72. NDAMÈ, Joseph Pierre. 2007. « L'aménagement difficile des zones protégées au Nord Cameroun ». *Autrepart*, vol. 2, no 42. En ligne. <<http://www.cairn.info/revue-autrepart-2007-2-p-145.htm>>. Consulté le 10 février 2015.
- NDENGUE, Laurent Parfait. 2011. « Rôle du capital social dans l'appropriation de la communauté d'un projet de développement rural à l'Extrême-Nord (Cameroun) », mémoire de maîtrise en développement et management des projets, U. Catholique d'Afrique centrale. En ligne. <[http://www.memoireonline.com/09/13/7328/m\\_Rle-du-capital-social-dans-l-appropriation-par-la-communaute-d-un-projet-de-developpement-rural0.html](http://www.memoireonline.com/09/13/7328/m_Rle-du-capital-social-dans-l-appropriation-par-la-communaute-d-un-projet-de-developpement-rural0.html)>. Consulté le 30 novembre 2014.
- NJONGA, Bernard. 1995. « Rôle d'une ONG intermédiaire dans la mise en place d'un développement plus participatif : le cas du SAILD au Cameroun », dans H. Schneider et M.-H. Libercier (dir.) (1995) *Mettre en oeuvre le développement participatif*, Paris : OECD, p. 127-140.
- ORGANISATION EN COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). 2000. « Coopération pour le Développement : Efforts et politiques des Membres du Comité d'aide au développement », rapport 1999, OECD Publishing, 296 p.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). 2005. « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle », dans *Forum à haut niveau « Renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement »*, tenu à Paris du 28 février au 2 mars 2005. En ligne. <<http://www.oecd.org/dataoecd/53/38/34579826.pdf>>. Consulté le 20 décembre 2014.
- OUÉDRAOGO, Hamidou Benoît. 1992. « L'appropriation des projets de développement : le cas des Micro-réalisations au Burkina Faso ». *Actes et instruments de la recherche en développement régional*, Rimouksi : U. du Québec à Rimouski, 133 p.

- PIANELLI, Carine, Jean-Claude ABRIC et Farida SAAD 2010. « Rôle des représentations sociales préexistantes dans les processus d'ancrage et de structuration d'une nouvelle représentation ». *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, Presses universitaires de Liège, vol. 2m no 86. p. 241-274.
- PINTON, Florence et Catherine AUBERTIN. 2006. « De nouvelles frontières du développement durable : la construction des espaces de droits en Amazonie brésilienne ». Colloque international *Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues*, Montpellier, 12 p.
- RAFFINOT, Marc. 2009. « Ownership : l'appropriation des politiques de développement, de la théorie à la mise en pratique », Document de travail, Développement, Institutions et Analyses de long terme (DIAL), 21 p.
- RAFFINOT, Marc. 2010. « L'appropriation (ownership) des politiques de développement : de la théorie à la pratique ». *Mondes en développement*, no 149. p. 87-104. En ligne. <[www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2010-1-page-87.htm](http://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2010-1-page-87.htm)>
- RAMOUSSE, Didier et Élodie SALIN. 2007. « Aires protégées des périphéries sud-américaines : entre réserves stratégiques et valorisation patrimoniale ». *Mondes en développement*, no 138, p. 11-26.
- RATTÉ, Thierry. 2011a. « En route vers l'obtention du statut projeté de paysage humanisé », *Journal Le Phare*, vol. 19, no 4, juin.
- RATTÉ, Thierry. 2011b. « En route vers l'obtention du statut projeté de paysage humanisé », *Journal Le Phare*, vol. 19, no 6, août, p. 9.
- RATTÉ, Thierry. 2011c. « En route vers l'obtention du statut projeté de paysage humanisé », *Journal Le Phare*, vol. 19, no 7, septembre, p. 8.
- RATTÉ, Thierry. 2011d. « En route vers l'obtention du statut projeté de paysage humanisé », *Journal Le Phare*, vol. 19, no 8, octobre, p. 9.
- RATTÉ, Thierry. 2011e. « En route vers l'obtention du statut projeté de paysage humanisé », *Journal Le Phare*, vol. 19, no 9, novembre, p. 8.
- RATTÉ, Thierry. 2012f. « En route vers l'obtention du statut projeté de paysage humanisé », *Journal Le Phare*, vol. 20, no 1, février, p. 13.
- RATTÉ, Thierry. 2012g. « En route vers l'obtention du statut projeté de paysage humanisé », *Journal Le Phare*, vol. 20, no 2, mars, p. 14-15.



- RATTÉ, Thierry. 2012h. « En route vers l'obtention du statut projeté de paysage humanisé », *Journal Le Phare*, juin.
- RATTÉ, Thierry. 2012i. « En route vers l'obtention du statut projeté de paysage humanisé », *Journal Le Phare*, septembre.
- RATTÉ, Thierry. 2012j. « En route vers l'obtention du statut projeté de paysage humanisé », *Journal Le Phare*, octobre.
- RATTÉ, Thierry. 2013a. « En route vers l'obtention du statut projeté de paysage humanisé ». *Journal Le Phare*, mars.
- RATTÉ, Thierry. 2013b. « En route vers l'obtention du statut projeté de paysage humanisé », *Journal Le Phare*, juillet.
- RATTÉ, Thierry. 2013c. « En route vers l'obtention du statut projeté de paysage humanisé ». *Journal Le Phare*, vol. 21, no 9, novembre.
- RATTÉ, Thierry. 2014a. « En route vers l'obtention du statut projeté de paysage humanisé », *Journal Le Phare*, vol. 22, no 2, mars.
- RATTÉ, Thierry. 2014b. « En route vers l'obtention du statut projeté de paysage humanisé », *Journal Le Phare*, vol. 22, no 3, avril-mai.
- RATTÉ, Thierry. 2014c. « En route vers l'obtention du statut projeté de paysage humanisé », *Journal Le Phare*, vol. 22, no 4, juin.
- RAUFFLET, Emmanuel. 2014. « De l'acceptabilité sociale au développement local résilient », *VertigO*, vol. 14, no 2, septembre. En ligne. <<http://vertigo.revues.org/15139>>. Consulté le 30 novembre 2014.
- RODARY, Estienne. 2008. « Développer la conservation ou conserver le développement ? Quelques considérations historiques sur les deux termes et les moyens d'en sortir ». *Mondes en développement*, vol. 1, no 141, p. 81 à 92.
- ROUSSEAU, Marie-Hélène. 2008. « L'acceptabilité sociale de l'aménagement forestier sur l'île d'Anticosti, un territoire à vocation faunique », mémoire de maîtrise en sciences forestières, Québec : U. Laval.
- ROY, Simon N. 2009. « L'étude de cas », dans B. Gauthier (dir.) *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, 5<sup>e</sup> éd., Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 199-225.

- ROY, Danny. 2006. « La participation et l'appropriation dans l'utilisation de la microfinance comme outil de développement ». Chaire C-A. Poissant de recherche sur la gouvernance et l'aide au développement, U. du Québec à Montréal, 141 p. En ligne. <[http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/DannyRoy\\_microfinance2.pdf](http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/DannyRoy_microfinance2.pdf)>. Consulté le 13 mars 2015.
- SANS AUTEUR (S.A.). 2003. « Une région à revitaliser », lancement de la Chaire multidisciplinaire de recherche et d'intervention sur la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, *Au fil des évènements*, 28 août 2003, U. Laval. En ligne. <<http://www.scom.ulaval.ca/Au.fil.des.evenements/2003/08.28/gaspesie.html>>. Consulté le 3 mars 2015.
- SANS AUTEUR (S.A.). 2010. Résumé de rencontre « Projet de paysage humanisé de l'Estran », d'après les notes de Mélanie Gaudreault, chargée de projets réserves naturelles et paysages humanisés, Direction du patrimoine écologique et des parcs, service des aires protégées, MDDEP (Grande-Vallée, 2 février), 6 p.
- SARICA, Nathalie. 2001. « La catégorie V des aires protégées "Paysages terrestres ou marins protégés" : Son application au Québec, intérêts et conditions », étude réalisée pour la Direction du patrimoine écologique, Ministère de l'Environnement du Québec, 38 p.
- SIMARD, Martin. 2000. « Développement local et identifié communautaire : l'exemple du quartier Saint-Roch à Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 44, no 122, p. 167-188.
- SERFATY-GARZON, Perla. 2003. « L'appropriation », dans M. Segaud, J. BRUN et J.-C. DRIANT (dir.) *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, Paris : Éditions Armand Colin, p. 27-30.
- TADDEI, Roxana et Adrian STAIL. 2008. « Pour une grille d'analyse de l'appropriation : du cadre conceptuel élargi à l'opérationnalisation empirique », Communication à la 13<sup>e</sup> conférence de l'Association de l'Information et Management (AIM), Paris, U. Dauphine, décembre, 8 p.
- TOUATI, Kamel. 2010. « Appropriation des technologies de l'information et de la communication par les pays arabes : difficultés d'adoption ou source de développement? ». *Mondes en développement*, vol. 3, no 151, p. 113-126. En ligne. <[http://www.cairn.info/resume.php?\\_ID\\_ARTICLE=MED\\_151\\_0113](http://www.cairn.info/resume.php?_ID_ARTICLE=MED_151_0113)>. Consulté le 15 novembre 2015.

- UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN). 2008. *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, édité par Nigel Dudley, 96 p. En ligne. <<https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/PAPS-016-Fr.pdf>>. Consulté le 10 novembre 2015.
- VAILLANCOURT, Linda Anne. 2005. Extrait du *Bulletin 07*, novembre-décembre, Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. En ligne. <<http://journallephare.org/archives/?page=article&id=621>>. Consulté le 20 février 2015.
- VAILLANCOURT, Linda Anne. 2006a. Comités sectoriels. Ordres du jour et listes des participants.
- VAILLANCOURT, Linda Anne. 2006b. « Table de concertation », Présentation (Grande-Vallée, janvier)
- VAILLANCOURT, Linda Anne. 2007. « Analyse du critère organisationnel dans le processus de mobilisation sociale en vue de l'obtention du statut de Paysage humanisé de l'Estran », m de maîtrise en environnement, Sherbrooke : U. de Sherbrooke, 126 p.
- VEYRET, Yvette et Laurent SIMON. 2006. « Biodiversité, développement durable et Géographie ». *Annales des mines*, p. 76-83. En ligne. <<https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00297577/document>>. Consulté le 10 novembre 2014.
- VILLE DE MONTRÉAL. Sans date. « Projet Paysage humanisé ». En ligne. <[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=8497,129491626&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8497,129491626&_dad=portal&_schema=PORTAL)>. Consulté le 3 novembre 2015.
- ZAFO TABOPDA, Gervais. 2009. « Les aires protégées de l'Extrême-Nord Cameroun entre politiques de conservation et pratiques locales ». *L'Information géographique*, vol. 73, no 4, p. 62-68. En ligne. <<http://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2009-4-page-62.htm>>. Consulté le 12 novembre 2014.